

TABLEAU DU COMMERCE,

*ET DES POSSESSIONS DES EUROPÉENS
EN ASIE ET EN AFRIQUE.*

Distribué selon les conditions des préliminaires de paix signés entre la France & l'Angleterre, le 20 Janvier 1783, & qui comprend l'état actuel des Gouvernements de ces deux parties du monde, les Mœurs de leurs Habitans, leurs Forces, leurs Loix, leurs Usages, leur Commerce, leur Religion & le Tableau des divers intérêts des Puissances Européennes avec ces Nations éloignées.

Ouvrage destiné à servir de suite à l'État Physique, Politique, Ecclésiastique & Militaire de l'Amérique.

Par l'Auteur de l'État des Cours de l'Europe.

Prix 4 liv. 4 s. les 2 vol. brochés.

T O M E S E C O N D .



A P A R I S .

Chez { L'Auteur, rue Garancières.
LAMY, Libraire, quai des Augustins.

M. DCC. LXXXIII.

Avec Approbation, & Privilège du Roi.

3372

QPCAR

On trouve chez Lamy, Libraire, Quai des Augustins, divers autres Ouvrages sortis de la plume de l'Auteur de celui-ci.

1°. La Description historique de Paris en trois formats, in-4°. grand & petit in-8°. dont chaque volume est enrichi d'environ 50 planches gravées en Taille-douce par M. Martinet. Prix 18 liv. 12 liv. & 9 liv. le vol.

2°. Le tableau de l'année 1781. A la fin du second volume de cet Ouvrage, est un Essai sur la vie d'Hider-Ali, Conquérant de l'Inde. Prix 3 liv.

3°. Révolutions de Taïti, Roman moral & politique, où l'Auteur prend un peuple dans son enfance, le fait insensiblement passer par les diverses gradations auxquelles les Nations sont communément sujettes, le présente dans cet état de corruption & d'abâtardissement qui annonce sa destruction prochaine, & peint au naturel la Révolution funeste qui succède à cette dégradation déplorable. Prix 3 liv. les 2 vol.

4°. Histoire des Etendards & des diverses Enseignes Militaires dont les Français ont fait usage dans les armées, depuis le commencement de la Monarchie jusqu'à nos jours. Prix 1 liv. 10 sols.

5°. Tableau de l'origine des Français, de leurs Mœurs, de leurs Loix, de leurs Usages. Prix 3 liv. 12 sols.

LR
2
26

AVIS DE L'AUTEUR.

L'ACCUEIL favorable que le Public a paru faire à deux Ouvrages périodiques que j'ai publiés, au commencement de cette année, m'a porté à faire de nouveaux efforts, pour les rendre de plus en plus dignes de paraître ici sous ses yeux; & c'est pour y parvenir, que je me suis déterminé à exposer le plan qui en fera désormais la base.

L'un de ces deux Ouvrages a pour titre :

**ÉTAT DES COURS
DE L'EUROPE,**

OU

Tableau des Gouvernements, Républiques & principales Souverainetés de cette partie du monde.

Ouvrage qui comprend l'état actuel de chaque Gouvernement, les noms des Rois, des Princes & Princesses, celui des Chefs de chaque République, des Ministres d'État, des Grands Officiers des Couronnes, des Ambassadeurs, des Consuls & des Députés pour le Commerce; le tableau des Ordres de Chevalerie, celui des Archevêques & Evêques de l'Europe, des Chapitres nobles de l'un & de l'autre sexe, & des Cours Souveraines de France; la valeur des Monnoies comparées

à celles de France, & l'Etat du Change dans
les principales Villes de l'Europe.

Cet Ouvrage sera distribué en sept articles,
disposés de cette maniere:

ART. I. *État des Royaumes de l'Europe*,
qui comprend la France, l'Espagne, le Por-
tugal, l'État de l'Eglise, les deux Siciles,
la Sardaigne, l'Angleterre, l'Irlande, l'Em-
pire d'Allemagne, la Russie, la Turquie, le
Danemarck, la Suede, la Prusse, la Pologne,
la Hongrie, la Bohême & la Crimée. J'y ajou-
terai même quelques États d'Afrique, tels que
Maroc, Alger, Tunis, &c.

ART. II. *Tableau des Républiques de l'Eu-
rope*, qui a pour objet les Républiques de
Venise, de Gènes, de Lucques, de Raguse,
de Saint-Marin, de Malte, des Suisses, des
Provinces-Unies & des Villes Anséatiques.

ART. III. *Tableau des principales Princi-
pautés de l'Europe*, qui comprend l'Archiduché
d'Autriche, les Pays-Bas Autrichiens, le Mi-
lanais, la Toscane, Parme & Plaisance, Mo-
dène, le Comtat d'Avignon, la principauté
de Piombino, celle de Monaco, &c.

ART. IV. *Tableau des Electeurs d'Alle-
magne*.

ART. V. *Tableau des principaux Souverains
non Electeurs d'Allemagne*. Cet article com-
prend une quarantaine de Souverains, dont
les Domaines ne sont pas assez connus en
France.

ART. VI. *Europe Ecclesiastique.* Cet article, dans lequel je ne négligerai rien pour y mettre la plus grande exactitude, comprendra tous les Archevêques & Evêques de l'Europe, tant Catholiques que Schismatiques & Hétérodoxes.

ART. VII. *Tableau des Chapitres nobles de l'Europe.* Aux noms des personnes qui composent ces illustres Compagnies, j'ajouterai une notice qui comprendra le précis historique de la fondation de chaque Chapitre, les privilèges dont il jouit, & les marques caractéristiques qui en distinguent les membres.

Pour donner une idée de la marche que je suivrai, à l'égard de chaque Royaume, je vais mettre sous les yeux la manière avec laquelle je me propose de traiter celui de France.

1°. Je donne une notice historique de cet Etat, de ses Forces, de sa Population, de ses Loix, de son Commerce, des Sciences & des Arts qu'on y cultive. 2°. L'état de la Maison Royale. 3°. L'état de celle des Ducs & Pairs. 4°. Les Ministres. 5°. Les Conseils d'Etat. 6°. Les Maîtres des Requêtes. 7°. Les grands Officiers de la Couronne. 8°. Les Maréchaux de France. 9°. L'état Major Général des Armées de France. 10°. Les Lieutenans Généraux. 11°. Les Maréchaux de Camp. 12°. Les Brigadiers. 13°. Les Intendants des Armées. 14°. L'état de la Marine. 15°. Les

France

Ordres de Chevalerie. 16°. Les Ambassadeurs de France près les Cours Etrangères. 17°. Les Intendans du Commerce. 18°. Les Députés du Commerce. 19°. Les Consuls de France en Pays Etrangers. 20°. Les Officiers & Députés des Pays d'Etat.

Je distribue ensuite ce grand Royaume par Généralités, dans chacune desquelles je place les principaux Officiers qui tiennent à quelque partie de l'administration publique en cet ordre :

1°. Notice sur cette Province. 2°. Etat ecclésiastique. 3°. Etat militaire. 4°. Etat civil & municipal. 5°. Etat littéraire. 6°. Commerce. 7°. Marine.

On sent parfaitement, que je ne serai pas aussi diffus, que si je n'avais qu'une Ville ou qu'une Province pour objet; mais j'ose assurer que mon Tableau sera assez parfait, pour mettre mes Lecteurs à même de connaître les principales Compagnies du Royaume, & de s'adresser à elles lorsque leurs affaires l'exigeront. J'observerai d'ailleurs que je serai beaucoup plus concis sur les autres États d'Europe, & que je me bornerai à mettre les noms de ceux des Personnes qu'il importe aux gens en place ou curieux de connaître. Je m'attacherai sur-tout à y mettre la plus grande exactitude, & on verra disparaître les négligences qui se sont glissées dans l'Orthographe des noms propres de la première Edition. L'Ouvrage sera terminé par le Tableau

& une Carte Géographique de cette vaste

des E
cipal
Ea
au ce
titre

AL

Etat

Ma

pra

le

Pr

ble

&

des

&

dar

bli

gra

Pr

De

1119

La

Alma

que

suivre

verai

dans

détail

& un

des Postes qui conduisent de Paris aux principales Villes de l'Europe.

L'autre Ouvrage, qui a paru avec celui-ci, au commencement de cette année, a pour titre :

ALMANACH AMERICAIN,

Etat Physique, Politique, Ecclésiastique & Militaire de l'Amérique, Ouvrage qui comprend les Forces, la Population, les Loix, le Commerce & l'Administration de chaque Province de cette partie du Monde; le Tableau de ceux qui y figurent par leurs charges & par leurs dignités; celui de la Marine des Peuples Européens qui y ont des possessions, & le nom des Officiers qui sont employés dans cette partie de l'Administration publique; ouvrage enrichi d'une Carte géographique de l'Amérique, dressée d'après les Préliminaires de Paix signés aux mois de Décembre 1782 & Janvier 1783.

La rapidité avec laquelle l'Edition de cet Almanach s'est épuisée, justifie assez le plan que j'ai adopté. Aussi me proposai-je de le suivre avec la plus grande exactitude. J'observerai seulement de mettre plus de précision dans mes descriptions historiques, & plus de détails sur l'histoire naturelle de l'Amérique, & une Carte géographique de cette vaste

contrée, travaillée avec soin sous mes yeux. Les lumières que des personnes en place & très-éclairées m'ont promises sur les Etats-Unis, donneront, je l'espère, un nouveau degré d'utilité à ce petit Ouvrage. J'y ajouterai d'ailleurs les noms des Officiers qui sont employés dans toutes les possessions des Puissances Européennes en Asie & en Afrique; & ceux qui désireront avoir quelques instructions plus détaillées sur ces Colonies, pourront les puiser dans l'Ouvrage que je publie ici.

L'État des Cours & l'Almanach Américain paraîtront régulièrement le 1er. Décembre de chaque année. On pourra s'en procurer

à Paris } chez l'AUTEUR, rue Garancieres.
LAMY, Libraire, Qui des Augustins.

Londres, chez ELMSLY, Libraire.

Bruzelles, chez ERMENS, Libraire.

Lisbonne, chez BOREL, Libraire.

Gand, chez GOESLIN, Libraire.

Manheim, chez FONTAINE, Libraire.

Vienne, chez TRATTNER, Libraire.

Et chez les principaux Libraires de l'Europe.

TABL

L'AFFE
tient à l
lieues,
Tome



T A B L E A U
PHILOSOPHIQUE
DU COMMERCE,
ET DES POSSESSIONS DES EUROPÉENS
EN ASIE ET EN AFRIQUE.

A F R I Q U E.
T R O I S I È M E P A R T I E.
Etat des Gouvernemens d'Afrique.

I.

T A B L E A U D E L'AFRIQUE EN
GÉNÉRAL.

L'AFRIQUE est une région immense, qui ne tient à l'Asie que par une langue de terre de 20 lieues, qu'on nomme l'Isthme de Suez; lien

Tome II.

A

OpCAR

2 ÉTAT DE L'AFRIQUE.

physique & barriere politique que la mer doit rompre tôt ou tard, par cette pente qu'elle a de faire des golfes & des détroits à l'Orient. Cette presqu'île, coupée par l'équateur en deux parties inégales, forme un triangle irrégulier, dont l'un des côtés regardel'Orient; l'autre, le Nord; & le troisieme, l'Occident. Cette partie du monde, plus petite que l'Asie, & plus grande que l'Europe, est moins peuplée & moins tempérée que l'une & l'autre. Elle a 1300 lieues d'étendue du Midi au Nord, à commencer depuis le cap de Bonne-Espérance jusqu'au détroit de Gibraltar, & de 1360 de l'Orient à l'Occident, à compter depuis le cap Guardafu, avant d'entrer dans la mer Rouge, jusqu'au cap Verd.

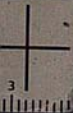
Les Africains, en général, sont d'une taille avantageuse, & très-robustes. On les accuse d'être farouches, cruels, grossiers & fort mauvais soldats. Tous croupissent dans la plus crasse ignorance. Les Arabes seuls qui, depuis quelques siècles, se sont fixés parmi eux, passent pour être fort adroits & assez courageux. Quelques-uns d'entr'eux ne sont pas même dépourvus des connaissances propres au commerce, à la navigation & à la géographie. Tous les Africains ne sont pas de la même couleur. Les uns, connus sous le nom de *Maures*, sont basanés; & les autres, qu'on appelle *Negres*, & qui sont originaires du pays, sont d'une couleur noire, d'autant plus foncée, que le climat qu'ils habitent est plus chaud.

La Religion naturelle & le Mahométisme

font le
L'EGYPT
gions
etablis
tiens.
& cett
établie
une po
différen
barie.

L'AF
arides
encore
courir
gieuse
pas enc
noble c
répand
aux NÉ
rels du
un anci
& qu'o
de com
assez ex
Proven

Le cl
mal-fai
les Neg
reuses &
en lang
n'offre
brûlans
long des



sont les principaux cultes reçus en Afrique. L'Egypte, l'Abyssinie, & quelques autres régions où les Européens se sont successivement établis, sont les seuls où l'on trouve des Chrétiens. Les Juifs y sont en très-grand nombre; & cette Nation fugitive, qui prétend s'y être établie dès la plus haute antiquité, fait sur-tout une portion importante de la population des différens États qui occupent la côte de Barbarie.

L'Afrique, qu'un climat brûlant, des sables arides, & la barbarie de ses habitans n'ont pas encore permis aux Savans de l'Europe de parcourir en entier, offre une multitude prodigieuse de Langues, dont la plupart ne nous sont pas encore connues. L'Arabe, cet idiôme aussi noble qu'il est fécond & énergique, y est fort répandu; & il est plusieurs régions où il sert aux Négocians pour se faire entendre des Natures du pays. On trouve sur la côte de Barbarie un ancien jargon, qu'on appelle *Langue franque*, & qu'on emploie dans la plupart des opérations de commerce. Ce jargon, que l'on dit être assez expressif, est un composé de Français, de Provençal, d'Espagnol & d'Italien.

Le climat de l'Afrique est, en général, assez mal-sain; &, dans plusieurs de ses Provinces, les Negres sont sujets à des maladies dangereuses & fréquentes, qui les traînent au tombeau en languissant. Quoique l'intérieur des terres n'offre, en bien des endroits, que des sables brûlans & stériles, le terroir est très-fertile le long des côtes, & dans les régions arrosées par

quelques rivières. L'Afrique est des quatre parties du monde celle où la nature soit plus riche & plus variée. Elle présente des phénomènes dans les trois régnes qui ne se retrouvent en aucune autre contrée de la terre ; & ce riche tableau, sur lequel nous allons fixer nos regards, nous dédommagera avantageusement de la stérilité rebutante qu'offrent les annales des peuples nombreux qui couvrent cette péninsule immense.

De tous les métaux, le fer & le cuivre sont les seuls que l'on ne découvrira peut-être jamais en abondance dans les entrailles de l'Afrique. Ces deux objets importans du commerce des Nations policées, semblent avoir choisi pour foyer les climats rigoureux du Nord. Le premier se trouve cependant assez communément dans le pays de Bambouk, & le second, dans les terres des Royaumes de Loango & de Congo. Si ce que l'on dit du fameux pays de Tombuto est vrai, ce Royaume seul est plus riche que le Mexique & le Pérou réunis. L'or qui se présente à la surface de la terre, fait assez présumer de quelle opulence sont les mines qu'elles recellent dans ses entrailles. Quelques montagnes fournissent aussi, dit-on, une quantité prodigieuse d'argent très-fin. Les mines de sel, quoiqu'assez rares dans l'intérieur de l'Afrique, pourraient suffire à la consommation des habitans, si les eaux de la mer n'offraient à ceux qui occupent ses côtes des moyens propres à s'en procurer à peu de frais. Cette vaste région, si l'on en excepte l'Égypte, la Barbarie, & quelques

autres
pas pr
miel q
d'une
à port
disette
harico
qui vie
mes d
semain
les Vo
une qu
la cha
qui pe
qui cro
la mèn
sert de
viande
net, t
tora,
Laos. I
be, la
reux si
pourra
intéres
du mo
grand
même
Le
l'Afriq
fruit e
grand.

ÉTAT DE L'AFRIQUE.

autres contrées de moindre importance, n'est pas propre à produire du bled; mais le riz & le miel qui y croissent en abondance, & qui y sont d'une qualité excellente, mettent les habitans à portée de ne craindre que très-rarement la disette. On cultive sur la côte du Sénégal des haricots, qui sont beaucoup meilleurs que ceux qui viennent en Europe. Les patates & les pommes de terre y croissent & mûrissent en six semaines. Les Africains ont des pois verts dont les Voyageurs font très-grand cas. Ils ont aussi une quantité prodigieuse de melons d'eau, dont la chair est d'un rouge éclatant & sucrée, & qui pesent jusqu'à 50 & 60 livres. L'igname, qui croît en abondance sur la côte de Guinée, a la même consistance que notre bétérave, & sert de pain aux Negres qui la mangent avec la viande. L'aloës d'Afrique est, selon M. Demanet, tout aussi parfait que celui de l'île de Socotora, de la Cochinchine & du Royaume de Laos. La myrrhe, la manne, la casse, l'euphorbe, la térébenthine se cultivent avec un heureux succès le long du Sénégal; & les Français pourraient en faire un objet de commerce fort intéressant. On ne trouve en aucune autre partie du monde des tamarins aussi bons, & en aussi grand nombre que sur la côte méridionale du même fleuve, & sur la riviere de Gambia.

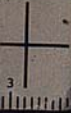
Le palmier est l'un des principaux arbres de l'Afrique. Le palmier franc porte des dates, fruit excellent, qui sert de nourriture à un grand nombre de peuples de cette contrée. Cet

arbre fournit aussi une boisson, appelée *vin de palmier*, & que les Negres aiment aussi passionnément que l'eau-de-vie, à laquelle les Européens les ont accoutumés. On y trouve encore des bananes, des figes bananes, des oranges douces d'une fort bonne qualité, & une quantité prodigieuse de giraumons, dont les Français font leurs délices lorsqu'ils habitent la côte du Sénégal. On connaît l'usage que les Negres font des callebasses. Ces sortes de fruits, assez semblables à nos citrouilles, servent aux Negres d'ustensiles de ménage, en les partageant en deux parties. Si l'indigo d'Afrique n'est pas aussi estimé que celui qui provient de nos Colonies d'Amérique, c'est qu'on ne se met pas en peine de l'y cultiver. Cette plante y vient en abondance le long des rivieres & dans tous les endroits humides.

Près le lac du Panier-Foulis, entre Gorée & le Sénégal, il y a une forêt de bois d'ébène du plus beau noir du monde. La riviere de Gambia est couverte de courbaris, arbres très-gros, très-grands, & fort propres à la construction des vaisseaux. Le figuier d'Afrique est d'une grosseur prodigieuse. On en voit qui ont jusqu'à 25 ou 30 pieds de circonférence. Le bois en est d'ailleurs très-beau, & les Negres s'en servent pour faire des gamelles, des plats, des assiettes, des cuilliers & différens autres ustensiles de ménage. Les cotonniers y viennent en abondance dans tous les endroits qui sont assez élevés pour ne pas craindre les inondations. Le coton qu'ils

produit
Levan
cultiv

Le
aussi v
On y
Il n'e
soient
aussi e
bie, e
ont o
dix à
tionne
que p
soient
jusqu
ni ral
muné
formé
en él
donne
soleil
s'acc
sobrie
souve
ces ch
fait t
boire
Le
anima
vite;
qu'il
de mu



produisent ferait peut-être préférable à celui du Levant, si les Negres prenaient la peine de le cultiver.

Le règne animal est tout aussi abondant & aussi varié, en Afrique, que celui des végétaux. On y trouve des animaux de toutes les espèces. Il n'est pas de pays au monde où les éléphants soient plus nombreux. Ces animaux y surpassent aussi en volume tous ceux qu'on trouve en Arabie, en Perse & dans la presqu'île de l'Inde. Ils ont ordinairement huit à dix pieds de long sur dix à douze de haut; & leur grosseur est proportionnée à ces dimensions prodigieuses. L'Afrique produit aussi les plus forts chameaux qui soient sur la terre. On en trouve qui portent jusqu'à 1200 livres pesant, sans paraître gênés, ni ralentir leurs pas. Les chevaux y sont communément d'une beauté accomplie. Les Maures formés dès le bas-âge à ce genre de commerce, en élèvent de nombreux troupeaux. Ils leur donnent pour nourriture de l'herbe séchée au soleil, mêlée avec du mil concassé. Ces animaux s'accoutument à boire peu & rarement. Cette sobriété est nécessaire dans un pays où l'eau est souvent fort rare. Lorsqu'on veut engraisser ces chevaux, on pile du mil fort menu, qu'on fait tremper dans du lait, & qu'on leur fait boire lorsqu'ils ont mangé leur herbe sèche.

Le buffle est fort commun en Afrique. Cet animal y est sauvage & méchant. Il court fort vite; & quand il atteint l'homme ou l'animal qu'il poursuit, il le jette à terre d'un coup de muse, s'agenouille sur lui & le pile avec

ses genoux jusqu'à ce qu'il cesse de respirer. Lorsqu'on est parvenu à l'appivoiser, il sert aux mêmes usages que le bœuf, qu'il surpasse communément en grosseur.

Les cerfs & les biches d'Afrique ne different en rien de ceux que l'on voit en Europe. Ce que l'on ne trouve pas chez nous, c'est une espece de cerf appellée *Gazelle*, & qui tient du chameau, de la chevre, du lievre & de la biche. La tête, la queue & le poil approchent du chameau; le corps est semblable à celui de la biche. Ses cris imitent ceux des chevres; ses jambes & ses pieds, plus courts par devant que par derriere, ressemblent à ceux du lievre. Elle monte avec rapidité, & descend avec désavantage. La rase campagne est son champ de bataille pour la course. Il en passe tous les ans une quantité prodigieuse de la Barbarie dans la Nigritie. Les Negres leur font la guerre; pour la rendre plus complete, ils attendent que les grandes herbes soient seches, pour les brûler, afin que le feu puisse chasser ces animaux, & les contraindre de se réfugier en des lieux favorables pour les détruire. Les Negres, qui suivent les progrès du feu, marchent sur une même ligne; & dès qu'ils ont resserré ces animaux dans un coin, ils les attaquent à coups de flèches, de zagaies & de massues, & en tuent une quantité considerable. Ceux qui se jettent à l'eau, pour se sauver du carnage, trouvent d'autres Negres qui les attendent dans des canots, d'autres enfin qui sont sur le rivage opposé qui les assomment. Les Negres après cette expé-

dition
chairs
& vend
de ces
mange
font da
remarq
herbes

Le li
Afrique
natal.
tagnes
les boi
mer, &
Ils font
qu'en a
dant,
sultent
& qui
un sign
Arabes
route,
tent po
assez fa
animau
leur ch
couleur
Le t
commu
Après c
carnaci
l'hyene
avec le



dition, partagent leur chasse; ils valent les chairs de ces gazelles; ils les font boucaner, & vendent les peaux aux Étrangers. La chair de ces animaux est très-délicate, quand on la mange fraîche & dans le tems que les herbes sont dans leur force; elle est très-grasse: on remarque qu'elle a plus de fumet, quand les herbes ont moins de suc.

Le lion n'a pas de repaire plus assuré qu'en Afrique. C'est, à proprement parler, son pays natal. On l'y trouve par-tout, sur les montagnes, dans les plaines, dans les déserts, dans les bois, le long des rivières, au bord de la mer, & souvent même au milieu des villages. Ils sont beaucoup plus forts & plus féroces qu'en aucune autre partie de l'Univers. Cependant, ces animaux, s'ils ne sont affamés, insultent rarement ceux qui ne les provoquent pas, & qui ne leur donnent point, par leur fuite, un signe de faiblesse. Aussi les Negres & les Arabes, continuent-ils tranquillement leur route, en présence de ces animaux, qui s'arrêtent pour les regarder. Jeunes, on les apprivoise assez facilement, jusqu'à les faire paître avec les animaux domestiques. Les Africains estiment leur chair, qui approche, dit-on, pour la couleur & le goût, de celle du veau.

Le tigre & la panthere ne sont pas moins communs en Afrique que ce roi des animaux. Après ceux-ci, l'animal le plus cruel & le plus carnacier, c'est le Dubbah, qui paraît être l'hyène des anciens. Il exhume les corps morts avec les griffes, dont ses grands pieds sont

10 ÉTAT DE L'AFRIQUE.

armés. Son poil est d'un brun sombre, coupé de raies d'un brun encore plus foncé. Il a le corps aussi grand & plus alongé que le loup. Les Arabes de la Barbarie, lorsqu'ils prennent un de ces animaux, enterrent soigneusement sa tête dans un lieu caché, de peur qu'on n'employât la cervelle à quelque maléfice. Le loup d'Afrique est beaucoup plus grand & plus gros que celui d'Europe. Cet animal vorace est d'un poil argenté & presque blanc. La quantité des loups est d'autant plus grande que personne ne leur fait la guerre, & que les Negres sont assez superstitieux pour les ménager, dans la crainte que, s'ils en tuaient un, les autres ne se chargeassent de venger sa mort. M. Adanson a observé que le loup du Sénégal s'associait souvent au lion; pour dérober sa proie, malgré la vigilance des habitans. Cette espece d'intelligence régné aussi, au rapport de M. Shaw, entre le lion & le jakal.

Les singes sont si communs en Afrique, que les arbes en sont souvent chargés. On y en voit de toutes les couleurs, les uns plus laids & plus dégoûtans que les autres. Ces animaux sont l'ennemi le plus à craindre pour les Negres. Ils détruisent leur riz & leur millet, dévastent toute la campagne, & s'approprient les plus beaux fruits. Ils découvrent les cases dispersées dans la plaine, quand ils s'apperçoivent qu'il n'y a personne, brisent tout ce qui se présente, & emportent ce qui peut convenir à leur rapacité. Les femelles portent leurs petits cramponnés

sur leur
enfans.

Les
mouton
Les uns
rope, c
& si pe
forts,
autres,
poil aig
fumet e

On t
grosseur
25. & 3
proporti
continue
tuent so
tres de
qui ne f
fures ser
Negres
aussi-tôt
le venin
La natu
besoins
produit
pres à se
dangere
gres con
L'Egy
de mon
qu'à 18
avoir vu

sur leur dos, comme les Négresses portent leurs enfans.

Les Maures ont de nombreux troupeaux de moutons. Ces animaux font de deux espèces. Les uns, couverts de laine comme ceux d'Europe, ont des queues d'une grandeur énorme, & si pesantes, que, quoique grands & très-forts, ils ont de la peine à les traîner. Les autres, d'une espèce encore plus forte, ont le poil aigu comme celui des chevres, & sont d'un fumet exquis.

On trouve en Afrique des serpents d'une grosseur prodigieuse. Il y en a qui ont jusqu'à 25 & 30 pieds de longueur avec une grosseur proportionnée. Ces reptiles font une guerre continuelle à toutes les bêtes féroces, qu'ils tuent souvent avec leur venin. On en voit d'autres de diverses couleurs & plus petits, mais qui ne sont pas moins à craindre. Leurs morsures seraient presque toujours mortelles, si les Nègres n'avaient la précaution d'appliquer aussitôt sur la plaie un fer ardent, qui empêche le venin de se communiquer à la masse du sang. La nature d'ailleurs, toujours attentive aux besoins des êtres, dont elle a couvert la terre, produit dans ces régions diverses plantes propres à servir de remèdes contre la morsure de ces dangereux reptiles, & dont la plupart des Nègres connaissent parfaitement l'usage.

L'Égypte & la côte du Sénégal sont pleins de monstrueux crocodiles. Ils ont depuis 15 jusqu'à 18 pieds de long. M. Adanson dit en avoir vu plus de deux cents à la fois. Ces ani-

maux se tiennent ordinairement dans la fange des marais & des rivières ; mais ils ne peuvent demeurer que quelques minutes sous l'eau sans respirer. Lorsqu'ils surfagent, il n'y a que la partie supérieure de leur tête, & une petite partie du dos qui s'élèvent au-dessus de l'eau. Ils ne ressemblent alors à rien moins qu'à des animaux vivans ; on les prendrait pour des troncs d'arbres flottans. Dans cette attitude, qui leur laisse l'usage des yeux, ils voient tout ce qui se passe autour d'eux ; & dès qu'ils apperçoivent quelqu'animal qui les approche, ils plongent aussi-tôt, vont précipitamment à lui en nageant entre deux eaux, l'attrapent par les jambes & l'entraînent en pleine eau pour le dévorer après l'avoir noyé. On en trouve d'assez hardis & d'assez voraces, pour s'élançer dans les canots, d'où ils enlèvent les hommes. Les œufs de cet animal ne sont pas plus gros que ceux d'une oie. Il les pond dans le sable, & laisse au Soleil le soin de les faire éclore par sa chaleur.

L'hippopotamme, ou cheval marin, le plus grand des amphibies, ne se trouve que dans l'eau douce des rivières de l'Afrique ; & il semble être particulièrement attaché à cette partie du monde. Cet animal a la figure du bœuf ; mais il a les jambes plus courtes, & sa tête est d'une grosseur démesurée. Il ne le cède en grandeur qu'à l'éléphant & au rhinoceros. Ses mâchoires sont armées de quatre défenses avec lesquelles il détache les racines des arbres qui lui servent de nourriture. Il ne peut rester

long-temps qui l'oblige de se retirer en terre. Son hennissement est fort rauque, mais il est fort agréable.

Les mœurs de l'Afrique en abondent, des uns paraissent se nourrir de seigne, la subsistance des Negres, leurs pirogues de l'Afrique guim font que la plupart p...

Le requin qu'est le plus dangereux de tous les poissons, quoique sa gueule feroce se trouve en plusieurs rangs de dents, celles-ci sont extrêmes, ne pourra-t-on le monstrer de près d...

long-tems sous l'eau sans respirer ; & c'est ce qui l'oblige , comme le crocodile , à porter de tems en tems la tête au-dessus de sa surface. Son hennissement ressemble à celui du cheval ; mais il est si violent , qu'on l'entend distinctement d'un quart de lieu.

Les mers qui baignent les côtes occidentales de l'Afrique sont très-poissonneuses. On y pêche en abondance des raies , des morues , des huîtres , des tortues & des harengs. Souvent la mer paraît couverte de bancs de poissons. Un coup de seine , dit M. Demanet , suffit pour fournir la subsistance à plus de 200 hommes ; & les Negres , en deux heures de tems , remplissent leurs pirogues de fort bons poissons. L'Auteur de l'Afrique Française assure que le Golfe d'Arguin fournit de monstrueuses morues , dont la plupart pesent jusqu'à 200 livres.

Le requin est dans la mer d'Afrique , ce qu'est le crocodile dans les rivieres. Ce poisson très-carnassier & très-vorace , est l'un des plus dangereux de l'Océan. On en trouve qui ont 25 pieds de long sur 4 à 5 de diametre. Ce poisson est couvert d'une peau forte & rude , quoique peu épaisse. Sa tête est longue , sa gueule fort grande ; & ses mâchoires supérieures & inférieures sont garnies de plusieurs rangs de dents dont les unes sont triangulaires , celles-ci plates & les autres pointues. Toutes sont extrêmement dures & tranchantes ; & rien ne pourrait échapper au goufre meurtrier que ce monstre présente , si sa gueule n'était éloignée de près d'un pied de l'extrémité de son museau ;

cette disposition incommode l'oblige à pousser sa proie devant lui, long-tems avant de pouvoir la mordre.

On trouve aussi en Afrique une espèce de poisson, qu'on appelle lamentin, qui a 16 & 18 pieds de longueur & 4 à 5 de diametre; ce poisson est rond depuis la tête jusqu'au milieu du corps. Il s'aplatit ensuite peu-à-peu. Il a la tête grosse, la gueule large, les yeux petits & louches. Il vit de l'herbe qu'il trouve, tant au fond de la mer que dans le lit des rivières. Il aime beaucoup l'eau douce. Souvent on le voit dormir le muse sur sa surface. Les Negres faissent cette occasion pour le harponner. La chair du lamentin est délicieuse; elle est blanche comme celle du veau & du cochon, & sa saveur tient de toutes les deux mais rarement elle est aussi tendre.

La mer d'Afrique offre, vers le mois d'Octobre, un poisson assez singulier, qu'on appelle le poisson volant. Ces petits animaux sont de la grosseur du merlan. Leurs deux nageoires, presque aussi longues que tout le corps, leur servent d'ailes pour voler au-dessus de l'eau. Les dorades & les bonites, qui sont aussi fort communes sur ces plages, en sont très-friands. Elles leur font la guerre à toute outrance; & dans les tems calmes, on voit, à tout instant, des nuées de poissons volans qui s'élevent au-dessus de l'eau pour éviter ces cruels ennemis. Comme ils ne se soutiennent en l'air qu'autant que leurs ailes sont humides, leur vol est fort court; & ils sont bientôt forcés de retomber

dans l'eau
destruete
leurs fort

Dans t
négal, o
villes &
different
sont plus
fait, to
pêche co
petits br
qui sont
Quand l
fume qu'
les Negre
rivières &
soutenue
se retirer
gieuse de
cles, n'
l'eau.

Les ca
remplies
plupart n
du monde
lion l'est
plus fort
sont les
gent une
pour cela
rement d
sont si d
peau, qu

dans l'eau, où ils sont aussi-tôt dévorés par leurs destructeurs. La chair de ces poissons est d'ailleurs fort délicate.

Dans toutes les rivières des environs du Sénégal, on trouve une quantité étonnante d'écrevisses & de carpes. Les unes & les autres ne diffèrent de celles d'Europe, qu'en ce qu'elles sont plus grosses & d'un goût plus friand. On fait, tous les ans, dans ces contrées, une pêche considérable aux anguilles, dans les petits bras de rivières & dans les marigots, qui sont remplis de ces deux espèces de poisson. Quand les eaux ont bien crû, & que l'on présume qu'elles ne deviendront pas plus grosses, les Negres barrent les embouchures des petites rivières & des marigots, avec des claies d'osier, soutenues par des poteaux; &, lorsque les eaux se retirent, ils prennent une quantité prodigieuse de poissons, qui, retenus par ces obstacles, n'ont pu s'échapper avec le courant de l'eau.

Les campagnes & les forêts d'Afrique sont remplies d'un nombre infini d'oiseaux, dont la plupart ne se retrouvent dans aucune autre partie du monde. L'aigle, roi des oiseaux, comme le lion l'est des quadrupèdes, y est plus grand, plus fort, plus robuste qu'ailleurs. Ces oiseaux sont les ennemis cruels des serpents qui affligent une grande partie de l'Afrique; & c'est pour cela que les Negres les ménagent ordinairement dans leurs chasses. Les plumes des aigles sont si dures & si fortement collées sur leur peau, que le dard du serpent ne peut les péné-

rer. Aussi voit-on ces oiseaux les emporter, sans craindre ni leurs sifflements ni leur poisson, & qu'ils les coupent en pieces, pour les distribuer à leurs petits.

On trouve des autruches dans tous les lieux déserts de l'Afrique, & spécialement à l'Est du Cap-Blanc, des golfes d'Arguim & de Portendic, & le long de la riviere de St. Jean. Cet oiseau est l'un des plus grands & des plus gros que l'on connoisse. Il a communément six pieds sept pouces de vol; sept pieds & demi de longueur, depuis le bout du bec jusqu'à celui de la queue; & huit pieds quatre pouces jusqu'à l'extrémité de l'ongle. Cette dernière mesure va quelquefois à plus de dix pieds; & les autres à proportion.

L'autruche court avec une vitesse extraordinaire. Ses œufs sont fort gros, & leur coquille est dure & épaisse, de maniere que l'on peut en faire des tasses & divers autres ouvrages assez curieux. Cet oiseau les dépose dans le sable; & laissant au soleil le soin de les échauffer pendant le jour, il ne les couve que la nuit.

Les environs du Sénégal sont couverts de pélicans ou grand-gosiers, qui, comme autant de cignes, se promènent gravement sur ses eaux. Ce sont, sans contredit, après l'autruche, les plus grands oiseaux du pays. M. Adanson dit en avoir tué un dont les aîles, mesurées d'une extrémité à l'autre, avaient plus de dix pieds d'ouverture. La longueur de son bec était de plus d'un pied & demi, & le sac qui y est attaché en dessous, contenait près de vingt-deux

pintes d'eau que pour d'épervier pour lui faire grands bet un animal peut dire q Ces oiseau gniesur les cle, qu'ils pour ramer leurs pieds ils le voient l'eau leur b vitesse com & retire au dont leur sa leur bec de elle s'échapp sons, qu'ils Le paon c que l'autruche d'un coq d'I font d'un vic les différent paraître, t violet clair aîles sont p ressemble a jambes font ses pattes I vifs. Il a sur de plumes si

pintes d'eau. L'usage de ce sac n'est uniquement que pour la pêche. C'est comme une espece d'épervier que la nature a donné à cet oiseau, pour lui faciliter les moyens de pourvoir à ses grands besoins. Elle ne pouvait le placer dans un animal qui sût mieux s'en servir, & l'on peut dire qu'il entend la pêche dans sa perfection. Ces oiseaux nagent ordinairement par compagnie sur les hauts fonds, & forment un grand cercle, qu'ils resserrent en se rapprochant peu-à-peu pour ramener le poisson, que le mouvement de leurs pieds contient dans ce petit espace. Quand ils le voient assez rassemblé, ils plongent dans l'eau leur bec ouvert, & le renferment avec une vitesse comparable à celle d'un pêcheur qui jette & retire aussi-tôt son épervier. Pour verser l'eau, dont leur sac est rempli, ils ne font que pencher leur bec de côté, en l'entr'ouvrant légèrement; elle s'échappe aussi-tôt, & laisse à sec les poissons, qu'ils vont manger paisiblement à terre.

Le paon est tout aussi commun, en Afrique, que l'autruche & le pélican. Il est de la grosseur d'un coq d'Inde. Ses plumes du dos & du ventre sont d'un violet foncé, tabisé & changeant; & les différentes réfractions de la lumiere le font paraître, tantôt d'un noir lustré, tantôt d'un violet clair, comme légèrement surdoré. Ses ailes sont plus variées que le corps. Sa queue ressemble assez à celle des paons d'Europe; ses jambes sont hautes comme celles d'une cigogne, ses pattes larges, son bec long, & ses yeux vifs. Il a sur la tête deux houppes, composées de plumes si fines, qu'on les prendrait pour du

poil long, délié, fin & doux comme de la soie. Celle qui est sur le devant, est d'une couleur noire, lustrée & changeante; l'autre est auro-rée. On trouve à la côte de Guinée une espece de ces oiseaux, un peu différente de celle-ci. Ils sont plus méchants, & leur marche est plus grave. Ils maltraitent toutes les autres volailles qu'on nourrit dans les habitations où ils se trouvent. Leur chair est excellente & fort substantielle.

Les forêts & les bois d'Afrique recelent une foule de pintades, dont la chair est délicieuse. & très-saine. Ces volailles s'appriivoient aisément, & vivent avec les poules dans l'enceinte des maisons. Les coqs de bruyeres, que l'on trouve fort communément sur la Gambia, sont d'une grosseur prodigieuse. On y en voit qui pesent jusqu'à 35 & 40 livres. Leur chair est très-délicate, fort tendre, & d'un fumet beaucoup plus agréable que celui du coq de bruyeres d'Europe.

Les oies sauvages, les canards, les perdrix, les bécasses, les cailles, les pigeons ramiers, les farcelles, les grives, les tourterelles, se présentent en abondance dans toutes les contrées de l'Afrique. Les perroquets & les perruches y fourmillent. L'espece des perroquets y est fort petite. Ils n'excèdent pas communément la grosseur d'une caille. La perruche y est d'une extrême beauté, & d'un verd charmant. Sa queue a dix à douze pouces de longueur; & lorsqu'elle a deux ans, il lui croît une raie noire

autour du c
son beau p

On trou
ailes, qui
d'un plumag
crochu, &
Leurs ailes
nies de plur
barbes; ma
mes beauco
de cinq à six
barbes long
lorsqu'elles
deux ailes c
cette disposi
qui leur a fa
gal, le nom

COTE

ON donne
cents lieues
titude d'ans
côté orienta
près du cap
la mer Roug
est peu con

autour du col, qui joint un nouvel agrément à son beau plumage.

On trouve en Afrique des oiseaux à quatre ailes, qui sont de la grosseur d'un coq d'Inde, d'un plumage noir, dont le bec est grand & crochu, & les serres armées de fortes griffes. Leurs ailes sont grandes, fortes & bien fournies de plumes. Celles du fouet n'ont point de barbes; mais elles sont couvertes d'autres plumes beaucoup plus longues. Elles les surpassent de cinq à six pouces. Leurs tuyaux sont garnis de barbes longues & épaisses; de manière que, lorsqu'elles sont étendues, elles font paraître deux ailes distinctes de chaque côté; & c'est cette disposition dans le plumage de ces volatiles qui leur a fait donner par les Français du Sénégal, le nom d'oiseaux à quatre ailes.

II.

COTES ORIENTALES DE
L'AFRIQUE.

ON donne à l'Afrique environ trois mille huit cents lieues de côtes, en comprenant cette multitude d'anses & de baies qui la défigurent. Le côté oriental, qui s'étend depuis Suez jusqu'au près du cap de Bonne-Espérance, est baigné par la mer Rouge & par l'Océan. L'intérieur du pays est peu connu; & ce qu'on en fait, ne peut

intéresser, ni l'avidité du Négociant, ni la curiosité du Voyageur, ni l'humanité du Philosophe. Les Missionnaires mêmes qui avaient fait quelques progrès dans ces contrées, surtout dans l'Abyssinie, rebutés par les traitements qu'ils éprouvaient, ont abandonné ces peuples à leur légèreté & à leur perfidie. Les côtes ne sont, le plus souvent, que des rochers affreux, un amas de sable brûlant & aride. Celles qui sont susceptibles de quelques cultures, sont partagées entre les Naturels du pays, les Arabes, les Portugais & les Hollandais. Leur commerce, qui ne consiste qu'en un peu d'ivoire ou d'or, & quelques esclaves, est lié avec celui des Indes orientales.

Le côté septentrional, qui va depuis l'Isthme de Suez jusqu'au Détroit de Gibraltar, est borné par la Méditerranée. Il a 900 lieues de côtes occupées par une région connue depuis plusieurs siècles sous le nom de *Barbarie*, & par l'Égypte, qui gémit sous le joug de l'Empire Ottoman.



TABLE.

CETTE grande par la Mer R l'Ouest, par Lybie; au N longueur du lieues. Un bar montagnes, c direction, ne large jusqu'au qu'à la mer, la base est de brasse un autre ciens, sous l deux bras du Méditerranée & l'autre à de

Quoique ce mat en est gémité qui soit la perte trop c subtile élevé & en Juin, q Ne serait-il cette calamité coucher à l'a est difficile de

III.

TABLEAU DE L'EGYPTE.

CETTE grande province est bornée à l'Est, par la Mer Rouge; au Sud par la Nubie; à l'Ouest, par les déserts de Barca, ou par la Lybie; au Nord, par la Méditerranée. Sa longueur du Nord au Sud est d'environ 212 lieues. Un banc de rochers & une chaîne de montagnes, qui suivent à peu-près la même direction, ne lui laissent que 6 ou 7 lieues de large jusqu'au *Caire*. Depuis cette Capitale jusqu'à la mer, le pays décrit un triangle dont la base est de 100 lieues. Ce triangle embrasse un autre, célèbre dans les écrits des anciens, sous le nom de *Delta*, & formé par deux bras du Nil qui vont se jeter dans la Méditerranée, l'un à un lieue de *Rozette*, & l'autre à deux de *Damiette*.

Quoique cette région soit embrasée, le climat en est généralement salubre. La seule infirmité qui soit particulière à l'Égypte, c'est la perte trop ordinaire de la vue. C'est un fable subtile élevé par les vents du midi, en Mai & en Juin, qui fait, dit-on, tant d'aveugles. Ne ferait-il pas plus raisonnable d'attribuer cette calamité à l'usage où sont les peuples de coucher à l'air, pendant 9 mois de l'année? Il est difficile de ne pas embrasser cette opinion,

quand on voit que ceux qui passent la nuit dans leurs maisons, ou sous des tentes, éprouvent rarement un si grand malheur.

Il est peu de contrées sur le Globe aussi fertiles que l'Égypte. Le sol y donne annuellement trois récoltes, dont chacune ne coûte qu'un labour; à celle des grains succède celle des légumes, qui est suivie de celle des plantes potageres. C'est au Nil qu'est dûe une si heureuse fécondité.

Ce fleuve, qui prend sa source dans l'Éthiopie, doit son accroissement à des nuages, qui, retombant en pluie, occasionnent sa crûe périodique. Elle commence avec le mois de Juin, & augmente jusqu'à la fin de Septembre pour baisser ensuite graduellement. Après avoir parcouru de vastes espaces sans se diviser, ces eaux se séparent 5 lieues au-dessous du Caire, en deux branches qui ne se rejoignent plus.

Cependant un pays où rien n'est si rare qu'une source, où rien n'est plus extraordinaire que la pluie, ne pouvait être fécondé que par le Nil. Aussi creusa-t-on dans les tems les plus reculés, à l'entrée du Royaume, 80 canaux considérables, & un plus grand nombre de petits, qui distribuerent ses eaux dans toute l'Égypte. Tous, à l'exception de 5 ou 6 des plus profonds, se trouvent à sec au commencement ou au milieu de l'hiver; mais alors le sol n'a plus besoin d'arrosement. S'il arrive que le fleuve ne s'éleve pas à 400 pouces, il n'y a d'arrosé que les terres basses. Les autres auxquelles leurs puits à bascule & leurs puits à roues

deviennent in
l'année, & de

Les terres d
classes. On re
qui forment
mosquées &
gieux. C'est la
dans les impo
nagée par le

Les Princip
de l'Etat posse
laissent peu c
de leurs lueur
redevances au

La troisiem
nombre de c
possessions, p
Fermiers actif
la richesse de
source du tré

Quoique l
le pays n'est
6 millions d'
les Coptes qu
Égyptiens, a
Les uns ont
autres sont re
cupent presq
très-répandus
rivateurs; be
plus intellig
affaires des f
créataires aux

deviennent inutiles, sont réputées stériles pour l'année, & déchargées de toute imposition.

Les terres de l'Égypte sont divisées en trois classes. On regarde comme la première celles qui forment les *vacoupes*, ou le domaine des mosquées & des autres établissemens religieux. C'est la plus mal cultivée, & celle qui, dans les impositions publiques, est la plus ménagée par le Gouvernement.

Les Principaux Officiers civils & militaires de l'Etat possèdent en usufruit la seconde. Ils laissent peu de choses aux serfs qui l'arrosent de leurs sueurs, & rendent rarement au fisc les redevances auxquelles ils sont assujettis.

La troisième est partagée entre un grand nombre de citoyens, qui font exploiter leurs possessions, plus ou moins étendues, par des Fermiers actifs & intelligents. Ces champs sont la richesse de l'Égypte, & deviennent la ressource du trésor public.

Quoique le tiers des terres soit en friche, le pays n'est pas dépeuplé. On y compte 5 ou 6 millions d'habitans. Les plus nombreux sont les Coptes qui tirent leur origine des anciens Égyptiens, auxquels ils ressemblent assez bien. Les uns ont subi le joug de l'Alcoran; les autres sont restés soumis à l'Évangile. Ils occupent presque seuls la haute-Égypte, & sont très-répandus dans la basse. Plusieurs sont cultivateurs; beaucoup plus exercent les arts. Les plus intelligents d'entre eux conduisent les affaires des familles riches, ou servent de Secrétaires aux gens en place. Dans ces postes re-

gardés comme honorables, ils ne tardent pas à prendre l'empire le plus absolu sur des maîtres éternés par le climat ou les voluptés. Cette espèce d'abandon les fait bientôt parvenir à une opulence qu'ils consomment ordinairement dans de vils excès. Si l'avarice les a tenus éloignés des plaisirs, ils sont, avant la fin d'une vie agitée, dépouillés de leurs trésors par les tyrans qu'ils ont trompés. Rien de si rare que de voir des enfans héritiers de la fortune de leur pere.

Après les Coptes, la race la plus multipliée est celle des Arabes. Ces descendans d'un peuple autrefois conquérant vivent tous dans le plus grand opprobre. Dans cet état d'abjection, ils sont tous sans courage; & jamais on ne leur a vu prendre la moindre part à aucune des révolutions qui agitent si souvent cette contrée. Aux yeux de leurs maîtres, ce ne sont que des animaux nécessaires à la culture. On dispose arbitrairement de leurs biens & de leur vie, sans que ces actes d'injustice ou de cruauté aient jamais provoqué la vengeance du Gouvernement. Ces malheureux ont un habillement particulier, habitent les champs, s'allient entre eux & ne se nourrissent guere que de légumes ou de laitage. Ceux qui pourraient se permettre quelques commodités, ne l'osent pas dans la crainte d'attirer sur eux une attention qui, tôt ou tard, leur serait funeste.

Ce sont des Turcs, des Juifs, des Arméniens, de Sectes diverses, venus successivement en Egypte, qui forment le reste de sa

population.

pulation.
son, laiff
& leurs
reux. Ce
douloure
melucs.

Inutile
ont été
hommes
ces. Inu
pagnes le
Inutilem
autres d
soin, &
fort pre
bien affe
rent dan
milles if
qu'à la

Le G
aucun a
région a
nés écla
torité. S
mettre
potisme
mais le
de port
content
laisser à
dont ils
balance
passer d

Tom.

pulation. Ces étrangers, quelle qu'en soit la raison, laissent rarement une postérité nombreuse, & leurs descendans ne sont gueres plus heureux. Cependant, cette stérilité humiliante & douloureuse regarde spécialement les Mamelucs.

Inutilement, ces Circassiens, ces Georgiens ont été choisis dans leur jeunesse, parmi les hommes les mieux constitués de leurs provinces. Inutilement, on leur donne pour compagnes les plus belles femmes de leur pays. Inutilement, on les fait vivre les uns & les autres dans une abondance qui éloigne le besoin, & qui prévient toute inquiétude. Il ne sort presque point d'enfans de ces liaisons si bien assorties, & le peu qui naissent y meurent dans l'année. On ne connaît que deux familles issues de ce sang; & elles ne sont encore qu'à la seconde génération.

Le Gouvernement d'Egypte ne ressemble à aucun autre. Avant l'invasion des Turcs, cette région avait un chef choisi par des soldats tous nés esclaves, & qui partageaient avec lui l'autorité. Sans doute Selim aurait désiré de soumettre cette nouvelle conquête au même despotisme qui retenait ses autres provinces, mais les circonstances ne permettaient pas de porter si haut son ambition. Il fallut se contenter des droits du Soudan détrôné, & laisser à ses fiers Lieutenans les prérogatives dont ils jouissaient depuis si long-tems. Pour balancer cette milice redoutable, le Sultran fit passer dans le pays 14000 hommes de ses meil-

leurs troupes. Loin de s'occuper des intérêts de la Porte, ce corps ne travailla que pour lui-même. Il parvint à faire tout décider selon ses caprices; & il conserva cet ascendant, jusqu'à ce que, amolli par le climat, il vit sortir de ses débiles & impuissantes mains une autorité qui n'avait plus aucune base. Elle repassa, plus étendue même que jamais, aux Mammelucs.

Cette Dynastie singulière est composée de dix à douze mille esclaves, amenés dans leur jeunesse de Georgie ou de Circassie. Ils entrent au service des Grands de leur Nation, qui tous ont porté des fers avant eux, & qui les affranchissent un peu plutôt, un peu plus tard. De grade en grade on voit monter ces affranchis à celui de *Bey*, au-dessus duquel il n'y en a point.

Ces Beys commandent aux vingt-quatre provinces du Royaume. Ils sont rarement plus de seize ou dix-sept, parce que les plus hardis d'entr'eux ont plus d'un Gouvernement, & que quelques faibles districts de la Haute-Egypte sont confiés de tems immémorial à des *Cheiks Arabes*. Quoiqu'ils dussent être tous égaux, celui de la Capitale prend communément de l'empire sur les autres, à moins qu'il ne soit supplanté par quelqu'un de ses collègues plus riche, plus puissant ou plus adroit que lui. Mais, soit que l'équilibre se maintienne, soit qu'il soit rompu, les Turcs libres n'obtiennent jamais que les Emplois

civils
taires,
grands
des ho
compo
réellen
sente
ordres
d'insol
à ce q
mene
ignom
crit fa
Les
Mamm
ciel ru
éduca
viguer
ment
entre
bition
homm
ment
elle a
n'est g
qui se
tachés
soient
entier
ils ne
De
gypte

civils ou ecclésiastiques. Les Dignités militaires, les charges du Gouvernement, tous les grands honneurs, sont entièrement destinés à des hommes sortis de la servitude. Le Divan, composé des Beys & de leurs créatures, est réellement le Souverain. Le Pacha, qui représente le Sultan, reçoit les hommages. Les ordres sont même donnés en son nom; mais d'insolents esclaves les lui dictent. S'il se refuse à ce qu'on exige, il est aussi-tôt déposé; & il mène une vie privée, souvent exposé à une mort ignominieuse, jusqu'à ce que le ferrail ait percé sa tête ou prononcé son rappel.

Les vraies forces de l'Égypte résident dans les Mamelucs. Comme ils sont tous nés sous un ciel rude ou tempéré, & qu'ils ont reçu une éducation austère, leurs bras ont toute leur vigueur & leur ame n'est pas affaiblie. Ils forment différentes troupes de cavalerie, partagées entre les Beys, selon le degré de force ou d'ambition de ces chefs plus ou moins accrédités. Ces hommes puissans disposent presque aussi absolument de l'infanterie Turque. Elle est efféminée; elle a perdu entièrement l'esprit militaire; elle n'est gueres composée que de pacifiques artisans qui se font inscrire pour jouir des prérogatives attachées au nom de soldat; mais, quelles qu'elles soient, ses Officiers sont dans une dépendance entière des Beys, sans la protection desquels, ils ne sauraient obtenir aucun avancement.

De toutes les révoltes qui ont agité l'Égypte, celle qui s'est fait sentir pendant la

derniere guerre entre la Porte & la Russie, a été la plus remarquable.

L'Europe étonnée a vu partir du fond du golfe de Finlande une flotte Russe, qui a passé le détroit de Gibraltar, & est venu chercher des triomphes & des victoires dans le Levant. Cette entreprise hardie, seule propre à immortaliser le règne de Cathérine II, qu'on regardait comme une brillante chimere à la premiere nouvelle qui s'en répandit, qu'on eut de la peine à croire, à l'instant même qu'elle fut exécutée, & qui fut prouvée par des triomphes, opéra une révolution dans l'Égypte. Aly-Bey, sur lequel on a débité bien des contes, mais qui, de la condition de simple esclave, était monté par degrés à l'opulence & au crédit, favorisé par les Russes, chassa le Pacha qui commandait dans le Royaume baigné par le Nil, & forma le projet hardi de se faire reconnaître Souverain. Ce rebelle heureux avait de grandes qualités. Il commença par se concilier l'affection des peuples, en leur accordant des privilèges. Les anciens Perses, habitans des montagnes, victimes des persécutions éternelles des Musulmans, eurent part à ses bienfaits : c'étaient des peuples belliqueux & féroces, qu'il lui était important de ménager. Les Arméniens, les Coptes, les Jacobites, toutes les Sectes enfin, fortirent, par ses soins, de l'avitissement dans lequel les avaient retenus jusques-là les Turcs. Il signala sa nouvelle Souveraineté par rendre tous ses sujets égaux, en abolissant les distinctions humiliantes qui séparaient les Chrétiens

des Mu
lettre
loppés
voir ic
» A
évang
nise,
desire
» V
nous s
culte &
tout t
me; v
lui n'e
point
cours
tion
»
que n
l'oppo
justic
dépor
les he
bent
a sou
instru
doit
Relig
corde
tions
les a
l'éter
pette

des Musulmans. Il écrivit aux Vénitiens une lettre singulière, où ses sentimens sont développés, & qu'on ne sera peut-être pas fâché de voir ici.

» Adgi-Aly-Bey, aux Sectateurs des Livres évangéliques, qui gouvernent l'État de Venise, qui sont soumis au Siège Romain, & qui desirent de voir les lieux saints : salut.

» Vous êtes nos freres sur la terre, puisque nous sommes tous fils d'Adam. *Vous avez votre culte & nous le nôtre*, comme dit l'Alcoran. De tout tems, vous avez été les amis de ce Royaume; votre correspondance & votre liaison avec lui n'ont jamais cessé. Vos Négocians ne sont point inquiétés dans leurs voyages, & leurs cœurs rendent témoignage à notre protection «.

» Nous vous apprenons, par cette lettre, que nous avons banni de nos États l'injustice & l'oppression; nous leur avons fait succéder la justice. Nous ne souffrons pas que personne soit dépouillé de ses biens; nous ne vendons point les honneurs; c'est une raison pour qu'ils tombent toujours aux plus dignes. Si votre Nation a souffert quelqu'avanie, nous n'en avons été instruits que quand le mal a été fait. Elle ne doit l'imputer qu'aux Juifs ennemis de votre Religion. Nos prédécesseurs leur avaient accordé la direction des Douanes; leurs malversations nous ont été cachées long-tems; nous ne les avons connues que pour les punir. Toute l'étendue de notre domaine est purifiée de cette peste de Juifs; le peuple y vit dans une heureuse

abondance; c'est ce que peuvent attester les Voyageurs qui viennent en Egypte, les Étrangers qui y font quelque séjour, ou qui y sont établis. Quelques Hébreux prétendent y rester encore à l'ombre de votre protection; mais cette protection nous paraît mal employée; nous craignons de leur part quelques nouvelles tromperies, qui pourraient altérer la bonne intelligence & l'amitié qui doivent régner entre nous. Les avis qu'ils donnent à leurs correspondans, sont toujours contraires à la vérité; ainsi ni vous ni moi ne devons prêter foi à leurs rapports. Votre Consul fait connaître ici la noblesse de sa Nation par ses procédés. Rossfetti, Marchand de votre Ville, est un Commerçant très-sage, très-versé dans sa profession, & nous lui avons accordé notre protection. Nous l'avons aussi promise à tous vos sujets; nous les défendons, nous les aiderons, nous les maintiendrons dans une tranquillité aussi parfaite, que s'ils étaient à Venise même «.

» Que Dieu nous garde des troubles qui sont l'ouvrage du Démon; qu'il nous préserve des malins esprits. Ce Royaume est fertile; on y vit aisément, à l'abri de toute injustice: les riches & les pauvres y sont contents; la raison y est préférée à l'intérêt: l'abondance & la félicité régnet sur les bords du Nil, & croissent comme les flots de ce fleuve «.

» Nous prions l'Éternel qui ressuscite les morts, le Créateur du Ciel & de la Terre, qu'il protège nos domaines respectifs, & qu'il conserve vous & vos États «.

Aly-E
de la M
tête d'u
de route
une lett
dans ces
paravan
rins qui
est asse
mériter

» Si t
où ni to
droit de
de Nisa
désert t
sur tes
ligne d
camp n
faut le
situées
tes espo
r'élever
planan
avec le
caverne
terre?
plus for
Arrête
avance
Nation
homme
son pay
de ses v

Aly-Bey, à ce qu'on dit, tenta la conquête de la Mecque; il marcha, pour cet effet, à la tête d'une armée nombreuse. Après 15 jours de route pénible dans une vaste solitude, il reçut une lettre du fils d'un Prince Arabe, redoutable dans ces déserts, & qui, quelques années auparavant, avait dépouillé la caravane des Pèlerins qui se rendaient à la Mecque. Cette lettre est assez singulière & assez intéressante pour mériter une place ici.

» Si tu es parvenu jusqu'ici dans des contrées où ni toi, ni ton maître, ni personne n'a aucun droit de pénétrer, c'est un effet de la clémence de Nisarredin. Il s'était flatté que la vue du désert t'inspirerait la résolution sage de retourner sur tes pas. Il a daigné t'en laisser le tems. La ligne de séparation est tirée désormais. Mon camp n'est plus qu'à deux journées du tien; il faut le franchir pour espérer de voir les régions situées au-delà du désert. Sur quoi osés-tu fonder tes espérances? Peux-tu, semblable à l'aigle, t'élever dans les airs, & traverser mon camp en planant au-dessus des nues? Peux-tu te mêler avec les eaux, & couler avec elles à travers les cavernes & les entrailles inaccessibles de la terre? Ignores-tu que sa surface appartient à la plus forte cause, & à la flèche la plus acérée. Arrête; il en est tems encore. Quiconque ose avancer plus loin est certain de rencontrer cette Nation terrible, des mains de laquelle aucun homme n'est encore échappé, pour porter dans son pays la nouvelle de la force & de la vaillance de ses vainqueurs «.

Aly-Bey ne s'effraya point de ces menaces ; il fit, selon l'usage des Barbares, couper les pouces à l'Ambassadeur. Il continua sa route, dans l'espérance & le dessein de forcer les Arabes qui l'attendaient, & qui l'attaquèrent avec une fureur à laquelle ses troupes ne purent résister. Il perdit tous ses équipages, plus de la moitié de son monde, & retourna en Egypte, en renonçant au dessein de repasser de nouveau le désert.

Les événements de l'Egypte sous Aly-Bey, ses courses, ses conquêtes, ses victoires, furent pendant long-tems un objet de terreur & d'admiration pour tous les peuples de l'Orient ; mais bientôt ce célèbre aventurier eut le sort de tous les rebelles. On les excite parce qu'ils peuvent être utiles ; on les soutient tant qu'ils le sont ; on les abandonne, lorsqu'on n'en a plus besoin. Sa mort a précédé de près de deux ans la conclusion de la paix faite, en 1774, entre la Porte & la Russie.

Indépendamment des contributions en nature que le Grand-Seigneur envoie en offrande à la Mecque & à Médine, ou qu'il fait distribuer aux troupes, on leve, en Egypte, plusieurs impôts en argent. Les terres doivent un tribut, & les Chrétiens une capitation. Le monopole de la casse, du féné, des cuirs, du sel ammoniac, forme un objet fort considérable. On tire beaucoup des Douanes. Toutes ces contributions réunies, s'élevent au moins à dix millions de livres ; & il en passe rarement plus du quart à Constantinople. Le Bey principal retient le

reste ou
lui est pa
du Pacha
Sultan.
solde en
sont hab
Il n'y
intérieur
porter
sont ou
si célèb
dit-on,
séparés
port ori
que l'a
sable q
bâtime
Il n'y a
au Qu
cents t
est si té
on est
Cette
Assez
tombe
nent c
rables
Le
comm
seaux
mais
a fait
phéti

reste ou le partage avec ses collègues, s'il ne lui est pas possible de tout retenir. Les intérêts du Pacha ne sont pas plus respectés que ceux du Sultan. La milice même ne touche jamais sa solde entiere, & les citoyens de tous les ordres sont habituellement dépouillés.

Il n'y a que les ressources d'un commerce intérieur très-avantageux qui puissent faire supporter tant de vexations. Plusieurs ports lui sont ouverts. *Alexandrie*, Ville anciennement si célèbre, en a deux qui se communiquaient, dit-on, autrefois, & qui sont actuellement séparés par une langue de terre très-étroite. Le port oriental ou *neuf* est d'un accès plus facile que l'autre; mais il est presque comblé par le sable que la mer y degorge, & par le lest des bâtimens qu'on est dans l'habitude d'y jeter. Il n'y a pas un siecle qu'on amarait les vaisseaux au Quai; ils en sont maintenant à plus de deux cents toises. L'espace qu'ils peuvent occuper, est si ferré, que, pour qu'ils ne se heurtent pas, on est réduit à les arrêter sur plusieurs ancrs. Cette précaution ne suffit pas même toujours. Assez souvent, dans le gros tems, ces navires tombent sur les navires voisins, & les entraînent dans des bas-fonds, où ils périssent misérablement ensemble.

Le port occidental ou *vieux*, est vaste & commode. Les vaisseaux de guerre & les vaisseaux marchands y sont également en sûreté; mais les Européens en sont exclus. La jalousie a fait imaginer aux Navigateurs Turcs une prophétie qui annonce que la Ville tombera aux

34 ÉTAT DE L'AFRIQUE.

pouvoirs des Chrétiens, lorsque leurs bâtimens seront admis dans cette belle rade.

A 4 lieues de cette place est le *Bequies*, qui ne fait point de commerce, & où l'on n'aborde que lorsque les vents ne permettent pas de gagner Alexandrie, ou d'entrer dans le Nil. Le port est très-petit, mais excellent; & les vaisseaux de guerre y seraient hors de danger, même en hiver.

Rozette reçoit, à une lieue de l'embouchure occidentale du Nil, les denrées qui descendent le fleuve sur des bateaux appelés *Machs*, & qui le remontent jusqu'à la dernière cataracte, ou à l'extrémité méridionale de l'Égypte. Cette Ville envoie elle-même ses productions aux navires peu éloignés, sur des barques plus grandes, connues dans le pays, sous le nom de *Germes*.

Un entrepôt semblable, mais infiniment plus considérable, s'est formé près l'embouchure orientale à *Damiette*. Ce fut peut-être autrefois un port. Aujourd'hui les bâtimens sont obligés de mouiller en pleine mer, à 2 lieues de la côte, mais sur un bon fond. Si de gros tems, assez ordinaires en hiver dans ces parages, les forcent de s'éloigner, ils se réfugient dans les rades de Chypre, d'où ils reviennent à leur poste, après le péril.

Sept à huit cents bâtimens Turcs & Barbaresques, ou bâtimens Chrétiens, naviguent pour ces peuples, & arrivent annuellement en Égypte. Cent quarante ou cent cinquante viennent de Syrie; soixante-dix ou quatre-vingt, de Conf-

tantinop
trente o
ou trent
quelque
moins ri
ment for
livres. E
en Egypt
conform
mille liv
Navigat
double c
lin, en
tres arti
vingt-de
doivent

Les li
sont pas
formées
étoffes d
du papie
de la ve
riz, du
mes, d
filé & d

En 17
réduisire
trente-c
cent ving
tations
ses opér
deux mi
soixante

tantinople ; cinquante ou soixante , de Smyrne ; trente ou quarante , de Salonique , vingt-cinq ou trente , de Candie ; & tous les autres de quelques îles , de quelques parties du Continent moins riches ou moins fécondes. Leur chargement font évalués , l'un dans l'autre , 30 mille livres. En supposant qu'il aborde annuellement en Egypte sept cent cinquante navires , le pays consomme pour vingt-deux millions cinq cent mille livres des productions apportées par ces Navigateurs. Mais cette Province livre pour le double de cette somme , en riz , en café , en lin , en toile , en bled , en légumes & en d'autres articles moins importans. Ce sont donc vingt-deux millions cinq cent mille livres , qui doivent lui rentrer en métaux.

Les liaisons des Européans avec l'Egypte ne sont pas si vives. Ceux d'entr'eux qui les ont formées vendent des draps , des dorures , des étoffes de soie , du fer , du plomb , de l'étain , du papier , de la cochenille , des clincailleries & de la verroterie. Ils reçoivent en échange , du riz , du café , du safran , de l'ivoire , des gommes , du coton , du séné , de la casse , du fil filé & du sel ammoniac.

En 1776 , les importations des Vénitiens se réduisirent à sept cent cinquante-cinq mille trente-cinq livres , & leurs exportations à huit cent vingt mille soixante-deux livres. Les importations des Toscans & de l'Anglais , qui fait ses opérations par Livourne , ne passerent pas deux millions cent quarante-trois mille six cent soixante livres , ni leurs exportations deux mil-

lions quatre-vingt-dix-neuf mille six cent trente-cinq livres. Les importations des Français ne s'éleverent pas au-dessus de trois millions neuf cent quatre-vingt-dix-sept mille six cent quinze livres, ni leurs exportations au-dessus de trois millions soixante-quinze mille quatre cent cinquante livres. L'importation totale ne fut donc que de six millions huit cent quatre-vingt-seize mille trois cent dix livres, & l'exportation de cinq millions neuf cent quatre-vingt-quinze mille cent quarante-sept livres.

Toutes les marchandises que vendent les Européens, toutes celles qu'ils achètent, paient trois pour cent. Ce droit monte à six pour cent pour le café, & jusqu'à dix pour le riz, dont l'extraction leur est défendue. Ce brigandage est au profit de deux vaisseaux envoyés tous les ans des Dardanelles, pour garantir les côtes de l'Egypte des déprédations des Corsaires, & qui ne font qu'opprimer les Négocians ou favoriser la fraude.

L'Europe emploie à ce commerce une centaine de bâtimens; mais il n'y en a que cinquante ou soixante qui reviennent directement dans les ports d'où ils sont partis. Les autres se mettent au service de tous les peuples qui veulent leur donner de l'occupation dans le Levant.

L'Été est la saison la plus favorable pour aller d'Europe en Egypte. Les vents de Nord & d'Ouest, qui sont alors presque continuels, rendent les voyages courts. C'est au printemps, c'est en automne que doit se faire le retour. Pendant l'hiver la navigation est très-

dangereux
découvert
peu que
de nuage

Les l
l'Asie,
celles q
marchan
sont par
Suez. C
les ruin
l'extrém
journées
partie
si peu
table,
quelque
ailleurs
départ
l'autre
variabl
pour C
sembla
mais n
mandé
grande
diffère
Grand
Médin
autres
très-av
terie c
les in

dangereuse sur des côtes si basses, qu'on n'y découvre pas la terre de deux lieues, pour peu que le tems soit obscur, ou le ciel chargé de nuages.

Les liaisons que l'Égypte entretient avec l'Asie, ne sont pas aussi considérables que celles qui l'unissent avec l'Europe. Toutes les marchandises qu'elle tire de ce côté-là, passent par la mer rouge, & viennent aborder à *Suez*. Cette Ville, que l'on croit bâtie sur les ruines de l'antique Arsinoé, est située à l'extrémité de la Mer-Rouge, & à 2 ou 3 journées seulement du Caire. Ses habitans sont partie Egyptiens, partie Arabes. Ils aiment si peu ce séjour mal sain & privé d'eau potable, que ceux d'entre eux qui jouissent de quelque aisance, ou qui peuvent se procurer ailleurs de l'occupation, ne s'y trouvent qu'au départ & au retour des vaisseaux, l'un & l'autre réglés par des vents périodiques & invariables. Cette Ville expédie tous les ans pour Gedda, port d'Arabie, vingt navires, semblables pour la forme à ceux de Hollande, mais mal construits, mal équipés, mal commandés. Des commestibles forment la plus grande partie de leur cargaison, avec cette différence que les cinq qui appartiennent au Grand Seigneur, les livrent gratuitement pour Médine & pour la Mecque, tandis que les autres les vendent communément à un prix très-avantageux. Ils portent aussi de la verroterie de Venise, du corail & du carabé, dont les indiens font des colliers & des brasselets.

38 ÉTAT DE L'AFRIQUE.

En échange de leurs denrées, de leurs marchandises, de leur or sur-tout, ces bâtiments reçoivent 6 à 7 millions pesans de café; & en toiles, en étoffes, en épiceries, pour 7 à 8 millions de livres. L'ignorance & l'inertie des Navigateurs sont telles, que jamais la totalité de ces riches objets n'arrive à sa destination. Une assez grande partie devient habituellement la proie des vagues, malgré l'attention qu'on a toujours de jeter l'ancre à l'entrée de la nuit.

Par un traité conclu le 7 Mars 1775, entre le premier des Beys & M. Hasteings, Gouverneur pour la Grande-Bretagne dans le Bengale, les Anglais établis aux Indes sont autorisés à introduire dans le port de Suez, & à faire circuler dans l'intérieur de l'Egypte, toutes les marchandises qu'il leur plaira, en payant six & demi pour 100, pour celles qui viendront du Gange & de Madras, & huit pour 100, pour celles qui auront été chargées à Bombay & à Surate. Cette convention a été déjà exécutée, & le succès a surpassé les espérances. Si la Cour Ottomane & les Arabes ne traversaient pas la nouvelle communication; si le port de Suez, que les sables achèvent de combler, était réparé; si les séditions qui bouleversent sans cesse les rives du Nil, pouvaient enfin s'arrêter, on verrait peut-être les liaisons de l'Europe avec l'Asie reprendre, en tout ou en partie, leur ancien canal.

LA Ba
de Lybie
l'Occider
de la Mé
de Gibr
principal
Mont-At
trion, &

La Ba
fixer ici
beaux pa
de l'Afri
bled, du
aussi des
que peti
rail. L'a
fort tem
que. Le
à la gel
Le Barc
varie gu
Trois
les natu
Les Tur
nombre
pent les
accusé

I V.

B A R B A R I E.

LA Barbarie connue autrefois sous le nom de *Lybie*, a 900 lieues de côtes. Située à l'Occident de l'Égypte, elle s'étend le long de la Méditerranée, jusqu'au-delà du détroit de Gibraltar. On la divise en deux parties principales, séparées l'une de l'autre par le Mont-Atlas; la Barbarie propre au Septentrion, & le Biledulgerid au Midi.

La Barbarie propre, la seule qui mérite de fixer ici notre attention, est l'un des plus beaux pays, des meilleurs & des plus peuplés de l'Afrique. Elle produit en abondance du bled, du vin & d'excellents fruits. On en tire aussi des chevaux *barbes*, très-estimés, quoique petits, des peaux de maroquin & du Corail. L'air de cette région est généralement fort tempéré & le plus sain de toute l'Afrique. Le Thermometre n'y est presque jamais à la gelée, rarement il est au grand chaud. Le Barometre, quelque tems qu'il fasse, ne varie gueres que d'un pouce.

Trois sortes de peuples habitent la Barbarie; les naturels du pays, qu'on appelle *Maures*. Les Turcs qui s'y sont établis en fort grand nombre, & les Arabes indépendans qui occupent les montagnes situées vers le Midi; on accuse les uns & les autres d'être générale-

ment barbares, cruels & intéressés. La plupart, Pirates dès le berceau, passent leurs vies dans les brigandages & dans les courses maritimes. La Religion dominante de ce pays-là est la Mahométane. On y trouve cependant des Juifs & quelques Chrétiens Européens, que le Commerce y a fixés. Leur Langue principale est un dialecte de l'Arabe; mais la plupart des Marchands entendent la Langue Italienne, Espagnole & Française; & tout le peuple se sert assez familièrement de la Langue Franque.

Les principaux Etats de la Barbarie, sont les Royaumes de *Tripoli*, de *Tunis*, d'*Alger* & de *Maroc*. Cette contrée appartient long-tems aux Carthaginois. Elle fit ensuite partie de l'Empire Romain. Les Vendales, peuples du Nord, l'en détacherent au sixieme siecle; & de leurs mains elle passa, dans le septieme siecle, sous la domination des Sarazins. Dans la suite, les Lieutenans du Calife d'Egypte arracherent cette riche dépouille à leurs maîtres. Ils érigerent en Etats indépendans les provinces commises à leur vigilance. Cette division dans les forces & dans la puissance inspira aux Turcs l'ambition de s'emparer de ce vaste territoire. Leurs succès furent peut-être plus rapides qu'ils ne l'avaient espéré; mais une nouvelle révolution réduisit bientôt à rien ou à peu de choses des conquêtes si considérables.

Les Pachas ou Vice-Rois, chargés de conduire les pays assujettis, y porterent cet esprit

de ravage
des trac
ment les
rapines p
les troupe
soldats,
qu'à les
que les
actes rép
se revolt
posait à
mée inco
pouvoir,
événeme
cace, pe
c'était d
qui, for
payant t
servation
adopté;
Tunis,
C'est une
sous le
est chois
& qui
est rare
sion de
élu dan
suite, p
parer de
L'Empir
sujet au
Le v

de ravage dont leur Nation a laissé par-tout des traces ineffaçables. Ce n'était pas seulement les peuples qui étaient exposés à des rapines perpétuelles; l'oppression s'étendait sur les troupes, quoique toutes Ottomanes. Ces soldats, plus disposés à faire des injustices, qu'à les supporter, représenterent à la Porte que les Maures & les Arabes, aigris par des actes répétés de tyrannie, étaient à la veille de se revolter; que l'Espagne, de son côté, se disposait à une invasion prochaine; & que l'armée incomplète & mal payée, n'avait, ni le pouvoir, ni la volonté de prévenir ces fâcheux événements. On ne voyait qu'un moyen efficace, pour se garantir de tant de calamités; c'était d'établir un Gouvernement particulier, qui, sous la protection du serral, & en lui payant tribut, pourvoit lui-même à sa conservation & à sa défense. Le plan proposé fut adopté; après quelques difficultés, Alger, Tunis, Tripoli reçurent la même législation. C'est une espèce d'Aristocratie. Le Chef, qui, sous le nom de *Dey*, conduit la République, est choisi par la milice, qui est toujours Turque, & qui compose seule la noblesse du pays. Il est rare que ces Elections se fassent sans effusion de sang; & il est ordinaire qu'un homme élu dans le carnage, soit massacré dans la suite, par des gens inquiets, qui veulent s'emparer de sa place, ou la vendre pour s'avancer. L'Empire de Maroc, quoique héréditaire, est sujet aux mêmes révolutions.

Le vaste champ des sciences est en friche

fous ce climat où il fut autrefois si florissant. Si dans l'esprit brut de ces Africains, on découvre du jugement, même du génie, c'est un caillou brut dont on tire quelques étincelles à force de frottement. La race de ces hommes qui éclairerent l'Europe abruti par la superstition, est tellement dégradée, qu'elle ignore aujourd'hui les premiers éléments de l'Astronomie, de la Chymie, de la Médecine, de l'Algebre; en un mot, de toutes les Sciences qu'elle enseignait, il y a 800 ans, aux Nations étonnées. En chassant les Arabes des Villes, dit sensément un écrivain, on leur a fait perdre de vue les Sciences. Un peuple, tout occupé des premiers besoins, ne peut sortir des opérations animales. Les Maures, habitans actuels des Cités, paraissent moins favorisés de la nature que les Arabes. Abrutis par la servitude, qui réduit, en quelque sorte, toutes leurs passions à l'avarice, ils semblent n'obéir qu'à l'instinct d'une corruption sordide; l'avare n'apprend qu'à compter. Les Turcs, oppresseurs d'une partie de cette contrée, conservent précieusement l'ignorance de leur condition, de la basse licence, & de l'orgueilleuse tyrannie. Le Gouvernement croit avoir intérêt à maintenir cette barbarie; & il porte l'oppression jusqu'à défendre, sous les peines les plus rigoureuses, d'apprendre à écrire l'Arabe. Telles sont, en particulier, les maximes de la Couronne de Maroc.



L'ÉTAT
gypte, &
côtes du
puis 40 j
n'y soient
décuclera
l'abondan
médiocri
mêmes d
L'intérieu
n'y voit c
Maures,
dans le p
de terre
tance. A
misérable
dont les
municati
ne peut
mouvans
rarement
un reven
sur les pa
sur les d
leurs pr
le sené,
Les c

V.

RÉPUBLIQUE DE TRIPOLI.

L'ÉTAT de Tripoli, borné d'un côté par l'Égypte, & de l'autre par Tunis, a 230 lieues de côtes du Nord au Sud; sa largeur s'étend depuis 40 jusqu'à 50 lieues. Quoique les terres n'y soient pas extrêmement fécondes, on y décuplerait aisément la population, parce que l'abondance des poissons pourrait suppléer à la médiocrité des récoltes, & les récoltes elles-mêmes devenir meilleures par plus de travail. L'intérieur du pays n'est qu'un desert. On n'y voit que de loin en loin quelques familles Maures, quelques familles Arabes, fixées dans le peu d'endroits où elles ont trouvé assez de terre pour en obtenir une modique subsistance. A 30 journées de la Capitale, est le misérable & tributaire Royaume de *Fezzer*, dont les habitans sont noirs. Le peu de communication que les deux contrées ont entre elles ne peut s'entretenir qu'à travers des sables mouvans & arides, où l'on ne trouve que très-rarement de l'eau. La République peut avoir un revenu de deux millions de livres fondé sur les palmiers, sur les puits de la campagne, sur les douanes & sur la monnoie. Ses meilleures productions sont le safran, les dattes, le fené, la cire & le miel.

Les caravanes de *Gadéme* & de *Tombuto*

portaient autrefois beaucoup d'or à Tripoli : depuis quelque tems elles sont moins riches & moins régulières. Celle de Maroc continue à s'y rendre, en allant à la Mecque & en revenant de ce lieu révééré par les Musulmans ; mais comme le nombre des Pélerins a sensiblement diminué, ce passage n'est plus si utile. Par toutes ces raisons le commerce qu'on faisoit par terre est réduit à rien ou à peu de chose.

Celui de mer est un peu plus considérable. Les Navigateurs Levantins vont prendre quelquefois leur chargement dans quelques-unes des mauvaises rades répandues sur cette côte immense ; mais la plupart font leurs ventes & leurs achats dans le port de la Capitale, beaucoup meilleur que tous les autres, & où se trouvent réunies les marchandises du pays, & les marchandises étrangères. Quoique ces opérations ne soient pas très-importantes, les liaisons de la République avec l'Europe sont encore moindres.

Il n'y a que les Toscans & les Vénitiens qui aient des relations suivies avec Tripoli. Cependant les marchandises des uns ne sont pas annuellement vendues au-delà de 140000 liv. & celles des autres n'arrivent pas à 200000 liv. Les premiers sont restés assujettis à toutes les formalités des douanes ; les seconds s'en sont affranchis, en donnant tous les ans 5500 liv. au fisc. Ce marché a été dédaigné par les Français, quoiqu'ils n'aient pas discontinué d'y entretenir un Agent. Les principaux objets qui

attirent les
fran, le f
achètent p

De tous
long-tems
étaient les
Sa Marine
vaisseau &
cet Etat po

Cette Ville
bel aquedu
çonner être

au moins
est située
plaine sab
dattes, &
res. On la

La premier
détruite ;
quoique d
entourée c

de tours py
Elle n'a q
du côté de
l'autre, a

pointe qui
blage de
qu'entière

Tripoli
est pitoyal
faudes, ba
tes, irrég
un des pr

attirent les Européens à Tripoli, sont le safran, le séné, & sur-tout les cendres qu'ils achètent pour faire du verre & du savon.

De tous les Etats Barbaresques, Tripoli fut long-tems celui dont les bâtimens corsaires étaient les plus nombreux & les mieux armés. Sa Marine ne consiste aujourd'hui qu'en un vaisseau & quelques galiotes. La Capitale de cet Etat porte le même nom que le Royaume. Cette Ville, que de magnifiques ruines & un bel aqueduc très-bien conservé, font soupçonner être l'antique *Orca*, & qui doit être au moins une Colonie Grecque ou Romaine, est située sur le bord de la mer, dans une plaine sablonneuse qui ne produit que des dattes, & où l'on ne trouve ni sources, ni rivières. On la divise en vieille & en nouvelle Ville. La première est aujourd'hui presque entièrement détruite; mais la seconde est très-peuplée, quoique d'une grandeur fort médiocre. Elle est entourée de remparts, & de murs flanqués de tours pyramidales; mais elle est sans fossés. Elle n'a que deux portes, dont l'une s'ouvre du côté de la mer, en forme de croissant, & l'autre, au Midi, du côté de la terre. La pointe qui regarde l'Est, n'est qu'un assemblage de rochers, avec d'anciens forts presque entièrement démolis.

Tripoli, avec assez d'apparence au-dehors, est pitoyable au-dedans. Les maisons sont maussades, basses, obscures; les rues sales, étroites, irrégulièrement percées. Cette Ville fut un des premiers postes qu'occupèrent les Ara-

bes, entrés par l'Égypte dans la Lybie. Les Espagnols la prirent en 1510; & dix-huit ans après, Charles-Quint la donna aux Chevaliers de Malthe qui ne la conserverent que jusqu'en 1551. Elle a depuis été bombardée deux fois par les François, sans que ces châtimens aient rien fait perdre aux pirates de leur audace. Les troubles civils qui bouleversent sans cesse cette malheureuse contrée, ont fait seuls décliner d'abord & tomber ensuite ses forces de mer.

V I.

RÉPUBLIQUE DE TUNIS.

L'ÉTAT de Tunis a pour bornes au nord, la mer Méditerranée, à l'est la même mer & le Royaume de Tripoli, au sud des déserts, & à l'ouest le Royaume d'Alger. Il a 95 lieues de long sur 70 de large. Sa Capitale est Tunis, située à 120 lieues de Tripoli, 130 d'Alger, 66 de l'île de Sardaigne, 40 de celle de Sicile & 380 de Paris. Cette Ville, comme le reste de la Barbarie, est habitée par des Maures, des Turcs, des Juifs, des Renégats & par des Esclaves de diverses Nations.

L'air du Royaume de Tunis est en général, très-pur & fort sain. Il y a plus de 50 ans qu'il n'a été affligé de la peste, maladie si fréquente dans le Levant, & dans les autres parties de la Barbarie. Les violentes chaleurs y com-

E
 mencent ve
 qu'à la fin
 vent l'hive
 est aigu pou
 pleut par in
 jusqu'au mi
 une goutte
 née. L'hive
 ment, sans
 médiateur d
 Les terre
 tiles, sur-t
 produisent
 des grains
 La tyranni
 région, q
 friche. Le
 y reconnaî
 On comme
 Septembre
 Avril, on
 à la fin de
 Les Maur
 d'ailleurs
 aucun soim
 bour. Il ne
 les tems n
 ploient in
 ou les cha
 campagne.
 La Répu
 Marine n
 beaucoup

mencent vers le mois de Juin, & durent jusqu'à la fin d'Octobre. Les Européens y trouvent l'hiver fort doux; cependant le froid y est aigu pour un pays où il ne gele jamais. Il y pleut par intervalles, depuis le mois d'Octobre jusqu'au milieu d'Avril; mais il ne tombe pas une goutte de pluie pendant le reste de l'année. L'hiver & l'été se succèdent immédiatement, sans qu'on éprouve la fraîcheur intermédiaire du printems & de l'automne.

Les terres de cette République sont très-fertiles, sur-tout aux environs de la mer. Elles produisent, malgré la négligence des colons, des grains de toute espece en abondance. La tyrannie des Turcs est telle, dans cette région, que la moitié du terroir reste en friche. Le reste est si mollement cultivé, qu'on y reconnaît à peine la main du Laboureur. On commence à semer après les pluies de Septembre ou d'Octobre. S'il en tombe en Avril, on est assuré de la récolte qui se fait à la fin de Mai ou au commencement de Juin. Les Maures, chargés de l'agriculture, sont d'ailleurs d'une indolence extrême. Ils n'ont aucun soin des animaux qui servent à leur labour. Il ne les mettent jamais à couvert, dans les tems même les plus rigoureux. Ils emploient indifféremment les bœufs, les mules ou les chameaux, pour les travaux de la campagne.

La République de Tunis avoit autrefois une Marine militaire formidable, mais elle l'a beaucoup négligée depuis que la Régence a

conclu des traités avec les puissances du Nord, & que la Corse est tombée sous la domination de la France. On a compris que la valeur des prises couvrirait à peine les frais des armemens ; & il n'a été gueres conservé que les bâtimens nécessaires pour garantir les côtes des descentes des Maltois. La Régence n'a aujourd'hui, pour toutes forces maritimes, que 4 à 5 vaisseaux, depuis 20 jusqu'à 40 canons, & 25 ou 30 galiotes, depuis 20 jusqu'à 120 hommes d'équipages. La plupart de ces bâtimens sont commandés par des Renégats ; & des Esclaves Chrétiens en font la manœuvre.

Les forces de terre n'ont éprouvé aucune diminution. Cinq ou six mille Turcs ou Chrétiens Apostats sont toujours les plus solides appuis de la République.

Leurs enfans, sous le nom de *Coloris*, forment une seconde troupe. Au moment de leur naissance ils sont soudoyés. La première paye qu'ils reçoivent est de deux âpres ou d'un sol. Elle augmente avec l'âge, avec les grades, jusqu'à 29 âpres ou 14 sols 6 deniers. On la réduit à la moitié, lorsque les infirmités ou les blessures obligent ces soldats à se retirer.

Sept mille Maures composent la Cavalerie de l'Etat. Leur solde est très-faible ; ils la reçoivent le plus souvent en denrées. Leur occupation la plus ordinaire est de lever le tribut imposé aux Arabes.

Ces troupes ont toutes un fusil, sans bayonnette, & deux pistolets à leur ceinture. Les Turcs sont encore armés d'un poignard, & les

Maures

Maures d
fité doive
rastique

Aucun
n'a un rev
Il est de
à-fait mo
heureuse
gouverna
la plus gr
placé par
de *Bey*
assisté d'
vexation
mal cul
ont pris
gueres p
de l'Afri
toujours
jets, con
des sabl
relations
a reçu p
avec l'E

L'Ang
la Sued
Toscane
Les ven
réduisen
Les Ang
ont un
tranquil
terrannée

Touc

Maures d'un stilet. Le courage & l'impétuosité doivent tenir lieu aux uns & aux autres de tactique & de discipline.

Aucune contrée de l'Afrique septentrionale n'a un revenu public aussi considérable que Tunis. Il est de 18 millions. Cette prospérité, tout-à-fait moderne, a été la suite d'une révolution heureuse dans le Gouvernement. Le Dey qui gouvernait avec ses Turcs, a été dépouillé de la plus grande partie de son autorité, & remplacé par un Prince Maure, qui, sous le nom de *Bey*, conduit actuellement les affaires, assisté d'un Conseil plus sage & plus modéré. Les vexations se sont un peu affaiblies; on a moins mal cultivé les terres, & les manufactures ont pris quelque accroissement. Il n'était gueres possible que les liaisons avec l'intérieur de l'Afrique augmentassent. Elles se réduiront toujours à l'échange d'un petit nombre d'objets, contre la poudre d'or apportée à travers des sables & des déserts immenses. Mais les relations maritimes se sont étendues. Le Levant a reçu plus de productions, & le Commerce avec l'Europe a fait aussi quelque progrès.

L'Angleterre, la Hollande, le Danemarck, la Suede, Venise, Raguze & quelquefois la Toscane, entretiennent des Consuls à Tunis. Les ventes & les achats de ces Nations s'y réduisent cependant à fort peu de choses. Les Anglais même n'y en font point; ils n'y ont un Agent que pour assurer davantage la tranquillité de leur pavillon dans la Méditerranée. Les Français seuls l'emportent sur

tous leurs rivaux; & cependant ils n'introduisent annuellement dans les possessions de la République que pour deux millions de marchandises. Les objets que Tunis fournit à la France, consistent en huile, blé, fèves, lentilles, cire, laine, cuirs, maroquin. Les draps & les toiles de Tunis sont généralement fort estimés. Ses toiles passent pour les meilleures de l'Afrique. Le fil en est fin & très-beau. La méthode de filer en laissant tomber le fuseau du haut d'une galerie à terre, le rend, par la pesanteur du fuseau, plus ferme & plus uni. En échange de toutes ces marchandises, la ville de Tunis reçoit des Français, de la laine d'Espagne, des draps de Languedoc, du vermillon, du sucre, du poivre, du girofle, du vin, de l'eau-de-vie, du papier, de la clincaillerie, du fer & de l'acier. Au profit que les Tunisiens tirent de leurs retours, toujours plus importants, il faut ajouter le bénéfice que font leur Navigateurs, en voiturant dans toutes les échelles du Levant, des étoffes de laine, de la poudre d'or, du plomb, des sequins, des balles de bonnets, & les diverses denrées de la république, en lui portant des toiles, du café, du riz, du coton, & les autres marchandises que ces contrées fournissent pour son approvisionnement. Chacun des nombreux bâtiments occupés à ce cabotage, paie 31 livres 10 sols, pour son ancrage, & une somme égale lorsqu'il met sa cargaison à terre.

Ce qui entre dans l'État ne doit que 3 pour 100, s'il vient directement du pays qui le four-

nit. Mais qui ont é 100, cor célèbre, Juifs. Le le comme l'Europe & l'Égypte usages. fait ache fidérable

Les ca ans, dar en poudr deme, C à 30 jou même po

Quoiq une gran rades de de 80 lieu bâtiment sous le n a si peu obligés équipage Le territ portation principale fabriques

La rac teaux, d ruine, q

nit. Mais les productions du Nord ou d'ailleurs, qui ont été déposées à Livourne, paient 8 pour 100, comme celles qui sont propres à ce port célèbre, onze même si elles sont adressées aux Juifs. Le Gouvernement s'était autrefois réservé le commerce exclusif des huiles qu'une partie de l'Europe demande pour ses fabriques de savon, & l'Égypte, Alger, Tripoli, pour d'autres usages. Il a renoncé à ce monopole; mais il en fait acheter le sacrifice par des droits très-considérables.

Les caravanes de Salé répandent, tous les ans, dans Tunis, la valeur d'un million, soit en poudre d'or, soit en séquins. Celles de Gadem, Canton méridional de la Mauritanie, à 30 journée de Tunis, y transportent de la même poudre & des Negres.

Quoique Tunis ait concentré dans ses murs une grande partie du commerce, les autres rades de la République répandues sur une côte de 80 lieues, ne laissent pas de recevoir quelques bâtimens. La plus voisine de Tripoli est connue sous le nom de *Sfax*. Son fond est d'argile. Elle a si peu d'eau, que les moindres navires sont obligés de mouiller au loin & d'excéder leurs équipages ou de se ruiner en frais de bateaux. Le territoire n'offre point de denrées pour l'exportation; mais il s'est établi dans la Ville principalement habitée par les Arabes, des fabriques assez importantes.

La rade de *Suza*, défendue par trois Châteaux, dont le plus moderne même tombe en ruine, quoiqu'il ne soit pas encore achevé, est

très-dangereuse. Les vents d'Est & de Nord-ouest, qui la traversent, inquiètent sans cesse les vaisseaux, & font quelquefois périr ceux qui n'ont pas eu le tems de se réfugier dans la baie de *Monofter*. Malgré cet inconvénient, elle est la seconde place de la République. C'est à l'abondance de ses huiles & de ses laines qu'elle doit l'activité de son commerce.

TUNIS est situé dans des marais infects & bourbeux, au pied ou sur le penchant d'une colline. L'air n'y est pas salubre; & les maladies y seraient très-fréquentes, si les exhalaisons contagieuses des marais n'étaient corrigées par l'odeur des plantes & des gommes aromatiques que l'on brûle dans les poêles & dans les bains, & si la mer n'envoyait, tous les jours à midi, un vent frais qui les dissipe, en tempérant la chaleur naturelle du climat, d'autant plus vive qu'aucun ombrage ne la modere. Les eaux y sont si mauvaises qu'il faut en aller chercher de potables à 2 ou 3 milles, lorsque les citernes que les pluies remplissent régulièrement au mois de Septembre, sont entièrement taries. Ses murs comprennent cependant 150 mille habitans, les moins barbares de l'Afrique. Les maisons y sont en partie de briques & en partie de pierres. La plupart n'ont qu'un étage, & sont carrelées de pierres, parce que le bois y est rare & fort cher. On y compte plus de 3 mille boutiques de draperie ou de lingerie. Chaque corps de métier a son marché. Les Cordonniers forment la principale de ces Compagnies. Il n'y a pas dans cette

Ville de
plupart
par Cha
Divan,
tient un
armes &
les Mos
sépultur

Tunis
qui ne p
nommés
canal ét
doit rég
Elle est
mune d
seuleme
deux ch
le cap Z

A qu
quantité
charbon
dérable
vendent

BIZ
entrena
de ce p
port qu
cesse ré
de la ra
il n'est
dals. I

Ville de restes d'antiquités remarquables. La plupart des bâtimens du Château, commencés par Charles-Quint, tombent en ruines. Le Divan, édifice plus singulier que beau, contient un Tribunal pour la Justice, l'arsenal des armes & le trésor de l'État. On distingue entre les Mosquées celle de Laffis, consacrée à la sépulture des Beys.

Tunis communique avec la mer, par un lac qui ne peut recevoir que des bateaux très-plats, nommés *Sandals*. A la suite de ce lac est un canal étroit qui conduit à la *Goulette*, qu'on doit regarder comme la rade de la Capitale. Elle est immense, sûre, d'une égalité peu commune dans son fond & dans ses eaux, ouverte seulement au vent du Nord-Est, & fermée par deux chaînes de montagnes, que le cap *Bon* & le cap *Zebib* terminent au Nord.

A quelque distance de la Ville, est une quantité immense d'oliviers. On en fait du charbon; &, malgré la consommation considérable d'huile que font les habitans, ils en vendent beaucoup à l'étranger.

BIZERTE était fort célèbre, lorsqu'elle entretenait un grand nombre de galeres. C'était de ce port qu'on les expédiait; c'était dans ce port qu'elles rapportaient leurs pirateries sans cesse répétées. Peu à peu le canal qui conduisait de la rade à la Ville, s'est rempli de vase, & il n'est maintenant accessible que pour des *sandals*. Les bâtimens, même marchands, n'y

peuvent plus entrer, & ils sont réduits à jeter l'ancre dans un mouillage assez dangereux.

FORT-FARINE, situé sur les ruines ou dans le voisinage de l'ancienne Utique, était autrefois, & serait encore, sous un autre Gouvernement que celui des Maures, un des ports les plus vastes, les plus sûrs, les plus commodes de la Méditerranée. Il est défendu par quatre forts, & fermé par une passe étroite, à peine ouverte dans ce moment au plus petit navire, & qui, si l'on continue à la négliger, sera dans peu tout-à-fait comblée par les sables que la mer y jette perpétuellement. C'est pourtant l' Arsenal est le seul asyle de la Marine militaire, aujourd'hui réduite à trois demi-galeres & à cinq chebecks. A quelques milles de cette Ville est la place qu'occupa Carthage. Les débris d'un grand aqueduc & quelques citernes assez bien conservées; c'est tout ce qui reste d'une Cité si renommée. Son port même est si bien anéanti, que la mer en est éloignée d'une lieue.

Presqu'à l'embouchure de la *Zaine*, qui sépare l'État de Tunis de celui d'Alger, est l'île *Galite*, couverte de troupeaux, & sur-tout de mules recherchées dans tout le Levant. Ses nombreux habitans sont tous Tisserands ou Pêcheurs d'éponges. Non loin de cette île est celle de *Tabarq*, que la famille de Lomellini possédait depuis deux siècles, lorsqu'elle en fut dépouillée en 1741. Les Génois tiraient de ce roc aride quantité de très-beau corail.

R O
A l' O
Royaum
compre
200 lieu
environ
Nord au
trouve d
lieux inc
verdure.
ment sa
tagneuf
duisent
parties
exceller
sauvage
Le F
Gouver
l'Ouest
mis à u
verain
de la P
est abs
châtim
expédit
il nom
comm

VII.

ROYAUME D'ALGER.

A l'Ouest de Tunis est l'État d'Alger. Ce Royaume qui, selon la plupart des Écrivains, comprend l'ancienne Mauritanie Césarienne, a 200 lieues de long, d'Orient en Occident, & environ 100, dans sa plus grande largeur, du Nord au Sud. Le climat y est tempéré. On y trouve des plaines très-fertiles, & beaucoup de lieux incultes. Les arbres ne perdent jamais leur verdure. Quoique le terrain soit assez généralement sablonneux & aride, les régions montagneuses de Tena, d'Alger & de Bugie, produisent beaucoup de grains & de fruits. Les parties Septentrionales offrent des pâturages excellents; & le Midi est un repaire d'animaux sauvages.

Le Royaume d'Alger est distribué en trois Gouvernements; celui du Levant, celui de l'Ouest & celui du Midi. Chacun d'eux est soumis à un Bey, qui relève du Dey d'Alger, Souverain de tout le Royaume, sous la protection de la Porte Ottomane. L'autorité de ce Prince est absolue. Il distribue les récompenses & les châtimens; il ordonne les armemens & les expéditions militaires, il distribue les garnisons, il nomme à toutes les charges; en un mot, il commande en maître dans tout ce qui concerne

l'administration publique. Les Turcs donnent à ce Monarque, la qualité d'*Effendi*, qu'ils portent eux-mêmes. Les Consuls Européens sont dans le même usage. Les Arabes, les Maures & tous les Étrangers, qui n'ont point de caractère public, le nomment *Sultan*.

Les peuples qui habitent le Royaume d'Alger, peuvent être distribués en six classes; les habitans indigenes, les Maures, les Arabes, les Juifs & les Chrétiens. Les premiers sont communément blancs; on trouve cependant, parmi eux, des mulâtres. Les Maures sont de deux especes; ceux de la Ville & ceux de la Campagne. Parmi les premiers, les uns font tout le commerce de mer & de terre; les autres occupent les postes dans les départemens de leurs tribus, sous l'autorité de l'Aga de la contrée. D'autres sont Artisans, ceux-ci Fermiers. Tous peuvent être qualifiés de Citoyens du Royaume.

Les Maures de la campagne ne possèdent point d'immeubles. Ils errent en familles; mais ils sont fort nombreux, & se subdivisent en tribus, qui, toutes réunies, pourraient former une Nation puissante. On les distingue quelquefois par le nom du pays qu'ils habitent, & quelquefois par celui des chefs de leur tribu.

Chacune de ces familles forme un Village ambulant, qu'on appelle *Adouar*. Là, le pere & la mere vivent avec leurs enfans, dans leur tente particuliere, & sous l'autorité du Cheik. La réunion de ce chef avec les principaux de chaque famille, forme une espece d'aristo-

cratie, c
toute la
ment tir
res supp
Souvera
terres d
qu'il pa
fruits,
rées au
habitati
une taxe
tans &
Cheik n
solidaire

Les A
cendues
rent de
par les
dans le
troupea
liberté
affidus
si fiers
des aut
les plus
uns pl
meure
au vai
avec l
alliés f
on les
Les
ques-u

cratie, qui maintient l'ordre & l'économie dans toute la communauté. Ce Cheik est ordinairement tiré de l'une de ces familles, que les Maures supposent être descendues de leurs anciens Souverains. Ce peuple errant prend à ferme les terres des habitans des Villes. Les redevances qu'il paie, à ce sujet, consistent en bled, fruits, cire, &c. Il débite le reste de ses denrées aux Citoyens des Villes voisines de son habitation. Chaque Adouar paie au Dey d'Alger une taxe proportionnée au nombre de ses habitans & à la fertilité des terres qu'il cultive. Le Cheik répond pour tous; & tout le corps est solidaire pour chaque individu.

Les Arabes composent plusieurs tribus, descendues des Arabes Mahométans qui s'emparèrent de l'Afrique. Ces peuples, chassés ensuite par les Turcs de leurs possessions, se sauvèrent dans les montagnes & les déserts avec leurs troupeaux. Ils jouirent paisiblement de leur liberté dans ces retraites, que leurs travaux assidus rendirent agréables & fertiles. Ils sont si fiers de n'avoir pas mêlé leur sang avec celui des autres peuples, qu'ils se considèrent comme les plus illustres de toute l'Afrique. Quelques-uns plus attachés à leurs terres & à leurs demeures, restèrent dans les Villes & se soumirent au vainqueur. Les premiers regardent ceux-ci avec le dernier mépris; &, comme ils se sont alliés successivement avec des races étrangères, on les place dans la classe des Maures.

Les Juifs sont très-nombreux à Alger. Quelques-uns passent pour être les descendans de

ceux qui se sauverent en Afrique, à la destruction de Jérusalem par Titus, ou qui furent depuis successivement chassés par les armes des Perses, des Sarrasins & des Chrétiens. Chaque tribu a ses Synagogues. On les considère comme Maures. Ils ont dans chaque Ville leurs propres Juges, qui décident les contestations de peu d'importance, sauf l'appel au Magistrat Turc, dont l'arrêt est irrévocable.

Ce sont les Turcs qui gouvernent le pays. Ils doivent composer un corps de 12 mille hommes de cavalerie ou d'infanterie, qui forment entre eux une espèce d'aristocratie. Chaque membre de ce corps a droit de prétendre au Trône, si ses services, ses talents ou ses manœuvres peuvent l'y conduire.

Les Chrétiens sont en fort petit nombre dans ce Royaume. On n'y voit que ceux qui y sont conduits ou par le hasard ou par le commerce. Les Esclaves Chrétiens, qui y faisaient autrefois une partie considérable de la population, ne montent peut-être pas aujourd'hui à 2 ou 3 mille.

La Ville d'*ALGER*, Capitale de l'État, est l'asyle de la Cour, le poste du principal corps de la Milice Turque, & la station des galeres. Située entre les Provinces de Tenez & de Bugie, elle est baignée, au Nord, par la Méditerranée. Elle a environ une lieue de circuit. Elle s'éleve en amphithéâtre sur le penchant d'une colline, couronnée par la citadelle. La vue libre qu'on a des terrasses de ses maisons sur la mer, offre un aspect fort agréable. La blancheur où l'on

entretie
la Vill

parence

Les r

personn

modém

que le n

qui gén

rend en

d'Alger

armée

le Chât

des Bag

le Môle

Soldats

Ville,

couver

fruits,

par les

de Gre

Le r

nombr

tions.

les ma

trois F

& du

1,250.

aux tr

exigen

le Dor

en tro

prises

Tous

entretient constamment ces terrasses, donne à la Ville, vue à un certain éloignement, l'apparence d'un vaste terrain, couvert de neige.

Les rues d'Alger sont si étroites, que deux personnes de front n'y sauraient marcher commodément. Les côtés, beaucoup plus élevés que le milieu, forment deux especes de parapets qui gênent le passage. Leur extrême saleté les rend encore plus délagréables. Les fortifications d'Alger n'auraient rien de redoutable pour une armée Européenne. Les principaux édifices sont le Château, quelques Forts, le Palais du Dey, des Bagnes, des Mosquées, des Bains publics, le Môle qui forme le port, & les Casernes des Soldats Turcs non mariés. Le territoire de cette Ville, très-bien cultivé par des Esclaves, est couvert de bled, de riz, de chanvre, de fruits, de légumes, de vignes même, plantées par les Maures, peu de tems après leur expulsion de Grenade.

Le revenu public n'est pas proportionné au nombre des hommes & à la masse des productions. Les tributs se perdent généralement dans les mains infideles chargées de les percevoir. Les trois Beys ou Gouverneurs du Levant, du Midi & du Couchant, ne remettent au fisc que 1,250,000 livres, & n'en donnent que 117,000 aux troupes. Ce que les dépenses de l'État exigent de plus est fourni par les Douanes, par le Domaine, par les redevances en denrées ou en troupeaux, par la ressource plus casuelle des prises faites à la mer & de la vente des Esclaves. Tous les ans, trois détachements partent d'Alger

pour aller joindre les troupes de chaque Bey, & exiger avec elles les contributions l'épée à la main.

Les Turcs forment, comme on l'a dit, la première milice du pays. Ils devraient être 12 mille; mais leur nombre n'est jamais complet. C'est dans ce corps puissant qu'est choisi le Dey, que sont pris ses Lieutenans & les Membres du Divan. Ils représentent, à proprement parler, les Nobles de Venise, quoiqu'ils n'en aient plus l'autorité.

On nomme *Couloris* les descendans de ces hommes si privilégiés. Ils sont au nombre de 60000, tous au service de la Régence & payés de la même manière qu'à Tunis.

La Cavalerie, qui est d'environ 20000 hommes, n'est gueres composée que de Maures. Ils ont une faible solde, soit qu'ils fassent la guerre aux Arabes, soit qu'ils soient employés à la défense des Provinces, soit qu'ils soient chargés du recouvrement des impositions.

Indépendamment d'une aussi grande armée, toujours entretenue, le Gouvernement peut disposer, s'il en est besoin, des Maures de la plaine & de ceux des montagnes. Les uns & les autres se rendent sans répugnance sous les drapeaux & fondent sur l'ennemi avec beaucoup d'audace.

Les forces de mer n'approchent pas des forces de terre. Elles se réduisent, au moment où nous écrivons, à 21 bâtimens, un vaisseau de 50 canons, 3 frégates de 42, de 38 & de 34, 6 grosses barques, 3 chebecs, 4 demi-galères & autant de galiotes. Plusieurs de ces bâtimens,

tous des
l'État; d
ques-uns
propriété
en parta
Le Dey
qui confi
tions de
valeur;
proporti

Les N
est ouve
endroits
frontier
peut cor
y entre
culiers
du Prin
ton, la
la pêche
les Tur
pour ét
nouvea
une pé
sous le
goûtés
transfe
avait é
tardere
mit de
bomba
çais er
En 1

tous destinés à la piraterie, appartiennent à l'État; d'autres aux Officiers de la Régence; quelques-uns même à de simples Citoyens. Chaque propriétaire fait les frais de son armement, & en partage le bénéfice avec le fisc & l'équipage. Le Dey se fait ordinairement livrer les prises, qui consistent en bois de construction & en munitions de guerre. La Loi veut qu'il en paie la valeur; mais jamais le dédommagement n'est proportionné au sacrifice.

Les Navigateurs, auxquels le pays d'Alger est ouvert, peuvent aborder en sept ou huit endroits. Le port de la *Calle*, peu éloigné des frontières de Tunis, est assez bon; mais il ne peut contenir que cinq ou six navires. Ceux qui y entrent sont tous Français. Quelques particuliers de cette Nation obtinrent, dès 1560, du Prince Mauré qui gouvernait alors ce Canton, la liberté d'y former un établissement pour la pêche du corail. Chassés, 8 ans après, par les Turcs, ils furent rétablis en 1597, mais pour être expulsés encore. On les rappela de nouveau en 1637, & il leur fut permis de relever une petite fortification, anciennement formée sous le nom de *Bastion de France*. Bientôt, dégoûtés d'un lieu si peu commode, les intéressés transférerent leur loge à *Calle*, que l'Anglais avait été forcé d'abandonner. Eux-mêmes ne tarderent pas à être bannis; & on ne leur permit de rentrer dans leur poste, qu'après les bombardemens d'Alger, exécutés par les Français en 1682 & 1684.

En 1694, une association plus puissante que cel-

les qui l'avaient précédée, obtint le commerce exclusif sur une assez vaste étendue de côtes, par un traité qui a été renouvelé plusieurs fois, & qui vraisemblablement sera maintenu, parce que les conditions en sont favorables à la milice qui perçoit le tribut qui en fait la base. Plusieurs Compagnies ont successivement exercé ce privilège avec plus ou moins d'avantages. Depuis 1741, il est dans les mains d'un corps, qui a formé, à Marseille, un fonds de 1,200000 livres, partagés en 1200 actions, dont 300 appartiennent à la Chambre de Commerce de cette Cité célèbre.

Les premières opérations de la Société furent malheureuses. Les déprédations des Corsaires & des Naturels du pays, la concurrence des interlopes, & diverses autres causes, avaient, en 1766, réduit son capital à 570,000 livres. Ses affaires ont si bien prospéré, après cette époque, qu'au dernier Décembre 1773, elle avait 4,512,445 livres 3 sols 4 deniers, sans y comprendre les créances douteuses, la valeur de ses édifices, & quelques marchandises qui restaient invendues dans ses magasins.

Ses exportations se réduisent à peu de chose; & c'est principalement avec de l'argent, qu'elle fait ses achats de corail, de cire, de laine, de suif, de cuir & sur-tout de grains. En 1773, elle fit entrer dans le Royaume 84,336 charges de froment, & 16,173 charges d'orge, de fèves & de millet. 100 ou 120 navires, dont le frêt coûte environ 300,000 livres, sont annuellement occupés à ces transports.

É
Quoiqu
c'est dans
ses opérat
quelques
garantir d
des Maur

BONE
que St. A
Annales
ques bel
goût Ma
commod
lente. C
régé par
tems, s

BVG
& de ci
nes, &
tagnes
Quoiqu
Nord,
avant q
détruite

Les a
vent qu
On app
tiges d
s'avanc
Cen'es
où pé
qui vo

Quoiqu'elle ait des Agents à Bone & à Calle, c'est dans ce dernier Comptoir qu'est le siège de ses opérations. Il lui est même permis d'avoir quelques batteries & quelques soldats pour se garantir du pillage des Forbans & des insultes des Maures voisins.

BONE paraît être l'ancienne Hippone, Ville que St. Augustin a rendue si célèbre dans les Annales du Christianisme. On y démêle quelques belles ruines à travers les hardieses du goût Maure. Il serait aisé de donner un port commode à cette Ville, dont la rade est excellente. Ce nouvel asyle serait suffisamment protégé par des ouvrages qui existent depuis longtemps, sous le nom de *Fort Génois*.

BUGIE est un assez grand entrepôt d'huile & de cire, qui croissent dans les plaines voisines, & sur-tout de fer qui est apporté des montagnes plus éloignées, abondantes en mines. Quoique sa rade soit trop exposée aux vents du Nord, les escadres de la République s'y tenaient avant que dans le dernier siècle elles eussent été détruites par les Anglais.

Les antiquités que renferme *TEDELIS* prouvent que ce fut autrefois une place considérable. On apperçoit même, sur ces rivages, les vestiges d'un grand môle, qui vraisemblablement s'avancait dans la mer & lui formait un port. Ce n'est actuellement qu'une très-mauvaise rade, où périssent très-souvent plusieurs des navires qui vont y prendre leur chargement.

L'entrée & la sortie du port d'ALGER sont très-difficiles. Il est extrêmement ferré, & n'a pas assez d'eau pour les vaisseaux de guerre. Les navires marchands n'y sont pas même en sûreté dans les gros tems. Ils se heurtent souvent & quelquefois se brisent, lorsque les vents du Nord & du Nord Est soufflent avec violence. La rade forme un demi-cercle. Le fond en est bon; mais comme elle est exposée au même vent, qui incommode dans le port, les bâtimens y sont également tourmentés dans la saison des orages.

A 5 à 6 lieues d'Alger est *SERSELLES*. Cette Ville a une anse ou petite baie, où mouillent beaucoup de bateaux. La terre y est très-basse, la place fort belle; & c'est le lieu de la côte le plus favorable pour une descente.

ARSEW, dont les dehors sont charmans, doit être l'Arfenaria des Anciens. On y trouve d'assez beaux restes de plusieurs monuments. Sa rade est sûre, commode & assez fréquentée. Il s'y formerait à peu de frais un port qui recevrait les plus grands vaisseaux. C'est la place Maure, la plus voisine d'Oran, dont les Espagnols sont en possession.

Le nombre des bâtimens Européans, qui abordent annuellement aux Etats d'Alger, varie selon les circonstances. Il n'est jamais considérable. Les récoltes les plus abondantes n'y en amènent pas au-delà de 100. Un navire Français grand ou petit, chargé ou vuide, paie pour

son ancrage
encore plus
Toutes in
100, pou
tent, ma
gements c
nes. A le
assujetties
nement e

Les An
les Suédo
gène dan
font cepe
quarts du
des Fran
nuelles n
livres, n
2,650 qu
& 16,00
objets qu
ces calc
la Comp
d'import
de laine
du Bresil
& du vis
munition
des clinc
les Angl
Algérien

son ancrage 143 livres 8 sols; & cette taxe est encore plus forte pour les autres Nations. Toutes indistinctement sont assujetties à 3 pour 100, pour toutes les marchandises qu'elles portent, mais ce droit est réduit à 2, par les arrangements qu'on fait avec les Fermiers des Douanes. A leur sortie les denrées du pays ne sont assujetties à aucun impôt, parce que le Gouvernement en a le Monopole.

Les Anglais, les Danois, les Holländais, les Suédois, les Vénitiens, n'éprouvent aucune gêne dans les rades d'Alger. Ces Nations n'y font cependant que très-peu d'affaires. Les trois quarts du commerce sont tombés dans les mains des Français, dont cependant les ventes annuelles ne s'élevent pas au-dessus de 200,000 livres, ni les achats au-dessus de 600,000 livres. 2,650 quintaux de laine, 5,000 mesures d'huile & 16,000 de bled, 30,000 cuirs; c'est à ces objets que se réduisent leurs exportations. Dans ces calculs n'entrent pas les opérations de la Compagnie d'Afrique. Les marchandises d'importation sont les étoffes d'or, d'argent & de laine; les épiceries & les drogues; des bois du Brésil & de campêche; du plomb, de l'étain & du vif-argent; des agrêts de navires & des munitions de guerre; du papier, des cartes, des clincailleries, du riz, du sucre, &c. Ce sont les Anglais qui fournissent le Gouvernement Algérien de munitions navales & militaires.

VIII.

EMPIRE DE MAROC.

L'EMPIRE de Maroc est borné au Nord par la mer Méditerranée; à l'Est, par les États d'Alger & par des déserts; au Sud, par le Bil-dulgerid; & à l'Ouest, par l'Océan Atlantique. Son étendue est d'environ 300 lieues de long, sur 220 de large.

Le pays est agréablement diversifié de plaines & de montagnes. Celles-ci sont des branches de l'Atlas qui entoure cette contrée presque en forme de croissant. L'air y est ordinairement tempéré. On y éprouve cependant de fortes gelées; le sommet de quelques montagnes y est même couvert de neiges pendant une grande partie de l'année. L'hiver est très-court dans les vallées; & il y est si doux, que, quoiqu'il ait gelé le matin, le chaud se fait sentir au milieu du jour. Les vents du Nord-Ouest y soufflent avec violence. La saison pluvieuse commence en Octobre. Il survient aussi quelquefois des pluies pendant l'été; mais elles occasionnent des fièvres malignes, qui précipitent un grand nombre de personnes au tombeau. Le pays est arrosé de sources & de rivières, dont la plupart sortent des montagnes de l'Atlas. On voit fort peu de forêts dans cette contrée, & celles qui y sont, ne fournissent aucun bois de charpente.

Le Roy
& des p
parties se
l'huile,
soie & de
nales do
sucré &

Les me
métal do
quantité
abondan
d'excell
Les vign
pays a to
La petit
fammen
chameau
ceux d'A
un voya
prendre
dans ces
parties.
à dimin
enfin les
fin si fai
de 100

Le R
aussi cr
l'Afriqu
joug de
qui en
Royaum
éré suce

Le Royaume de Maroc est l'un des plus riches & des plus abondans pays de la Barbarie. Ses parties septentrionales produisent du bled, de l'huile, du vin, du miel, de la cire, de la soie & de fort belles laines. Ses parties méridionales donnent du coton, du gingembre, du sucre & de l'indigo.

Les montagnes abondent en mines de cuivre; métal dont on envoie annuellement de grandes quantités en Europe. Les vallées produisent en abondance de toutes sortes de fruits, les plaines d'excellents froments, du chanvre & du lin. Les vignes donnent un vin fort & pétillant. Ce pays a toujours été fameux pour les chevaux. La petitesse des ânes & des mulets y est suffisamment réparée par la force & le courage des chameaux. Ces derniers surpassent de beaucoup ceux d'Asie. On assure qu'ils peuvent continuer un voyage de dix jours avec leur charge, sans prendre aucune nourriture. La nature se soutient dans ces animaux, par la consommation de leurs parties. La chair de leur bosse est la première à diminuer, celle du ventre dépérit ensuite, & enfin les parties de derrière. Ils deviennent à la fin si faibles; que leur corps plie sous un fardeau de 100 livres.

Le Royaume de Maroc a été aussi souvent & aussi cruellement bouleversé que le reste de l'Afrique Septentrionale; mais il n'a pas subi le joug des Turcs. Plusieurs même de ses Provinces qui en avaient été démembrées sous le nom de Royaumes de *Fez*, de *Sus* & de *Tafilet*, ont été successivement réunies au tronc de l'Empire.

Un seul Despote gouverne aujourd'hui cette immense contrée, selon ses caprices, malheureusement trop souvent extravagans & sangui- naires. Ce Souverain se qualifie Empereur d'A- frique, Roi de Maroc, de Fez, de Sus, de Ta- filer, Prince de Gago, de Dara & de Guine, grand Chérif de Mahomet. L'autorité de ce Monarque se perpétue sans d'autres troupes ré- gulieres qu'une faible garde de 10 mille Negres. C'est avec ceux de ses esclaves, qu'il lui plaît d'appeler dans l'occasion sous le drapeau, qu'il fait uniquement la guerre. Ses forces maritimes ne sont gueres plus imposantes. Elles se réduisent à 3 frégates, 2 demi-galeres, 3 chebecs & 15 galiotes. Il y a environ 50 ans qu'une frégate Anglaise détruisit toute cette marine; & cet événement inspira tant de terreur aux Maro- cains, que les femmes de Salé appaisèrent long- tems leurs enfans, par la peur de les faire prendre par le Capitaine Delgarno. La piraterie a cependant été jusqu'à présent leur principale occupation. Il faut espérer que ce brigandage finira bientôt, & que l'esprit de philosophie, qui semble vouloir éclairer tout le globe, dar- dera enfin ses rayons sur le Royaume de Maroc. Ses habitans d'ailleurs sont naturellement vifs & très-spirituels. Ils ont une facilité étonnante à se modeler sur les usages Européens. Nous citerons sur-tout ici, avec un vrai plaisir, M. Sumbell, fils du dernier Ambassadeur de Maroc, auprès de la Cour de France. Ce jeune Africain, âgé seulement de 18 ans, a appris, en 15 ou 16 mois, la Langue Française avec

É.
presque tout
& telle est
qu'il nous
rentes Vill
une précisi
talents les
les plus fav

Dans un
vexations &
doit être p
prises, des
de toutes le
nent à l'Em
tout son r
lions. Cepen
dres; ce qu
immense
pouilles de
une longue
cruels, qu
rien le bor

Long-tes
de cet Em
de ce privi
lieues de F
beau ciel
tourée d'
espece de
Cette derri
qui y fait
mille ame
pereur, c
entremêlé

presque toute la pureté dont elle est susceptible ; & telle est la connoissance qu'il a de son pays , qu'il nous a souvent fait le tableau des différentes Villes qu'il comprend , avec un ordre , une précision , une facilité , qui décelent les talents les plus distingués , & les dispositions les plus favorables.

Dans une région , ruinée sans cesse par des vexations & des massacres , le revenu public doit être peu de chose. La dixième partie des prises , des bestiaux , des fruits , des grains , de toutes les productions de la terre , appartient à l'Empereur. On croit communément que tout son revenu ne monte pas à plus de 6 millions. Cependant les dépenses sont encore moindres ; ce qu'on peut épargner va grossir un trésor immense , très-anciennement formé des dépouilles de l'Espagne , & toujours accrue par une longue suite de Souverains plus ou moins cruels , qui comptaient l'or pour tout & pour rien le bonheur des peuples.

Long-tems la ville de Maroc fut la Capitale de cet Empire. *MÉQUINEZ* jouit aujourd'hui de ce privilège. Cette Ville , sise à environ 12 lieues de Fez , dans une belle plaine & sous un beau ciel , a 2 ou 3 milles de tour. Elle est entourée d'une muraille , & séparée par une espèce de boulevard de la *Ville des Negres*. Cette dernière tire son nom de la Garde du Roi , qui y fait sa résidence. On compte environ 300 mille âmes dans Méquinez. Le Palais de l'Empereur , qui ressemble à une autre Ville , est entremêlé de parcs , de jardins & d'une multi-

tude d'appartemens fort riches. Au milieu de la Ville est le quartier des Juifs. Ces peuples en ferment la porte pendant la nuit; & c'est un privilège dont ils jouissent dans toute l'étendue de l'Empire de Maroc.

La ville de Méquinez n'a pas de Manufactures; & le terrain des environs est trop bourbeux, pour qu'on puisse y pratiquer des chemins propres à faciliter le commerce & à étendre les communications. On y tient cependant un grand marché, où les Arabes viennent exposer leurs peaux, leur miel, leur cire, leur beurre & leurs dattes. Cette Ville & quelques autres du même Empire, furent beaucoup endommagées par le tremblement de terre arrivé le 1 Novembre 1755.

La ville de *MAROC* est à 75 lieues de Méquinez. Cette place est beaucoup plus vaste que la dernière; mais elle n'est pas peuplée. Son Château, qui est le serrail de l'Empereur, passe pour le plus beau de toute l'Afrique. Dans quelques-unes de ses chambres sont de grands viviers où l'on voit nager les poissons, en portant sa vue vers les glaces dont le plafond est décoré. Les fameux aqueducs qui conduisent l'eau à la Ville de plus de 40 milles, est considéré comme un ouvrage étonnant.

FEZ, Capitale du Royaume de ce nom, forme deux Villes, la vieille & la nouvelle. Le vieux Fez bâti au 9^e. siècle, & qui comprend, dit-on, près de 40 mille hommes en état

de porter le
l'attention
lieues de cir
rées, comme
faites en ter
rue. Elles o
les riches, e
de grands b
tours d'ora
fruits pend
même nom
branches,
sons de la
territoire
fait aussi a
munique à
pareil nom
nellement
tombent e
plus beau
est d'une f
lui donne
qui n'est p
& précieux
voyageur n
ces Région
merie est
centre du c
bitans sont
Les générale
pour le ga
leur ont m
ses Souver

de porter les armes , mérite sur-tout de fixer l'attention du Voyageur. Il a environ deux lieues de circonférence ; ses maisons sont quadrées, comme dans les autres villes de Barbarie, faites en terrasse & sans fenêtres du côté de la rue. Elles ont des cours avec des puits. Chez les riches, ces cours sont ornées de fontaines, de grands bassins de marbre ou de viviers entourés d'orangers & de citroniers, chargés de fruits pendant toute l'année. La rivière du même nom se partage au vieux Fez en six branches, qui fournissent d'eau toutes les maisons de la Ville, & se répandent dans son territoire qu'ils contribuent à féconder. Elle fait aussi aller 366 moulins dont l'eau se communique à autant de bains. Cette Ville a un pareil nombre de fours qui sont occupés journellement à cuire le pain. Ses fortifications tombent en ruines. La Grande Mosquée, le plus beau Temple de l'Afrique Musulmane, est d'une structure noble & majestueuse. On lui donne 80000 ducats de revenu. Le Collège qui n'est pas moins beau, possède une grande & précieuse bibliothèque, monument qu'un voyageur ne croirait peut-être pas trouver dans ces Régions barbares, où l'usage de l'Imprimerie est absolument défendu. Fez est le centre du commerce de tout l'Empire ; & ses habitans sont les plus riches de toute la Barbarie. Les généreux efforts qu'ils ont toujours faits pour se garantir des violences du despotisme, leur ont mérité de grandes privilèges, auxquels ses Souverains n'ont jamais pu porter atteinte.

Leurs manufactures de soie & de coton ont rendu leur Ville fameuse dans les échelles du Levant.

Le nouveau Fez, bâti vers la fin du 13^e siècle, est assez bien fortifié pour tenir l'autre en respect. Il n'est presque habité que par des gens de guerre commis à la recette des revenus de l'Empereur. Son circuit est d'environ deux milles; & il est assez peuplé.

Un Gouvernement aussi despotique, aussi oppressif & aussi vorace quel'est celui de Maroc, n'est susceptible ni d'un grand commerce, ni de beaucoup d'améliorations. On croit que ce pays pourrait rapporter cent fois plus que ses habitans ne sont en état de consommer. Il produit trois récoltes tous les ans; & cependant, à trois lieues des Villes, la terre reste sans propriétaires & sans colons. Si l'on en croit plusieurs voyageurs, l'Empereur a toujours du bled sous terre pour nourrir tout le pays pendant cinq ans. Ceux qui ont quelque argent, loin de le faire valoir, l'ensouiffent pour ne pas s'exposer à le voir enlever par leurs oppresseurs. Il en est ainsi des meubles, à l'égard desquels ils affectent la plus grande simplicité. Tous ceux que l'on voit dans leurs maisons, consistent en une ou deux nattes pour se coucher, & quelques autres objets de peu d'importance.

Le Commerce des Marocains est aussi peu florissant que leur agriculture. Leurs principales exportations consistent en étain, cuivre, cire, cuirs, laine, peaux de chevres, miel, dattes,

É
dattes, raif
gomme ara
d'éléphant
nattes. L'e
défendue c
l'Alcoran.
Européans
tiennent du
enlever.

Le Com
ment par c
mois de F
dine. Elle
des peaux
étouffes de
belles & t
des mouff

Il part
une carav
haute Gu
milliers de
marchand
cessaires a
tination,
500 lieue
dans le d
fortie. A
des sable
peut fair
est néces
conduire
autres co
un canto

Tom

dattes, raisins secs, olives, amandes, indigo, gomme arabique, gomme sandarac, dents d'éléphant, plumes d'autruches & en belles nattes. L'exportation du bled est absolument défendue comme contraire aux préceptes de l'Alcoran. Cependant il arrive souvent que les Européans, & spécialement les Espagnols, obtiennent du Gouvernement la permission d'en enlever.

Le Commerce de terre se fait principalement par caravanes. Il en part une tous les six mois de Fez, pour la Mecque & pour Médine. Elle porte de l'indigo, de la cochenille, des peaux, des plumes d'Autruches & des étoffes de laine dont quelques-unes sont très-belles & très-fines. Elle en rapporte des soies, des mouffelines & des drogues.

Il part aussi tous les ans de la ville de Maroc une caravane qui va chercher de l'or dans la haute Guinée. Elle est composée de plusieurs milliers de chameaux, dont les uns portent les marchandises, & les autres les provisions nécessaires au voyage. Avant d'arriver à sa destination, la caravane parcourt un espace de 500 lieues; 200 dans l'Empire même, 200 dans le désert de Saharra, & 100 après en être sortie. Au milieu de ce désert, où il n'y a que des sables stériles & accumulés, où l'on ne peut faire route que la nuit, où la marche est nécessairement très-lente, où il faut se conduire par la bouffole & par le cours des astres comme sur l'Océan, la nature a placé un canton moins sauvage, abondant en four-

ces & en mines de sel. On charge les chameaux de ce faucil si nécessaire ; & il est porté avec des huiles & quelques étoffes de laine & de soie , dans le Royaume de Tombuto , où l'on reçoit de l'or , de l'ivoire , des plumes d'autruches & des negres en échange. Quelques Turcs d'Alger & de Tunis portent aussi en Guinée des étoffes de soie ou de coton rayé , & de belles ceintures , qu'ils achètent dans le Levant. Ces Négocians s'enrichissent par ce genre de commerce , parce que leur naissance les exempte des concussions ordinaires.

Neuf rades sont ouvertes aux Négocians Européans dans l'étendue de l'Empire de Maroc. La plus voisine de l'Etat d'Alger est *Tetuan*. Cette Ville est située sur le penchant d'une coline pierreuse , près l'embouchure du Détroit de Gibraltar. Les maisons y sont bien bâties. Son commerce de raisins secs , de cire & de cuirs , joint au bénéfice qui provient de la piraterie , met les habitans dans l'aisance. Sa rade est fort sûre , à moins que , ce qui arrive rarement , les vents d'Est ne soufflent avec violence. La riviere de Bousfega , qui s'y jette , sert d'asile , durant l'hiver , à quelques corsaires. La Garnison de Gibraltar y faisait autrefois acheter les bestiaux , les fruits & les légumes nécessaires pour sa consommation ; mais cette liaison est tombée , depuis que le Souverain du pays a voulu que le Consul de la Grande-Bretagne allât résider à *Tanger*.

Cette Ville conquise en 1471 , par le Portugal , fut donnée en 1662 , aux Anglais qui

l'abandon
se retiran
construc
mensés ,
vaisseaux.
rendu l'a
ne ferait
bouchure
ne servai
de l'Emp
l'approvi
nication
ceptée p
parée de
que par

L'AFR
d'Asgar
fertiles
une poss
doivent
plus-tar
n'est ha
pédition
on a ré
Espagno
place.

SAL
Capital
dante ,
Ville e
tombar

l'abandonnerent après 22 ans de possession ; en se retirant , ils firent sauter un mole , dont la construction leur avoit coûté des sommes immenses , & qui mettoit en sûreté les plus grands vaisseaux. Les ruines de ce bel ouvrage ont rendu l'approche de la baie très-difficile. Aussi ne seroit-elle d'aucune importance , si l'embouchure d'une riviere qu'on y voit au fond , ne servoit de refuge à la plupart des galiotes de l'Empire. Tanger a remplacé Tetuan pour l'approvisionnement de Gibraltar. La communication de ces deux Villes Maures est interceptée par la forteresse de *Ceuta* qui n'est séparée de l'Espagne , à laquelle elle appartient , que par un détroit de cinq lieues.

L'ARRACHE est le débouché naturel d'*Asgar* , l'une des plus grandes & des plus fertiles provinces de l'Empire. Cet avantage , une position heureuse & la bonté de son port doivent lui donner , un peu plutôt , un peu plus-tard , quelque activité. Actuellement elle n'est habitée que par des soldats. Depuis l'expédition qu'y tenterent les Français en 1765 , on a rétabli les fortifications élevées par les Espagnols , lorsqu'ils étoient les maîtres de la place.

SALÉ étoit , il n'y a pas long-tems , la Capitale d'une République presque indépendante , sous un chef qu'elle se donnoit. Cette Ville est bâtie sur les bords du *Guerou* qui , tombant des montagnes de *Zavia* , la partage

en deux parties, dont l'une porte le nom de *Sla*, ou *vieux*, & l'autre de *Arbate*, ou *nouveau salé*. Sa situation, au milieu des pays soumis à Maroc, la mettait, à portée de rassembler beaucoup de denrées. Ses habitans étaient à la fois corsaires & marchands. Ils ont à peu-près cessé d'exercer l'une & l'autre de ces professions, après avoir été subjugués & dépouillés de leurs richesses par le Monarque actuel, tandis que son pere occupait le trône. Un banc de sable qui paraît augmenter continuellement, ne permet l'entrée de la riviere qu'aux bâtimens qui ne tirent pas au-delà de six ou sept pieds d'eau; mais la rade est sûre depuis le 15 d'Avril jusqu'à la fin de Septembre.

Mulay-Muhammed, voulait élever une Ville de commerce dans la presqu'île de *Fedal*, & la plupart des édifices étaient commencés. Une rade, qui est sûre dans toutes les saisons, quoique la mer y soit constamment agitée, lui avait donné l'idée de cet établissement. Il y a renoncé, lorsqu'on lui a fait comprendre que ce serait une dépense perdue, sur une côte presque par-tout accessible.

En 1769, les Portugais abandonnerent *Olbriça*, ou *Mazagan*, après en avoir ruiné tous les ouvrages. La place est presque déserte depuis cette époque. Sa rade est commode en été pour les petits bâtimens; mais les vaisseaux de guerre, même dans cette saison, sont obligés de se tenir au large.

SAFY
 dant une
 exposée
 Sud Sud
 province
 rendu c
 général
 vue n'ag
 Mogodo
 de l'Afr
 Le po
 canal fo
 de 500
 les ven
 recevoir
 est pas
 sont si
 seaux d
 que le
 soit pe
 qui gou
 l'un de
 La pop
 Affonin
 un gra
 telle e
 des nat
 de leur
 de Sus
 niere p
 comm

SAFY a une rade vaste & très-sûre, pendant une partie de l'année; mais elle est trop exposée, en hiver, à la violence des vents du Sud Sud-Ouest. Sa position, au milieu d'une province abondante, riche & peuplée, avait rendu cette grande Ville le marché presque général des productions de l'Empire. Elle s'est vue n'agueres dépouillée de cet avantage par *Mogodor*, bâtie à la pointe la plus occidentale de l'Afrique.

Le port de ce nouvel entrepôt, n'est qu'un canal formé par une île, éloignée de la terre de 500 toises; on y entre, on en sort par tous les vents; mais il n'est pas assez profond pour recevoir de grands navires, & l'ancre n'y est pas sûr dans les mauvais tems. Les courans sont si rapides, qu'il est impossible aux vaisseaux de guerre de mouiller sur la côte. Quoique le territoire qui environne cette place, soit peu susceptible de culture, le Souverain qui gouverne actuellement ce pays, en a fait l'un des plus importans marchés de ses Etats. La population de *Mogodor* appelée en Arabe *Affonira*, est très-considérable. On y trouve un grand nombre de Négocians Français; & telle est l'influence qu'ils y ont sur l'esprit des naturels, que ceux-ci ont adopté la plupart de leurs usages.

SAINTE-CROIX, située dans le Royaume de Sus. au 30°. degré de latitude, est la dernière place maritime de l'Empire. Sa rade est commode & très-sûre, même pour les vais-

feux de ligne, mais seulement pendant l'été. Ce fut autrefois un assez grand marché, où les Navigateurs trouvaient réunies les productions d'une vaste contrée assez cultivée, & où tout l'or que Tarudan tire de Tombuto était apporté. La Ville sortit des mains des Portugais pour repasser sous la domination des Maures, sans perdre entièrement son importance. Un tremblement de terre qui en détruisit une partie en 1731, lui fut plus funeste que cette révolution. Elle se ferait peut-être relevée de cette calamité, si, dans un accès de colere, dont on ignore le principe, Mulay-Muhammed n'en eût chassé, quelques années après, les habitans, pour leur substituer une Colonie de Negres.

L'Empire de Maroc ne reçoit que peu de bâtimens Européens. Ses ports sont fermés à plusieurs Nations; & l'Angleterre, la Hollande, la Toscane qui ont des traités avec cette puissance, n'en profitent gueres. Nous observerons seulement que les Hollandais sont, depuis quelque tems, dans l'usage d'y porter des livres Hébreux qu'ils y vendent à très-bon marché, & dont ils font un assez gros débit. Pour donner quelque vigueur au commerce de Maroc peut-être trop négligé, il fut formé, en 1755, à Copenhague, un fonds de 1,323,958 livres 6 sols 8 deniers divisés en 300 actions, de 2647 livres 18 sols 4 deniers chacune. Cette association devait durer 40 ans; mais, quelle qu'en soit la raison, elle n'a pas rempli la moitié de sa carrière. Quoique

les liaisons
remonter
de cette
tantes q
& cepen
pas 400
livres.

Tout
tout ce
que nav
poudre &
577 livre
pagne so
néral; m
vant leu

TA

N
née to
qui s'é
qu'au
Région
la tem
des te
Maroc
stérile
harr
que j

les liaisons de la France avec cet Empire ne remontent pas au-delà de 1767, les opérations de cette couronne sont beaucoup plus importantes que toutes celles des autres puissances; & cependant ses ventes annuelles ne passent pas 400,000 livres, ni ses achats 1,200,000 livres.

Tout ce qui entre dans les États de Maroc, tout ce qui en sort, paie dix pour 100. Chaque navire doit livrer encore 500 livres de poudre & dix boulets du calibre de 10 à 12, ou 577 livres 10 sols en argent. Les monnoies d'Espagne sont celles dont l'usage est le plus général; mais toutes les autres sont reçues suivant leurs poids & leur titre.

I X.

TABLEAU DE LA GUINÉE.

Nous comprenons ici sous le nom de *Guinée* toute la côte occidentale de l'Afrique, qui s'étend depuis le détroit de Gibraltar jusqu'au Cap de Bonne-Espérance. Cette vaste Région n'est pas par-tout la même, soit pour la température du climat, soit pour la fécondité des terres. Depuis les frontières de l'Empire de Maroc, jusqu'au *Sénégal*, la terre est tout-à-fait stérile. Une longue bande des déserts de *Saharra*, qui s'étendent depuis l'Océan atlantique jusqu'à l'Egypte, au Midi de tous les

Etats Barbares occupe ce grand espace. Au milieu de ces sables brûlans vivent quelques familles Maures, dans un petit nombre d'endroits où se sont trouvées des sources peu abondantes & où il a été possible de planter des palmiers, & de recueillir des dattes. Leur principale occupation est de ramasser les gommages qui ont fixé l'attention de l'Europe sur cette contrée. Elles portent dans la haute-Guinée, principalement à Banbouk, une grande quantité de sel, qui leur est payé avec de l'or, & quelquefois avec des esclaves.

Les bords du *Sénégal*, de la *Gambra*, de *Sierra-Leona*, les bords des rivières moins considérables qui coulent dans l'intervalle de ces grands fleuves seraient très-fertiles, si l'on voulait les cultiver. L'éducation des troupeaux y fait presque l'unique occupation des habitans. Ils se nourrissent par goût du lait de leurs juments, & voyagent peu, parce que nul besoin ne les fait sortir de leur patrie.

Ceux du *Cap de Monté* enveloppés de tous côtés par des sables, forment une nation entièrement isolée du reste de l'Afrique. C'est dans le riz de leurs marais que consiste toute leur nourriture & leur unique richesse. Ils en vendent aux Européens une petite quantité, qui leur est payée avec de l'eau-de-vie & des clinquilleries.

Depuis le *Cap de Palme* jusqu'à la rivière de *Volte*, les habitans sont Marchands & Cultivateurs. Ils sont Cultivateurs, parce que leurs terres, quoique pierreuses, paient largement

les peir
défriche
ont des
sent de
quierien
entre le
C'est la
long et
déserts
l'on tr
Entr
la côt
bien c
s'étend
Presqu
produ
est pl
des h
danté
teur,
tant
aucun
Au
côte
fance
fente
jours
mier
D
la cō
trou
le s
A

les peines & les avances nécessaires pour la défricher. Ils sont Marchands, parce qu'ils ont derrière eux des nations qui leur fournissent de l'or, du cuivre, de l'ivoire, des esclaves & que rien ne s'oppose à une communication suivie entre les peuples des terres & ceux de la côte. C'est la seule contrée de l'Afrique où dans un long espace, on ne soit arrêté, ni par de vastes déserts, ni par des rivières profondes, & où l'on trouve de l'eau & des subsistances.

Entre la rivière de *Volte* & celle de *Kalabare*, la côte est plate, fertile, bien peuplée & bien cultivée. Il n'en est pas ainsi du pays qui s'étend depuis le *Kalabare* jusqu'au *Gabon*. Presqu'entièrement couvert d'épaisses forêts, produisant peu de fruits & point de grains, il est plus habité par des bêtes féroces que par des hommes. Quoique les pluies y soient abondantes, comme elles doivent l'être sous l'équateur, la terre est si sablonneuse, qu'un instant après qu'elles sont tombées, il ne reste aucune trace d'humidité.

Au Sud de la ligne, & jusqu'au *Zaire*, la côte offre un aspect riant. Basse dans sa naissance, elle s'élève insensiblement, & présente des champs cultivés, mêlés de bois toujours verts & des prairies couvertes de palmiers.

Du *Zaire* au *Coanza*, & plus loint encore, la côte est ordinairement, haute & escarpée. On trouve dans l'intérieur un plaine exhaussée, dont le sol est composé d'un gros sable fertile.

Au-delà du *Coanza*, & des établissements

Op

Portugais, commence un pays stérile qui a plus de 200 lieues d'étendue, & qui se termine aux Hottentots. Dans ce long espace on ne connaît d'habitans que les Cimbebas, avec lesquels on n'a aucune communication.

Les variétés qu'on observe dans les rives de l'Afrique occidentale, n'empêchent pas qu'elles ne jouissent toutes d'un avantage bien rare, peut-être unique. Nulle part sur cette côte immense, on ne voit de ces rochers affreux, dont l'aspect repousse le Navigateur. La mer y est calme, & l'ancre s'ûr. Sans ces avantages, on ne pourrait que difficilement la pratiquer, parce qu'elle a très-peu de ports, & que des bancs de sable presque contigus obligent le plus souvent de mouiller au large.

Les vents & les courans ont à peu-près la même direction six mois de l'année, depuis Avril jusqu'en Novembre. Au Sud de la ligne le vent regne Sud-Est, & la direction des courans est vers le Nord: au Nord de la ligne, le vent regne à l'Est, & la direction des courans est vers le Nord-Est. Dans les six autres mois, les orages changent par intervalles la direction du vent; mais il ne souffle plus avec la même force: le ressort de l'air semble s'être relâché. La cause de ce changement paraît influer sur la direction des courans. Au Nord de la ligne, ils vont au Sud-Ouest; au-delà de la ligne, ils vont au Sud.

Sur la côte qui s'étend depuis le Sénégal jusqu'au Cap de Bonne-Espérance, les habitans ont tous la tête oblongue, le nez large, écrasé,

épaté, d
comme
blancs &
ongles,
tite tach
naturelle
naissance
de coule
vient no
que livie
luisant.

La m
la côte
Gouver
Ici la c
choisiss
coup pl
commu
dont la
maniere
mais ne
Le peup
chez le
au com
tagées-
nombre
ceux qu
homme
quelqu
privilé
Telle
ditaire
de cett

épaté, de grosses levres, une chevelure crépue comme la laine de nos moutons. Ils naissent blancs & n'ont d'abord de brun que le tour des ongles, que le cercle des yeux, avec une petite tache formée aux extrémités des parties naturelles. Vers le huitième jour après leur naissance, les enfans commencent à changer de couleur; leur peau brunit; enfin elle devient noire, mais d'un noir sale, terne, presque livide, qui, avec le tems, devient vif & luisant.

La multiplicité des Etats qui se trouvent sur la côte immense qui nous occupe, fait que les Gouvernemens n'y sont pas par-tout les mêmes. Ici la couronne est héréditaire; là les peuples choisissent leur chef. Ce dernier usage est beaucoup plus commun. La République jette alors communément les yeux sur quelque vieillard dont la sagesse est généralement connue. La maniere dont se fait ce choix est très-simple, mais ne peut convenir qu'à de fort petits états. Le peuple se rend à son gré dans trois jours, chez le citoyen qui lui paraît le plus propre au commandement: si les voix se trouvent partagées, celui qui en a réuni un plus grand nombre, nomme, le quatrième jour, un de ceux qui ont eu moins de voix que lui. Tout homme libre a droit de suffrage. Il y a même quelque tribu où les femmes jouissent de ce privilège.

Telle est, à l'exception des Royaumes héréditaires de Benin & de Juida, la formation de cette foule de petits Etats qui sont au Nord

de la ligne. Au Sud, on trouve le Mayombé & le Cuilingo, dont les chefs sont pris parmi les Ministres de la Religion; les Empires de Loango & de Congo, où la couronne se perpétue dans la ligne masculine du côté des femmes; c'est-à-dire, que le premier fils de la sœur aînée du Roi, hérite du trône devenu vacant. Ces peuples croient qu'un enfant est bien plus sûrement le fils de sa mère, que celui de l'homme qu'elle a épousé; ils s'en rapportent plus au moment de l'enfantement qu'ils voient qu'à celui de la conception qu'ils ne voient pas.

Ces Nations vivent dans une ignorance entière de cet art, si révéralé parmi nous sous le nom de *politique*. Cependant ils ne laissent pas d'en observer les formalités, & certaines bien-séances; l'usage des ambassades leur est familier, soit pour solliciter des secours contre un ennemi puissant, ou pour réclamer une médiation dans les différends, ou pour faire compliment sur des succès, sur une naissance, sur une pluie après une grande sécheresse. L'envoyé ne doit jamais s'arrêter plus d'un jour au terme de sa mission, ni voyager pendant la nuit dans les Etats d'un Prince étranger. Il marche, précédé d'un tambour qui annonce au loin son caractère, & accompagné de cinq ou six de ses amis. Dans les lieux où il s'arrête pour prendre du repos, il est reçu avec respect; mais il n'en peut partir avant le lever du soleil, & sans que son hôte ait assemblé quelques personnes qui puissent témoigner qu'il ne lui est arrivé aucun accident.

Les gu
peuples d
nées que
n'a de tr
taire est
prennent
tieres, c
Générau
choix et
marche
souvent
sont ter
n'est jar
de mag
subsista

Ce n'
naissance
vent ce
cérémon
fille, v
Dès-le
prisoni
échang
esclave
territo
munau
cun de

La
plée. I
près d
ces co
ques
liens

Les guerres que se font réciproquement les peuples de Guinée, ne sont pas mieux combinées que leur politique. Nul Gouvernement n'a de troupes à sa solde. La profession militaire est l'état de tout homme libre. Tous prennent les armes pour couvrir leurs frontières, ou pour aller chercher du butin. Les Généraux sont choisis par les soldats, & le choix est confirmé par le Prince. L'armée marche sans ordre, sans discipline; & le plus souvent les hostilités commencent le matin, sont terminées le soir. L'incursion du moins n'est jamais longue, parce que, n'ayant point de magasin, on est forcé à se retirer faute de subsistances.

Ce n'est pas le desir de s'aggrandir qui donne naissance aux troubles qui déchirent assez souvent ces contrées. Une insulte faite dans une cérémonie, un vol furtif ou violent, le rapt d'une fille, voilà les sujets ordinaires de la guerre. Dès le lendemain d'une bataille, le rachat des prisonniers se fait de part & d'autre. On les échange avec des marchandises, ou avec des esclaves. Jamais on ne cede aucune portion du territoire; il appartient tout entier à la communauté dont le chef fixe l'étendue que chacun doit cultiver, pour en recueillir les fruits.

La Guinée propre est généralement mal peuplée. Il est rare d'y trouver des habitations qu'au près des rivières, des lacs & des fontaines. Dans ces contrées, ce sont moins les besoins réciproques qui rapprochent les hommes, que les liens du sang qui les empêchent de se séparer.

Aussi distingue-t-on dans la même Ville, quelquefois dans le même village, de petits hameaux qui sont autant de familles présidées par leur patriarche.

Rien, dans ces établissements, ne porte l'empreinte d'une civilisation un peu avancée. Les maisons sont construites avec des branches d'arbres, ou avec des joncs attachés à des pieux, assez enfoncés pour qu'ils puissent résister aux vents. On y voit rarement des fenêtres. La couverture n'est qu'un amas de feuilles; & , s'il se peut, de feuilles de palmier, plus propres que les autres à résister aux injures des saisons. Les cases de la Capitale; les cases même qu'occupe le Souverain, ne sont gueres distinguées des autres que par leur étendue. Ce n'est pas que l'abondance du plus beau & du meilleur bois, jointe à une terre propre à faire de la brique, & qui remplacerait la pierre infiniment rare dans ces contrées, ne sollicite ces peuples à d'autres constructions; mais il ne leur est jamais tombé dans l'esprit qu'il fallût se donner tant de peine pour se loger.

L'ameublement est digne de l'habitation. Dans les villes, comme dans les campagnes, chez le Prince, comme chez les derniers citoyens, il se réduit à quelques paniers, à quelques pots de terre, à quelques ustenciles dealebasse. Si le pauvre ne couchait sur une natte faite dans le pays, & le riche sur un tapis arrivé d'Europe, tout serait semblable.

La nourriture est aussi la même. Du riz, du manioc, du maïs, des ignames ou des pa-

rates, fél
sauvages,
du poisson
lonté; tel
les esclav

Une ce
que nous
vêtement
qu'on leu
cher, for
femmes
cherchen

Les art
gions. On
dans les f
dans l'enf
duit à él
qu'un très
bois, pour
vient d'Eu
tier fait
des pipes
culture,
seule à fa
geur de
les genou
passant av
des fils d
nos Vann
éloignés
côtes, q
séparent
taires for

tates, selon la qualité du terrain; des fruits sauvages, du vin de palmier, du gibier & du poisson, que chacun se procure à sa volonté; tels sont les vivres qui, sans en excepter les esclaves, sont communs à tous.

Une ceinture, placée au-dessus des reins, & que nous appelons *pagne*, tient lieu de tout vêtement aux deux sexes. Des grains de verre, qu'on leur apporte, & qu'on leur vend fort cher, forment la parure de la plupart des femmes & du petit nombre d'hommes qui cherchent à se faire remarquer.

Les arts sont peu de choses dans ces Régions. On ne connaît que ceux qui se trouvent dans les sociétés naissantes, & encore sont-ils dans l'enfance. Le talent du Charpentier se réduit à élever des cabannes. Le Forgeron n'a qu'un très-petit marteau, & des enclumes de bois, pour mettre en œuvre le peu de fer qui lui vient d'Europe. Sans le secours du tour, le Potier fait quelques vases grossiers d'argile & des pipes à fumer. Une herbe qui vient sans culture, & qui n'a besoin d'aucun apprêt, sert seule à faire des pagnes. Sa longueur est la largeur de la toile. Le Tisserand la travaille sur les genoux, sans métier, sans navette, & en passant avec ses doigts la trame entre chacun des fils de la chaîne de la même manière que nos Vanniers font leurs claies. Les lieux les plus éloignés reçoivent leur sel des habitans des côtes, qui, par le moyen d'un grand feu, le séparent de l'eau de la mer. Ces travaux sédentaires sont le partage des esclaves, & d'un

petit nombre d'hommes libres. Les autres vivent dans une oisiveté habituelle. Si un caprice ou l'ennui les fait sortir de cette inertie, c'est pour aller à la chasse ou à la pêche. Jamais ils ne s'abaissent à solliciter la fertilité des terres. L'agriculture, regardée comme la plus vile des occupations, est le partage des femmes. On ne leur accorde d'autres douceurs, que la liberté de se reposer un jour, après trois jours de fatigues excessives.

Les peuples de Guinée ont dans leurs mœurs beaucoup de traits de ressemblance. Dans toutes les parties de cette vaste Région, la polygamie est autorisée. Elle y doit cependant être fort rare, puisque tous les hommes libres, & la plupart des esclaves, trouvent des compagnes. Les garçons ne consultent que leur goût pour se marier; leurs sœurs ont besoin de l'aveu de leur mere. Ce lien est généralement respecté. Il n'y a que l'adultère qui le puisse rompre, & rien n'est plus rare que ce désordre. Seulement, à la côte d'Angola, les filles des Chefs de l'Etat ont le droit de choisir l'époux qui leur convient, fut-il engagé; de l'empêcher d'avoir d'autres femmes; de le répudier lorsqu'il leur déplaît, & même de lui faire trancher la tête, s'il est infidèle. Ces Princesses jouissent de leur privilège, avec une fierté dédaigneuse & une grande sévérité, comme pour se venger sur le malheureux qui leur est soumis de l'espece de servitude à laquelle est condamnée leur sexe.

Son sort est déplorable. Chargée des tra-

vaux de la
core des
vent pou
besoins de
sent deva
humiliant
& vont v
ou voulu
jection ne
dition des
gens rich
femmes
de leurs é
ceurs, n

Tandis
tyrans,
forces,
tiles dans
d'épais f
chantent
la veille
tations
regne ur
sonnable
éclairé.

On n'
ressé. A l
a formé
grande
ment le
qui doi
vertu d
avec ses

vaux de la campagne, les femmes le sont encore des soins domestiques. Seules, elles doivent pourvoir à la subsistance & à tous les besoins de leur famille. Jamais elles ne paraissent devant leurs maris que dans une posture humiliante. Elles le servent toujours à table, & vont vivre ensuite de ce qu'il n'a pas pu ou voulu manger. Cet état de peine & d'abjection ne s'arrête pas au peuple. C'est la condition des femmes de la Ville, des femmes des gens riches, des femmes des Grands, des femmes des Souverains. L'opulence & le rang de leurs époux ne les font jouir d'aucunes douceurs, ni d'aucunes prérogatives.

Tandis qu'elles épuisent au service de leurs tyrans, le peu que la nature leur a donné de forces, ces barbares coulent des jours inutiles dans une inaction entière. Rassemblés sous d'épais feuillages, ils fument, ils boivent, ils chantent où ils dansent. Ses amusements de la veille sont ceux du lendemain. Des contestations ne troublent jamais ses plaisirs; il y regne une bienséance qu'on ne devrait pas raisonnablement attendre d'un peuple si peu éclairé.

On n'est pas moins surpris qu'il soit désintéressé. A l'exception des côtes où notre commerce a formé des brigands, il regne par-tout une grande indifférence pour les richesses. Rarement les plus sages même songent-ils au jour qui doit suivre; aussi l'hospitalité est-elle la vertu de tous. Celui qui ne partagerait pas avec ses voisins, ses parents ou ses amis, ce

qu'il rapporterait de la chasse ou de la pêche, s'attirerait le mépris public. Le reproche d'avarice est, chez eux, au-dessus de tous les reproches.

Tel est le caractère général des peuples de la Guinée. Il nous reste à parler des habitudes qui distinguent les peuples d'une contrée de ceux d'une autre contrée.

Sur les bords du Sénégal, les femmes sont presque toutes belles, si l'on convient que la justesse des proportions fasse la beauté. Modestes, tendres & fideles, un air d'innocence regne dans leurs regards, & leur langage se sent de leur timidité. Les noms de Zilia, de Calipso, de Fanni, de Zamé, qui semblent des noms de volupté, se prononcent avec une inflexion de voix dont nos organes ne sauraient rendre la mollesse & la douceur. Les hommes ont la taille avantageuse, la peau d'un noir d'ébène, les traits & la physionomie agréables. L'habitude de dompter les chevaux & de faire la guerre aux bêtes féroces, leur donnent une contenance noble: ils supportent difficilement un outrage; mais l'exemple des animaux qu'ils ont élevés, leur inspirent une reconnoissance sans borne pour un maître qui les traite bien. On ne connaît pas de domestiques plus attentifs, plus sobres & d'un attachement qui tienne plus de la passion; mais ils ne sont pas bons cultivateurs. Leur corps n'est pas accoutumé à se courber, ni à s'incliner vers la terre pour la défricher.

La couleur de la peau des Africains dégé-

É r
nere en alla
pour la plu
courci; un
cles roides
physionomi
le front, su
laideur nat
même au t
la pêche,
par une ba
semble les
forte par
cours che
de la natu
en leur ve
s'est éten
Du reste
ne faut q
le service
Les fen
ni l'amér
ni la bea
paraissent
parant le
croire qu
policée,
distingué
l'expressi
l'une fo
l'autre se
vivacité
le plaisir
Au-de

ner en allant vers l'Est. Les peuples y ont, pour la plupart, un corps robuste, mais raccourci; un air de force exprimé par des muscles roides, les traits du visage écartés & sans physionomie. Les figures qu'ils s'impriment sur le front, sur les joues, ajoutent encore à cette laideur naturelle. Un sol ingrat, qui se refuse même au travail, leur a fait une nécessité de la pêche, quoique la mer presqu'impraticable par une barre qui regne le long de la côte, semble les en détourner. Rebutés en quelque sorte par ces éléments, ils ont cherché des secours chez des Nations voisines plus favorisées de la nature. Ils en ont tiré leurs subsistances, en leur vendant du sel. Leur esprit de négoce s'est étendu depuis l'arrivée des Européens. Du reste propres pour tous les travaux où il ne faut que de la force, ils sont ineptes pour le service intérieur de la domesticité.

Les femmes de ces Negres Marchands n'ont ni l'aménité, ni la retenue, ni la discrétion, ni la beauté des femmes du Sénégal; & elles paraissent avoir moins de sentiment. En comparant les deux Nations, on serait tenté de croire que l'une est le bas peuple d'une Ville policée, & que l'autre a reçu une éducation distinguée. On apperçoit dans leur langage l'expression de leur caractère. Les accens de l'une sont d'une douceur extrême; ceux de l'autre sont durs & secs comme son terroir. La vivacité y ressemble à la colere, jusques dans le plaisir.

Au-delà de la rivière de Volte dans le *Benin*,

& dans les autres pays connus sous le nom général de la Côte d'Or, les peuples ont la peau unie & d'un noir sombre, les dents belles, la taille moyenne, mais assez bien prise, la contenance fiere. Leur physionomie quoiqu'assez agréable, le serait beaucoup davantage sans l'usage où sont les femmes de se cicatrifer le visage, & les hommes de se brûler le front.

Ce peuple a une disposition à la gaieté qu'on ne remarque pas dans les Nations voisines; du goût pour le travail, une équité que les circonstances alterent rarement, & une grande facilité à se façonner aux manieres étrangères. Il tient davantage aux coutumes de son commerce, lors même qu'elles ne lui sont pas favorables. La méthode de négocier avec lui, fut long-tems ce qu'elle avait été d'abord. Le premier vaisseau qui arrivait, consommait sa traite, avant qu'un autre pût commencer la sienne. Chacun avait son tour. Le prix établi pour l'un était le prix de tous. Ce n'est que depuis peu, que cette Nation s'est déterminée à profiter des avantages que lui offrait la concurrence des Nations Européennes qui fréquentaient ses rades.

Les peuples situés entre la ligne & le Zaire ont tous une grande ressemblance. Ils sont bien faits. Leur constitution est moins robuste que celle des habitans du Nord de l'équateur; &, quoiqu'il y ait quelque marque sur leur visage, on n'y apperçoit jamais de ces cicatrices qui choquent au premier coup d'œil. Leurs fêtes sont accompagnées de jeux militaires, qui re-

E
tracent l'id
cette diffé
oïce des Na
ils sont l'a
femmes ne
Réunies da
mystérieuse
homme pu
jalousie des
ces peuple
étiquette,
les condit
ment, on
liciter, ou
riage est le
obliques d
quefois de
par quelque
dans plusie
la marche
déposé le
démonstrat
goût si déc
favorable à
à favorisé
Du Zaire
bien les a
que un m
péennes qu
tûrel de p
grands éta
qui ont ve
se sont plu

tracent l'idée de nos anciens Tournois ; avec cette différence qu'en Europe ils étaient l'exercice des Nations guerrières ; & qu'en Afrique ils sont l'amusement d'un peuple timide. Les femmes ne partagent point ces plaisirs publics. Réunies dans quelques maisons, elles passent mystérieusement la journée, sans qu'aucun homme puisse être admis dans leur société. La jalousie des rangs est la plus forte passion de ces peuples naturellement paisibles. Tout est étiqueté, & à la Cour des Princes, & dans les conditions privées. Au moindre événement, on vole chez ses amis, ou pour les féliciter, ou pour s'affliger avec eux. Un mariage est le sujet de trois mois de visite. Les obseques d'un homme en crédit, durent quelquefois deux ans. Les gens qui tenaient à lui par quelques liens, promènent ses tristes restes dans plusieurs provinces. La troupe grossit dans la marche ; & personne ne se retire qu'on n'ait déposé le cadavre dans le tombeau, avec les démonstrations de la plus vive douleur. Un goût si décidé pour les cérémonies, s'est trouvé favorable à la superstition, & la superstition à favorisé l'indolence.

Du Zaire à la rivière de Coanza, on retrouve bien les anciennes mœurs ; mais on y remarque un mélange confus de pratiques Européennes qui ne se voient pas ailleurs. Il est naturel de penser que les Portugais qui ont de grands établissemens dans cette contrée, & qui ont voulu y introduire le Christianisme, se sont plus communiqués que ne l'ont fait les

autres Nations, qui, ayant de simples comptoirs au Nord de la ligne, ne se sont occupés que de leur commerce.

La Religion Chrétienne & la Religion Mahométane semblent tenir par les deux bouts la partie de l'Afrique occidentale fréquentée par les Européens. Les Musulmans de la Barbarie ont porté leurs dogmes aux peuples du *Cap Verd*, qui, eux-mêmes les ont étendus plus loin. A mesure que ces dogmes se sont éloignés de leur source, ils se sont si forts altérés, que chaque Royaume, chaque village, chaque famille en a de différents. Sans la circoncision, qui est d'un usage général, à peine soupçonnerait-on les peuples de professer le même culte. Il ne s'est tout-à-fait arrêté qu'au Cap de Monté, dont les habitans n'ont point de communication avec leurs voisins. Ce que les Arabes avaient fait au Nord de la ligne pour l'Alcoran, les Portugais le firent dans la suite au Sud pour l'Evangile, depuis le pays de Benguela jusqu'au Zaire. Il ne subsiste plus qu'en quelques contrées; mais on l'y a tellement défiguré, qu'il est presque méconnaissable.

Les côtes, placées au centre, ont conservé des superstitions locales, dont l'origine doit être fort ancienne. Elles consistent dans cette foule innombrable de fétiches que chacun se fait à sa mode & pour son usage; dans la foi aux augures, aux épreuves du feu & de l'eau bouillante, à la vertu des gris-gris. Il y a des superstitions plus dangereuses; c'est la confiance aveugle qu'on a dans les Prêtres qui en

sont les Mir
merce qui
malaisant
tres de la st
A ce titre
fruits.

Il est u
particulier
& qui fait
que, dans
les transpo
soit qu'ils
revenir ch
bonheur,
comme le
Une erreu
Les Etran
traités av
dans la pe
recevoir l

Parmi
l'Afrique
que le rav
litaire, d
depuis ta
decins (1)

(1) Le v
fort mince
che. Son f
tance la pl
plus souve
d'épuiseme
pour détru

sont les Ministres & les Propagateurs. Le commerce qu'ils font supposés d'avoir avec l'esprit malfaisant, les fait regarder comme les arbitres de la stérilité, de la fertilité des campagnes. A ce titre on leur offre toujours les premiers fruits.

Il est une espece de métempsychose qui est particuliere aux peuples de la côte d'Or, & qui fait la base de leur croyance. Ils pensent que, dans quelque lieu qu'ils aillent ou qu'on les transporte, ils doivent, après leur mort, soit qu'ils se la donnent ou qu'ils l'attendent, revenir chez eux. Cette conviction fait leur bonheur, parce qu'ils regardent leur patrie comme le plus délicieux séjour de l'Univers. Une erreur si douce sert à les rendre humains. Les Etrangers qui se fixent dans ce climat y sont traités avec des égards portés jusqu'au respect, dans la persuasion où l'on est, qu'ils viennent y recevoir la récompense de leurs bonnes mœurs.

Parmi les maladies auxquelles les peuples de l'Afrique sont communément sujets, je remarque le ravage épouvantable qu'y fait le vers solitaire, dont la nature & les propriétés exercent, depuis tant d'années, la sagacité de nos Médecins (1). Si l'on en croit le jeune Docteur

(1) Le ver solitaire ou *tania*, est un animal long, plat, fort mince, de la forme d'un ruban, & de couleur blanche. Son séjour est dans les intestins où il dévore la substance la plus pure de l'homme, l'affame & le réduit, le plus souvent, à un état le plus déplorable de maigreur & d'épuisement. Après une multitude de tentatives inutiles, pour détruire ce dangereux insecte, M. Herrenschwands,

Hasselquist, qui a observé les pays qu'il a parcouru, en homme sage & éclairé, les deux tiers des habitans du Caire y sont sujets; & cette maladie funeste doit être ajoutée à l'ophthalmie qui afflige, comme on l'a dit, les peuples de l'Égypte. Ceux qui en sont le plus communément atteints, sont les Juifs, le bas peuple & les Coptes. Peu de Turcs sont attaqués de ce dangereux fléau, que les gens instruits du pays attribuent généralement aux aliments dont on se nourrit au Caire. M. Hasselquist prétend que les melons, les concombres & les autres fruits dont les habitans de cette contrée font leur principale nourriture, ne contribuent pas peu à engendrer ce monstre, qui a quelquefois jusqu'à 30 aunes de long. Mais d'autres veulent que la grande quantité de sucreries, dont on fait usage au Caire, soit la

Docteur en Médecine vient enfin de découvrir le plus heureux spécifique que l'on pût souhaiter à ce sujet. Ce qu'il y a encore d'important dans le remède, c'est qu'il chasse le ver, & le fait sortir tout vivant: ce qui a donné occasion aux Naturalistes, & sur-tout à l'illustre M. Bonnet; d'observer la structure & la propriété de son corps. Il est à remarquer, qu'il est assez probable qu'une seule personne a quelquefois deux vers solitaires qui la dévorent; car M. *Herrenschwands* en a fait sortir deux à la fois d'un même malade. Cependant on pourrait croire que ces deux corps n'étaient autre chose que la division du même *ver*; c'est ce qu'on ne peut encore décider. Ce qui m'engage à croire que ce monstrueux insecte ne doit sa naissance qu'à certains œufs que l'on avale avec l'eau qu'on boit, & qui viennent éclore dans les intestins, c'est qu'on a remarqué que la plupart des poissons, & particulièrement les ranches, en nourrissent dans leurs corps.

seule

seule cause
 permis de
 crois pouv
 n'occasionn
 ailleurs, p
 nagement,
 confitures,
 convénient
 cette mêm
 jusqu'à Sie
 dans les île
 les, & d
 l'usage des
 nir le germ
 être mêm
 dangereux
 la qualité
 Caire. L'
 ses fables
 nimeuses
 des serpe
 fleuves,
 dans la c
 dangereu
 pregnant
 ment, p
 où elles
 le Nil,
 parcouru
 pagnes d
 fleuve de
 la crête;
 ravant,

Tome

seule cause qui le produit. Pour moi, s'il m'est permis de dire mon sentiment sur ce sujet, je crois pouvoir avancer que rien de tout cela n'occasionne le mal dont il s'agit. On mange ailleurs, peut-être même avec aussi peu de ménagement, des concombres, des melons & des confitures, sans avoir à craindre un semblable inconvénient. D'ailleurs, on trouve fréquemment cette même maladie, depuis le cap Blanc, jusqu'à Sierra-Liona, sur la côte de Guinée, dans les îles Caraïbes, dans les Indes orientales, & dans beaucoup d'autres endroits, où l'usage des aliments, que l'on suppose ici contenir le germe de ces vers, est peu commun, peut-être même inconnu. La véritable cause de ce dangereux phénomène réside, selon moi, dans la qualité des eaux que boivent les habitans du Caire. L'Afrique récele, comme on fait, dans ses sables brûlans, une multitude de bêtes venimeuses, telles que des crapaux, des scorpions, des serpents de toute espece, &c. Lorsque les fleuves, sortant de leurs lits, vont se répandre dans la campagne, ils entraînent avec eux ces dangereuses dépouilles; & leurs eaux, s'imprégnant du miasme contagieux qu'elles renferment, portent la langueur & la mort par-tout où elles coulent. Tel est le poison que charrie le Nil, de l'Abyssinie & de l'Ethiopie qu'il a parcourues, avant de venir fertiliser les campagnes de l'Egypte. La qualité des eaux de ce fleuve doit donc être fort dangereuse pendant la crûte; & le peuple qui en boit comme auparavant, doit donc contracter les indispositions,

dont elles renferment le germe & la semence. Ajoutez que M. Ridi a prouvé, avec la sagacité qui lui est ordinaire, que les vers qui s'engendrent dans les intestins, s'y forment des œufs de quelques insectes mêlés avec ce que l'on mange; or, tout contribue à nous faire croire que le Nil entraîne avec lui des milliers de ces œufs, qui vont éclore dans l'estomach de ceux qui boivent de ses eaux, pendant sa crûe. C'est ainsi, sans doute, que l'on doit expliquer cette pernicieuse propriété qu'ont les eaux de la riviere nommée *Zahual*, qui arrose la Province des anciens *Tlascalans*, de donner la gale à ceux qui en boivent, ou qui s'y baignent. Aussi observe-t-on que la plupart des Egyptiens sont sujets, vers le mois de Juin, à une sorte de gale qui dure pendant les chaleurs, & dont la cause réside, selon les mêmes Egyptiens, dans la qualité des eaux qu'ils boivent, tandis que le Nil est dans sa crûe. Cette conjecture aura tout le poids de la démonstration, quand on réfléchira que les eaux du Nil, les meilleures & les plus agréables à boire, que l'on connaisse, deviennent jaunâtres, pesantes & d'un goût fétide, quand ce fleuve est débordé.

En Guinée, le commerce n'a jamais pu faire une grande révolution dans les mœurs. Il se bornait autrefois à quelques échanges de sel & de poisson séché que consomment les Nations éloignées de la côte. Elles donnaient en retour des piéces d'étoffes faites d'un fil, qui n'est autre chose qu'une substance ligneuse, collée sur l'écorce d'un arbre particulier à ces

E
 climats. L
 forte de
 especes d
 dont l'usa
 Nation a
 est le gris
 lui donne
 riches pré
 du peuple
 simpleme
 Les pr
 les côtes
 rent de la
 mes, au
 jusqu'alo
 échange
 parties d
 les Etats
 Ils ver
 cipaleme
 sous les
 tentrion
 un Chef
 si comm
 ramasser
 clant se
 gilleuse
 mine est
 pied de
 qu'on est
 dante, ;
 peuples
 qui dev

climats. L'air la durcit & la rend propre à toute forte de tissure. On en fait des bonnets, des especes d'écharpe, des tabliers pour la ceinture, dont l'usage varie selon la mode que chaque Nation a adoptée. La couleur naturelle du fil est le gris lavé. La rosée qui blanchit nos lins, lui donne une couleur de citron que les gens riches préfèrent. La teinte noire qui est à l'usage du peuple, vient de l'écorce même de ce fil, simplement imbibé dans l'eau.

Les premiers Européens qui fréquenterent les côtes occidentales de l'Afrique, donnerent de la valeur à la cire, à l'ivoire, aux gommes, aux bois de teinture, qui avaient eu jusqu'alors fort peu de prix. On livrait aussi en échange à leurs Navigateurs quelques faibles parties d'or, que des caravanes expédiées dans les Etats Barbaresques enlevaient auparavant.

Ils venaient de l'intérieur des terres, & principalement de Bambouck, Aristocratie placée sous les 12°. & 13°. degré de latitude septentrionale où chaque village est gouverné par un Chef nommé *Farim*. Ce riche métal est si commun dans la contrée, qu'on peut en ramasser presque indifféremment par-tout, en racle seulement la superficie d'une terre argilleuse, légère & mêlée de sable. Lorsque la mine est très-riche, elle est fouillée à quelques pied de profondeur, & jamais plus loin, quoiqu'on eût remarqué qu'elle devenait plus abondante, à mesure qu'on creusait davantage: ces peuples sont trop paresseux pour suivre un travail qui deviendrait toujours plus fatigant, & trop

ignorans pour remédier aux inconvénients que cette méthode entrainerait. Leur négligence & leur ineptie sont poussées si loin, qu'en lavant l'or pour le détacher de la terre, ils n'en conservent que les plus grosses parties. Les moindres s'en vont avec l'eau qui s'écoule par un plan incliné.

Les habitans de Bambouck n'exploitent pas les mines en tout tems, ni quand il leur plaît. Ils sont obligés d'attendre que des besoins personnels ou publics aient déterminé les Farims à en accorder la permission.

Lorsqu'elle est annoncée, ceux auxquels il convient d'en profiter, se rendent au lieu désigné. Le travail fini, on fait le partage. La moitié de l'or revient au Seigneur, & le reste est réparti entre les travailleurs par portion égale. Les citoyens qui desireraient ces richesses dans un autre tems que celui de la fouille générale, les iraient chercher dans le lit des torrents où elles sont communes.



Tableau

L'OBJET
la côte o
les esclav
ont osé
gion, est
générale
ques peti
ment ret
droit de
servitude
claves q
prisonni
à titre
aura fai
moignag
semble
pour le
est insuf
établi l
se trou
concert
être cor
à une a
dont la
tion de

X.

Tableau de la Côte d'Afrique, où se fait le Commerce des Esclaves.

L'OBJET le plus important du commerce de la côte occidentale de l'Afrique, consiste dans les esclaves. La propriété que quelques hommes ont osé acquérir sur d'autres dans cette Région, est d'une origine fort ancienne. Elle y est généralement établie, si l'on en excepte quelques petits cantons où la liberté s'est furtivement retirée. Cependant nul propriétaire n'a droit de vendre un homme né dans l'état de servitude. Il peut seulement disposer des esclaves qu'il acquiert, soit à la guerre où tout prisonnier est esclave à moins d'échange, soit à titre d'amende pour quelque tort qu'on lui aura fait, soit enfin, qu'il les ait reçus en témoignage de reconnaissance. Cette loi, qui semble être faite en faveur de l'esclave né pour le faire jouir de son pays & de sa famille, est insuffisante; depuis que les Européens ont établi le luxe sur les côtes d'Afrique, elle se trouve éludée tous les jours par les querelles concertées que se font deux propriétaires pour être condamnés tour-à-tour, l'un envers l'autre, à une amende qui se paie en esclaves nés, & dont la disposition devient libre par l'autorisation de la même loi.

La corruption a gagné des particuliers aux Souverains. Ils ont multiplié les guerres pour avoir des esclaves. Ils ont établi l'usage de punir par l'esclavage, non-seulement ceux qui avaient attenté à la vie ou à la propriété des citoyens; mais ceux qui se trouvaient hors d'état de payer leurs dettes, & ceux qui avaient trahi la foi conjugale. Cette peine est devenue avec le tems, celle des plus légères fautes, après avoir été d'abord réservée aux plus grands crimes. On n'a cessé d'accumuler les défenses, même des choses indifférentes, pour accumuler les revenus des peines avec les transgressions; l'injustice n'a plus eue de bornes, ni de barrières. Dans un grand éloignement des côtes, il se trouve des chefs qui font enlever autour des villages tout ce qui s'y rencontre. On jette les enfans dans des sacs, on met un baillon aux hommes & aux femmes pour étouffer leurs cris. Si les ravisseurs sont arrêtés par une force supérieure, ils sont conduits au Souverain, qui défavoue toujours la commission qu'il a donnée, & qui, sous prétexte de rendre la justice, vend sur le champ ces Agents aux vaisseaux avec lesquels il a traité.

Malgré ces ruses odieuses, les peuples de la côte se sont vus hors d'état de fournir aux demandes que les marchands leur faisaient. Il leur est arrivé ce que doit éprouver toute Nation qui ne peut négocier qu'avec son numéraire. Les esclaves sont pour le commerce des Européens en Afrique, ce qu'est l'or dans le commerce que nous faisons avec le nouveau

É
monde. Le
numéraire
ce numér
laisse que
capital di
se régéné
mations.
déjà tom
communi
rieur du
plupart o
de cette
péans a
les riche
cet épui
des escl
Ce ge
Sud de l
tr'eux, &
duisent
sieurs fil
de l'eau
dans le
maniere
marche
passe da
de bois
de fer r
manier
queue
pesant
telleme
ait les.

monde. Les têtes des Negres représentent le numéraire des Etats de la Guinée. Chaque jour ce numéraire leur est enlevé ; & on ne leur laisse que des choses qui se consomment. Leur capital disparaît peu-à-peu , parce qu'il ne peut se régénérer en raison de l'activité des consommations. Aussi la traite des Noirs serait-elle déjà tombée , si les habitans des côtes n'avaient communiqué leur luxe aux peuples de l'intérieur du pays , dont ils tirent aujourd'hui la plupart des esclaves qu'ils nous livrent. C'est de cette maniere que le commerce des Européens a presque épuisé de proche en proche les richesses commercables de cette nation ; & cet épuisement a fait presque quadrupler le prix des esclaves depuis vingt-cinq ans.

Ce genre de commerce se fait au Nord & au Sud de la ligne. Les Marchands s'associent entr'eux , & formant des especes de caravanes , conduisent , dans l'espace de 2 ou 300 lieues , plusieurs files de 30 ou 40 esclaves , tous chargés de l'eau & des grains nécessaires pour subsister dans les deserts arides que l'on traverse. La maniere de s'en assurer , sans trop gêner leur marche , est ingénieusement imaginée : on passe dans le col de chaque esclave une fourche de bois de 8 à 9 pieds de long. Une cheville de fer rivée ferme la fourche par derriere , de maniere que la tête ne puisse pas passer. La queue de la fourche , dont le bois est fort pesant , tombe sur le devant , & embarrasse tellement celui qui y est attaché , que quoiqu'il ait les bras & les jambes libres , il ne peut ni

marcher, ni lever la fourche. Pour se mettre en marche, on range les esclaves sur une même ligne; on appuie & l'on attache l'extrémité de chaque fourche sur l'épaule de celui qui précède; ainsi de l'un à l'autre jusqu'au premier, dont l'extrémité de la fourche est portée par l'un des conducteurs. Pour prendre sans inquiétude le repos du sommeil, ces Marchands attachent les bras de chaque esclave sur la queue de la fourche qu'il porte. Dans cet état, il ne peut, ni fuir, ni rien attenter pour sa liberté. Ces précautions ont paru indispensables, parce que si l'esclave peut parvenir à rompre sa chaîne, il devient libre.

Les esclaves arrivent toujours en grand nombre sur la côte, sur-tout lorsqu'ils viennent des contrées reculées. Cet arrangement est nécessaire pour diminuer les frais qu'il faut faire pour les conduire. L'intervalle d'un voyage à l'autre, déjà long par cette raison d'économie, peut être augmenté par des circonstances particulières. La plus ordinaire vient des pluies qui font déborder les rivières & languir la traite. La saison favorable pour voyager dans l'intérieur de l'Afrique, est depuis Février jusqu'en Septembre; & c'est depuis Septembre jusqu'en Mars que le retour des Marchands d'esclaves offre le plus de cette marchandise sur ces côtes.

La première de ces côtes commence au Cap-Blanc. Tout près sont *Arguin* & *Portendic*, qui, depuis 100 ans, appartiennent aux Français. Plus loin est l'*Ile St. Louis*, placée à peu

de distance qui dépend de *Gorée*, *Joal*, *P* Français vis ce de *St. James* établie. pillé sept dans une rence. L'Esclaves intérieur

Des vinrent *Cazama* *Bissao*. tems, rigènes l'ambit d'un p deux p respect discont bâtime & de L

SECTION B. concer loges Indép qu'on

de distance de l'embouchure du Sénégal, & qui dépend aussi de la France. Ensuite vient *Gorée*, qui a dans sa dépendance *Rufisque*, *Joal*, *Portudal*, *Albreda*, quatre Comptoirs Français où se fait la traite des Negres. Vis-à-vis ce dernier, & sur la Gamba, est le *Fort St. James*, bâti autrefois par les Anglais. Cet établissement, qui a été conquis, rançonné, pillé sept ou huit fois dans un siècle, est situé dans une île qui n'a pas un mille de circonférence. Les Anglais y traitent annuellement 3000 Esclaves, dont la plupart viennent des terres intérieures & très-éloignées.

Des Portugais fixés aux îles du Cap-Verd, vinrent autrefois s'établir sur les rivières de *Cazamance* & de *Cacheo*, la plus grande des *Bissao*. Leurs descendans dégénérèrent avec le tems, de maniere à ne guere différer des Aborigènes. Ils ont toujours cependant conservé l'ambition de se regarder comme Souverains d'un pays où ils avaient bâti trois villages & deux petits forts. Les Nations rivales ont peu respecté cette prétention, & elles n'ont jamais discontinué de traiter en concurrence avec les bâtimens arrivés des îles du Cap-Verd, du Brésil & de Lisbonne.

SERRA-LIONA, n'est pas sous la domination Britannique, quoique les Anglais en aient concentré presque toutes les affaires dans deux loges particulières, très-anciennement établies. Indépendamment de la cire, de l'ivoire, de l'or qu'on y trouve, ils tirent annuellement de

cette riviere, ou des rivieres voisines, 4 ou 5000 Esclaves.

Après ce marché, viennent les côtes des *GRAINES*, des *DENTS* & des *QUAQUAS*, qui occupent environ 300 lieues. On y achete du riz, de l'ivoire & des Esclaves. Les Navigateurs forment passagèrement des Comptoirs sur quelques-unes de ces plages. Le plus souvent ils attendent à l'ancre que les Noirs viennent eux-mêmes sur leurs pirogues, proposer les objets d'échange. Cet usage s'est, dit-on, établi depuis que des actes répétés de férocité ont fait sentir le danger des débarquements.

Les Anglais ont formé, depuis peu, un établissement au *Cap APOLLONIE*, où la traite des Esclaves est considérable; mais ils n'y ont pas encore obtenu un commerce exclusif, comme ils l'espéraient vraisemblablement lorsqu'ils s'y sont fixés.

Après le Cap Apollonie, commence la *COTE D'OR*, qui finit à la riviere de Volte. Son étendue est de 130 lieues. Comme le pays est distribué en un grand nombre de petits États, & que leurs habitans sont les hommes les plus robustes de la Guinée, les Comptoirs des Nations commerçantes de l'Europe s'y sont excessivement multipliés. Cinq sont aux Danois; 12 ou 13, dont *St. George de la Mina* est le principal, appartiennent aux Hollandais; & les Anglais en ont conquis ou formé 9 ou 10, qui reconnaissent pour chef le cap Corse. Les Français, qui se

voyaient
dante en
proprié
des Nat
furent c
seaux d
habile.
velle de
ment d
» sieur
» cette
» juste
» pour
les Ang
bou; &
current

A S
très-ab
renden
vivres.
pirogu
convie

Le F
glais &
mais l
nombr
qui do
fut, a
faibles
gocier
Hollan

voyaient à regret exclus d'une région si abondante en Esclaves, voulurent, en 1749, s'approprier *Anamabou*. Ils s'y fortifiaient, de l'aveu des Naturels du pays, lorsque leurs travailleurs furent chassés, à coups de canon, par les vaisseaux de la Grande-Bretagne. Un Négociateur habile, qui se trouvait à Londres, à la nouvelle de cette violence, témoigna son étonnement d'une conduite si peu mesurée : » Mon-
 » fleur, lui dit un Ministre fort accrédité chez
 » cette Nation éclairée, si nous voulions être
 » justes envers les Français, nous n'aurions pas
 » pour 30 ans d'existence «. A cette époque, les Anglais s'établirent solidement à *Anamabou*; & depuis ils n'ont plus souffert de concurrents dans ce marché important.

A 8 lieues de la rivière de Volte, est *KELA*, très-abondant en subsistances. C'est-là que se rendent les Navigateurs pour se pourvoir de vivres. De-là, ils expédient leurs canots ou des pirogues, pour s'informer des lieux où il leur conviendra d'établir leur traite.

Le *PETIT-POPO* les attire souvent. Les Anglais & les Français fréquentent cette échelle; mais les Portugais y sont en bien plus grand nombre, & voici pourquoi. Cette Nation, qui dominait originairement sur l'Afrique, y fut, avec le tems, réduite à un tel état de faiblesse, que, pour conserver la liberté de négocier à la côte d'Or, elle s'engagea à payer aux Hollandais le dixième de ses cargaisons. Ce

honteux tribut , qu'on a toujours régulièrement payé , donna à ses armateurs de Bahia & de Fernanbuc , les seuls qui fréquentent cette côte , un si grand désavantage , qu'ils convinrent entre eux qu'il n'y aurait jamais dans aucun port plus d'un bâtiment de chacune de ces deux Provinces. Les autres se tiennent au Petit-Popo , où ils attendent que leur tour , pour traiter , soit arrivé.

JUIDA, éloigné de 14 lieues du Petit-Popo , est fort renommé pour le nombre & pour la qualité des Esclaves qui en sortent. Ce Royaume , l'un des plus riches & des mieux policés de la côte , n'est ouvert qu'aux Français , aux Anglais & aux Portugais. Chacune de ces Nations y a un fort , placé dans l'île *Gregoi* , à 2 milles du rivage. Les chefs de ces Comptoirs font , tous les ans , un voyage de 30 lieues , pour porter au Souverain du pays des présents , qu'il reçoit & qu'il exige comme un hommage.

A 8 lieues de Juida , est *ÉPÉE*. Quelquefois il y a beaucoup d'Esclaves dans ce marché ; plus ordinairement il n'y en a pas. Aussi la rade de cette place est-elle souvent sans navires.

Un peu plus loin est *PORTO-NOVO*. Le commerce , établi ailleurs sur les rivages de la mer , s'y fait à 7 lieues dans les terres. Cet inconvénient le fit languir long-tems ; mais actuellement , il est fort considérable. La passion pour le tabac du Bresil , qui est encore plus vive dans cet endroit que sur le reste de la côte ,

É
donne aux
leurs rivau
que l'Ang
mer les le

BADAO
Novo. On
le tems qu
les Naviga
achats qu
Anglais &
est permis
traiter en
chandises
la côte l
Français.

AHON
de 14 à 1
ramo, su
mal-saine
fréquenté
cette Nat
pes , & f
nent voit

Depui
pel , la
sable ,
viennent
Navigat
l'espoir c
naturels
à terre &

donne aux Portugais une grande supériorité sur leurs rivaux. C'est du rebut de leurs cargaisons que l'Anglais & les Français sont réduits à former les leurs.

BADAGRY n'est qu'à 3 lieues de Porto-Novo. On y mène beaucoup d'Esclaves. Dans le tems que toutes les Nations y étaient reçues, les Navigateurs ne faisaient leurs ventes & leurs achats que l'une après l'autre. Depuis que les Anglais & les Hollandais en sont éloignés, il est permis aux Français & aux Portugais de traiter en concurrence, parce que leurs marchandises sont très-différentes. C'est le lieu de la côte le plus fréquenté par les Armateurs Français.

AHONI, séparé de Badagry par un espace de 14 à 15 lieues, est situé dans les îles de *Curamo*, sur une rade difficile, marécageuse & mal-saine. Ce marché est presque exclusivement fréquenté par les Anglais. Les Navigateurs de cette Nation y arrivent sur de grosses chaloupes, & font leur traite entre les îles & le continent voisin.

Depuis la rivière de Volte jusqu'à cet Archipel, la côte n'est pas accessible. Un banc de sable, contre lequel les vagues de l'Océan viennent se briser avec violence, oblige les Navigateurs à se retirer dans ces parages par l'espoir du gain, à se servir des pirogues & des naturels du pays, pour envoyer leurs cargaisons à terre & pour retirer de terre ce qu'ils reçoivent

en échange. Leurs navires mouillent sans danger sur un fond excellent, à 3 ou 4 milles de la côte.

La rivière de *BENIN* qui abonde en ivoire & en esclaves, reçoit des vaisseaux. Son commerce est presque entièrement tombé dans les mains des Anglais. Les Français & les Hollandais ont été rebutés par le caractère des Naturels du pays, moins barbares que ceux des contrées voisines, mais si légers dans leurs goûts, qu'on ne fait jamais quelles marchandises ils voudront accepter en échange.

Après le cap Formose, sont le Vieux & le Nouveau *CALBARI*. La côte est basse, inondée six mois de l'année & très-mal-saine. On n'y trouve que de l'eau corrompue; les naufrages y sont fréquens; & des équipages entiers y sont quelquefois la victime des intempéries du climat. Tant de calamités n'ont pu écarter de ces parages dangereux les Navigateurs de la Grande Bretagne. Ils y achètent tous les ans, mais à très-bas prix, 7 à 8 mille Noirs. Les Français, qui autrefois n'abordaient que rarement à ces marchés, commencent à s'y porter en plus grand nombre. Les navires qui portent plus de 12 pieds d'eau sont réduits à jeter l'ancre près de l'île de Panis, où le chef de ces barbares contrées fait son séjour, & où il a attiré un assez grand commerce.

Les affaires sont beaucoup plus vives au *GABON*. C'est un grand fleuve qui arrose une

É
plaine imm
rivières me
d'îles, plu
a un Souv
pays plus
sain. Les F
y vont peu
gais des
envoient c
dais en tir
de teintu
tous les e
tres, ces
acharnées
point de
échanges
foncer av
dans ces r
des longu
finité de
meurtres
s'établiss
quets, f
Gabon,
navires.
doute, a
d'arriver
fut mass
comme
On ob
Benin,
inférieur
font - il

plaine immense, & qui avec beaucoup d'autres rivières moins considérables forment une foule d'îles, plus ou moins étendues, dont chacune a un Souverain particulier. Il n'y a guere de pays plus abondant, plus noyé & plus malsain. Les Français, plus légers qu'entreprenans, y vont peu, malgré leurs besoins. Les Portugais des îles du Prince & de St. Thomas n'y envoient que quelques chaloupes. Les Hollandais en tirent de l'ivoire, de la cire & des bois de teinture. Les Anglais y achètent presque tous les esclaves que font, les unes sur les autres, ces petites Nations, perpétuellement acharnées à leur destruction mutuelle. Il n'y a point de grand entrepôt, où se fassent les échanges. Les Européans sont forcés de s'enfoncer avec leurs bateaux jusqu'à 50 ou 60 lieues dans ces marais infects. Cette pratique entraîne des longueurs excessives, coûte la vie à une infinité de matelots, & occasionne quelques meurtres. On verrait cesser ces calamités, s'il s'établissait un marché général à l'île aux Perroquets, située à 10 lieues de l'embouchure du Gabon, & où peuvent aborder d'assez grands navires. La Grande-Bretagne le tenta, sans doute, avec le projet de s'y fortifier, & l'espoir d'arriver à un commerce exclusif. Son Agent fut massacré en 1769, & les choses sont restées comme elles étaient.

On observera que les esclaves qui sortent du Benin, du Calbari & du Gabon, sont très-inférieurs à ceux qu'on achète ailleurs; aussi sont-ils livrés, le plus qu'il est possible,

aux Colonies étrangères , par les Anglais , qui fréquentent plus que les autres Nations ces mauvais marchés. Tel est le Nord de la ligne.

Au Sud , les marchés sont beaucoup moins multipliés , mais généralement plus considérables. Le premier qui se présente après le cap de Lopè , c'est Mayumba. Jusqu'à cette rade , la mer est trop difficile pour qu'on puisse approcher de terre. Une baie qui a 2 lieues d'ouverture & 1 lieue de profondeur , offre un asyle sûr aux vaisseaux qui sont contrariés par les calmes & par les courans , trop ordinaires dans ces parages. Le débarquement y est facile auprès d'une rivière. On peut croire que le vice d'un climat trop marécageux aura seul écarté les Européens & par conséquent les Africains. Si de tems en tems on y vend quelques captifs , ils sont achetés par les Anglais & les Hollandais qui vont assez régulièrement s'y charger d'un bois rouge qu'on emploie dans les teintures.

Au *CAP SEGUNGO* est une autre baie très-salubre , plus vaste & plus commode que celle de Mayumba même. On y peut faire sûrement & facilement de l'eau & du bois. Tant d'avantages y auraient vraisemblablement attiré un grand commerce , si le tems & les dépenses nécessaires pour arriver à l'extrémité d'une longue langue de terre n'en eussent dégoûté les Marchands d'esclaves.

Ils ont préféré *LOANGO* , où l'on mouille à

8 ou 900
d'eau , su
mer est
qu'avec de
occupent ,
gardée co
quoique l
qu'ailleu
cile sur la
gateurs n'
la concurr
ports.

A *MO*
rètent à 1
les batea
reuse. Le
fort agré
esclaves y
leure qua

La bai
La mer y
dans les
les radou
auprès de
du rivag
On a
de le rép
ces trois
d'aperce
mité ; &
d'y rem

8 ou 900 toises du rivage, par 3 ou 4 brasses d'eau, sur un fond de vase. L'agitation de la mer est telle qu'on ne peut aborder la côte qu'avec des pirogues. Les Comptoirs Européans occupent, à 1 lieue de la Ville, une hauteur regardée comme très-mal-saine. De-là vient que, quoique les Noirs y soient à meilleur marché qu'ailleurs, que, quoiqu'on y soit moins difficile sur la qualité des marchandises, les Navigateurs n'abordent guere à Loango que lorsque la concurrence est trop grande dans les autres ports.

A *MOLEMBO*, il faut que les vaisseaux s'arrêtent à 1 lieue du rivage, & que pour aborder, les bateaux franchissent une barre assez dangereuse. Les affaires se traitent sur une montagne fort agréable, mais d'un accès difficile. Les esclaves y sont en plus grand nombre & de meilleure qualité que sur le reste de la côte.

La baie de *GABINDE* est sûre & commode. La mer y est assez tranquille, pour qu'on pût, dans les cas de nécessité, donner aux bâtimens les radoubz dont ils auraient besoin. On mouille auprès des maisons, & la traite se fait à 150 pas du rivage.

On a dit il y a long-tems, & l'on ne cesse de le répéter, que le climat est meurtrier dans ces trois ports, sur-tout à Loango. Il est aisé d'appercevoir les tristes causes de cette calamité; & peut-être ne serait-il pas impossible d'y remédier d'une maniere efficace. Voici

quelle est, à ce sujet, l'idée de M. l'Abbé Raynal.

L'herbe, qui croît sur la côte, est assez généralement de 4 ou 5 pieds. Elle reçoit durant la nuit des rosées abondantes. Ceux des Européens qui traversent ces prairies dans la matinée, éprouvent des coliques violentes & souvent mortelles, à moins qu'on ne rétablisse sans délai, par de l'eau-de-vie, la chaleur naturelle aux intestins, refroidis vraisemblablement par l'impression de cette rosée. Ne se mettrait-on pas à l'abri de ce danger en s'éloignant de ces plantes, jusqu'à ce que le soleil eut dissipé l'espece de venin tombé sur leurs tiges ?

Dans ces parages la mer est mal-saine. Ses ondes, tirant sur le jaune & couvertes d'huile de baleine, doivent boucher les pores de la peau & arrêter la transpiration de ceux qui s'y plongent. C'est probablement l'origine de ces fièvres ardentes qui enlèvent un si grand nombre de matelots. Pour écarter ces maladies destructives, il suffirait peut-être de charger les Nautiques du pays de tous les services qu'on ne peut remplir sans entrer dans l'eau.

Les jours, dans cette contrée, sont d'une chaleur excessive; les nuits humides & fraîches: l'alternative est fâcheuse. On en écarterait les inconvénients, en allumant du feu dans la chambre à coucher. Cette précaution rapprocherait les deux extrêmes, & donnerait la température convenable à l'homme endormi, qui ne peut se couvrir à mesure que la fraîcheur de la nuit augmente.

L'inaction des navires sur la côte. & pénible & alternatif qu'on fait occuperait

Depuis l'on ne trouve ce fleuve est quelques petits Des navires go, à Mol quelquefois & abrégé vigateurs toujours sont pas a pour des n les Hollan ports impo chaloupes emmener plus modé

Après M Portugais le huitième tude auste considéral jusqu'à ont respect malgré les niers ent

L'inaction & l'ennui tuent les équipages sur des navires arrêtés ordinairement 4 & 5 mois sur la côte. On les déchargerait de ce double & pénible fardeau, si un tiers était toujours & alternativement à terre. Le travail peu pénible qu'on fait faire mal à propos par les Negres, les occuperait sans les fatiguer.

Depuis le port de Gabinde jusqu'au *Zaire*, on ne trouve aucune plage abordable. Près de ce fleuve est la riviere *Ambriq*, qui reçoit quelques petits batimens expédiés d'Europe même. Des navires plus considérables arrivés à Loango, à Molenbo & à Gabinde, y envoient aussi quelquefois des bateaux, pour traiter des Noirs, & abrèger leur séjour à la côte; mais les Navigateurs qui y sont établis ne souffrent pas toujours cette concurrence. Ces difficultés ne sont pas à craindre à *Mossula*, impraticable pour des navires. Les Français, les Anglais & les Hollandais, qui font leur traite dans les ports importans, y envoient librement leurs chaloupes; & rarement en sortent-elles sans emmener quelques esclaves obtenus à un prix plus modéré que dans les grands marchés.

Après *Mossula*, commencent les possessions Portugaises qui s'étendent sur la côte, depuis le huitieme jusqu'au dix-huitieme degré de latitude australe. La traite des Negres est assez considérable dans cette vaste contrée; mais jusqu'à présent les Navigateurs Européans ont respecté la propriété des Portugais; & malgré le petit nombre de troupes que ces derniers entretiennent sur toute cette côte, ils

n'ont jamais cessé d'y exercer le commerce exclusif des Negres.

Ce n'est pas avec des métaux que les Navigateurs paient ces malheureux, mais avec nos productions & nos marchandises. A l'exception des Portugais, toutes les Nations donnent à peu près les mêmes valeurs. Ce sont des sabres, des fusils, de la poudre à canon, du fer, de l'eau-de-vie, des clincailleries, des tapis, de la verroterie, des étoffes de laine, sur-tout des toiles des Indes orientales, ou celles que l'Europe fabrique & peint sur leurs modeles. Les peuples du Nord de la ligne ont adopté pour monnoie un petit coquillage blanc que nous leur apportons des Maldives. Au Sud de la ligne, le commerce des Européens a de moins cet objet d'échange. On y fabrique pour signe de valeur une petite piece d'étoffe de paille de 18 pouces de long sur 12 de large, qui représente 5 de nos sols.



*Caractere
Negres
d'Afrique*

Tous les
nuellement
n'ont ni le
inclination
courage. L
ont un car
tion, leurs
ils prennent
néral, qui
sionnés, c
l'esclavage.
ceau les
bien faits,
hardis dan
on l'a dit,
terre. Leur
sont propre
Les Neg
intelligens
sur-tout en
juge à prop
terre avec
l'esprit de

X I.

*Caractère , mœurs & inclinations des
Negres Esclaves , qu'on transporte
d'Afrique dans nos Colonies.*

Tous les Negres que le commerce tire annuellement de la côte occidentale d'Afrique , n'ont ni le même caractère , ni les mêmes inclinations , ni les mêmes forces , ni le même courage. Les Negres de Guinée , par exemple , ont un caractère particulier , selon leur Nation , leurs besoins & leur commerce ; mais ils prennent en Amérique un caractère général , qui , les rendant à la fois ardents & passionnés , craintifs & patients , les façonnent à l'esclavage. Les Negres qui ont eu pour berceau les bords du Sénégal , sont grands & bien faits , adroits à dompter les chevaux , & hardis dans le danger ; mais ils n'ont , comme on l'a dit , aucune aptitude à la culture de la terre. Leurs femmes laborieuses & sédentaires sont propres à la domesticité.

Les Negres de Congo sont souples , adroits , intelligens & faciles à conduire. Ils apprennent sur-tout en peu de tems tous les métiers qu'on juge à propos de leur montrer. Ils cultivent la terre avec beaucoup de succès ; mais tel est l'esprit de liberté qui circule dans leurs veines ,

qu'ils brisent leurs chaînes aussitôt qu'ils sont mécontents du maître auquel ils appartiennent. Pour les fixer d'une manière irrévocable, il faut leur donner des femmes, les encourager à élever des bestiaux, & tenter leur ambition par l'espoir d'une liberté prochaine.

Les Negres de la côte d'Or sont robustes. Ils ont de l'esprit, de la droiture, de l'honnêteté; & les sentiments d'humanité ne leur sont point étrangers. L'émulation qu'ils montrent dans leurs travaux, surpasse communément celle des autres Negres. Ils sont d'un caractère naturellement gai & porté au plaisir. Ils se soumettent volontiers à leur maître; mais rarement ils s'y attachent. Tous les travaux leur conviennent, ils sont indifféremment ouvriers ou laboureurs; mais ils ont des préjugés qui caractérisent assez la faiblesse de leur esprit & l'ignorance de la Nation à laquelle ils appartiennent. Ces malheureux, indignés que le sort les ait assujettis à l'esclavage sur une terre étrangère, sont persuadés que lorsqu'ils seront morts, ils retourneront dans leur pays. Plusieurs attendent patiemment la mort; d'autres se la donnent sans frémir, mais en détestant le destin qui les a précipités dans une condition si déplorable & si avilissante.

Quoique toutes les Nations qui font le commerce d'Afrique, aient un intérêt égal à la conservation des esclaves dans la traversée, elles n'y veillent pas toutes de la même manière. Elles s'accordent à les nourrir de fèves de ma-

É
rais, mêlée
rent dans
les Hollan
reusement
les femmes
réduit à ces
breux, ac
tous les li
départ. Le
glais, se r
de leurs m
donne la
que la nav
année. Il r
traversée,
calamités.
tention qu
armement
esclaves, r
de leurs c
favorable
tranquillit
solation d'
dans les a
convénien
La ven
même ma
glais, qu
s'est prése
fait en gr
l'acquiert
nent en d
dans les

raîs, mêlées d'un peu de riz; mais elles diffèrent dans d'autres traitements. Les Anglais, les Hollandais, les Danois, tiennent rigoureusement les hommes aux fers, souvent même les femmes. La faiblesse de leurs équipages les réduit à cette sévérité; les Français, plus nombreux, accordent plus de liberté; ils brisent tous les liens trois ou quatre jours après leur départ. Les uns & les autres, sur-tout les Anglais, se relâchent trop sur la fréquentation de leurs matelots avec les captifs. Ce désordre donne la mort aux trois quarts de ceux que la navigation de Guinée détruit chaque année. Il n'y a que le Portugais qui, durant sa traversée, soit à l'abri des révoltes & des autres calamités. Cet avantage est une suite de l'attention qu'il a de ne former principalement ses armemens qu'avec des Negres affranchis. Les esclaves, rassurés par les discours & la situation de leurs compatriotes, se font une idée assez favorable de la destinée qui les attend. Leur tranquillité fait accorder aux deux sexes la consolation d'habiter ensemble; complaisance qui, dans les autres bâtimens, entraînerait des inconvénients terribles.

La vente des esclaves ne se fait pas de la même manière dans toute l'Amérique. L'Anglais, qui a acheté indifféremment tout ce qui s'est présenté dans le marché général, se défait en gros de sa cargaison; un seul Marchand l'acquiert entière. Les Cultivateurs la prennent en détail. Ce qu'ils rebutent est envoyé dans les Colonies étrangères, soit en inter-

loppes, soit avec permission. On y est plus tenté par le bon marché du Negre, que, rebuté par sa mauvaise constitution, & on l'achete quelque médiocre que soit l'avantage qu'on pourra en retirer.

Rien de plus affreux que la condition du Noir dans tout l'Archipel Américain. On commence par le flétrir du sceau inéfacable de l'esclavage, en imprimant avec un fer chaud sur ses bras ou ses mamelles, le nom ou la marque du propriétaire. Une cabane étroite, mal saine, sans commodité, lui sert de demeure. Son lit est une claie plus propre à briser le corps qu'à le reposer. Quelques pots de terre, quelques plats de bois, forment son ameublement; la toile grossière qui cache une partie de sa nudité, ne le garantit ni des chaleurs insupportables du jour, ni des fraîcheurs dangereuses de la nuit. Ce qu'on lui donne de manioc, de bœuf salé, de morue, de fruits & de racines, ne soutient qu'à peine sa misérable existence. Privé de tout, il est condamné à un travail continuel, dans un climat brûlant sous le fouet toujours agité d'un conducteur souvent féroce & barbare.

L'état de ces malheureux, quoique par-tout déplorable, éprouve cependant quelques variations dans les Colonies. Celles qui jouissent d'un sol étendu, leur donnent communément une portion de terre qui doit fournir à tous leurs besoins. Ils peuvent employer à son exploitation une partie du Dimanche, & le peu de moments qu'ils peuvent dérober, les autres jours,

jours, au plus resser nourritures les mers. ont intro de pourvo lement de la culture autre jou dans les lant, de

Indépe de la situa îles de L péanne a lui est p pagnons e truments victimes ce sont d faut pas t mais il ne leur sou ton imp craint de ait pu m ressembl çais, m aux Afri malheure traierco paraissen faire fort

Tom

jours, au tems de leurs repas. Dans les îles plus resserrées, le colon fournit lui-même la nourriture, dont la plus grande partie a passé les mers. L'ignorance, l'avarice ou la pauvreté ont introduit dans quelques-unes un moyen de pourvoir à la subsistance des Negres, également destructeur pour les hommes & pour la culture. On leur accorde le samedi ou un autre jour, pour gagner, soit en travaillant dans les habitations voisines, soit en les pillant, de quoi vivre pendant la semaine.

Indépendamment de cette différence tirée de la situation locale des établissemens dans les îles de l'Amérique, chaque Nation Européenne a une manière de traiter ses esclaves qui lui est propre. L'Espagnol en fait les compagnons de son indolence; le Portugais, les instrumens de ses débauches; le Hollandais, les victimes de son avarice. Aux yeux de l'Anglais ce sont des êtres purement physiques qu'il ne faut pas user ou détruire sans nécessité; mais jamais il ne se familiarise avec eux, jamais il ne leur sourit, jamais il ne leur parle qu'avec le ton impérieux d'un despote. On dirait qu'il craint de leur laisser soupçonner que la Nature ait pu mettre entr'eux & lui quelque trait de ressemblance. Aussi en est-il haï, détesté. Le Français, moins fier, moins dédaigneux, accorde aux Africains une sorte de moralité; & ces malheureux, touchés de l'honneur de se voir traiter comme des créatures presque intelligentes, paraissent oublier qu'un maître, impatient de faire fortune, outre presque toujours la mesure

de leurs travaux, & les laisse manquer souvent de subsistance.

Les Negres ne sont pas privés de raison & de vertu, comme la cupidité mensongere se plaît à le publier en Amérique. Cette odieuse inculpation, qui déshonore une portion importante du genre humain, est détruite par les faits. Ces malheureux individus, dit sensément un Ecrivain qui nous a fourni d'excellents mémoires sur la Colonie de Saint-Domingue, sont naturellement bons & faciles à conduire. Ils se livrent volontiers au travail, pourvu qu'ils ne soient pas découragés par le poids énorme des chaînes qui les accablent. Aucune espece d'hommes n'a plus d'intelligence; elle se développe même chez eux avant qu'ils soient civilisés, parce qu'ils sont pleins de cette bonne volonté, qui donne en même-tems, & la force de travailler & les dispositions nécessaires au travail. Voulez-vous en exiger des ouvrages longs & pénibles, traitez-les humainement, accoutumez-les insensiblement à une discipline exacte; ne retranchez jamais rien sur le tems du repos, ni sur celui que l'usage leur accorde pour augmenter leur pécule; soignez-les dans leurs maladies; en un mot, faites tout ce qui est en votre pouvoir pour les rendre heureux; & vous y parviendrez d'autant plus aisément que leurs desirs sont fort bornés.

Les Negres n'ont pas le caractère atroce, que l'ignorance & la crainte leur ont attribué. Ils n'ont presque jamais porté sur leurs maîtres une main homicide; & s'ils font quelquefois

usage du p
le leur av
blancs de
harcelés
presque to
tifs pour
maître bi
frayeurs;
bontés, f
comme se

Si les
qu'on le d
pas une c
fommet d'
se pratique
peut vivre
au milieu
de se repe

La bie
vertus bea
ves de l'A
bien de f
qu'ils met
maladies
coup plu
autres de
eux qui,
fiance. S
pour nou
jours &
ne le laiff
d'après l'
deux Ind

usage du poison, c'est nous, oui, c'est nous qui le leur avons appris. Cependant la plupart des blancs de nos Colonies sont continuellement harcelés par la terreur; c'est qu'ils sentent presque tous combien leurs esclaves ont de motifs pour les haïr; & ils se rendent justice. Le maître bienfaisant n'éprouve pas de semblables frayeurs; & tous ses esclaves, comblés de ses bontés, se considèrent comme ses enfans ou comme ses amis.

Si les Negres étaient tous aussi méchans qu'on le dit, un seul homme n'en gouvernerait pas une centaine au milieu des bois, sur le sommet d'une montagne éloignée, comme cela se pratique depuis 2 ou 3 cents ans. Le maître peut vivre en sécurité au pied de son atelier & au milieu de ses esclaves. Rarement il eut lieu de se repentir de leur avoir fourni des armes.

La bienfaisance & la générosité sont des vertus beaucoup plus communes chez les esclaves de l'Amérique que chez leurs tyrans. Combien de fois n'a-t-on pas admiré l'empressement qu'ils mettent à soulager leurs maîtres dans leurs maladies? Un Domingoïse malade se fie beaucoup plus à leur attachement qu'à celui des autres domestiques qui l'environnent. Ce sont eux qui, dans ces occasions, ont toute sa confiance. Souvent une seule Nègressé travaille pour nourrir son maître; dût-elle passer les jours & les nuits, cette généreuse infortunée ne le laisse manquer de rien. Nous citerons ici, d'après l'Auteur de *l'Histoire philosophique des deux Indes*, un trait qui peint au naturel le

cœur noble & magnanime de ces malheureuses victimes de notre cupidité meurtrière.

» Un Colon de St. Domingue avait un esclave de confiance, qu'il flattait toujours d'une liberté prochaine & auquel il ne l'accordait jamais. Plus cette espece de favori faisait d'efforts pour se rendre utile, & plus ses chaînes se resserraient, parce qu'il devenait de plus en plus nécessaire. Cependant l'espérance ne l'abandonna pas, mais il résolut d'arriver au but désiré par une autre voie «.

» Dans quelques quartiers de l'île, les Negres sont chargés eux-mêmes de leurs habillemens, de leurs nourritures. Pour qu'ils puissent pourvoir à ces besoins, on leur accorde un terrain borné & 2 heures par jour pour le cultiver. Ceux d'entr'eux qui ont de l'activité, de l'intelligence, ne se bornent pas à tirer leur subsistance de leur petite plantation; ils en obtiennent un superflu qui leur assure une fortune plus ou moins considérable «.

» Louis Desrouleaux, que ses projets rendaient très-économe & très-laborieux, eut bientôt amassé des fonds plus que suffisans pour se racheter. Il les offrit avec transport pour prix d'une indépendance tant de fois promise. *J'ai trop trafiqué du sang de mes semblables*, lui dit son maître d'un ton humilié, *sois libre, tu me rends à moi-même*. Tout de suite, cet homme, dont le cœur avait été plutôt égaré que corrompu, vend ses habitations & s'embarque pour la France «.

» Pour se rendre dans sa Province il fallait

É
traverser B
peu, mais
cette super
rent jusqu
richesses a
vaux. Dan
liant d'alle
de ceux qu
de mandie
l'avaient r

» Son
prise univ
connue,
Toutes le
cœur ne s
duit à ce
l'opprobri
l'indigenc
à ses pie
» affranc
» votre
» obéira
bientôt e
que les é
rendaien
pressa d
» naissa
» brassa
» 1500
» d'acc
» bonté
» La
depuis c

traverser Paris. Il ne voulait s'y arrêter que peu, mais les plaisirs variés que lui offrait cette superbe & délicieuse Capitale, le retint jusqu'à ce qu'il eût follement dissipé les richesses acquises par de longs & heureux travaux. Dans son désespoir, il jugea moins humiliant d'aller solliciter en Amérique les services de ceux qui lui devaient leur avancement, que de mandier en Europe les secours de ceux qui l'avaient ruiné.

» Son arrivée au cap Français causa une surprise universelle. Sa situation n'y fut pas plutôt connue, qu'on s'éloigna généralement de lui. Toutes les maisons lui furent fermées. Aucun cœur ne s'ouvrait à la compassion. Il était réduit à couler à l'écart des jours obscurs dans l'opprobre qui suit l'indigence, & sur-tout l'indigence méritée, lorsqu'il vit Louis tomber à ses pieds. » Daignez, lui dit ce vertueux » affranchi, daignez accepter la maison de » votre esclave; on vous y servira, on vous y » obéira, on vous y aimera. S'apercevant bientôt que le respect qu'on doit aux infortunés, que les égards qu'on doit aux bienfaiteurs, ne rendaient pas heureux son ancien maître, il le pressa d'aller vivre en France. » Ma recon- » naissance vous y suivra, lui dit-il, en em- » brassant ses genoux. Voilà un contrat de » 1500 livres de rente que je vous conjure » d'accepter. Cette nouvelle marque de votre » bonté remplira mes jours de consolation ».

» La pension a toujours été payée d'avance depuis cette époque. Quelques présents de sen-

timents l'ont constamment suivi de St. Domingue en France. Celui qui la donnait & celui qui la recevait, vivaient encore en 1774. Puissent-ils l'un & l'autre servir long-tems de modèles à ce siècle orgueilleux, ingrat & dénaturé! «

Souvent la fidélité des Negres a été mise à l'épreuve; & rarement ils ont abusé de la confiance de leurs maîtres. Un usage constamment observé dans les Colonies Françaises permet aux Negres à talents de disposer de leur tems, en donnant tous les mois une certaine somme à leurs maîtres. Il en est au cap Français qui paient jusqu'à 40 piastrres par mois; telle est la bonne-foi de ces gens-là, qu'ils n'osent rien détourner pour leur usage personnel; ils se privent de tout pour compléter la somme exigée. Les Negres sont naturellement tendres & lascifs. Ils aiment la danse & les plaisirs tumultueux. La musique a pour eux un charme inexprimable. Leurs chants n'ont rien de mélodieux; mais ils y mettent une justesse & une précision admirable. On les entend, sur-tout à St. Domingue, chanter en partie, & sur différens refrains, en cultivant la terre, sans que jamais la discordance d'un son faux ou trop hâté trouble leur harmonie. Les plus grands dangers, la mort même n'effrayent pas les Negres. Ils ont un courage, une grandeur d'ame, une patience, qui ne sont pas ordinairement le propre des hommes soumis à l'esclavage. Ils paroissent insensibles aux plus affreux tourmens; & souvent le plus petit motif les détermine au suicide.

L'Édit de
Noir, régl
fliger à son
sieurs poin
qu'autant
à l'enfreinc
aux maître
ment mise
font contin
effrayant e
dans les ch
un Auteur
yeux du M
on les ét
malité.
punies; &
rement d
dans la f
mes les p

A St.
vain, q
ment les
font esc
Lorsqu'i
Juges so
diminut
aux ma
peine de
de l'escl
prohibi
présent
usage
pour le

L'Édit de 1685, connu sous le nom de Code Noir, règle les punitions qu'un maître peut infliger à son esclave. Cette Loi, sage en plusieurs points, n'est suivie dans nos Colonies, qu'autant que les Colons n'ont pas d'intérêt à l'enfreindre. La modération qu'elle prescrit aux maîtres envers leurs esclaves n'est que rarement mise en usage. La Religion & l'humanité sont continuellement courroucées du spectacle effrayant des Negres qui périssent journellement dans les chaînes ou sous le fouet. Souvent, dit un Auteur, dont l'ouvrage a été mis sous les yeux du Ministère de France, on les assomme, on les étouffe, on les brûle, sans aucune formalité. Tant de cruautés restent toujours impunies; & ceux qui les exercent, sont ordinairement des scélérats réfugiés, ou des gens nés dans la fange des Villes de l'Europe. Les hommes les plus vils sont aussi les plus barbares.

A St. Domingue, ajoute ce judicieux Écrivain, quiconque est blanc, maltraite impunément les Noirs; leur situation est telle, qu'ils sont esclaves de leurs maîtres & du public. Lorsqu'il s'agit du tort fait à un esclave, les Juges sont dans l'usage de ne considérer que la diminution de son prix. L'Édit de 1685 défend aux maîtres d'abuser de leurs Négresses, sous peine de 3000 liv. d'amende & de confiscation de l'esclave au profit de la Couronne: mais cette prohibition a été ouvertement méprisée jusqu'à présent; & il est peu de maîtres qui ne fassent usage de leur autorité sur ces malheureuses, pour les faire servir à leurs débauches.

Aux tourments rigoureux de la servitude, qui, dans nos Colonies, précipitent une foule de Noirs au tombeau, il faut ajouter les maladies fréquentes auxquelles ils sont sujets en Amérique. Deux leur sont particulières, c'est le pian & le mal d'estomach. Le premier effet de la dernière est de leur rendre la peau & le teint olivâtres. Leur langue blanchit, un sommeil insurmontable les appesantit; ils sont languissans, incapables du moindre exercice. C'est un anéantissement, un affaïssement total de la machine. On est si découragé dans cet état, qu'on se laisse assommer plutôt que de marcher. Le dégoût des aliments doux & sains est accompagné d'une espèce de passion pour tout ce qui est salé ou épicé. Les jambes s'enflent, la poitrine s'engorge; peu échappent, la plupart finissent par être étouffés, après avoir souffert & péri pendant plusieurs mois.

Le pian, qui est la seconde maladie particulière aux Negres, & qui les suit d'Afrique en Amérique, se gagne par naissance, & se contracte par communication. Il est commun aux deux sexes. On en est atteint à tout âge, mais plus particulièrement dans l'enfance & dans la jeunesse. Les vieillards ont rarement des forces pour résister aux longs & violents traitements qu'il exige.

On compte quatre sortes de pian. Le bou-tonné, grand & petit, comme la petite-vérole, celui qui ressemble à la lentille; & enfin le rouge, le plus dangereux de tous.

Le pian attaque toutes les parties du corps,

le visage pr
taches roug
Ces taches
le mal finit
peu de sent

La fièvre
pian. Ils b
mais ils o
pour tout
on ne peut

L'érupt
dant ce
malade d
beurre,
l'eau, ou
végétaux
dement,
rifent le

Arrive
malade,
intérieur
n'établi
l'effet d
tifannes
rifiques
après q

L'ulc
tement
même
précipi

Les
pour f

le visage principalement. Il se manifeste par des taches rouges & grainelées comme la framboise. Ces taches dégènerent en ulcères fardides, & le mal finit par gagner les os. En général il y a peu de sensibilité.

La fièvre attaque rarement ceux qui ont le pian. Ils boivent & mangent à leur ordinaire : mais ils ont un éloignement presque invincible pour tout mouvement, sans lequel cependant on ne peut espérer de guérison.

L'éruption dure à peu près trois mois. Pendant ce long espace de tems, on nourrit le malade de giromon, de riz cuit sans graisse ni beurre, & on lui donne pour boisson unique de l'eau, où l'on fait bouillir l'un & l'autre de ces végétaux. Il doit être d'ailleurs tenu très-chaudement, & livré à tous les exercices qui favorisent le plus fortement la transpiration.

Arrive enfin l'époque où il faut purger le malade, le baigner & lui donner du mercure intérieurement & en friction, de maniere à n'établir qu'une douce salivation. On seconde l'effet de ce remede, le seul spécifique, par des tisannes faites avec des plantes & des bois sudorifiques. Il faut même les continuer long-tems, après que la cure est regardée comme finie.

L'ulcère qui a servi d'égout pendant le traitement, n'est pas toujours fermé au terme même de la maladie. On le guérit alors avec le précipité rouge & un digestif.

Les Negres ont une méthode particulière pour faire sécher leurs pustules. Ils y appliquent

130 ÉTAT DE L'AFRIQUE.

du noir de chaudiere, détrempe dans du suc de limon ou de citron.

Tous les Negres venus de Guinée, ou nés aux îles, hommes & femmes ont le pian une fois en leur vie. C'est une gourme qu'ils sont obligés de jeter : mais il est sans exemple qu'aucun d'eux en ait été attaqué de nouveau, lorsqu'il avait été guéri radicalement. Les Européans ne prennent jamais ou presque jamais cette maladie, malgré le commerce fréquent, on peut dire journalier, qu'ils ont avec les Nègresses. Celles-ci nourrissent les enfans blancs & ne leur donnent point le pian.

Fin de la troisieme Partie.



T

P

DU

ET DES

ET

Possesse

POSS

C'ES
Portug
couvert



T A B L E A U
PHILOSOPHIQUE
DU COMMERCE,
ET DES POSSESSIONS DES EUROPÉENS
EN ASIE ET EN AFRIQUE.

QUATRIÈME PARTIE.
*Possessions des Puissances Européennes
en Afrique.*

I.
POSSESSIONS FRANÇAISES
EN AFRIQUE.

C'EST en vain que les Espagnols & les Portugais se disputent réciproquement la découverte des côtes occidentales de l'Afrique.

Long-tems avant ces peuples, des Marchands de Rouen & de Dieppe avaient parcouru cette opulente région. Dès l'an 1364, ils avaient établi un Comptoir à Rufisque, situé à 3 lieues de Gorée, & là leur industrie donnait autant d'activité au commerce, qu'il pouvait en être alors susceptible.

Ce furent les Dieppois qui s'aviserent les premiers de faire ce long trajet. En 1365, ils s'associerent plusieurs Négocians de Rouen. Dès l'année suivante, cette société, unique de son espece dans ces siècles de barbarie, équipa un certain nombre de vaisseaux, poussa son commerce le long des côtes, & établit des Comptoirs de distance en distance, propres à mettre en sûreté ses Facteurs & ses marchandises. Après avoir augmenté ses établissemens sur le Sénégal, à Rufisque & sur la Gambia, elle en forma sur la riviere de Sierra-Liona, & à la côte de Malaguette. L'un de ces Comptoirs prit le nom de Petit-Paris, & l'autre celui de Petit-Dieppe. En 1382, la Compagnie bâtit le fort de la Mine-d'Or, sur la côte de Guinée; & déjà elle commençait à devenir opulente, & ses possessions à se montrer sur un pied respectable, lorsque les guerres civiles vinrent arrêter tout à coup ses opérations. En 1392, elle fut presque entièrement détruite; & depuis cette époque, son commerce ne fit que languir. Elle perdit peu à peu sa consistance & ses établissemens. Elle fut enfin réduite à son Comptoir du Sénégal, qu'elle conserva jusqu'en 1664, époque à laquelle elle fut obligée de le vendre à la

É
nouvelle C
le titre de
avec privil
depuis le
Espérance.

POSSE
LA C
L'AF.

DEPUI
Français
d'un côté
30 minute
tre, la ri
chure est
même lat
été défin
de paix si
France &
nées par
1685. C
250 lieue
baies &
de la mer

ARG
Françai
Compto

nouvelle Compagnie qui se forma alors, sous le titre de *Compagnie des Indes occidentales*, avec privilège exclusif pour faire le commerce, depuis le cap Blanc, jusqu'au cap de Bonne-Espérance.

I I.

POSSESSIONS FRANÇAISES SUR
LA CÔTE OCCIDENTALE DE
L'AFRIQUE.

DEPUIS plusieurs siècles, les possessions des Français sur cette côte, ont pour bornes, d'un côté le cap Blanc, placé au 20°. degré 30 minutes de latitude septentrionale; de l'autre, la rivière de Sierra-Liona, dont l'embouchure est soumise au 7°. degré & demi de la même latitude. Ces limites, qui paraissent avoir été définitivement fixées par les préliminaires de paix signés le 20 Janvier dernier, entre la France & l'Angleterre, furent ainsi déterminées par un Arrêt du Conseil, du 6 Janvier 1685. Cet espace forme une étendue d'environ 250 lieues, sans y comprendre les caps, les baies & les différentes sinuosités que les flots de la mer ont imprimées sur la côte.

ARGUIN & PORTENDIC. La Nation Française a établi, en différents tems, des Comptoirs & des forts sur différentes parties de

cette côte. Les premiers qui se présentent, & dont sans doute elle va se remettre en possession, sont ceux d'Arguin & de Portendic. L'île d'Arguin, située au fond d'un golfe du même nom, est éloignée d'environ 16 à 18 lieues du cap Blanc. Séparée du Continent par un canal d'environ 1 lieue, elle est à 20 degrés 30 minutes de latitude septentrionale, & à 360 degrés de longitude. Sa longueur n'est que d'une lieue & demie, & sa largeur d'une lieue seulement. A l'Ouest sont deux autres îles, stériles & sans bois, qui ont environ une lieue de longueur sur un tiers de lieue de large.

L'île d'Arguin est accessible par-tout aux chaloupes; mais l'endroit le plus facile pour y descendre, est la pointe du Sud. Les bâtiments qui ne tirent que 10 à 12 pieds d'eau, peuvent en approcher jusqu'à la portée du fusil; & là se présente le canal qui la sépare du Continent, où une frégate de 20 canons peut naviguer en sûreté, & aller mouiller à l'abri du fort.

Le fort d'Arguin est situé sur la pointe d'un roc escarpé, qui défigure le Nord-Ouest de l'île. Il a 400 toises de circonférence. Ses murs, construits en briques, ont 4 pieds d'épaisseur & 35 d'élévation. A chacun des deux côtés qui dominent sur la mer, est une tour fortifiée par une courtine qui régné tout autour du fort.

Ce furent les Portugais qui, en 1444, découvrirent Arguin. L'année suivante, leur Roi, Alphonse V, y jeta les fondements d'une forteresse, qui ne fut achevée qu'en 1482, sous le règne de Jean II, son successeur. Ces peuples

possèdent
des envi
laquelle
faiblesse
emparen
sang. A
maîtres
fortifica
de tout
assurer
Hollan
confidé
ils en f
ayant r
fense,
par les
culté,
França
trieux
se port
paix d
année
& se c
A
grand
donne
opinia
interr
vince
exclu
deren
trée,
serai

posséderent ce fort & firent tout le commerce des environs, jusqu'à l'an 1617, époque à laquelle les Hollandais, profitant de l'état de faiblesse où les Portugais étaient tombés, s'en emparèrent, sans verser une seule goutte de sang. Aussi-tôt que ces Républicains furent maîtres de cette place, ils l'environnèrent de fortifications régulières, & ils n'oublièrent rien de tout ce qui pouvait contribuer à leur en assurer la possession. Déjà le commerce des Hollandais commençait à prendre une étendue considérable dans ces régions, lorsqu'en 1665, ils en furent chassés par les Anglais. Ceux-ci ayant négligé de mettre le fort en état de défense, ils s'y virent assiégés, l'année suivante, par les Hollandais qui y rentrèrent sans difficulté, & où ils se maintinrent jusqu'en 1678. Les Français pensant alors qu'un voisin aussi industriel nuirait à leur commerce de la gomme, se portèrent vers Arguin & s'en emparèrent. La paix de Nimegue, qui fut conclue la même année, maintint ces derniers dans cette place & se contentèrent d'en démolir les ouvrages.

A cette époque, Frédéric Guillaume, ce grand Electeur de Brandebourg, méditait de donner de l'activité à ses États, jusqu'alors opiniâtrément ruinés par des guerres rarement interrompues. Quelques Négocians des Provinces-Unies, mécontents du monopole qui les excluait de l'Afrique occidentale, lui persuadèrent de bâtir des forts dans cette vaste contrée, & d'y faire acheter des esclaves, qui seraient avantageusement vendus dans le Non-

veau-Monde. On jugea cette vue utile; & la Compagnie formée pour la suivre, se procura, en 1682, trois établissemens à la côte d'Or, & un dans l'île d'Arguin 3 ans après. Le nouveau corps fut successivement ruiné par les traverses des Nations rivales, par l'infidélité ou l'inexpérience de ses Agents, par les déprédations des corsaires. Comme il n'en restait plus que le nom, le Roi de Prusse vendit, en 1717, à la Compagnie de Hollande, des propriétés devenues depuis long-tems inutiles. Ces Républicains n'avaient pas pris possession d'Arguin, lorsqu'en 1721, il fut de nouveau attaqué, de nouveau pris par les ordres de la Cour de Versailles. Ils y replanterent bientôt leur pavillon, mais pour le voir encore abattre en 1724.

Depuis cette époque, la France ne fut pas troublée dans ses possessions jusqu'en 1763. Le Ministère Britannique, qui avait exigé le sacrifice du Sénégal, voulut alors qu'elles en fussent une dépendance. L'état où se trouvait la France, ne permit pas de s'opposer à ces prétentions exorbitantes; mais les préliminaires de paix, du 20 Janvier 1783, ont rétabli les choses dans leur état primitif; & il faut espérer que désormais les Français se maintiendront dans la possession des forts d'Arguin & de Portendic, & qu'ils y exerceront le commerce de la gomme avec autant d'avantage qu'ils le faisaient avant la paix de Versailles.

Le fort de *Portendic* est placé sur la côte, à 80 lieues de la rivière du Sénégal. A 500 toises du fort, est un village habité par des Maures,

& plac
200 to
villag
& l'au
nes. C
mauva
d'arbr
chaun
ne peu
ventre

L'o
poure
parag
dans
Porte
situé
Maur
qui fo
petit
médie
toujo
ches
un ca
leur.
se ch
pouc
grain
à pro
Il
trior
mier
& la
éloig

& placé dans un enfoncement marécageux. A 200 toises à l'Est de ce même fort, est un autre village, également habité par des Maures. L'un & l'autre contiennent environ 5 à 600 personnes. Ces deux villages ne sont composés que de mauvaises cabannes, couvertes de branches d'arbres, d'herbes & de terre. La porte de ces chaumières est communément si basse, qu'on ne peut y entrer qu'en se traînant presque sur le ventre.

L'objet le plus important du commerce que pourront faire désormais les Français dans ces parages, après la traite des Negres, consiste dans la gomme du Sénégal. Le Comptoir de Portendic est d'autant plus avantageusement situé, pour ce sujet, qu'il est environné des Maures, qui seuls font ce commerce. L'arbre qui fournit la gomme, est une espèce d'Agacia, petit, épineux, branchu, chargé de feuilles médiocrement longues, fort étroites, rudes & toujours vertes. Il porte de petites fleurs blanches composées de cinq feuilles, qui forment un calice rempli d'étamines de la même couleur. Au milieu des étamines est un pistil, qui se change peu à peu en une silique de 3 à 4 pouces de longueur, & remplie de plusieurs graines rondes, dures & noirâtres, qui servent à produire l'arbre d'où elles sont sorties.

Il y a trois grandes forêts entre la côte septentrionale du Sénégal & le fort d'Arguin. La première s'appelle *Sahel*, la seconde *Lebiars*, & & la troisième *Alfatak*; ces trois forêts sont éloignées les unes des autres d'environ 10 lieues.

Tous les ans on y fait deux récoltes de gomme. La premiere, qui se fait au mois de Décembre, est beaucoup plus abondante que l'autre. Ses boules sont plus grosses, plus nettes & plus séchées. On recueille alors tout ce que l'on peut desirer de plus parfait. Cette premiere récolte se fait après les pluies, & lorsque la fraîcheur de la terre a fait circuler dans les arbres une sève abondante, que la chaleur du soleil a eu le tems de perfectionner, sans avoir celui de la dessécher. Le mois de Mars est le tems de la seconde récolte. Celle-ci, qui n'a été précédée que de chaleur brûlante, ne produit que de fort mauvaisé gomme & en très-petite quantité. La sève des arbres, raréfiée alors par les ardeurs du soleil, ne fournit, par l'incision, qu'une liqueur exténuée, & qui peut à peine suffire à la nourriture de l'arbre.

Trois tribus de Maures, gouvernés par des Marabouts, Prêtres Musulmans, s'occupent à recueillir la gomme dans ces trois forêts. La premiere, appelée *Terarza*, promene ses villages ambulans au Nord de la forêt de Sael, aux environs d'Arguin & de Portendic. La seconde tribu, appelée *Aula-Delhagi*, fait sa récolte dans la forêt de Lebiar, quelquefois dans celle d'Alfatack, & la porte vendre sur les bords du Sénégal. La troisieme tribu, nommée *Bragena*, se borne à cette dernière forêt, & va vendre la gomme qu'elle en retire, sur les rives du Sénégal, où les Marchands Mahométans vont la prendre, pour la revendre aux Négocians d'Europe.

ISLE
est for
de son
aussi qu
Quelq
de plus
que de
naviga
qui co
perme
plus d
réduit
excell
l'île d
sur de
se bor
née,
rivent
rive c
plée,
étend
trées.
L'Y
Sénéga
banc
200
avec
deux
toise
toise
rable
mou
man

ISLE SAINT-LOUIS. L'île de Saint-Louis est formée par le Sénégal, & à peu de distance de son embouchure. Ce fleuve, qu'on appelle aussi quelquefois Niger, est très-considérable. Quelques Géographes lui donnent un cours de plus de 800 lieues. Ce qui est prouvé, c'est que depuis Juin jusqu'en Novembre, il est navigable dans un cours de 320 lieues. La barre qui couvre l'embouchure de la rivière, n'en permet l'entrée qu'aux navires qui ne tirent pas plus de 8 ou 9 pieds d'eau. Les autres sont réduits à mouiller tout auprès, sur un fond excellent. C'est du fort Saint-Louis, bâti dans l'île du même nom, que leur sont apportées sur des bâtiments légers, leurs cargaisons. Elles se bornent aux gommess recueillies pendant l'année, & 12 ou 1500 esclaves. Les gommess arrivent de la rive gauche & les esclaves de la rive droite, la seule que l'on puisse dire peuplée, depuis que les Empereurs de Maroc ont étendu leur despotisme jusques dans ces contrées.

L'île de Saint-Louis, appelée aussi l'île du Sénégal, n'est, à proprement parler, qu'un banc de sable de 1150 toises de longueur, sur 200 toises de largeur, & presque de niveau avec les eaux du fleuve. Elles le partagent en deux bras, dont l'un à l'Orient, peut avoir 300 toises, & l'autre à l'Occident a environ 200 toises de largeur, sur une profondeur considérable. L'île du Sénégal, couverte de sable mouvant, ne produit que des chiens-dents, des mangliers & quelques liférons. Elle manque

entiérement d'eau douce, pendant plus de la moitié de l'année. Il n'y a ni source, ni fontaines; & les eaux du Sénégal qui l'environnent, sont salées pendant près de 7 mois. Pendant cet espace de tems, on est forcé d'avoir recours aux puits que l'on creuse dans le sable, & où l'on trouve une eau saumâtre & mal saine. Pour la purifier & la rendre un peu plus potable, on la fait passer au travers d'une pierre poreuse, qu'on tire des canaries. L'eau, en filtrant par les pores, s'y décharge & perd une partie de son sel. Malgré ces inconvénients & la stérilité de cette île, elle est cependant habitée par plus de 3000 Negres, attirés par les bienfaits des blancs au service desquels la plupart sont fort attachés. Ils y ont bâti leurs cases qui occupent plus de la moitié du terrain. C'est, dit M. Adanson, des especes de colombiers ou de glaciers dont les murs sont de roseaux bien joints les uns aux autres & soutenus par des poteaux plantés en terre. Ces poteaux ou piquets s'élevent à la hauteur de 5 à 6 pieds, & supportent une couverture ronde de paille, de même hauteur & terminée en pointe. Chaque case n'a que le rez-de-chaussée, & porte depuis 10 jusqu'à 15 pieds de diametre. Il n'y a, pour toute ouverture, qu'une seule porte quarrée, & si basse qu'on ne peut, pour ainsi-dire, y entrer qu'en rampant. Un ou deux lits donnent souvent à coucher à toute une famille, y compris les domestiques, qui sont pêle-mêle avec leurs maîtres & les enfans de

la main
sur des
ches, à
tient l
pour l
meuble
bornen
canaris
quelqu
Tou
environ
de roz
çais or
taine r
maison
tite vi
lignées
pas à
met pa
qui co
une re
fort p
siege;
repos.
la plus
celles
de lon
l'île,
ment
comm
Les
dit, l
gritie.

la maison. Ces lits consistent en une claie posée sur des traverses, soutenues par de petites fourches, à un pied au-dessus de terre. Une natte leur tient lieu de paillassé, de matelas, d'oreiller, & pour l'ordinaire de draps & de couverture. Leurs meubles ne les embarrassent pas beaucoup. Ils se bornent à quelques pots de terre, qu'on appelle canaris, à des callebasses, à des fibiles & à quelques autres ustensiles de peu d'importance.

Toutes les cases d'un même particulier sont environnées d'une muraille, espèce de pallissade, de rozeaux de 6 pieds de hauteur. Les Français ont appris aux Negres à observer une certaine régularité dans la construction de leurs maisons; & elles forment aujourd'hui une petite ville, percée de plusieurs rues bien alignées. La rareté des pierres qu'on ne trouve pas à plus de 30 lieues de l'île, ne leur permet pas de les paver. Le terrain sablonneux, qui couvre l'île du Sénégal, offre aux habitans une ressource assez avantageuse; comme il est fort profond & très-meuble, il leur sert de siège; c'est leur sofa, leur canapé, leur lit de repos. Cette Ville est d'ailleurs la plus belle, la plus grande & la plus régulière de toutes celles du pays. Elle a plus d'un quart de lieue de longueur, sur une largeur égale à celle de l'île, dont elle occupe le centre assez également distribuée aux deux côtés du fort qui la commande.

Les Negres du Sénégal sont, comme on l'a dit, les plus beaux hommes de toute la Négritie. Leur taille est pour l'ordinaire au-dessus

de la médiocre, bien prise & sans défaut. Il est inoui qu'on en voie de boiteux, de bossus, de noués, à moins que ce ne soit par accident. Ils sont forts, robustes & d'un tempérament propre à la fatigue; leurs cheveux sont noirs, frisés, cotoneux & d'une finesse extrême. Ils ont les yeux noirs & bien fendus, peu de barbe, les traits du visage assez agréables, & la peau du plus beau noir. Leur habillement ordinaire consiste en un petit morceau de toile qui leur passe entre les cuisses, & dont les deux bouts relevés en haut & plissés, forment une espèce de caleçon qui se ferme avec un cordon par-devant: c'est ainsi qu'ils couvrent leur nudité. Ils ont aussi un pagne, c'est-à-dire, une pièce de toile de coton, de la figure d'une grande serviette, qu'ils passent négligemment sur l'une des deux épaules, en laissant flotter un bout sur leurs genoux.

Les femmes sont à peu-près de la taille des hommes, également bien faites. Leur peau est d'une finesse & d'une douceur extrême. Elles ont les yeux noirs bien fendus; la bouche & les lèvres petites, & les traits du visage bien proportionnés. Il s'en trouve plusieurs d'une beauté parfaite. Elles ont beaucoup de vivacité, & sur-tout un air aisé de liberté qui provoque au plaisir. Elles se servent pour se couvrir de deux pagnes, dont l'un, qui fait le tour de leur ceinture, descend jusqu'aux genoux, & tient lieu de jupon; l'autre leur couvre les deux épaules & quelquefois la tête. Cet habillement est assez modeste pour un

pays f
l'ordin
& qui
mode
Cor
dance
y voit.
Ils for
ciable
eussen
le des
naient
sur la

ISA
comm
la plu
14.
trion
quan
couv
pour
plupa
L'
Verd
çais
& un
sent
de lo
Malg
assez
born
du M

pays si chaud; mais elles se contentent pour l'ordinaire du pagné qui leur couvre les reins, & quittent l'autre pour peu qu'il les incommode.

Comme l'île du Sénégal est de la dépendance du Royaume d'Oualo, les Negres qu'on y voit, sur-tout les libres, sont de cette Nation. Ils sont en général, d'un naturel doux, sociable & obligeant. Avant que les Français eussent été obligés d'évacuer cette île, què le dernier traité leur a rendue, ils y entretenaient une garnison de 200 hommes distribués sur la côte.

ISLE DE GORÉE. Le département de Gorée commence au cap Verd, qui est la pointe la plus occidentale de l'Afrique. Il est situé au 14^e. degré 42 minutes de latitude septentrionale, & au 3^e. degré de longitude. La quantité d'arbres toujours verts dont il est couvert, lui a fait donner le nom qu'il porte, pour le distinguer des autres caps dont la plupart sont dépouillés de verdure.

L'île de Gorée, placée à 6 lieues du cap Verd, est le chef-lieu des établissements Français sur cette côte. Une langue de terre basse, & une petite montagne très-escarpée composent toute cette île, qui n'a qu'un 6^e. de lieue de longueur, sur environ 120 toises de largeur. Malgré son peu d'étendue, sa situation la rend assez agréable. Du côté du Sud, la vue n'est bornée que par l'horison de la mer; & du côté du Nord on découvre au loin le cap Verd, &

divers autres promoteurs , dont la perspective n'est pas indifférente. Quoiqu'elle soit située dans la Zone-Torride , on y respire , pendant presque toute l'année , un air frais & tempéré. Cela vient de l'égalité des jours & des nuits , & de ce qu'elle est continuellement rafraîchie par les vents qui soufflent successivement des terres & de la mer.

Cette île , située à une petite lieue du continent , est toute environnée de rochers , & inaccessible , à l'exception de son anse qui a environ 100 toises de largeur sur 70 de profondeur. Sa rade est très-sûre , & vaut un bon port. La place est d'ailleurs défendue par la nature & par l'art. Le Fort Saint-Michel , situé sur la montagne , a été construit avec intelligence. Cent quarante canons le rendent redoutable ; & il ne pourrait gueres être pris que par surprise ou par famine. C'est au pied de ce Fort qu'est la bourgade de Gorée. Cette île fut cédée aux Hollandais , en 1717 , par Briam , Roi du cap Verd , dans les Etats duquel elle était alors enclavée ; & ces Républicains y bâtirent aussi-tôt deux forts , dont l'un porte aujourd'hui le nom de Saint-Michel , & l'autre celui de Saint-François. Les Anglais s'en rendirent maîtres en 1663 , mais l'Amiral Ruitter la leur reprit l'année suivante. En 1677 , le Comte d'Estrées s'en empara. Les Anglais , dont les prospérités étonnaient toute l'Europe , il y a trente ans , la prirent en 1758. Mais le traité de Versailles la rendit , en 1763 , à la France , qui l'a toujours conservée depuis. En 1777 ,

les

les ha
rent ,
la tra
d'Afr
de Ca
de leu
Brue ,
contre
Gorée
Kayo
quint:
Le
l'île q
natur
cette
jusqu
sans r
autres
Sept
lieres
s'y f
naire
ces p
arde
il de
qui
dies.
T
qua
proc
peti
fécc
nan
T

les habitans de la Guianne Française obtinrent, pour 15 ans, le commerce exclusif de la traite des Negres à cette île, & sur les côtes d'Afrique depuis le cap Verd jusqu'à la riviere de Cazamance, pour faciliter l'exploitation de leurs nouveaux défricheurs. Si l'on en croit Brue, qui fut long-tems Commandant dans ces contrées pour la Compagnie des Indes, l'île de Gorée peut annuellement tirer du Royaume de Kayor 2 ou 300 esclaves, 20000 cuirs & 250 quintaux d'ivoire.

Le Continent de Gorée ressemble assez à l'île qui l'avoisine, à la fécondité près, que la nature a refusée au rocher hideux qui forme cette derniere. Depuis le mois de Novembre jusqu'à la fin de Juin, l'air y est toujours pur sans nuage & sans pluie; mais pendant les quatre autres mois, qui sont ceux de Juillet, d'Août, Septembre & Octobre, les pluies sont journalieres; les vents, les orages & les tempêtes s'y font sentir avec une violence extraordinaire, & en peu de tems l'île est submergée. A ces pluies, à ces tempêtes, succèdent un soleil ardent & dangereux à la santé. A l'instant, il dessèche la terre, en attire les vapeurs, qui infectent l'air & multiplient les maladies.

Telle est la fécondité de cette contrée, que quatre mois de la haute saison lui fussent pour produire deux récoltes différentes; celle du petit mil & celle du gros mil & du riz. Cette fécondité prodigieuse est d'autant plus étonnante, que la terre n'est jamais engraisée, &

qu'elle n'est que superficiellement remuée avec un petit morceau de fer enchâssé au bout d'un bâton semblable à la houlette de nos bergers. En six semaines de tems le grain germe & mûrit. Les Negres ne cultivent d'ailleurs qu'autant de terre qu'il leur en faut pour leur besoin particulier. Si les pluies excessives inondent leurs terres, la récolte ne fournit rien ; & dès-lors ils s'occupent à rendre la suivante plus abondante. Si la seconde manque également, soit par la sécheresse, soit par la trop grande abondance des pluies, ils ne vivent que de gibier, de poissons, de volailles, de lait & de fruits. Toutes les terres sont en commun. Chaque Negre en cultive autant que ses besoins l'exigent. La seule précaution à laquelle il soit assujetti, pour désigner sa propriété passagere, consiste à pratiquer des fossés propres à faciliter l'écoulement des eaux. Le Roi du pays ne fait rien cultiver à son profit. Ce Prince exige seulement que ses sujets lui fournissent le riz & le mil qui lui sont nécessaires. Chaque village de son Royaume a ses jours marqués pour ce tribut ; & telle est, à ce sujet, la rigueur de la loi, que quiconque manquerait à le payer au jour marqué, serait aussitôt puni de mort.

RUFISQUE. Les Français possèdent plusieurs Comptoirs qui dépendent du département de Gorée. Tels sont ceux de Rufisque, de Portudal, d'Albreda & de Joal. Celui de Rufisque est éloigné de 3 lieues de l'île de Gorée. Il est situé dans les Etats du Damel, Roi

de Ca
Princ
qu'il
merc
sistan
des b
& du
en p
clave
dans
d'ach
de to

Pe
Sud
Com
dal.
du F
neuf
me
pour
prod
d'un
mil
y es
vant
four
habi
pas
res,
ven
L
près

de Cayor & du cap Verd. Le Royaume de ce Prince a une étendue fort considérable. Quoiqu'il n'offre que très-peu de choses au commerce, il est cependant très-utile pour la subsistance des Français de Gorée. On y trouve des bœufs, des vaches, des poules, du gibier & du poisson en abondance. Lorsque le Roi est en paix avec ses voisins, il fournit peu d'esclaves à la traite; mais la guerre très-fréquente dans ces contrées, met les Français à portée d'acheter les plus beaux & les meilleurs Negres de toute l'Afrique.

PORTUDAL. A 9 lieues de Gorée, & au Sud de cette île, les Français possèdent un Comptoir considérable, au village de Portudal. Cet établissement est situé dans l'intérieur du Royaume de Baol. La terre y est sablonneuse, mais d'une fertilité inconcevable. Comme le pays n'est pas tout aussi habité qu'il pourrait l'être, on y trouve des forêts, qui produisent des arbres de diverses especes d'une grosseur considérable. Le beurre & le nil y sont à très-bas prix. La traite des Captifs y est très-importante; elle le serait bien davantage, si le magasin Français était toujours fourni de marchandises nécessaires à l'usage des habitans de Baol. Lorsque le Roi n'y trouve pas ce qui lui convient, il traite avec les Maures, qui achètent ces esclaves, pour les revendre aux Anglais du Sénégal.

Les mœurs des peuples de Baol sont à peu près les mêmes que celles des autres Nations

qui habitent la côte immense qui nous occupe. Ils observent cependant un usage à l'égard de leurs morts qui paroît leur être particulier. M. Adanson, qui a été témoin des diverses cérémonies pratiquées à ce sujet, parle ainsi de ce qui se passa sous ses yeux à Portudal, à l'occasion de la mort d'une jeune fille que la morsure d'un serpent avait fait périr en moins de 2 heures. Le premier cri, dit-il, fut jeté, suivant la coutume, par une des parentes de la défunte, devant la porte de sa Case. A ce signal, toutes les femmes du villages sortirent en poussant de semblables cris, & se rassemblèrent autour du lieu d'où était parti le premier cri. A les voir & à les entendre, on les eût pris pour des parentes de la défunte, tant elles paraissaient pénétrées de douleur, & assurément c'en eût été une démonstration des plus authentiques si elle fût partie du fond du cœur : mais elle n'en avait que l'apparence; ce n'était qu'un pur effet de l'usage établi dans le pays. Ce tintamarre épouvantable dura quelques heures, c'est-à-dire, jusqu'au point du jour. Alors les parents entrant dans la Case de la défunte, lui prirent la main, & lui firent plusieurs questions, qui furent suivies de bien des offres de services : voyant qu'elle ne leur répondait point, ils se retirèrent en disant : *Hélas ! elle est morte.* Ses amis en firent autant, puis l'on porta le corps en terre, & l'on mit à ses côtés deux pots de terre, dont l'un était plein d'eau & l'autre de couscous; c'était sans doute pour lui servir de nourriture, supposé qu'il lui prit encore envie

de bo
vées,
serent
qu'à
fit de
dire,
nuits

To
dans
on a
form
duqu
lign
fem
tena
rent
com
fut
tém
s'av
plu
tro
ce
pro
les
cor
ho
me
div
tar
ne
au
ter

de boire ou de manger. Les funérailles achevées, les cris, les hurlements & les pleurs cesserent. Le deuil finit aussi : l'on ne pensa plus qu'à faire festin en l'honneur du mort, & l'on fit dès le soir du même jour un *folgar*, c'est-à-dire, un bal qui fut continué pendant trois nuits : voici comme il se passa.

Toute la jeunesse du village s'était rassemblée dans une grande place, au milieu de laquelle on avait allumé un grand feu. Les spectateurs formaient un quarré long, aux deux extrémités duquel les danseurs étaient rangés sur deux lignes opposées; les hommes d'un côté & les femmes de l'autre. Deux tambours qui se tenaient sur les côtés pour régler la danse, n'eurent pas plutôt battu la marche, que les acteurs commencerent une chanson, dont le refrain fut répété par tous les spectateurs. En même tems un danseur se détachant de chaque ligne, s'avança en dansant vis-à-vis de celui qui lui plut de l'autre ligne, à la distance de deux ou trois pieds, & se recula en cadence, jusqu'à ce que le son du tambour les avertit de se rapprocher & de se joindre en se frappant les cuisses les unes contre les autres, c'est-à-dire, l'homme contre une femme, & la femme contre un homme. Ils se retirèrent ensuite, & recommencerent bientôt les mêmes singeries, en diversifiant leurs danses autant de fois que le tambour donna le signal; & enfin ils retournerent à leur place. Les autres danseurs en firent autant, chacun à leur tour, mais sans se répéter; puis les deux lignes s'approcherent ensem-

ble, en jouant aussi leur rôle. Tous ces gestes sont fort immodestes; mais les autres mouvements qu'on n'apperçoit qu'imparfaitement, le paraissent encore bien davantage à ceux qui n'y sont pas accoutumés. Les Negres ne font pas un pas pour danser, que chaque membre de leur corps, chaque articulation, la tête même, ne marquent tous en même tems, un mouvement différent, & toujours en observant la cadence, quelque précipitée qu'elle soit. C'est dans la justesse de ce nombre infini de mouvements, ménagé avec la plus grande souplesse, que consiste l'art de la danse chez ces peuples. Cet exercice, tout violent qu'il fut, ajoute M. Adanson, dura une bonne partie de la nuit, pendant laquelle on vuïda plusieurs pots d'une biere très-forte qu'ils font avec le mil. Ils recommencerent les deux nuits suivantes, & le troisieme jour les divertissemens cessèrent.

JOAL. A 20 lieues de Gorée est le village de Joal, où les Français ont un petit Comptoir. Cet établissement est enclavé dans le Royaume de Barbesin, qui commence à la pointe de Serenne, & finit à la riviere de Brussalum. Ce petit Royaume qui n'a que 12 lieues de côtes, présente au commerce les mêmes objets que l'on trouve dans l'état de Baol. Il fournit abondamment du riz, des bœufs & du poisson. Les bœufs que les Français y achettent, sont transportés au Comptoir de Portudal, d'où ils passent à l'île de Gorée. La traite des Negres s'y fait de la même maniere qu'à Portudal; mais

le Cor
d'escla
dernie

AL

sur la
36 lie
porta
peut-
un ce
ment
usage
com
leurs
soit

à 8

Le f

bra

I

fosse

10

de

pie

me

de

por

pu

Sa

tra

de

fo

da

Le Comptoir de Joal fournit beaucoup moins d'esclaves, qu'on n'en pourrait espérer de ce dernier établissement.

ALBREDÀ. Le Comptoir d'Albredà est placé sur la Gambia, dans le Royaume de Bar, à 36 lieues de Gorée. Cette rivière, la plus importante de l'Afrique après le Sénégal, dont peut-être elle fait partie, est navigable durant un cours de 900 lieues pour d'assez grands bâtimens. Les Européens n'ont pas encore fait usage des moyens qu'elle offre pour faire le commerce de l'intérieur de l'Afrique; & tous leurs vaisseaux s'arrêtent, soit au fort James, soit à Albreda, situés vis-à-vis l'un de l'autre, à 8 ou 10 lieues de l'embouchure de la rivière. Le fort James, placé au milieu-même de la Gambia, appartient aux Anglais.

Le Comptoir d'Albreda est fortifié par des fossés & de hautes palissades entrelassées de 9 à 10 pieds de hauteur. Il est soutenu par 4 piéces de canon de 4 livres de balle, & par 10 à 12 pierriers. Cette petite fortification suffit pour mettre les Français à portée de ne rien craindre de la part des Negres du voisinage; mais il ne pourrait résister à la moindre attaque d'une puissance Européenne qui voudrait s'en emparer. Sa position est d'ailleurs très-favorable à la traite des Negres. Si la Compagnie, qui jouit de ce commerce exclusif, avait le soin de se fournir de marchandises, dont le débit est assuré dans ces régions, elle pourrait en retirer tous

les ans plusieurs milliers d'esclaves, & arracher aux Anglais du fort St. James une branche de commerce très-lucrative. Ce sont les Madingos, Négocians Maures, qui se chargent de faire les cargaisons de cette espece. Tous les ans, depuis le mois de Février jusqu'à la fin de Juin, ces Marchands se présentent sur les bords de la Cambra, accompagnés de plusieurs chaînes de captifs, dont le nombre monte annuellement à 4 ou 5000. Jusqu'à présent les Français n'ont pas profité des avantages de ce commerce; & il est prouvé que leurs Comptoirs de Joal, de Portudal & d'Albreda ne leur ont pas fourni, année commune, depuis la paix de Versailles, plus de 4 à 500 esclaves; mais tout nous porte à croire que l'esprit de commerce & d'industrie qui reprend dans la Nation son ancienne activité, la portera à fixer ses regards de ce côté-là, & à partager avec les Anglais un objet qui lui est si essentiel pour la culture de ses Colonies aux Antilles & à la Guianne.



POS

L
Ethi
presc
20 1
d'ab
Port
165
Bou
dan
Ma
I
gra
Tro
d'é
fon
d'u
de
est
co
po
un
ve
&
le

III.

POSSESSIONS FRANÇAISES A L'ISLE
DE BOURBON.

L'ISLE de Bourbon, située dans l'Océan Ethiopique, à l'Orient de Madagascar, est presque de figure ovale, & peut avoir environ 20 lieues de long sur 10 de large. Elle fut d'abord appelée Mascareingne, du nom d'un Portugais qui en fit la découverte. Ce fut en 1654, que les Français lui imposèrent celui de Bourbon. Ces peuples ne s'y établirent cependant qu'en 1672, après avoir abandonné l'île de Madagascar.

La nature a rendu presque inutile la plus grande partie du terroir de l'île de Bourbon. Trois pics inaccessibles, qui ont 1600 toises d'élévation, un affreux volcan, dont les environs sont toujours brûlés, d'innombrables ravins, d'une pente si rapide, qu'il n'est pas possible de les défricher, des montagnes dont le sommet est constamment aride, des côtes généralement couvertes de cailloux, cette organisation oppose des obstacles insurmontables à une culture un peu étendue. La plupart des terres qui peuvent être mises en valeur sont même en pentes; & il n'est pas rare que les torrents y détruisent les espérances les mieux fondées.

Cependant un beau ciel, un air pur, un

climat délicieux, ont rassemblé dans cette île une population d'environ 7000 blancs. Ces premiers habitans vivaient dans une simplicité édifiante, & qui tenait de l'état de nature. Placés sous un ciel serein, où l'on n'avait jamais connu les maladies, ils s'occupaient à la culture du café, du bled & de l'indigo. Le débit de ces denrées & l'accroissement de leurs troupeaux suffisaient à leur ambition. La présence des Européens n'avait pas encore étendu la sphère de leurs jouissances, ni les bornes de leurs desirs; mais bientôt ils pénétrèrent dans cette contrée avec quantité d'esclaves. Il fallut défricher les montagnes pour satisfaire leur avarice & leur cupidité. Les éruptions réitérées du volcan embrâsèrent une partie de l'île; l'air changea peu-à-peu, & les maladies, en se naturalisant sur cette belle région, y firent des progrès rapides. On envoya les enfans à Paris pour y faire leurs études; & ils rapportèrent dans leur patrie les vices de la Capitale. La somme des besoins s'étendit à raison de la diminution des richesses. L'agriculture fut abandonnée à des esclaves; & dès lors cette profession respectable fut considérée comme une occupation vile & méprisable, dont le propriétaire devait rougir de se charger.

La partie de cette île, qu'on a pu rendre propre à la culture, est très-fertile en plantes. Il y croît de l'aloës & d'excellent rabac. Le café sur-tout y est délicieux; & on le distingue difficilement de celui de Moka. On en faisait autrefois une exportation considérable; mais un

violens
café
de ch
mah
verne
bon
fruit
dive
part
mes
tité
On y
& d
Les
cha
qu'i
les
gra
C
ven
len
tro
esp
I
efc
aur
la
cu
tic
ufi
m
m

violent ouragan détruisit, en 1772, toutes les caféeries ; & les habitans prirent alors le parti de changer cette culture en celles du bled & du mahis, qu'on verse dans les magasins du Gouvernement. On cultive aussi dans l'île de Bourbon du poivre blanc & de l'ébène, des arbres fruitiers de toute espece, des palmiers, & divers autres arbres ou arbuttes, dont la plupart, tels que le benjoin, produisent des gommes odoriférantes. On y trouve aussi une quantité prodigieuse de tortues de terre & de mer. On y a transporté d'Europe des bêtes à cornes & des porcs, qui s'y sont beaucoup multipliés. Les cabris & les sangliers y sont communs. La chair de ces derniers est d'un goût exquis, parce qu'ils se nourrissent de tortues. Les perroquets, les pigeons ramiers & les tourterelles y sont en grand nombre.

On ne voit dans cette île ni reptiles ni insectes venimeux. L'ambre gris & le corail se recueillent abondamment sur le rivage, & l'on y trouve aussi de superbes coquillages de toutes especes.

En 1776, il y avait à l'île de Bourbon 26175 esclaves occupés, soit à la culture des terres, soit aux travaux domestiques. A la même époque la Colonie comptait 57858 animaux, dont aucun n'était consacré à l'agriculture. A l'exception de 2891 chevaux, qui servaient à différents usages, tout était destiné à la subsistance.

Dans cette année les récoltes s'éleverent à 5 millions, 441 mille 25 quintaux de bled ; à 3 millions 591 mille 440 tonneaux de riz ; à 22

millions 461 mille 800 tonneaux de mahis; à 2 millions 515 mille 190 tonneaux de légumes. La plus grande partie de ces produits fut consommé à Bourbon même; le reste alla alimenter l'île de France.

Pour la Métropole, la Colonie exploitait 8 millions 493, 583 cañiers. Chacun de ces arbres donnait ordinairement près de 2 livres de café. Ces produits sont diminués des trois quarts, depuis que cet arbre est cultivé dans un pays découvert, qu'on est réduit à le placer dans un terrain usé, & que les insectes l'ont attaqué.

L'île de Bourbon n'a pas de port. La nature y a seulement formé quelques rades, où les vaisseaux ne sont pas toujours en sûreté. Des rivages escarpés & une mer violemment agitée y rendent la navigation dangereuse & souvent impraticable. La Bourgade de St. Denis, lieu de la résidence de l'État-Major, est le seul relâche commode pour les rafraîchissements.

S'il arrivait que les Français abandonnassent cet établissement, ou que les productions du sol ne fussent plus à la subsistance des habitans, les *Séchelles* deviendraient alors une ressource très-importante. Ces îles méritent, en effet, dit M. Sonnerat, l'attention du Gouvernement. Leur position avantageuse pour les vaisseaux qui vont dans l'Inde, la bonté de leur terroir, leurs différens ports, où l'on n'a jamais senti de coups de vents, tout doit les faire préférer aux îles de France & de Bourbon.

I V.

POSSESSIONS FRANÇAISES DANS
L'ISLE DE FRANCE.

L'ISLE de France, éloignée de 35 lieues de celle de Bourbon, a, suivant les observations de l'Abbé de la Caille, 31,890 toises dans son plus grand diamètre, 22,124 toises dans sa plus grande largeur, & 432,680 arpents de superficie. Cette île, découverte par les Portugais, fut depuis possédée par les Hollandais, sous le nom d'*Isle-Maurice*. Mais ces Républicains s'étant aperçus que les produits ne couvraient pas les dépenses, ils se déterminèrent, en 1712, à l'abandonner. M. de la Bourdonnaie, Gouverneur pour la Compagnie des Indes à l'île de Bourbon, crut devoir prendre possession d'un pays qui, par sa proximité, se trouvait à la convenance de son Gouvernement. Il envoya des habitans pour le peupler; & dans la suite il devint le chef-lieu des habitations Françaises dans ces parages.

La plus grande partie de l'île est couverte de montagnes, mais dont aucune n'a pas plus de 400 toises d'élévation. Les campagnes sont arrosées par une soixantaine de ruisseaux, la plupart trop encaissés, & dont plusieurs n'ont de l'eau que dans la saison des pluies. Quoique le sol soit couvert d'une quantité prodigieuse de pierres

plus ou moins grosses, qu'il se refuse au soc & qu'il faille le travailler avec la houe, il ne laisse pas d'être propre à beaucoup de choses. Cette île est d'ailleurs le monument le plus remarquable des bouleversements que le globe a effuyés. Tout ce qui la compose est mêlé de fer. Tout a passé par les flammes. On y trouve même la bouche d'un volcan éteint, & plusieurs grottes profondes.

Le climat est doux, tempéré, fort égal; point de reptiles venimeux. On n'y connaît d'animal mal-faisant que le scorpion & le scolopendre. Cette île était autrefois très-saine; mais depuis que le soc a ouvert les entrailles de la terre, on y est sujet à la fièvre. Les eaux des rivières contiennent aussi beaucoup de mucilage dangereux, formé par la composition des végétaux qui y tombent; & c'est ce qui produit des obstructions, des flux de sang & des dyssenteries, dont on guérit avec peine.

L'île de France doit la plupart de ses productions végétales à des Voyageurs zélés qui les ont apportées de l'Inde, de la Chine, du cap de Bonne-Espérance & d'Europe. Telles sont, le camphrier, l'aloës, le cocotier, le bois d'aigle, le sagou, le cardamome, le cannellier, le muscadier, le giroflier & plusieurs autres végétaux propres aux deux hémisphères. Le casier a occupé un assez grand nombre de bras; mais des ouragans qui se sont succédés avec une extrême rapidité, n'ont pas permis de tirer le moindre avantage de ces plantations. Le sol même, généralement ferrugineux & peu profond, paraît

s'y refuser. Aussi peut-on raisonnablement douter si cette culture réussira quand même le Gouvernement n'aurait pas cherché à l'arrêter, par les impositions qu'il a mises sur le café, à la sortie de l'île, & à son entrée en France.

Trois sucreries ont été successivement établies; & elles suffisent aux besoins de la Colonie. On ne recueille encore que 40 milliers de coton. Cette production est de bonne qualité; & tout annonce qu'elle se multipliera.

Personne n'ignore que les Hollandais s'enrichissent depuis deux siècles par la vente du girofle & de la muscade. Pour s'en approprier le commerc exclusif, ils ont détruit ou mis aux fers le peuple qui possédait ces épiceries. On a dit, dans le premier volume de cet ouvrage, qu'appréhendant d'en voir diminuer le prix dans leurs propres mains, ils ont extirpé la plupart des arbres, & souvent brûlé le fruit de ceux qu'ils avaient conservé. Cette avidité meurtrière, dont les Nations se font si souvent indignées, révoltait singulièrement M. Poivre, qui avait parcouru l'Asie en Naturaliste & en Philosophe. Il profita de l'autorité qui lui était confiée à l'île de France, pour faire chercher dans les moins fréquentées des Moluques, ce que l'avarice avait si long-tems dérobé à l'activité. Le succès couronna les travaux des Navigateurs hardis & intelligents qui avaient obtenu sa confiance. Le 27 Juin 1770, il arriva à l'île de France 450 plantes de muscadiers & 70 pieds de girofliers, 10000 muscades germées ou propres à germer, & une caisse de baies de

girosfle, dont plusieurs étaient hors de terre. Deux ans après, il fut fait une nouvelle importation beaucoup plus considérable que la première.

Quelques-unes de ces précieuses plantes furent envoyées aux îles de Séchelles, de Bourbon & de Cayenne. Le plus grand nombre resta à l'île de France. Celles qu'on y distribua aux particuliers périrent. Les soins des plus habiles Botanistes, les attentions les plus suivies, les dépenses les plus considérables, ne purent même sauver dans le jardin du Roi, que 58 muscadiers & 38 girofliers. Au mois d'Octobre 1775, deux de ces derniers arbres porterent de fleurs, qui se convertirent en fruits l'année suivante. Au moment où nous écrivons, la plupart des girofliers plantés de graine sont chargés de cloux qui ne le cedent en rien à ceux que les Hollandais nous vendent; & dans peu les Français y en recueilleront assez pour en revendre aux autres Nations. Les muscadiers n'y ont pas aussi bien réussi; & ce qui s'est opposé à leur succès, c'est qu'étant du genre des Bisexes, on avait négligé d'y apporter autant de femelles que de mâles.

L'indigo qu'on recueille à l'île de France est supérieur à celui de l'Amérique; mais sa plante, trop sèche dans cette Région, en fera bientôt négliger la culture, parce qu'elle ne couvre pas les frais qu'elle exige. On en a rapporté différentes espèces, de Madagascar, de la côte de Coromandel, d'Agra, du Bengale, de la Chine & de l'Amérique, pour les y natura-

liser. I
pas ét
toutes
tout,
en re
tirées
tivat
tiere
dans
de F
Le
de F
vaux
fort
quill
Les
Les
Fran
de
rate.
droi
font
mai
les
hab
vian
D
le r
cin
l'île
l'ar
ma

lifer. Il paraît que toutes ces tentatives n'ont pas été couronnées d'un plein succès, & que de toutes ces especes d'indigo, l'Américain surtout, n'ont rendu que la moitié de ce qu'on en retire dans les contrées d'où on les avait tirées. M. de Cossigni, l'un des plus zélés Cultivateurs de cette Région, a fait, sur cette matière des découvertes intéressantes, consignées dans son traité de l'indigoterie, imprimé à l'île de France aux frais du Gouvernement.

Les bœufs & les oiseaux qu'on voit à l'île de France, viennent de Madagascar; les chevaux, de l'île de Bourbon & du Cap. La côte est fort poissonneuse; elle fournit quantité de coquillage, de madrépores & même du corail. Les légumes y sont bons, le cochon excellent. Les petits pois & les artichaux valent ceux de France; on commence à y cultiver des pommes de terre qu'on a rapportées du Cap. Les patates y sont très-communes. Il est certains endroits où les troupeaux réussissent bien, & font un objet important du revenu des colons; mais, comme on n'envoie à la boucherie que les bœufs malades ou morts d'accident, les habitans du port ne mangent que de mauvaise viande.

Les Noirs ont pour nourriture le mahis, le manioc, les patates, les cambars & les racines de songe. Les fruits les plus communs de l'île sont les différentes especes de bananes, l'ananas, la goyave, la jam-rosade & l'amangue. On y trouve aussi des pêches & des

pommes ; mais elles y sont assez rares & n'approchent pas pour le goût de celles de l'Europe. Certains quartiers produisent encore des raisins & des fraïses.

Le bois d'ébène y est très-commun. On en trouve même plusieurs especes, telles que la noire, la blanche & la marbrée. Lorsque nous faisons le commerce de la Chine, le bois d'ébène formait un objet d'exportation assez important ; & tout nous porte à croire que la Compagnie qui vient de se former pour porter son industrie dans les ports de la Chine, ne négligera pas ce moyen propre à lui procurer un bénéfice considérable. De tous les bois de l'île de France, il n'est que l'ébène qui soit propre à la construction. En général, ils sont trop lourds & travaillent sans cesse. Celui de takamaka, le seul qu'on puisse mettre en œuvre au besoin, fournit une résine dont on se sert en Médecine. Le bois de cannelle est celui qu'on emploie le plus en menuiserie, il est agréablement marbré ; mais il contracte une odeur fétide plusieurs mois après qu'on l'a travaillé. Les bois de nattes, de pommes & de takamaka servent ordinairement pour les pieces de charpente. L'île est d'ailleurs couverte de bois, qui, liés entre eux par des lianes, les rendent, pour la plupart, impénétrables. Ces épaisses forêts sont le refuge des Negres marrons, qui s'échappent à la vigilance de leurs maîtres. Ces esclaves fugitifs s'atroupent dans leurs asyles & vivent de brigandages. Si l'on en croit l'Abbé

de la
chasse
piéges
pitoya

L'île

y trou

des pi

Cette

ne re

miere

du li

along

che.

celle

Son

triar

disti

Les

mur

cher

s'est

sou

vair

I

Co

cet

siv

Bl

No

té

les

ce

de la Caille, l'usage est de les poursuivre à la chasse, comme les animaux. On leur tend des pièges pour les prendre vivans, & l'on tire impitoyablement sur ceux qu'on ne peut atteindre.

L'île de France est très-fertile en gibier. On y trouve des pintades, des perdrix communes, des pintadées, des tourterelles & des corbigos. Cette Région offre deux especes de lievres qui ne ressemblent pas à ceux d'Europe. La premiere espece, petite, tient autant du lapin que du lievre; elle ne terre point; son corps est allongé, ses oreilles courtes & sa chair blanche. L'autre est plus grande, mais moins que celle d'Europe. Ses oreilles sont moins longues. Son poil est lisse & court. Une tache noire & triangulaire qu'elle porte derriere la tête, la distingue parfaitement de la premiere espece. Les cerfs commencent à ne plus y être si communs qu'ils étaient autrefois. Pour en empêcher l'entiere destruction, le Gouvernement s'est vu forcé de rendre une ordonnance qui soumet à l'amende tous ceux qui seront convaincus d'en avoir tué.

En 1764, la Couronne de France prit cette Colonie sous sa domination immédiate. Depuis cette époque jusqu'en 1782, il s'y est successivement formé une population d'environ 7000 Blancs y compris la garnison, de 12 à 1300 Noirs libres, de 26230 Esclaves, & de 27460 têtes de bétail.

Nous observons avec M. Sonnerat, que toutes les ressources de l'industrie ne rendront jamais cette île florissante. L'habitant y dédaigne d'em-

ployer ses bénéfices à l'amélioration des terres. Les Esclaves soumis à la tyrannie la plus cruelle & la plus révoltante, ne supportent qu'impatiemment le joug de la servitude. Tous travaillent nonchalamment; & rarement ils mettent la main à la charrue, sans y être conduits à grands coups de fouet. Indépendamment des ravages qui occasionnent les ouragans, les colons ont encore à lutter contre des légions de rats & d'oiseaux destructeurs. Le tarin & le gros bec de Java, qu'on avait d'abord apportés comme des especes curieuses, & que l'on conservait précieusement dans des cages, se sont tellement multipliés, qu'ils dévorent aujourd'hui presque toutes les récoltes. Pour les écarter des champs ensemencés, on est obligé d'y mettre plusieurs Noirs en sentinelles, qui ne cessent de crier & de frapper des mains. Les rats y sont en si grande quantité, que souvent ils dévorent un champ de mahis en une seule nuit. Ils mangent aussi les fruits, & détruisent les jeunes arbres en dévorant leurs racines. Ce fut, dit-on, pour cela, que les Hollandais abandonnerent cette île.

Ces animaux pernecieux ont fixé l'attention du Gouvernement. Chaque habitant est obligé d'en détruire une certaine quantité, suivant le nombre des Noirs qu'il possède, & d'envoyer au Bureau de la Police les têtes des oiseaux & les queues des rats qu'il a fait périr. Quelques sages que soient ces précautions, elles ont été jusqu'à présent inutiles. Peut-être ne se délivrera-t-on jamais de ces sortes d'ennemis,

à moind
détach
rems
autres
si prod
sectes
ou de
martin
frent
verne
M.
Franc
Franc
qu'el
les tr
en te
à no
mois
'ordr
l'on
quer
avar
vien
fiser
des
ave
tiér
inst
figu
trés
lab
tou
fait

à moins que de gros oiseaux de proie, & des détachemens de soldats ne conspirent en même tems contr'eux. Ce fut ainsi qu'on extermina autrefois les fauterelles, dont le nombre était si prodigieux, que lorsqu'un nuage de ces insectes se reposait sur un champ de riz, de bled ou de mahis, il n'en restait aucune trace. Les martins, espece de merle, apportés de l'Inde, firent leur nourriture de cet insecte, & le Gouvernement acheva de les détruire.

M. Sonnerat pense sensément que l'île de France sera toujours funeste aux établissemens Français de l'Inde. On croit communément qu'elle est le centre de notre commerce, & que les troupes que nous y entretenons, peuvent, en tems de guerre, donner un prompt secours à nos Comptoirs. C'est une erreur. Il faut 4 mois pour porter, de l'un de nos ports, les ordres à l'île de France. Quelque diligence que l'on mette dans les préliminaires de l'embarquement, il s'en écoule encore huit autres, avant qu'une escadre envoyée dans l'Inde parvienne à sa destination. Soixante-dix jours suffisent au contraire aux Anglais pour recevoir des nouvelles. Maîtres de l'Inde, ils s'y trouvent avec des forces considérables, & chassent entièrement les Français, avant même qu'on soit instruit de la guerre à l'île de France. Pour figurer avantageusement dans cette riche contrée, il nous faudrait un port à la côte de Malabar, d'où nos escadres pussent observer, en tout tems, les mouvemens des ennemis. On sait que deux fois nous dûmes la perte de

Pondichery à la retraite des escadres qui quitterent la côte de Coromandel pour revenir à l'île de France.

V.

*POSSESSIONS FRANÇAISES DANS
L'ISLE DE MADAGASCAR.*

EN plaçant Madagascar à l'article des possessions Françaises, en Afrique, nous ne prétendons pas faire accroire à nos Lecteurs que cette grande île appartient à la France. Nous n'y possédons qu'un ou deux misérables Comptoirs, qui nous rapportent à peine les frais de l'entretien. Souvent, depuis plus de 100 ans, nous nous fixames dans cette île; souvent nos indifférences envers les Naturels du pays, notre mépris affecté pour des hommes qui valent vraisemblablement tout autant que nous, malgré la couleur noire qui les caractérise, le peu de bonne foi que nous montrions dans notre commerce, nos opinions, nos préjugés, notre ambition, nous firent chasser de ces parages qui, en des mains souples & habiles, fourniraient une carrière bien avantageuse au commerce. Peut-être les leçons que ces peuples & tant d'autres nous ont données sur la modération, nous feront-elles envisager plus sérieusement nos intérêts, & nous lierons-nous, d'une manière plus durable, avec des Nations propriétaires

d'un terroir immense, qui renferme dans ses entrailles le germe de l'opulence & de la prospérité.

Madagascar, séparé du continent de l'Afrique, par le canal de Mosambique, est situé à l'entrée de l'Océan Indien, entre le 12°. & le 25°. degré de latitude, le 62°. & le 70°. de longitude. Il a 336 lieues de long, 120 dans sa plus grande largeur, & environ 800 de circonférence. Nous ne connoissons de Madagascar que la côte de l'Est. Les meilleurs ports qu'elle présente sont les Fort Dauphin, Tamatave, Foule-Pointe, l'île Sainte-Marie, & le port Choiseul dans la Baie d'Antongila.

Les côtes de cette grande île sont généralement mal-saines. Elle doit cette incommodité aux forêts & aux marécages dont elle est couverte, & qui corrompent l'air. Les pluies, comme dans les autres pays situés entre les Tropiques, y ont des tems marqués. Elles forment des rivières, qui, cherchant à se dégorger dans l'Océan, trouvent leur embouchure fermée par des sables, que le mouvement de la mer y a poussés pendant la sécheresse. Arrêtées par cette barrière, elles refluent dans la plaine, y sont quelques tems stagnantes, & remplissent l'horizon d'exhalaisons meurtrières, jusqu'à ce que, surmontant l'obstacle qui les retenait, elles se menagent enfin une issue. Ce qui mérite d'être observé, c'est que les côtes ne sont mal-saines que dans la mousson pluvieuse, que le ciel est toujours pur dans l'intérieur des terres, & que le rivage est constamment salubre

dans tous les lieux, où, par des circonstances locales, le cours des rivières est libre sans interruption.

Par quelque vent que le Navigateur arrive à Madagascar, il n'apperçoit qu'un sable aride. Cette stérilité finit à 1 ou 2 lieues. Dans le reste de l'île, la nature, toujours en végétation, produit seule dans les forêts ou sur les terres découvertes, le coton, l'indigo, le chanvre, le miel, le poivre blanc, le sagou, les bananes, le chou caraïbe, le ravencera, épicerie trop peu connue, mille plantes nutritives étrangères à nos climats. Tout est rempli de palmiers, de cocotiers, d'orangers, d'arbres gommiers, de bois propres à la construction & à tous les arts. Il n'y a proprement de culture à Madagascar que celle du riz. On arrache le jonc qui croît dans les marais. La semence y est jetée négligemment à la volée. Des troupeaux les traversent ensuite, & par leur piétinement, enfoncent le grain dans la terre. Le reste est abandonné au hasard. Une autre espèce de riz est cultivée dans la saison des pluies sur les montagnes avec la même négligence. Ces contrées ne sont pas fécondées par les secours de l'homme. La fertilité du sol, & des eaux bienfaisantes y doivent tenir lieu de tous les travaux.

Des bœufs, des moutons, des porcs, des chevres, paissent jours & nuits dans les prairies sans cesse renaissantes que la nature a formées à Madagascar. On n'y voit ni chevaux, ni buffles, ni chameaux, ni aucunes espèces de bêtes de

charge

chage
qu'ell

E

daga

puiffa

trouv

de ro

& de

& be

clima

anim

Ce

fieur

mais

autr

habi

vern

éle

pate

Cep

que

ni la

effo

con

dro

& p

N

fait

geu

l'hi

que

&

spé

chage ou de monture, quoique tout annonce qu'elles y dussent prospérer.

En des mains habiles & industrieuses, Madagascar ferait peut-être le plus beau, le plus puissant & le plus riche pays de la terre. On y trouve des montagnes de quartz & de crystal de roche, des mines d'or, d'argent, de cuivre & de fer, des pierres précieuses, de l'ambre, & beaucoup d'objets précieux, inconnus à nos climats, dans le regne végétal & le regne animal.

Cette opulente Région est distribuée en plusieurs peuplades, plus ou moins nombreuses, mais absolument indépendantes les unes des autres. Chacune de ces faibles associations habite un canton qui lui est propre, & se gouverne elle-même par ses usages. Un chef, tantôt électif, tantôt héréditaire, quelquefois usurpateur, y jouit d'une assez grande autorité. Cependant il ne peut entreprendre la guerre que de l'aveu des principaux Membres de l'État, ni la soutenir qu'avec des contributions & les efforts volontaires de ses peuples. Tient-il son conseil : les étrangers, les ennemis même, ont droit d'y assister. Chacun y donne ses suffrages, & parle à son tour suivant sa dignité.

Nous ne connaissons encore que très-imparfaitement cette île immense. Quelques Voyageurs, jaloux d'y faire des découvertes utiles à l'histoire naturelle, ont seulement parcouru quelques-unes de ses Provinces méridionales; & c'est d'après leurs observations, & guidés spécialement par MM. Bouchet & Sonnerat,

que nous allons tracer le tableau superficiel de ce que l'on remarque de plus important dans chacune de ces contrées.

MATALAN. La Province de Matalan passe pour être l'une des meilleures & des plus riches de Madagascar. Elle est située sur une agréable colline, dont la croupe offre une pente douce qui se prolonge jusqu'au bord de la mer. Plusieurs rivières y coulent sans efforts, & contribuent à la fertilité du terrain. On y trouve des bois de haute futaie, une quantité prodigieuse de cocotiers, d'arquiers & d'autres palmiers. Le manioc, les patates, les cambares, y viennent d'une grosseur extraordinaire; & les cannes à sucre y sont beaucoup plus belles que dans les Antilles. Les habitans cultivent le riz en terre sèche; & la récolte en est toujours abondante. Cette région serait très-propre à l'établissement d'une Colonie. Sa situation & le peu de marécage qu'on y trouve, annoncent qu'elle est beaucoup plus saine que toutes celles qui ont été habitées jusqu'à présent par les Français. Malheureusement la côte n'offre pas une seule rade, où les vaisseaux puissent être à l'abri des orages.

Cette Province est gouvernée par 20 chefs, dont un seul a la prépondérance dans les grandes affaires. Tous descendent d'une famille Arabe qui vint s'établir dans cette contrée. Le chef de cette tribu eut plusieurs enfans. Deux d'entre eux se retirèrent dans la Province d'Anossie, s'en rendirent les maîtres, & ce sont leurs des-

pendans qui la gouvernement encore aujourd'hui. Les autres hériterent de l'autorité de leur pere ; & depuis environ 300 ans , elle réside dans les mains de leurs successeurs.

La Province de Matalan nourrit environ 6000 habitans & 4000 bêtes à cornes. Les moutons & les cabris y sont très-rares ; mais la volaille y est très-abondante. On y trouve une grande quantité de gibier , & différentes especes de pigeons & de perroquets.

MANATINGUE. Cette Province est arrosée par la riviere Ménanpanie , qui se divise en plusieurs branches. Les flots qu'elle embrasse , fréquemment submergés par ses eaux , forment ensuite des marécages qui rendent l'air de la Province fort mal-sain. Ses productions , moins abondantes que celles de Matalan , sont cependant les mêmes. Sa population monte à 3 à 4000 habitans , gouvernés par 8 chefs , qui sont presque continuellement en guerre avec les chefs de Matalan , qu'ils considerent comme autant d'usurpateurs étrangers. Leur caractère cruel & féroce les fait craindre de tous leurs voisins. La Province de Manatingue nourrit environ 2000 bêtes à cornes. La mer brisée tellement le long de ses côtes & de celles de Matalan , que les pirogues du pays même ne peuvent mettre à terre que dans le beau tems.

ANOSSIE. C'est sur cette Province , bornée à l'Est par la mer , & à l'Ouest par une chaîne de montagnes , que les Français bâtirent autre-

fois le fort Dauphin. Le bord de la mer n'offre qu'un sable aride & léger, incapable de se prêter à la culture. Il ne produit que de petits arbrisseaux & un maigre pâturage. L'intérieur est infecté par les eaux stagnantes des marais. On y trouve plusieurs rivières très-poissonneuses, dont les embouchures sont barrées par des morceaux de sable, qui ne laissent un passage libre aux eaux, qu'une ou deux fois l'année, pendant les grandes inondations. Les gorges des montagnes sont couvertes de beaux arbres propres à la construction.

Cette Province renferme environ 15 à 16000 bêtes à cornes; & c'est la contrée où les cabris & les moutons réussissent le mieux. Le sol y est généralement fort sec, & si les habitans n'avaient pas la précaution de planter le riz dans les étangs, ils seraient souvent exposés à manquer de vivres. Les fruits qu'on y trouve le plus communément, sont, les grenades, les oranges, les ananas & les bananes. On y voit aussi quelques plants de vignes, qui, sans être cultivés, produisent un fort bon raisin. La population y monte à 10000 habitans gouvernés, comme on a dit, par deux chefs issus d'une famille Arabe. Ces deux Princes partagent également, comme les anciens Rois de Lacédémone, le pouvoir suprême; & l'un & l'autre ont le droit de vie & de mort sur leurs sujets.

Cette Province offre plusieurs baies aux Navigateurs. C'est dans celle du fort Dauphin que les vaisseaux Français mouillent ordinairement. Elle n'est pourtant pas la meilleure. Celle

de S
teaus
vaiffe
celle

A
un te
riz. S
gouv
du m

Chri
l'hui
voisin
derni
merc

n'ach

La
des r
cabr
qui r
fois
jusq
régie
nive

eaux
sable
les o
ne pe
mer
facil

A
com

de Ste. Lucie est beaucoup plus sûre. Les barreaux abordent plus facilement à terre; & les vaisseaux sont à l'abri des vents généraux dans celle des Galions.

ANDROUÉ. La Province d'Androué offre un terrain aride & peu propre à la culture du riz. Ses habitans, qui montent à environ 3000, gouvernés par 8 chefs, cultivent du petit mil, du mahis, des patates, du coton & du *palma Christi*. Cette dernière plante sert à faire de l'huile, qu'ils échangent pour du riz avec leurs voisins. Ils sont beaucoup plus sauvages que ces derniers; & ceux-ci, pour les empêcher de commercer avec nous, leur persuadent que nous n'achetons des esclaves que pour les dévorer.

La Province nourrit 2000 bêtes à cornes, & des troupeaux considérables de moutons & de cabris. Elle est arrosée par la rivière Mandar, qui ne se dégorge dans la mer que deux ou trois fois l'année. Ce fleuve roule des eaux saumâtres jusqu'à plus de 20 lieues dans les terres. Cette région est d'ailleurs fort plate, & presque au niveau de la mer; c'est ce qui rend toutes ses eaux infectes. Sans un prodigieux cordon de sable qui l'environne, elle serait inondée dans les orages & les grandes marées. Les vaisseaux ne peuvent mouiller qu'en pleines côtes, où la mer est assez tranquille. Les bateaux abordent facilement à terre.

ANTECOUDA. Le sol de cette Province est composé d'une terre rougeâtre, qui n'est propre

qu'à la culture du petit mil, des patates & du mahis. On n'y trouve que de très-mauvaises eaux; & les habitans, au nombre de 6 à 7000, commandés par II chefs, sont réduits à boire celle de pluie, qu'ils ramassent dans des tems d'orages. On n'y voit qu'un très-petit nombre de bêtes à cornes, parce qu'elles n'y trouvent pas de quoi paître; mais les moutons & les cabris y sont très-communs. Les vaisseaux mouillent en pleine côte. Il paraît néanmoins que le cap Ste. Marie pourrait leur offrir un abri plus commode.

MARIAFALE. Le terrain de cette Province, l'une des plus étendues de l'île, n'est pas moins aride que celui des précédentes. On n'y cultive que du mil, du mahis, des ambrevades & des melons d'eau. On en trouve cependant quelques parties assez bien boisées. Elle est arrosée par une très-grande riviere qui se dégorge dans la mer, & qui forme une anse où les vaisseaux peuvent mouiller, à moins que les vents de Sud & de Sud-Est ne battent en côtes. Les bœufs, les moutons, les cabris & les esclaves abondent dans cette contrée. C'est de-là que les Colons du fort Dauphin tirent la plus grande partie de ceux qu'ils vendent aux Français. La population de cette Province est d'environ 10000 habitans gouvernés par 10 chefs, barbares, cruels & sans foi envers les Étrangers.

FIEREN. Cette Province, dans laquelle la baie de St. Augustin est située, n'offre qu'un

terrein aride, peu boisé, surmonté de grosses roches ferrugineuses, & couvert de lisérons. Elle contient environ 8000 habitans, gouvernés par 7 chefs. Long-tems les Français exercerent le commerce presqu'exclusif dans la baie de St. Augustin. Ce sont aujourd'hui les Anglais qui jouissent en quelque sorte de ce privilège; & leur pavillon s'y présente beaucoup plus souvent que celui des autres Nations Européennes. Ils y portent quelques marchandises qu'ils échangent pour des esclaves. Les moutons & les cabris y sont à très-bon compte. Le pays est arrosé par une très-grande rivière, & nourrit à peu près 6000 bêtes à cornes.

MACHICORES. Dans l'intérieur de l'île est la Province de Machicores. Héritée de petites montagnes couvertes de cailloux, elle contient environ 10000 habitans, gouvernés par 11 chefs. Ils ne recueillent que le riz qu'ils plantent dans des marécages à la suite des pluies. Les femmes élevent des vers à soie qui leur fournissent de quoi faire de fort beaux pagnes, qu'ils vendent fort cher & qui sont très-estimés. Cette Province nourrit à peu-près 1000 à 1200 bêtes à cornes. On y trouve des carrieres de fort beau marbre blanc, noir & gris. Cette région fournit aussi une espece de tuf, que l'on coupe en sortant de terre aussi facilement que le savon, & qui durcit à l'air.

SALANE. Cette Province est renfermée dans de hautes montagnes, d'où découlent

plusieurs ruisseaux qui vont fertiliser les vallées sur lesquelles on trouve quantité de plants de vigne. Elle contient environ 2000 habitans, à la tête desquels sont cinq Despotes. On y trouve encore les ruines d'une maison de pierre de 30 pieds de long sur 20 de large, que les gens du pays disent avoir été bâtie par des Européens qui vinrent s'établir chez eux.

DELAQUELAQUE. Entre Anossie & Androué, est la petite Province de Delaquelaque. Son terrain, peu propre à la culture, & hérissé de roches ferrugineuses, ne laisse pas d'être excellent pour le pâturage. Elle contient environ 2000 habitans, gouvernés par 4 chefs.

AMBOULLE. Cette Province, qui n'est qu'une vallée, offre par-tout le spectacle de la richesse & de la fécondité. C'est l'une des plus belles & des plus délicieuses de l'île. Arrosée par une très-grande rivière, elle s'étend d'un côté jusqu'à Manatingue, &, de l'autre, elle est bornée par une chaîne de montagnes qui ne présente que trois passages. Les gorges, fertilisées par de petits ruisseaux qui serpentent dans la plaine, sont couvertes de bois propres à la construction. Cette vallée peut comprendre 15000 habitans, gouvernés par 12 chefs. Les bêtes à cornes y sont plus nombreuses & plus grosses que dans les autres Provinces. On y trouve deux sources d'eaux minérales, chaudes, éloignées l'une de l'autre de 4 lieues, & auxquelles les Naturels du pays attribuent de

grandes propriétés. Une petite rivière y charrie de la poudre d'or. Le terrain de cette contrée est très-propre au labourage ; & si les loix sacrées de la nature & des propriétés nous permettaient de tracer à nos compatriotes le plan d'une usurpation politique, nous les engagerions à choisir cette région délicieuse pour y fixer une Colonie. Il y subsiste encore des vestiges qui annoncent le séjour qu'y firent autrefois les Français.

MANDRÉRÉ. Ce petit pays forme une Province qui contient 2000 habitans, gouvernés par 4 chefs. Il est situé sur un empatement de montagnes très-élevées. Le froid y est assez rigoureux pendant 4 mois de l'année, pour geler l'eau à 2 pouces d'épaisseur. La terre y est très-fertile, & l'on y cultive de fort bon riz. On y voit les restes d'une ancienne habitation que les Français y construisirent en 1662.

ECOUDA-ENVERSE. On assure que cette Province est bonne & fertile ; mais nous ne la connaissons que très-imparfaitement. Les peuples qui l'habitent, au nombre de 3 à 4000, gouvernés par 6 chefs, ont continuellement les armes à la main contre ceux de Matalan ou de Manatingue.

RACQUIMOUCI. A la source de la rivière de Matalan est la petite Province de Racquimouchi, appelée aussi *Manatan*. Le sol en est si aride, qu'il n'y vient que des cambares &

des bananiers. Cette région renferme 2000 habitans, gouvernés par 6 chefs, que la légende du pays fait descendre d'un petit homme de 3 pieds, & c'est pour cela, dit-on, qu'ils ont conservé le nom de *Zaphéracqui mouché*, qui veut dire Nain. On trouve dans cette Province quantité de bœufs sauvages, d'une espece particulière. Ces animaux sont très-petits; & ils n'ont pas de loupe comme les autres.

L'origine des Madegaces se perd, comme la plupart des peuples, dans des fables puérides & extravagantes. Il est assez vraisemblable qu'ils ne sont pas tous sortis d'une souche commune; & ce qui confirme cette opinion, ce sont les différentes formes qui les distinguent. On trouve trois races d'hommes différemment caractérisées dans cette île. La première est très-noire, & a les cheveux courts & crépus. Peut-être est-elle la seule qui soit originaire de Madagascar. Ceux qui forment la seconde, appelés *Malambous*, habitent quelques Provinces de l'intérieur. Ils sont basanés, & ont les cheveux longs & plats. La haine que leur portent les premiers, qu'ils ont peut-être autrefois dépouillés du sol qui les nourrit, leur met continuellement aux uns & aux autres les armes à la main. Les Malambous sont en général fort paresseux, ils dédaignent de se livrer au travail. Aussi en fait-on fort peu de cas à l'île de France. Leurs traits ressemblent assez à ceux des Malais. La troisième habite les environs du fort Dauphin, & quelques parties de la côte de l'Ouest. On présume qu'ils descendent de quelques Arabes, qu'un naufrage

jeta autrefois sur leur rive. Ils ont conservé la figure de ces peuples ; quelques-unes même de leurs coutumes. Ils écrivent la langue Madégace en caracteres Arabes, sur une espece de mauvais papier, qu'ils fabriquent eux-mêmes avec une écorce d'arbre battue. Ces hommes sont considérés comme autant de savans sur toute la côte. On ne manque jamais de recourir à leurs lumières, lorsqu'on veut faire quelques sacrifices, recourir aux augures, pénétrer dans les ténèbres de l'avenir, ou qu'on est agité par quelque inquiétude. Ils se sont attribué le droit exclusif de tuer les animaux. Un Madégace qui tuerait une poule dans leur pays, commettrait un grand crime ; & lorsqu'il arrive qu'un Étranger qui passe chez eux, veut manger une volaille, il envoie chercher un habitant qui lui coupe le col. Ceux qui mangent du cochon perdent pour jamais les prérogatives attachées à leur tribu. Telle est l'horreur que le préjugé leur inspire pour ces animaux, qu'ils ne permettent pas même qu'il en passe dans leur village.

Les maisons des Madégaces, construites avec de gros piquets enfoncés en terre, n'ont qu'un seul appartement, dans lequel couche toute la famille. Les parois de ces maisons sont faites avec des côtés de la feuille de ravenala, jointes ensemble, & liées contre des lattes de bambou. Des nattes assez propres forment leurs tapisseries. Le toit est couvert de feuilles de ravenala, artistement rapprochées les unes des autres, & qui font une couverture très-solide.

Le plancher, fait de fortes claies de bambou, recouvertes de nattes, est ordinairement élevé d'un ou de deux pieds. Jour & nuit ils entretiennent du feu dans leurs foyers par motif de santé.

Les demeures des chefs ne sont pas plus décorées. La seule chose qui les distingue de celles de leurs sujets, est une pallissade qui les entoure avec un mât plus élevé que le bâtiment, & placé devant la maison, auquel sont suspendues les cornes de tous les bœufs qu'on a sacrifiés dans les fêtes publiques. Les meubles des uns & des autres consistent en quelques vases de terre pour la cuisine, en bambous ou callebasses pour aller puiser de l'eau, & en petits paniers de natte pour serrer leurs habits.

L'habillement des Madegaces, consiste dans un simple pagne, fait d'étoffe de palmier, & long de trois aunes, qu'ils mettent sur leurs épaules, & dont les deux bouts tombent par-devant. Les chefs en portent en soie ou en coton, garnis à leur extrémité de franges & de verroteries, ou de grains d'étain. Une calotte de jonc leur couvre la tête. Les femmes se ceignent les reins d'une toile bleue de trois ou quatre brasses en forme de jupon. Par-dessous elles portent toujours une toile blanche plus ou moins grande, par motif de propreté. Elles ont aussi une espece de corslet, de toile bleue qui ne descend qu'à la moitié du sein, & qu'elles décorent par-devant de plaques d'or ou d'argent qui servent d'agrafes. Elles portent des pendans d'oreille, & ont aux bras des anneaux

d'arge
chain
le pay
La
le riz
une v
le bo
à épi
mer
sent
se se
pello
leurs
côté
vent
bou
au f
épai
pay
vais
I
peu
dar
cin
qu
qu
fut
bi
pr
M
de
du
de

d'argent & de verroterie ; leur col est orné de chaînes d'or ou d'argent , le tout travaillé dans le pays.

La nourriture commune aux Madegaces , est le riz , qu'ils mangent avec du poisson , ou avec une volaille cuite dans l'eau. Ils mettent dans le bouillon quelques feuilles de ravencera, arbre à épicerie de Madagascar , & un peu d'eau de mer , qui tient lieu de sel dont ils ne connoissent pas l'usage. Dans l'intérieur de l'île , ils se servent de la feuille d'un arbre que nous appellons *l'arbre de sel*. Des feuilles de bananiers leurs servent de nappe & de plat. On sert d'un côté le riz & de l'autre la viande. Ils ne boivent , après leurs repas , que de l'eau qui a bouilli dans le vase où l'on a fait cuir le riz , & au fond duquel il s'est formé une croûte fort épaisse. Cette précaution est très-sage dans un pays où les eaux sont généralement très-mauvaises & d'un goût faumâtre.

Les armes des Madegaces , avant que ces peuples connussent les Européens , consistaient dans une zaguaie , espece de javelot , long de cinq à six pieds , ferré par les deux bouts , qu'ils lancent très-adroitement ; mais depuis que nous traitons avec eux , ils se servent de fusils , de sabres & de pistolets. On présume bien que les arts n'ont point fait de grands progrès dans cette île. Les femmes de la partie Meridionale font des pagnes avec du coton & de la soie ; & celles du Nord , avec les feuilles du raphia. Leurs métiers ne sont composés que de quatre morceaux de bois mis en terre. On

y. trouve des Orfèvres & des Forgerons, qui font divers petits ouvrages auxquels ils ne donnent aucun poli. Les soufflets dont ils se servent pour leur forge, sont composés de deux troncs d'arbres creux & liés ensemble. Dans le bas il y a deux tuyaux de fer, & dans l'intérieur de chaque tronc, un piston garni de raphia, qui tient lieu d'étoupe. L'apprentif qui fait jouer cette machine, enfonce alternativement l'un des pistons, tandis qu'il leve l'autre. L'industrie de ces peuples s'est bornée à fabriquer toutes les pièces qui composent un fusil; il ne leur a pas été possible d'en percer le canon.

L'Agriculture n'est pas plus avancée que les Arts. On n'y voit, ni jardins, ni arbres fruitiers. Les habitans du Nord ne cultivent que le riz dont ils se nourrissent; & comme cette plante ne réussit point dans les terres méridionales, ceux du Sud y suppléent par le petit mil. Ces peuples ne connaissent pas ce que c'est que labourage. Après avoir brûlé les herbes des marécages, ils y sement tout simplement leur riz, au commencement des pluies. Dans plusieurs endroits ils ne se donnent pas même la peine de semer; ils laissent sur leurs tiges des épis dont le grain tombe & se reproduit.

Les Médecins jouissent dans cette île d'une considération distinguée. Cependant toute leur science consiste à connaître quelques plantes aromatiques, astringentes & purgatives, dont ordinairement ils font un mélange pour les boissons ou pour les bains; mais on n'emploie leur

secours
avoir é
de tou
broyer
peude
appliq
Si la
branch
de le
Ce sig
vent
la por
tres p
utile
Le
auxq
Que
jama
d'en
les p
qu'il
pliq
le p
prat
la b
ensu
reco
me
L
deg
ple
que
per

secours que dans les maladies graves, & après avoir épuisé les remèdes généraux à la portée de tout le monde. Ces remèdes se réduisent à broyer une espèce de pois monstrueux avec un peu de chaux, pour en faire une emplâtre, qu'on applique ensuite sur la partie la plus souffrante. Si la maladie devient sérieuse, ils mettent une branche d'arbre garnie de ses feuilles au-dessus de leur porte qu'ils ferment avec une ficelle. Ce signe lugubre avertit les amis qu'ils ne peuvent pas entrer comme à l'ordinaire, & que la porte n'est ouverte qu'au Médecin & aux autres personnes dont le service est expressément utile au malade.

Le régime & les cataplasmes sont les remèdes auxquels le Médecin a communément recours. Quelquefois il emploie la saignée; mais ce n'est jamais qu'à la dernière extrémité. Est-il obligé d'en venir à cette opération, il la fait à toutes les parties du corps, & spécialement à celle qu'il croit être le siège de la douleur. Il y applique d'abord une corne de bœuf par son côté le plus large; un petit trou qu'on a eu soin de pratiquer à l'extrémité, lui sert à pomper avec la bouche le sang de la partie affligée. Il prend ensuite un mauvais couteau, dont la pointe est recourbée, fait plusieurs scarifications, & remet une seconde fois la corne.

Le petit nombre de cérémonies que les Madegases pratiquent dans leur culte, & la perplexité rebutante qui regne dans les mémoires que nous avons de cette île, ne nous ont pas permis de parler de la Religion de ces Nations

dans nos *Cérémonies Religieuses des Peuples du monde*. A Dieu ne plaise que nous disions, avec la plupart des voyageurs, que les peuples de cette île n'ont pas de Religion. Un tel blasphème, prononcé gratuitement contre une portion du genre humain, exciterait sans doute l'indignation de tous nos Lecteurs; & l'on aurait à nous opposer les puissans efforts que nous avons faits dans plusieurs de nos ouvrages, pour laver les Nations d'une accusation si injurieuse & si mal fondée. Deux Religions, quoi qu'en disent quelques-Ecrivains peu éclairés, partagent les peuples de Madagascar; la Religion naturelle & la Mahométane. Les uns & les autres admettent deux principes, dont l'un, mauvais, est subordonné au Grand *Janhar*, le tout-puissant, l'Être suprême, le Dieu par excellence. Jamais ils ne lui élèvent de temples; jamais ils ne le représentent sous des formes sensibles; comme les germains, le premier arbre leur sert de Sanctuaire; le premier morceau de gazon leur tient lieu d'Autel. Là, pénétrés de la plus vive syndérese, ils adressent à Dieu des prières, ils font des sacrifices en son honneur, & lui promettent un dévouement sans bornes. Ceux de ces peuples qui professent l'Infamisme, ont vraisemblablement reçu les principes de l'Alcoran, des Marchands Arabes, qui, tous les ans, viennent commercer chez eux. Ils se font circoncire dès leur enfance. L'usage veut que l'on fasse cette cérémonie tous les trois ans. Elle donne lieu à un grand jour de fête, dans lequel on assemble tous les enfans

des en
de la
fait tu
dances
comp
To
persti
l'anci
plupa
que l
tems
d'app
méte
si l'o
certa
ou c
autre
cru
mys
ouv
ils
corp
ajou
qu'e
bien
I
cor
une
sur
qu
Dè
cop

des environs pour les initier dans les mysteres de la Religion Musulmane. Le Chef du village fait tuer plusieurs bœufs & fournit en abondance à tous ses sujets, le *tok*, boisson du pays, composée avec des cannes à sucre.

Tous ces Peuples sont soumis à diverses superstitions, qui furent très-communes dans l'ancien Monde, & qui gouvernent encore la plupart des Nations de l'univers. Ils pensent que les ames des morts errent pendant quelque tems sur la terre, & leur légende est pleine d'apparitions monstrueuses. Le dogme de la métempsychose ne leur est pas connu; cependant, si l'on en croit M. Sonnerat, ils pensent que certaines ames passent dans le corps d'un animal ou d'une plante; & , comme ils apperçurent autrefois des serpens sur le tombeau d'un Chef cruel & sanguinaire, qui, pour découvrir les mysteres de la génération, avait fait, dit-on, ouvrir le ventre à plusieurs femmes enceintes, ils crurent que son ame avait passé dans le corps de ces reptiles. A la Baie d'Antongil, ajoute M. Sonnerat, on révere un badamier, qu'on dit être sorti des cendres d'un Chef bienfaisant.

Les Madegaces considerent les éclipses comme autant de présages qui leur annoncent une grande maladie; mais le préjugé les rassure, sur ce que ce funeste augure n'a pour objet, que les personnes d'une condition distinguée. Dès qu'un enfant est né, ils tirent son horoscope; & si l'augure ne lui est pas favorable,

ses parens l'exposent inhumainement dans les bois, à la merci des bêtes féroces.

Il ne paraît pas que les Madegaces aient des hommes uniquement destinés au Sacerdoce; il est assez vraisemblable que les Chefs de chaque famille remplissent, chacun dans son district, ces fonctions importantes. On trouve seulement parmi eux des espèces de convulsionnaires, qui passent pour forciers; ils entrent en fureur, & tombent ensuite insensiblement dans un état léthargique, où ils demeurent quelques heures. Après être sortis de ce long sommeil, ils débitent toutes les rêveries que leur suggere une imagination en délire.

La loi des Madegaces permet la polygamie; chaque homme épouse autant de femmes qu'il en veut, & il les répudie lorsqu'il le juge à propos. La jalousie n'est pas d'ailleurs le défaut de ces Peuples; la plupart se trouvent fort honorés lorsqu'un Européan veut bien partager leur jouissance. Les femmes s'occupent aux travaux du ménage; mais cette occupation est fort légère, & elle ne les empêche pas de pousser la coquetterie jusqu'à passer des journées entières à se parer, pour plaire à leurs amans. Les Madegaces ont différentes épreuves, auxquelles ils assujettissent ceux qu'ils soupçonnent de quelques crimes dont ils ne peuvent être convaincus par témoins; les principales sont celles de l'eau, du tanguin & du feu: la première consiste à jurer par le cayman. Ceux qui s'y soumettent, sont obligés de traverser une

riviere
quand
milieu
les co
du Su
attene
cée;
che,
est re
nelles
pratic
& co
licat
sourn
des c
poiss
en fa
coup
sur-t
des
perd
yeux
seil
env
il v
par
l'ass
épr
mê
il n
qu
le
par

dans les rivières, où ces reptiles se trouvent en grande quantité, & de rester un certain tems dans le milieu; si les caymans ne les attaquent pas, on les considère comme innocents. Les Habitans du Sud ont une autre épreuve par l'eau; on y attend que la mer soit extrêmement courroucée; on y expose alors le coupable sur une roche, placée vis-à-vis le Fort Dauphin, & s'il est respecté par les vagues, on proclame solennellement son innocence. L'épreuve du feu se pratique en passant un fer rouge sur la langue; & comme il est impossible que cette partie délicate résiste à l'activité du feu, ceux que l'on soumet ainsi à l'épreuve, sont toujours regardés comme coupables. Le tanguin est l'un des poisons les plus terribles du règne végétal; on en fait avaler aux personnes que l'on soupçonne coupables de grands crimes, & l'on assujettit sur-tout à cette épreuve, ceux qui possèdent des esclaves & des troupeaux. Un Chef inique perd-t-il quelqu'un de ses parents, il jette les yeux sur un particulier riche, assemble le Conseil des principaux du Village & des Chefs des environs; accusé, en leur présence, celui dont il veut usurper le bien, d'avoir empoisonné son parent, & demande qu'il prenne le tanguin. Si l'assemblée décide qu'il doit être soumis à cette épreuve, l'accusateur va le lui annoncer lui-même. Le malheureux accusé d'un crime dont il n'est pas coupable, est vivement persuadé que le poison ne l'incommodera pas. Il désigne le jour auquel il doit le prendre, invite ses parents à se trouver à cette fête lugubre, &

se prépare à cette épreuve, en ne mangeant que des fruits & des légumes. Au jour indiqué, on lui fait avaler une bonne dose de tanguin, qui le précipite ordinairement au tombeau. Sa mort est une preuve, non équivoque, de son crime, & ses parens deviennent esclaves du Chef à qui les richesses appartiennent de droit. Cependant, comme celui-ci n'est guere jaloux que de s'emparer des esclaves & des troupeaux, il laisse la liberté aux parents. C'est ainsi, dit judicieusement un voyageur éclairé, que dans un pays soumis à des loix atroces & barbares, chacun est forcé de cacher ce qu'il possède, s'il veut se soustraire à l'oppression des Chefs.

Lorsqu'un Madegace riche vient à mourir, on fait de nombreux sacrifices pour le salut de son ame; & l'usage veut qu'on ne l'enterre que plusieurs jours après son décès. Pendant la nuit on tire des coups de fusils devant la maison, pour écarter les mauvais génies; ensuite on place le défunt dans une bierre de bois avec ses plus beaux habits, & on l'ensevelit hors du village. On construit sur le lieu de sa sépulture une cahute, devant laquelle on place sur une perche toutes les cornes de bœufs sacrifiés à sa mort. Si il tient à quelques familles de considération qui vivent éloignées de l'endroit, & au milieu desquels est le tombeau de ses ancêtres, on le transporte pompeusement chez ses parents. Les mêmes cérémonies s'y renouvellent pendant plusieurs jours, jusqu'à ce qu'on dépose ce cadavre dans sa dernière demeure.

POSS

L ES
de l A
donna
ils ne
rent j
frique
sance
que p
ment
cette
propr
Arab
de le
de ce
d'hui
seurs
le no
dent.

C
se pr
réfid
Cett
fut p
Roi
en P

V I.

POSSESSIONS ESPAGNOLES SUR LA
COTE D'AFRIQUE.

LES Espagnols, maîtres d'une grande partie de l'Amérique, propriétaires des Philippines, donnant des loix à de vastes possessions, dont ils ne tirent que fort peu d'utilité, ne pensèrent jamais que faiblement au commerce d'Afrique. Le voisinage d'Alger & des autres Puissances Barbaresques dont ils ne sont séparés que par la Méditerranée, les détermina seulement, il y a environ 300 ans, à construire sur cette partie du monde quelques forteresses, propres à les mettre à l'abri des incursions des Arabes qui infestaient alors la Méditerranée de leurs brigandages. Ils possèdent encore trois de ces forts, qui se soutiennent plutôt aujourd'hui par l'ancienne réputation de leurs possesseurs, que par l'état de leurs fortifications & le nombre des piéces d'artillerie qui les défendent.

CEUTA. La première place Espagnole qui se présente sur la côte de Barbarie est Ceuta, résidence d'un Evêque Suffragant de Lisbonne. Cette place, située dans le Royaume de Fez, fut prise sur les Maures, en 1415, par Jean, Roi de Portugal. Depuis la révolution arrivée en Portugal en 1640, elle appartient aux Es-

pagnols, auxquels elle fut abandonnée par le traité de Lisbonne, en 1668. Cette Ville n'est d'ailleurs remarquable que par sa situation avantageuse, à l'embouchure de la Méditerranée vis-à-vis Gibraltar, & par un blocus mémorable qu'elle a soutenu pendant plus de 50 ans, contre une armée de Maures.

ORAN. Cette place est située sous le même Méridien que Carthagene en Espagne, & dans le Royaume de Tremesin. Ses fortifications ne sont surpassées que par celles d'Alger, qui est situé à environ 50 lieues au Sud-Ouest d'Oran. Les Espagnols s'en rendirent maîtres en 1505, sous le ministère du fameux Cardinal Ximenes. Les Algériens les en chasserent en 1508; mais elle fut reprise en 1732, par le Comte de Mortemart, pour l'Espagne. Cette place importante est placée à un jet de pierre de la mer, partie dans une plaine, partie sur la pente d'une montagne fort escarpée. Elle est entourée de forts & de châteaux; & sa rade est commandée par une batterie assez considérable pour épouvanter les ennemis qui l'entourent. Elle sert à l'Espagne d'entrepôt pour son commerce d'esclaves, & pour celui du bled, de l'huile, des cuirs, de la cire & des autres marchandises d'Afrique.

Oran a dans sa juridiction le village & la rade de *Maffalquivir*, qui en Arabe signifie un grand port. Aussi les Géographes le considèrent-ils comme le plus spacieux que l'on connaît.

P O .

D A

D A

L E

tantô

esclav

des m

Angl

coûte

dans

de Li

del P

ligne

mier

haut

parti

les c

tienn

rend

les o

danc

serve

four

& de

leur

est r

nit u

VII.

POSSESSIONS ESPAGNOLES
DANS LES ISLES D'ANNOBON ET
DE FERNANDO DEL PO.

LES Espagnols reçurent successivement, tantôt ouvertement, & tantôt en fraude, les esclaves dont ils ont besoin pour leurs Colonies, des mains des Portugais, des Français & des Anglais. Pour sortir de cette dépendance aussi coûteuse que gênante, ils se font fait céder dans les traités de 1777 & 1778, par la Cour de Lisbonne, les îles d'Annabon & de Fernando del Po. Toutes deux sont situées très-près de la ligne, l'une au Sud & l'autre au Nord. La première n'a que six lieues de circonférence; deux hautes montagnes occupent la plus grande partie de cette espace. Les nuages épais qui les couvrent, presque sans interruption, entretiennent dans les vallées une fraîcheur qui les rendrait susceptibles de culture. C'est-là que les oranges & les ananas croissent en abondance & d'un goût délicieux. Les bananes y servent de pain aux habitans. Les cocos leur fournissent du vin Ils ne manquent pas de riz & de millet. Le coton fait l'objet principal de leur commerce; & la mer qui les environne, est remplie d'excellents poissons. Annobon fournit une grande quantité de porcs, de chevres

& de volailles. Une petite île qui n'en est éloignée que d'une lieue & demie, mais sans aucune forte de verdure, sert de retraite à une quantité prodigieuse de pengoins, oiseaux un peu plus gros que nos pigeons, & qui leur ressemblent beaucoup par le plumage. L'île d'Annobon est peuplée d'environ 5 à 600 habitans, dont les deux tiers au moins sont Noirs. Les Espagnols pourraient peut-être en faire un entrepôt assez intéressant, si deux puissans obstacles ne s'opposaient à leurs efforts. Elle n'offre aux Navigateurs qu'un port très-dangereux, & trop peu d'eau pour les navires.

L'île de *Fernando del Po* mérite encore moins de considération que celle d'Annobon. On n'y trouve ni port, ni rade; on ne peut pas même l'approcher en sûreté. Ses habitans d'ailleurs passent pour les plus cruels & les plus féroces de l'Afrique. Il n'y a que sa proximité du Calbari & du Gabon, qui puisse la rendre utile à ses possesseurs pour la traite de Negres, assez abondante dans ces régions.



VIII.

POSSESSIONS ESPAGNOLES
AUX ISLES CANARIES.

LES îles Canaries, situées à 500 milles des côtes d'Espagne, & à 100 milles du continent d'Afrique, sont au nombre de sept; savoir Canarie, Ténérife, Gomera, Palma, Ferro, Lancerota, & Fuerte-Ventura. L'antiquité les connut sous le nom d'îles fortunées. Ce fut à la partie la plus occidentale de ce petit archipel que le célèbre Ptolomée, qui vivait dans le second siècle de l'Ere Chrétienne, établit un premier Méridien, d'où il compta les longitudes de tous les lieux dont il détermina la position géographique. Il aurait pu, selon la remarque judicieuse des trois Astronomes Français, qui ont publié, en 1778, la relation si curieuse & si instructive d'un voyage fait en 1771 & 1772, il aurait pu choisir Alexandrie; mais il craignit sans doute que cette prédilection pour son pays ne fût imitée par d'autres, & qu'il ne résultât quelque embarras de ces variations. Le parti auquel s'arrêta ce Philosophe, de prendre pour premier Méridien celui qui paraissait laisser à son orient toute la partie alors connue de la terre, fut généralement approuvé, généralement suivi pendant plusieurs siècles. Ce n'est que dans les

tems modernes que plusieurs Nations lui ont substitué la Capitale de leur Empire.

L'habitude qu'on avait contractée d'employer le nom des îles fortunées, n'empêchait pas qu'on ne les eût perdues entièrement de vue. Quelque Navigateur avait sans doute reconnu de nouveau ces terres infidelles, puisqu'en 1344, la Cour de Rome en donna la propriété à Louis de la Cerda, un des infans de Castille. Obstinement traversé par le chef de sa famille, ce Prince n'avait encore pu rien tenter pour mettre à profit cette étrange libéralité, lorsque Béthencourt partit de la Rochelle le 6 Mai 1402, & s'empara, deux mois après, de Lancerote. Dans l'impossibilité de rien opérer de plus avec les moyens qui lui restaient, cet aventurier se détermina à rendre hommage au Roi de Castille de toutes les conquêtes qu'il pourrait faire. Avec les secours que lui donna ce Souverain, il envahit Fertueventura en 1404, Gomere en 1405, l'île de Fer en 1406. Canarie, Palme & Ténérife ne subirent le joug qu'en 1483, en 1492 & 1496. Cet Archipel, sous le nom d'îles Canaries, a fait toujours depuis partie de la domination Espagnole, & a été conduit par les loix de Castille.

Les Canaries jouissent d'un ciel communément ferein. Les chaleurs sont vives sur les côtes; mais l'air est agréablement tempéré sur les lieux un peu élevés, & trop froid sur quelques montagnes couvertes de neige la plus grande partie de l'année.

Les fruits & les animaux de l'ancien & du

nouv
tous
des
& u
à ce
four
mati
de m
leve
Mal

Q
d'eff
tans
faits
les I
les a
enco
font
qu'o
& a
font
enfa
gne
avec
de c
un c
von
en r
don
ser,
leur
légé
Une

nouveau monde, prospèrent tous ou presque tous sur le sol varié de ces îles. On y récolte des huiles, quelques foies, beaucoup d'orceilles & un assez grande quantité de sucre inférieur à celui que donne l'Amérique. Les grains qu'il fournit, suffisent le plus souvent à la consommation du pays; & sans compter les boissons de moindre qualité, ses exportations en vin s'élevent annuellement à 10 ou 12 mille pipes de Malvoisie.

Quoique les Espagnols n'aient pas moins fait d'efforts pour anéantir la race des anciens habitans des Canaries, qu'ils ont commis de forfaits pour faire disparaître du nouveau monde les Péruviens, les Mexicains, les Caraïbes & les autres Nations qui le cultivaient, il en reste encore quelques-uns dans les montagnes qui se sont dérochés à leurs recherches. Ces peuples, qu'on appelle *Guanches*, ont des mœurs simples & austères. Tous les biens qu'ils possèdent, sont communs entre eux. Ils font allaiter leurs enfans par des chevres. Les deux sexes se peignent le corps en verd, en rouge, en jaune, avec le jus de certaines herbes; & cette variété de couleurs passe chez ce peuple innocent, pour un ornement distingué. Ils sont si agiles, qu'ils vont, avec une rapidité étonnante, de rocher en rocher, avec le secours d'une longue pique, dont ils se servent pour s'élancer, ou pour glisser, ou pour briser les angles qui s'opposent à leur course; & c'est vraisemblablement à cette légèreté surprenante qu'ils doivent leur liberté. Une partie de ces peuples s'est fixée dans la Ville

de Guimar; & telle est l'opinion qu'ils ont d'eux-mêmes, qu'ils dédaigneraient d'épouser des Espagnoles.

La Religion naturelle est celle de ces Nations. Tel fut, dès l'origine, le culte de leurs ancêtres. Un Dieu unique, une ame immortelle, des récompenses & des peines dans une autre vie, des Héros peut-être, dont leur reconnaissance a chanté l'apothéose, tels sont les dogmes que prescrit leur théologie. Ces Nations furent autrefois dans l'usage d'embaumer le corps de leurs morts; & cette coutume, observée chez les anciens Egyptiens, pourrait faire présumer à nos Savans, que les Guanches tirent leur origine des bords du Nil. L'Écrivain Anglais, dont la relation a été insérée par le Docteur Sprat, dans l'*Histoire de la Société Royale de Londres*, avait obtenu des Guanches, en reconnaissance des services qu'il leur avait rendus en qualité de Médecin, la liberté de visiter les cavernes sepulchrales, qu'ils ont dans l'île de Ténérife. Un Étranger exposerait sa vie au dernier péril, s'il voulait se procurer ce spectacle malgré eux. L'auteur compta, dans différentes caves, 3 ou 4 cents cadavres, conservés presque entiers dans des peaux de chevres exactement proportionnées à la forme du corps. Les uns étaient debout, & les autres couchés sur des lits de bois, que les Guanches ont l'art de rendre si durs, qu'on ne peut les percer avec le fer. La tribu sacerdotale possédait seule le secret de les embaumer. Elle fut presque entièrement détruite par les Espagnols; & leur art se perdit

avec eux. Pour chaque sexe, il y avait un Officier public revêtu de la qualité d'embaumeur. L'accès des caves n'était alors permis qu'aux Ministres des funérailles. Dans ces lieux sombres, on a trouvé des vases de terre si dure, qu'on ne peut les casser sans un grand effort. On ignore à quelles marques le Chevalier Scory pouvait avoir reconnu que les momies qu'il avait vues à Ténérife, étaient enlêvelies depuis mille ans.

CANARIE. L'île Canarie, siège de la justice, doit être, par cela même, considérée comme la Capitale de l'Archipel. Elle a environ 40 lieues de circonférence, & comprend quatre Villes; *Palme, Telde, Galdér & Guia.* La première, appelée par les Espagnols *Ciudad das Palmas*, en est la Capitale. L'île a douze Manufactures très- considérables, & qu'on prendrait pour autant de petites Villes. Elle est composée d'un sable qui rend les chemins si propres, qu'on y marche en souliers de velours, après la pluie la plus abondante. Le terroir de Telde produit de très-bon vin. Il est d'ailleurs très-fécond dans toute l'île. Un bon champ produit, en 18 ans, neuf récoltes de sucre. On y recueille deux moissons d'excellent froment. On remarque parmi ses arbres, le plantin, dont les fruits exquis croissent au sommet du tronc & en grappes, dont le nombre va depuis 16 jusqu'à 40. Lorsqu'ils sont dans leur maturité, la peau, jaune auparavant, devient noire; si on l'enleve, on trouve dessous une

chair couleur d'or. Ce fruit a la forme du concombre; mais il est plus gros. Le tronc de l'arbre ne produit qu'une fois. On le coupe ensuite, & de ses racines en naît un autre qui le renouvelle.

TÉNÉRIFE. A 12 lieues au Nord de Canarie, est l'île de Ténérife. C'est la plus étendue, la plus riche & la plus peuplée de tout l'Archipel. Elle est le séjour du Commandant général & le siège de l'Administration. Le terrain de cette île, quoique léger, rougeâtre & peu profond, est d'une fertilité prodigieuse. Dans les gorges des montagnes, qui sont au Nord & à l'Est de la ville de Ste. Croix, on trouve des forêts immenses d'orangers, de citronniers, de cédrats & de limoniers de toutes les especes. Les grenadiers & les figuiers croissent par-tout avec le plus grand succès. Aux plus excellents fruits de l'Europe, les habitans de Ténérife joignent ceux de l'Afrique, tels que les bananiers, les papayers & les ananas, qu'ils cultivent dans leurs jardins. Les caroubiers, les melons de toutes especes, & sur-tout les melons d'eau, occupent les terres les plus ingrates. Les vallées qui forment les campagnes, portent les plus beaux bleds du monde, au milieu desquels s'élevent par intervalles des bouquets de sandragons, qui, par leur odeur & leur forme imitent assez le port majestueux du latanier.

Les montagnes sont occupées par des vigno-

bles qu'
les qu'
vins qu'
les no
voiste.

donne
dinair
dont l
liqueu
agréa
grand
Voya
clima
sumo
manie
beau

Le
le côt
lume
amph
doise
6 à 8
les a
pour
des a
on es
qui r
se tr
trave
le Su
intér
laves
brûl

bles qui ont acquis une grande célébrité dans les quatre parties du monde, par les excellents vins qu'ils rapportent, & que l'on connaît sous les noms de *vin de Canarie* & de *vin de Malvoisie*. Le premier est tiré d'un gros raisin, qui donne un vin fort & capiteux; c'est le vin d'ordinaire. On fait l'autre avec un petit raisin, dont le grain est rond & fort doux. Aussi la liqueur, qui en provient, a-t-elle une faveur agréable & plus douce, qui lui donne une grande supériorité sur le premier. La plupart des Voyageurs attribuent la qualité de ces vins au climat & à la nature du terroir; mais nous présumons, avec le judicieux M. Adanson, que la manière de cultiver la vigne y contribue aussi beaucoup.

Le revers des montagnes de l'île de Ténérife, le côté qui regarde le Nord, est aride & absolument inculte. Il ne présente à la vue qu'un amphithéâtre de rochers nus, d'un gris d'ardoise, & taillé en parallépipèdes verticaux de 6 à 8 pieds de hauteur, sur 3 à 4 de largeur, dont les angles sont fort tranchans. On les prendrait pour autant de précipices élevés les uns au-dessus des autres. Lorsqu'on est parvenu au sommet, on est ravi tout d'un coup par un point de vue qui n'est borné que par l'horizon de la mer. On se trouve alors fort au-dessus des nuages, au travers desquels on aperçoit, à 12 lieues dans le Sud, la Canarie & les îles voisines. La forme intérieure & extérieure de ces montagnes, les laves qui les composent, & toutes les pierres brûlées qui, de leur sommet, s'étendent jus-

ques dans le lit de la mer, ne permettent pas de douter que chacune d'elles ne doive son origine à un volcan particulier qui s'est insensiblement éteint.

Il n'y a point de rivières dans l'île de Ténérife. Les habitans y suppléent par des canaux creusés dans des troncs d'arbres, qui communiquent à des sources sorties à mi-côtes des montagnes. De-là, l'eau est portée dans la Ville, qui en est éloignée d'une demi-lieue. Comme cette eau est assez dure & crue, ils sont dans l'usage de la filtrer au travers d'une pierre qui est fort commune dans leurs carrières. C'est une espèce de lave de couleur de suie, qui tient le milieu entre la densité de la lave grisée, & la porosité de la ponce.

L'heureuse température de Ténérife & la bonté des pâturages contribuent beaucoup à l'excellence des bestiaux qu'on y nourrit. On y voit de beaux troupeaux de bœufs & des chevreaux d'un goût exquis. Les moutons sont moins communs. On y élève des volailles de toutes espèces; mais le gibier, les oiseaux sur-tout, y sont fort rares. M. Adanson a remarqué que le serin qui devient tout blanc en France, est à Ténérife d'un gris presque aussi foncé que celui de la linotte. Ce changement de couleur provient vraisemblablement de la froidure de notre climat.

À l'Est de l'île, & à 100 pas du rivage, est la ville de *Ste. Croix*. Cette place n'a aucunes fortifications; elle n'est pas même fermée de murailles. On l'a bâtie sur une plaine assez élevée

au-de
langu
neufe
Sud.
200
sons
Sa po
tous
ufag
Le p
mêm
Mai
suj
cab
A
les
Lag
aup
fort
& p
aup
cor
de
de
plu
ge
de
qu
lo
pr
g
m
A

au-dessus de la mer, & qui se termine en une langue de terre fort basse, blanche & sablonneuse, d'environ une lieue de longueur vers le Sud. Sa longueur est de 400 toises sur environ 200 de largeur. Elle comprend 3 à 400 maisons, construites en pierres & à trois étages. Sa population monte à environ 3000 habitans, tous Espagnols, qui par leurs mœurs & leurs usages ne différent guere de ceux de l'Europe. Le port de cette Ville est fort sain. Il serait même assez bon, si l'ancre y était assuré. Mais son fond, de roches très-escarpées, est sujet à laisser glisser les ancres & à couper les câbles.

A 3 lieues à l'Ouest de Ste. Croix, en suivant les gorges des montagnes, on trouve la ville de *Laguna*, Capitale de l'île. Cette Ville, placée auprès d'un lac & sur le penchant du Pic, est fort jolie. Ses édifices sont beaucoup plus beaux & plus somptueux qu'à Ste. Croix. La montagne auprès de laquelle elle est assise, & qui est si connue dans toute l'Europe sous le nom de *Pic de Ténérife*, a près d'une lieue perpendiculaire de hauteur. On la considère comme une des plus hautes montagnes de l'Univers. Les Voyageurs assurent qu'elle est toujours couverte de neige, & que de son sommet sortent quelquefois des matières enflammées & bouillonnantes. Cette masse énorme occupe à peu près le milieu de l'île. Elle est environnée d'un grand nombre de montagnes qui n'ont guere moins de demi-lieue de hauteur perpendiculaire. Au pied de ces montagnes sont des ravines,

dont la plupart ont plus de 100 pieds de largeur sur 200 de profondeur. Ces affreux précipices sont continuellement creusés par des torrents qui s'y engouffrent, pendant les orages, & qui, en se retirant, les laissent à sec.

GOMERA. L'île de Gomera est éloignée de 6 lieues à l'Ouest de celle de Ténérife. Elle n'a pas plus de 8 lieues de longueur, sur 4 à 5 de largeur. On lui donne le titre de Comté, & celle de fer est dans sa dépendance. Les vaisseaux destinés pour les Indes, ou qui reviennent de ces régions éloignées, mouillent communément dans l'excellent port qu'offre sa Capitale, pour y prendre des rafraîchissements. Il n'y a dans cette île qu'une sucrerie.

PALMA. A 12 lieues de Gomera, au Nord, est l'île de Palma, dont la circonférence est d'environ 25 lieues. Ses habitans y cultivent beaucoup de vignes, qui produisent environ 12 mille barriques de Malvoisie. Le sucre & les bestiaux y sont aussi un objet de commerce assez important. Vers le milieu du dernier siècle, il se forma dans cette île un volcan, dont la première éruption se fit entendre comme un coup de tonnerre à Ténérife, qui éprouva aussi; dans ce moment, un tremblement de terre. Pendant plus de six semaines, on vit dans la même île une flamme éclatante dans l'obscurité de la nuit. Sa Capitale, nommée *Palma*, dont la principale église est fort belle, contient une population d'environ 4 mille âmes. L'île n'a

qu'une autre Ville, nommée *St. André*, assez jolie, mais fort petite.

FERRO. A 2 lieues à l'Ouest de Palma, est l'île de Fer, qui n'a qu'environ 20 lieues de tour. Cette île n'offre rien de remarquable, si ce n'est l'usage où furent long-tems les Astronomes de la prendre pour leur méridien. La plupart des Voyageurs assurent que ses habitans n'ont pas d'autre eau douce que celle qui découle des feuilles d'un grand arbre, toujours couvert de nuages. Cette absurdité ne mérite pas d'être sérieusement réfutée. On trouve des sources d'eau douce à l'île de Fer, comme dans les autres Canaries; mais le territoire, hérissé de rochers, ne présente par-tout que l'image de la stérilité. On n'y trouve qu'un seul vignoble, planté autrefois par un Anglais de Taunton, nommé Jean Hill.

LANCEROTA. L'île de Lancerota est à 18 lieues de Canarie. Sa longueur est d'environ 13 lieues sur 9 de large. Elle est comme couronnée au Nord par 4 petites îles de Sainte-Claire, d'Alagrança, de Rocca & de Graciosa. Elle fut découverte, en 1401, par Jean de Bethencourt, qui la céda au Roi de Castille, d'où elle est passée à la Couronne d'Espagne. Elle porte le titre de Comté. Cette île a deux ports sur la côte orientale, l'un nommé *Puerto de Naos*, l'autre *Puerto de Cavallos*, & qui ne sont éloignés l'un de l'autre que de la portée du canon. Le premier, qui est le plus profond,

s'ouvre entre deux rangs de rocs, qui en rendent l'approche très-difficile. La dangereuse situation de ces deux ports les rend si déserts qu'on n'y voit pas même une maison. Ils sont à 3 lieues de la Ville, & le chemin de communication a été fabriqué entre les montagnes.

FUERTE-VENTURA. Cette île est dans la dépendance de Lancerota. Eloignée du promontoire de Guer, de 50 lieues, elle est à 24 à l'Est de la Canarie. Sa longueur est d'environ 25 lieues, sur une largeur inégale. Deux péninsules, jointes par un isthme, dont elle est composée, lui donnent 60 lieues de circonférence. Ses productions sont le froment, l'orge, les chevres & l'orchel.

En 1768, les sept îles Canaries comptaient 155 mille 166 habitans, indépendamment de 508 Ecclésiastiques, de 922 Moines, & de 746 Religieuses. 29,800 de ces citoyens étaient enrégimentés. Ces milices n'étaient rien alors; mais depuis on les a un peu exercés, comme toutes celles des autres Colonies Espagnoles.

Il est, dans cet Archipel, un usage excellent, & qui, observé en Europe, y maintiendrait peut-être les bonnes mœurs. Le hasard de la naissance n'y donne pas la noblesse; c'est le mérite & la vertu qui la donnent. Un noble Canarien n'a pas le droit d'être oisif, de ne rien faire pour les Arts, pour les Sciences, pour ses Concitoyens. Si le fils d'un gentilhomme dégénère, s'il ne marche pas sur les traces de ses aïeux, s'il n'est pas reconnu pour citoyen utile,

il est exclu sans miséricorde du corps de la noblesse. A la mort d'un noble Canarien, son fils s'adresse au Juge de la Nation, & lui demande le rang qu'occupait son pere. Le Juge alors se transporte au lieu de la naissance de l'aspirant, en assemble les habitans, leur demande son serment, si l'aspirant ne s'est pas avili par des travaux mercenaires, par des mœurs corrompues, s'il est éloquent, s'il n'est ni violent ni injuste. Quand les dépositions sont favorables, le Juge coupe, au nouveau noble, les cheveux au-dessus de l'oreille, lui met un bâton blanc à la main, & le déclare gentilhomme. S'il le juge indigne de ce rang, il le rase & l'envoie dans la classe des roturiers.

Les Navigateurs qui fréquentent les Canaries sont presque tous Anglais ou Américains. Les Négocians abordent à l'île de Ténérife, font leur vente dans son port de Ste. Croix, & y prennent leur chargement. L'argent qu'ils y versent circule rarement dans les autres îles, ce ne sont pourtant pas les impôts qui l'en font sortir, puisqu'ils se réduisent au monopole du tabac, & à une taxe de 6 pour 100 sur ce qui sort & sur ce qui entre, faibles ressources que doivent absorber les dépenses de souveraineté. Si les Canaries envoient annuellement 15 ou 1600,000 livres à la Métropole, c'est pour faire face aux frais de la croisade; c'est pour la moitié de leurs appointemens que doivent la première année à la Couronne ceux des citoyens qui en ont obtenu quelques places; c'est pour le droit de lances substitué, sur toute l'éten-

due de l'Empire, à l'obligation anciennement imposée à tous les gens titrés de suivre le Roi à la guerre; c'est pour le tiers du revenu des Evêchés qui, dans quelque partie du monde que ce puisse être, appartient au Gouvernement; c'est pour le produit des terres acquises ou conservées par quelques familles fixées en Espagne; c'est enfin pour payer les dépenses de ceux que l'inquiétude, l'ambition ou le desir d'acquérir quelques connaissances font sortir de leur Archipel.

I X.

POSSESSIONS PORTUGAISES
EN AFRIQUE.

LONG-TEMPS les Portugais firent, comme on l'a dit, un commerce immense & presque exclusif en Afrique & en Asie. Les possessions considérables qu'ils avaient dans ces deux parties du monde, eussent suffi pour contenter l'avidité du peuple le plus ambitieux. Ils étaient les maîtres de la Guinée, de l'Arabie, de la Perse & des deux presqu'îles de l'Inde. Ils régnaient aux Moluques, à Ceylan, dans les îles de la Sonde; & leur établissement à Macao leur assurait le commerce de la Chine & du Japon.

Dans cet immense espace, la volonté des Portugais était la loi suprême. Ils tenaient sous le joug les terres & les mers. Leur despotisme

ne laissait aux choses & aux personnes, qu'une existence précaire & fugitive. Aucun peuple, aucun particulier ne naviguait, ne faisait le commerce sans leur aveu, sans leur passe-ports. Ceux auxquels on permettait cette activité, ne pouvaient l'étendre à la canelle, au gingembre, au poivre, au bois de charpente, au fer, à l'acier, au plomb, à l'étain, aux armes, dont les Conquérens s'étaient réservé la vente exclusive. Mille objets précieux, sur lesquels tant de Nations ont depuis élevé leur fortune, & qui, dans leur nouveauté, avaient une valeur qu'ils n'ont pas eue depuis, étaient concentrés dans leurs seules mains. Ce monopole les rendait les seuls arbitres absolus du prix des productions des Manufactures de l'Europe & de l'Asie.

Au milieu de tant de gloire, de trésors & de conquêtes, les Portugais faisaient un cas particulier de leurs possessions en Afrique. Long-tems ils firent sans concurrence le commerce des esclaves dans cette région, parce que, seuls, ils avaient formé des cultures en Amérique. Des circonstances malheureuses changèrent subitement la face des choses. Ces Conquérens, maîtres du plus vaste Empire qui fut jamais sur la terre, se virent eux-mêmes soumis à l'Espagne; & ils furent attaqués dans toutes les parties du monde par les Hollandais qui avaient brisé les fers sous lesquels ils gémissaient. Les nouveaux républicains triomphèrent, sans de grands efforts, d'un peuple asservi, & plus facilement qu'ailleurs en Guinée, où l'on n'avait préparé aucun moyen de défense. Mais aussi-tôt que

Lisbonne eut recouvré son indépendance, elle voulut reconquérir les possessions dont on l'avait dépouillée durant son esclavage. Les succès qu'elle eut dans le Brésil, enhardirent ses Navigateurs à tourner leurs voiles vers l'Afrique. S'ils ne réussirent pas à rendre à leur patrie tous ses anciens droits, du moins firent-ils rentrer, en 1648, sous son empire, la grande contrée du pays d'Angola, où elle n'a cessé depuis de donner des Loix. Le Portugal occupe encore dans ces vastes mers quelques îles plus ou moins considérables. Tels sont les tristes débris qui sont restés à la Cour de Lisbonne de la domination qu'elle avait établie en Afrique, & qui s'étendait depuis Ceuta jusqu'à la mer Rouge.

X.

POSSESSIONS PORTUGAISES
SUR LA CÔTE D'AFRIQUE.

On a dit plus haut que les possessions Portugaises sur la côte occidentale de l'Afrique commençaient à *Mossula*, & qu'elles s'étendaient depuis le 8^e. jusqu'au 18^e. degré de latitude australe. Dans l'intérieur des terres, elles ont quelquefois jusqu'à 100 lieues. On distribue ce grand espace en plusieurs Provinces, dont les différents cantons sont régis par des chefs tous tributaires de Lisbonne. Sept ou huit faibles corps de dix ou douze soldats chacun suffisent

pour c
Les N
dres f
milieu
la nou
que p
supéri
Le Co
contr
d'Esp
abanc
Com
l'Emp
d'arr
tapa
de po
fa N

B.
qui f
La I
est e
conf
lente
Elle
beau
nent
Loar
true
jusq
don
pop

pour contenir tant de peuples dans la soumission. Les Negres sont réputés libres; mais les moindres fautes les précipitent dans la servitude. Au milieu de leurs forêts, dans un lieu qu'on nomma la nouvelle *Ociras*, furent découvertes il n'y a que peu d'années d'abondantes mines d'un fer supérieur à celui de toutes les parties du globe. Le Comte de Souza, alors Gouverneur de la contrée, & depuis Ambassadeur à la Cour d'Espagne, les fit exploiter. Mais elles ont été abandonnées par des motifs qu'on ignore. Ce Commandant actif recula aussi les frontières de l'Empire soumis à ses ordres. Son ambition étoit d'arriver jusques aux riches mines du *Monomotapa*, & de préparer à ses successeurs les moyens de pousser les conquêtes jusqu'au territoire que sa Nation occupe au *Mosambique*.

BAMBA. Le premier établissement Portugais qui se présente auprès de l'Océan, est *Bamba*. La Province dont cette Ville est la Capitale, est enclavée dans l'Empire du Congo. On la considère comme la plus grande & la plus opulente des six qui composent ce grand Royaume. Elle fournit une quantité considérable de fort beaux bois; & c'est-là que les Portugais prennent celui dont ils ont besoin à *St. Paul de Loanda*. On y trouve un grand nombre de monstrueux éléphants, dont les dents pèsent, dit-on, jusqu'à 200 livres. Les habitans de *Bamba*, dont la plupart sont Chrétiens, forment une population d'environ 10,000 ames.

ANGOLA. Le Royaume d'Angola, partie du Congo, est situé entre les rivières de Dandés & de Coenza. Le terroir y est très-fertile. On y recueille en abondance du millet, des fèves, des oranges, des limons, des dattes & plusieurs autres fruits. On y trouve diverses espèces d'animaux singuliers, dont la plupart sont très-rares dans les autres contrées de l'Afrique. C'est-là qu'on voit cette espèce de singes si élégamment décrite par M. de Buffon, & qu'on appelle l'*orang-outang*.

Les Angolais sont naturellement paresseux & fort enclins à la superstition. On trouve généralement chez eux un usage bizarre dont ils ignorent vraisemblablement le but & l'origine. Leurs Rois ne peuvent ni posséder, ni toucher rien de ce qui vient d'Europe, à l'exception des métaux, des armes, des ouvrages en bois ou en ivoire. Peut-être quelques-uns de leurs prédécesseurs se sont-ils condamnés à cette privation, afin de diminuer la passion effrénée de leurs sujets pour les marchandises étrangères. Si tel a été le motif de cette institution, le succès n'a pas répondu à l'attente. Les dernières classes de citoyens s'enivrent de nos liqueurs, lorsqu'ils ont des moyens pour s'en procurer; & les riches, les Grands, les Ministres même s'habillent généralement de nos toiles & de nos étoffes. Seulement ils ont l'attention de quitter ces parures, lorsqu'ils vont à la Cour, où il n'est pas permis d'étaler un luxe interdit au seul despote.

Le pays d'Angola est rempli d'une foule de

préten
qui o
peuple
qu'on
inflige
titude
la cré
& la m
tier, si
firme l
leur p
» me
» port
& ceux
» faire
» ense
» de p
» du c
» m'en
» lion
» qui
» s'en
» pon
» pren
» prof
» sur
» faut
» m'a
» lui
» l'au
» pas
» reux
le forc

prétendus sorciers, qu'on appelle *Gangas*, &
 qui ont un crédit prodigieux sur l'esprit du
 peuple qui les consulte, malgré les défenses
 qu'on ne cesse de publier. Les punitions qu'on
 inflige aux *Gangas* n'empêchent pas une mul-
 titude de fourbes de faire servir à leur intérêt
 la crédulité publique. On en arrête souvent,
 & la manière dont ils se justifient de leur mé-
 tier, singulière aux yeux des Européens, con-
 firme les Africains dans l'opinion qu'ils ont de
 leur puissance & de leur art. « Je n'ai rien à
 » me reprocher, dit le *Gangas*; mon art im-
 » portant & utile me sert à faire du bien à
 » ceux qui nous consultent, & jamais à leur
 » faire du mal. Lorsque mes compatriotes ont
 » ensemencé leurs terres, & qu'ils ont besoin
 » de pluie, est-ce un crime de la faire tomber
 » du ciel, pour fertiliser leurs champs? Si je
 » m'engage dans les déserts pour chercher les
 » lions, les tigres & les autres bêtes féroces,
 » qui, loin de me faire du mal s'arrêtent pour
 » s'entretenir avec moi, m'écouter & me ré-
 » pondre, quel mal y trouvez-vous? Ils m'ap-
 » prennent bien des choses dont je fais mon
 » profit. Si, lorsque voyant un homme arrêté
 » sur le bord d'une rivière qu'il ne peut passer
 » faute de canot, un mouvement de compassion
 » m'a porté à appeler des crocodiles pour
 » lui présenter leurs dos, & le conduire à
 » l'autre bord, ai-je fait un mal? n'ai-je
 » pas, au contraire, rendu service au malheu-
 » reux? Ces belles apologies ne sauvent pas
 le sorcier d'une punition, part-tout où les Mis-

212 ÉTAT DE L'AFRIQUE.

fionnaires font les plus forts. La moindre qu'il subit est ordinairement l'esclavage, & on le vend aux Européans qui font la traite.

SAINTE-PAUL DE LOANDA, situé dans la basse Guinée, est la Capitale du Royaume d'Angola. Cette Ville est le siège d'un Evêque Suffragant de Lisbonne. La Cathédrale en est superbe; & on la regarde comme un des plus beaux monuments d'Afrique. Loanda sert de refuge à un nombre prodigieux d'esclaves. Les Jésuites seuls, qui, avant leur expulsion du Portugal, y possédaient un grand & magnifique Collège, en avaient 12000. Le port de cette place est assez bon; il est formé par une île de sable, protégé à son entrée, très-resserré par des fortifications régulières, & défendu par un garnison qui serait suffisante, si elle n'était composée d'officiers & de soldats la plupart flétris par les loix ou du moins exilés. On compte dans la Ville environ 18 à 20000 ames, Blancs, Noirs ou Mulâtres.

BENGUELA. Entre le Royaume d'Angola & le Jaga est le petit état de Benguela. Les Portugais sont maîtres de la plus grande partie de cette province. St. Philippe de Benguela qui leur appartient, en est la Capitale. Cette place n'a qu'une rade où la mer est souvent fort grosse. La Ville, beaucoup moins considérable que St. Paul, est couverte par un mauvais fort, que le canon des vaisseaux réduirait aisément en cendres. On n'éprouverait pas une résistance bien

opiniâtre de 2 ou 300 Africains qui la gardent, & qui même, comme à St. Paul, sont répartis pour la plupart dans des possessions éloignées.

A dix lieues plus loin que Saint-Philippe, est encore une loge Portugaise où sont élevés de nombreux troupeaux, & où est ramassé le sel nécessaire pour les peuples soumis à cette couronne.

Ces faibles établissemens qu'on vient de passer en revue ne sont utiles aux Portugais, qu'autant qu'ils leur procurent un grand nombre d'esclaves, & à beaucoup meilleur marché que ne les achètent communément les autres Nations Européennes. Leurs navires qui fréquentent ces parages, se rendent tous à Saint-Paul ou à Saint-Philippe. Ces bâtimens traitent une plus grande quantité d'esclaves dans le premier de ces marchés, & dans l'autre des esclaves plus robustes. Ce n'est pas de la métropole qu'ils sont la plupart expédiés, mais du Brésil, & presque uniquement de Rio-Janeiro. C'est avec du tabac & des coris, qu'ils se procurent sur les lieux même, qu'ils soldent à la côte d'Or. Sur celle d'Angola, c'est du tabac, des eaux-de-vie, du sucre & quelques toiles grossières qu'ils donnent en échange. Malgré la gloire dont les Portugais se couvrirent au XV siècle, leurs triomphes, leurs conquêtes, leurs trésors, ils ne négligèrent pas cette partie de l'Afrique comprise entre le Cap de Bonne-Espérance & la mer Rouge, qui avait été renommée dans tous les tems par la richesse de ses productions. Les Arabes s'y étaient établis dès

la plus haute antiquité, & ils y étaient alors en très-grand nombre. Ils y avaient formé, sur la côte de Zanguebar, plusieurs petites souverainetés indépendantes, dont quelques-unes avaient de l'éclat, presque toutes de l'aïssance. Ces établissemens devaient leur prospérité aux mines dont la nature y a enrichi les entrailles de la terre. Elles fournissaient une partie de l'or qui servait à l'achat des marchandises de l'Inde. Dans leur principe, les Portugais devaient chercher à s'emparer de ces richesses, & à les ôter à leurs concurrens. Ces Marchands Arabes furent aisément subjugués vers l'an 1308; sur leur ruine s'éleva un Empire qui s'étendit depuis Sofala jusqu'à Melinde.

SOFALA. Ces peuples ont perdu une grande partie de leur autorité dans ces quartiers-là; cependant, ils sont encore en possession de nommer les Rois qui y gouvernent, & de leur prescrire la plupart des règles qu'ils sont obligés de suivre dans l'administration de leur Etat. La ville de Sofala leur appartient encore. Ils y ont construit un fort qui leur en assure la possession, & qui tient dans la soumission les peuples qui l'environnent. Le Royaume, dont cette Ville est la Capitale, célèbre par ses mines d'or, a passé auprès des premiers Navigateurs, pour l'antique pays d'Ophir, d'où Salomon tirait, dit-on, autrefois tous les ans, ce précieux métal. François Aunaya, Portugais, y aborda le premier, en 1508; il avait avec lui

un Arabe nommé Zacotte , qui était dévoué à sa Nation , & qui lui rendit de grands services dans cette occasion. Le Roi , qui était alors sur le trône , se nommait Juséf. Il était vieux , aveugle & Mahoméran. On lui fit demander la permission de bâtir un fort à Sofala. Le Roi surpris ne se voyait pas en état de refuser une grace qu'on aurait obtenue par force ; il l'accorda. Son gendre , Mengo-Mufaph , Prince vaillant & courageux , que les Arabes qui commerçaient sur ces côtes avaient instruit du caractère violent des Portugais & de leurs usurpations , essaya en vain de porter son beau-pere à éloigner ces étrangers redoutables , qui venaient avec de belles paroles offrir les avantages de leur commerce aux Nations , & qui finissaient par les soumettre. Mais les remontrances des Arabes qui se joignirent au Prince déterminèrent enfin le Roi à agir. Il profita de l'instant où les Portugais , affaiblis par les maladies , avaient encore diminué de nombre par le départ de leurs vaisseaux. Il attaqua le fort ; mais les Européens prévenus se défendirent avec courage. Zacotte leur amena du secours , avec lequel ils repoussèrent les assiégeans jusques dans la Ville , où ils entrèrent avec eux. Ils marcherent au Palais , & pénétrèrent jusqu'à l'appartement du Roi. Le vieillard ranimant ses forces , saisit un javelot ; & , le lançant devant lui , il tua quelques Portugais , tout aveugle qu'il était , & blessâ même le Général-Aunaya. Celui-ci s'élança sur lui & lui abattit la tête d'un coup de sabre. Cet évé-

nement fut le signal d'une victoire complete. Les Portugais devinrent les maîtres de tout le Royaume; &, depuis cette époque, ils y ont toujours exercé une autorité absolue.

Les productions de ce Royaume sont du riz, du millet & des troupeaux. La plupart des habitans se nourrissent de chair d'éléphant. Ces animaux y sont, dit-on, en si grand nombre, qu'on y en tue plusieurs milliers par an. Les peuples de Mosambique, de Quilloa, de Mombasé & de Melinde, viennent ici sur de petits vaisseaux, troquer des toiles de couleur contre de l'or, du fer, de la cire, de l'ivoire, & de l'ambre gris; & ceux de Sofala vont ensuite porter ces étoffes au Monomotapa, où ils reçoivent de l'or en échange. Les mines de ce dernier métal, qui se trouvent dans le pays de Sofala, rendent dit-on, aux Portugais, 2 millions de miticals par an; & le mitical vaut environ 14 livres, argent de France.

Les peuples de cette région professent la Religion naturelle & le Mahomérisme. La seule cérémonie religieuse dont les Voyageurs nous aient tracé le tableau, est l'observation de certains jours de la lune, prescrite dans leur rituel. Ces jours-là ils font des especes d'offrandes à leurs parents morts, dont ils conservent les os. Ils leur présentent des mets, & ne touchent à aucun avant de les avoir servis. Les prières qu'ils leur adressent ont sur-tout pour objet la conservation & la prospérité du Roi & des principaux Officiers de la Couronne. Les habitans de Sofala sont un mélange de Negres &

& d'Arabes. Leur habillement ordinaire est une piece de soie ou de coton, qu'ils mettent autour de leur ceinture. Les principaux portent une espece de turban & un sabre à poignée d'ivoire. Ces peuples ont une horreur inexprimable pour l'adultere; & ils considerent comme un grand crime l'action d'un homme qui s'asseoit sur une natte ou sur un sofa, à côté d'une femme.

MOSAMBIQUE. Long-tems Mosambique fut le centre des possessions Portugaises sur cette côte. Cette île, qui n'a que 2 lieues de tour, est séparée du continent par un petit canal. Elle produit abondamment du riz, du millet, des figues, des oranges, des citrons, des palmiers, divers autres fruits délicieux & des légumes de toute espece. On y élève des bœufs, des brebis, des chevres, des poules, &c. Il y a des moutons qui sont d'une taille si extraordinaire, que leur queue seule pèse 30 à 40 livres. Cette île est d'ailleurs fort peuplée. Ses habitans sont noirs & vont communément nus. Ils sont partagés, comme à Sofala, entre la Religion naturelle & un Mahométisme corrompu.

La ville de Mosambique est placée dans cette île, & vis-à-vis Madagascar. Son port, qui est excellent, & auquel il ne manque qu'un air plus pur, forme un lieu de relâche & un bon entrepôt pour tous les vaisseaux des Portugais. C'est-là qu'ils attendent ces vents réglés, qui, dans certains tems de l'année, soufflent constamment des côtes de l'Afrique à celles de

l'Inde, comme dans d'autres tems, des vents opposés soufflent des côtes de l'Inde à celles de l'Afrique. Le principal objet du commerce de cette région consiste en dents d'éléphans achetées sur la côte, & en poudre d'or, tirée de Sofala. C'est toujours à Mosambique que réside le Gouverneur Portugais, dont l'autorité s'étend sur tout ce qui reste de la côte soumise à la Couronne de Portugal. Sa commission ne dure communément que 3 ans.

BRAVA. Sur la côte d'Ajan, & non loin de Mosambique est l'État de Brava. En 1508, Tristand'Acunha y porta les armes & l'ambition des Portugais. Cette région offre un phénomène singulier en Afrique. C'est une République, & peut-être la seule qui existe dans cette vaste contrée. Sept freres, qui fuyaient la tyrannie de Lacah, l'un des petits Rois de l'Arabie-Heureuse, en furent, dit-on, les fondateurs. Elle est gouvernée par 12 Cheicks Arabes. Elle ne put résister aux Portugais qui la pillèrent & la brûlerent. Sans doute que, pour la rétablir, ces braves Républicains consentirent à se rendre tributaires de ceux qui les avaient ruinés; & depuis cette époque, les Portugais les ont toujours considérés comme leurs feudataires. La ville de Brava, qui est la Capitale de cette République, est située à 25 lieues de Magadoxo, & offre un assez bon port aux Navigateurs.

X I.

POSSESSIONS PORTUGAISES DANS
LES AÇORES.

Les îles Açores, vulgairement connues sous le nom d'îles Terçeres, sont placées entre les 38°. & 40°. degré de latitude septentrionale, & entre le 348°. & le 352°. degré de longitude. Elles sont éloignées d'environ 120 lieues des côtes d'Afrique, 200 de Lisbonne, & 300 des côtes d'Espagne. On en compte neuf, qui sont, Terçere, Saint-Michel, Fayal, Ste. Marie, Saint-George, la Gracieuse, le Pic, Flores & Corvo. Elles furent découvertes en 1449, par le Portugais Gonzalve Velho, qui leur donna le nom d'Açores, à cause de la quantité prodigieuse d'éperviers qu'il y trouva.

TERCERE est la Capitale de cet Archipel. Cette île a environ 20 lieues de circonférence. Elle est entourée de rochers escarpés & de forts qui la rendent inaccessible. Le climat y est sain, & le terroir très-fertile. Celui-ci abonde en grains & en fruits de toutes especes. On y recueille aussi du vin. Les bœufs y sont plus beaux & plus grands qu'en aucun endroit de l'Europe. Les moutons, les volailles & le gibier y sont très-communs. Le poisson y est délicieux & très-abondant. Le principal objet du commerce des habitans consiste en pastel.

Les Portugais de Tercere sont généralement bien faits & spirituels. Ils se piquent en même-tems de bigotisme & de galanterie ; les femmes y ont l'esprit vif & fort enjoué. Les uns & les autres sont jaloux, vindicatifs à l'excès, & d'une délicatesse extraordinaire sur le point d'honneur. Divers Rois de Portugal ayant décoré plusieurs familles de Tercere du titre de Nobles, cette qualification honorable leur a inspiré une morgue vraiment insupportable. Depuis cette époque, fatale à leur prospérité, elles ont négligé le commerce & la culture des terres, comme autant d'occupations indignes d'un gentilhomme. Jamais elles ne se méfalloient ; & lorsqu'elles n'ont pas le moyen de marier leurs enfans d'une maniere proportionnée à leur naissance, elles les précipitent inhumainement dans l'obscurité du cloître.

ANGRA est la Capitale de l'île de Tercere. C'est la résidence du Gouverneur-Général des Açores, de l'État-Major de l'île, d'un Evêque Suffragant de Lisbonne, & des Officiers du redoutable Tribunal de l'Inquisition. Cette Ville n'est pas autant peuplée qu'elle pourrait l'être, si le commerce y avait plus d'activité. Les Moines seuls y forment le dixieme de la population. Sa rade, vaste & assez sûre, serait prête à recevoir, presque annuellement, les Navigateurs d'Europe, si la superstition & les préjugés n'opposaient des obstacles insurmontables à leur industrie. A 4 lieues d'Angra est le bourg de *Praya*. Cet établissement n'est remar-

quable que par l'Église paroissiale, où le superstitieux Portugais croit conserver la palme que St. Jean l'Évangéliste porta, dit-on, à l'enterrement de la Vierge. La radè de Praya est à-peuprès la même que celle d'Angra; & l'on peut y être en sûreté toute l'année, si ce n'est depuis le mois d'Octobre jusqu'en Février.

SAINTE-MICHEL. L'île de St. Michel, la plus à l'Est de toutes les Açores, a 32 lieues de circonférence. Elle est éloignée de Tercere d'environ 28 lieues. Cette île produit abondamment du vin, du bled & du lin. Le bourg le plus considérable que l'on y trouve est Punta del Gada, commandé par un petit fort, où font quelques pieces de canon, avec une faible garnison. Il y a plusieurs paroisses répandues dans l'île, qui toutes comprennent environ 12 à 15000 ames.

FAYAL. L'île de Fayal, d'environ 6 lieues de long, est sous un très-beau ciel. L'air y est bon, & conserve pendant l'hiver une température suffisante pour qu'on n'ait pas besoin de feu; aussi ne s'y chauffe-t-on jamais; & l'on ne voit aucunes cheminées dans les maisons. Pendant l'été, cette île est continuellement rafraîchie par les vents, dont le souffle, n'étant intercepté d'aucun côté, peut se faire sentir par-tout, & rend la chaleur du jour supportable.

Le terrain n'y est pas moins admirable que la température de l'air. Il est rouge, pierreux, &

par-là fort propre à produire de bon vin, mais il est trop borné pour qu'on puisse se livrer à ce genre de culture; & l'on se contente d'en exiger les choses les plus nécessaires à la subsistance. L'humidité de ses montagnes entretient sa fertilité. Leurs crêtes sont couvertes de très-beaux arbres de noyers, de châtaigniers, de peupliers blancs, & sur-tout d'arboisiers, qui ne quittent jamais leur verdure. C'est à la prodigieuse quantité de ces derniers, que l'île doit le nom de Fayal, nom sous lequel les Portugais connaissent l'arboisier. La sève de cette terre est continuellement en travail. Jamais elle ne se repose. Sur les collines ombragées, on cultive plusieurs racines, comme la patate & la colocale, qui servent de nourriture aux Domestiques. Les campagnes ressemblent à autant de jardins séparés les uns des autres par des murailles de pierres sèches de hauteur d'appui. Elles sont destinées aux bleds; mais celui qu'on y recueille suffit à peine à la nourriture des habitans. On y supplée par le mahis, le lupin, la gesse, & quelques autres légumes qui réussissent mieux sur les côteaux. Les jardins de cette île offrent encore de grandes ressources à ses habitans. Ils y cultivent un grand nombre de fruits, tels que les orangers & les citronniers de toutes especes, les poiriers, les pommiers, le figuier, le grenadier, la vigne, l'olivier & beaucoup d'herbes potageres. Les pasteques, les melons, les giromons, les callebasses sucrées, & plusieurs autres fruits de terre, y sont comme naturels. Les fleurs de toutes especes y naissent en

abondance. Les bordures des jardins offrent beaucoup d'oignons à fleur, le thim, la lavande, la sauge, le romarin, le basilic, & les plantes aromatiques. L'œillet, la giroflée, la balsamine, le jasmin, le balisier, les lys aphrodeses, les narcisses & la tubéreuse y prospèrent très-bien; & les collines sont émaillées de lupin.

On ne pourrait gueres trouver ailleurs une plus grande abondance de troupeaux. Il y a des bœufs excellents, des moutons, des cabris & des cochons. On y nourrit des volailles de toutes especes. Les oiseaux & le gibier n'y sont gueres plus communs que dans l'île de Ténérife; mais les arbusiers sont couverts de merles, dont le plumage noir est agréablement tacheté de blanc.

L'île de Fayal est généralement plus pluvieuse que les autres îles Açores. De-là naissent un grand nombre de sources, qui se déclarent partout, même dans plusieurs quartiers de la Ville où l'on a le soin d'en ramasser l'eau dans des citernes bien pavées. Cette eau, quoique d'une grande pureté, est pesante & extrêmement crue. On croit même qu'elle est minérale & ferrugineuse.

A 2 lieues & demi de la Ville, à-peu-près vers le centre de l'île, est une montagne très-haute. Elle vomissait autrefois des flammes avec des matieres embrasées, & causait des tremblements de terre assez fréquents. L'irruption qui se déclara en 1672 fut la dernière. Elle laissa à la bouche du volcan un grand bassin,

qui, au rapport des habitans, a la figure d'un parallélogramme ceint d'un mur très-élevé, & si régulier, qu'on le prendrait pour un travail de l'art, si l'on ne savait qu'il doit son origine à des feux souterrains, qui sont toujours en activité. Les eaux des pluies ont depuis rempli ce bassin, & ont formé une espece de réservoir qui contient une eau claire & limpide, & qui est l'objet de l'étonnement des Insulaires. C'est vraisemblablement ce volcan qui a soulevé tout le terrain de l'île, qui n'a pour toutes pierres que différentes especes de laves, avec lesquelles on trouve des ponces & des pierres brûlées. Le grain de ces laves est beaucoup plus gros que celui de l'île de Ténérife, dont nous avons parlé à l'article des possessions Espagnoles.

Si le port de Fayal n'était pas exposé à de fréquentes bourasques de vents, ce serait l'un des plus beaux ports du monde, par la perspective agréable sous laquelle cette île se présente. Elle paraît comme une montagne creusée en demi-cercle, partagée en quatre ou cinq sommets couverts d'arbres, & qui descendent jusqu'à la mer par une pente assez douce. Au pied de cette montagne est la Ville, bâtie en amphithéâtre autour du port. Elle est environnée d'un grand nombre de jardins. L'attérage est semblable à celui de Ste. Croix de l'île de Ténérife. Le rivage est cependant un peu moins escarpé, & couvert d'un gravier noirâtre assez fin, sur lequel on descend plus facilement. Au fond du port est une espece de forteresse, dont les murs sont baignés par les eaux de la mer. Ce port est

le seul qu'il y ait dans l'île de Fayal; & quoi-
qu'il semble à l'abri de deux grandes mon-
tagnes, il est exposé, sur-tout en automne,
aux vents de Nord-Est & de Sud-Est, qui y
rendent la mer très-orageuse.

La Ville, très-peuplée, est gouvernée par un
Capitaine-Major. La population de cette place
monte à environ 5 à 6000 habitans, tous Por-
tugais, la plupart Ecclésiastiques, Religieux ou
Religieuses. Jamais on n'a tant vu de Couvents
dans une seule Ville. Les Eglises y sont fort
belles & très-bien entretenues. Les maisons
bourgeoises sont assez élégantes, toutes-boisées
& parquetées.

SAINTE-GEORGE. Entre les îles de Fayal
& la Gracieuse, est l'île de St. George. Celle-ci
ne mérite qu'une très-médiocre considération.
On y cultive du vin, comme dans les autres
Açores, & l'on y nourrit les mêmes bestiaux.

GRACIEUSE. À 15 lieues de Tercere, au
Nord, est l'île Gracieuse. Elle n'a que 10 à 12
lieues de circonférence. Son terrain est bon,
gras & bien arrosé. La perspective qu'elle pré-
sente lui a fait donner le nom de Gracieuse.
L'air y est plus frais, peut-être même plus sain
que dans les autres îles. On en tire du vin, du
froment, de l'orge, du mil, du lin & des
fruits en quantité. Sa population est assez con-
sidérable.

LE PIC. L'île du Pic, qui est à 2 petites

lieues de Fayal, n'a que 12 lieues de longueur de l'Orient à l'Occident, sur une largeur beaucoup moindre. Cette île, qui produit d'excellents vins, doit être considérée comme le vignoble de celle de Fayal. Tous les habitans de cette dernière y ont leurs maisons de campagnes, leurs fermes & leurs vignes, qu'ils font valoir. Tous les ans ils vont y faire leurs vendanges; & la liqueur qu'ils en retirent consiste en deux especes de vin blanc, semblables à ceux des Canaries, mais d'une qualité fort inférieure. Leur malvoisie est moins liquoreuse, & le vin sec est d'une force qui tient de l'eau-de-vie, & qui porte bientôt à la tête. Aussi-tôt que leurs vins sont faits, ils les font passer, en Septembre & Octobre, dans leurs caves de Fayal. De-là on les transporte au Brésil, ou dans quelque autre partie du monde, sous le nom de vin de Fayal, quoique cette île n'en produise presque pas.

Les îles de *SAINTE-MARIE*, de *FLORES* & de *CORVO*, n'offrent qu'une population fort peu nombreuse. Elles produisent néanmoins le bled, le vin & les bestiaux, qui sont nécessaires à la subsistance de leurs habitans. En des mains plus actives que ne le sont celles des Portugais, le commerce de ces îles pourrait devenir assez considérable. Les deux dernières fournissent beaucoup de bois à brûler, des bois de charpente, & sur-tout des cedres, qui y viennent d'une grandeur & d'une grosseur prodigieuses.

XII.

POSSESSIONS PORTUGAISES DANS
L'ISLE DE MADERE ET DE SES
DÉPENDANCES.

A 60 lieues de Canarie, entre le Détroit de Gibraltar & les Canaries, dans l'Océan Atlantique, est l'île de Madere. Si l'on en croit Ovington, elle fut découverte en 1344, par un Gentilhomme Anglais, & conquise en 1431, par les Portugais Juan Gonzalez & Tristan Vaz. L'opinion de ce Voyageur est absolument erronée. Ce furent les pilotes, formés sous les yeux du célèbre Henri, fils de Jean I, Roi de Portugal, qui la découvrirent en 1419. Cette île est la plus grande du Nord de l'Afrique. C'est une tradition fort accréditée qu'à l'arrivée des Portugais, elle était couverte de forêts; qu'on y mit le feu, que l'incendie dura 7 ans entiers, & qu'ensuite la terre se trouva d'une fertilité extraordinaire. Quoi qu'il en soit de cette légende, qui n'est appuyée sur aucune preuve, il est certain que, dans plusieurs endroits, la terre demande aujourd'hui un repos de 3 ou 4 ans; & lorsqu'elle ne produit rien après ce terme, on la croit frappée de stérilité. Les crevasses des montagnes, la couleur noirâtre des pierres, la lave mêlée avec la terre, tout, en un mot, porte l'empreinte des anciens vol-

cans. Aussi n'y récolte-t-on que très-peu de grains; & les habitans sont réduits à tirer de l'étranger les trois quarts de celui qu'ils consomment.

Les vignes sont toute leur ressource. Elles occupent la croupe de plusieurs montagnes, dont le sommet est couronné par des châtaigniers. Des haies de grenadiers, d'orangers, de citronniers, de myrthes, de rosiers sauvages les séparent. Le raisin croît généralement sous des berceaux, & mûrit à l'ombre. Les sèps qui le produisent sont baignés par de nombreux ruisseaux qui, sortant des hauteurs, ne se perdent dans la plaine, qu'après avoir fait cent & cent détours dans les plantations. Quelques propriétaires ont acquis ou usurpé le droit de tourner habituellement ces eaux à leur avantage; d'autres n'en ont la jouissance qu'une, deux, ou trois fois la semaine. Ceux même qui veulent former un nouveau vignoble, sous un climat ardent, dans un terrain sec où l'arrosage est indispensable, n'en peuvent partager le privilège qu'en l'achetant fort cher.

Le produit des vignes se partage toujours en dix parts. Il y en a une pour le Roi, une pour le Clergé, quatre pour le Propriétaire, & autant pour le Cultivateur.

L'île produit plusieurs espèces de vin. Le meilleur & le plus rare sort d'un plan tiré originairement de Candie. Il a une douceur délicieuse; il est connu sous le nom de Malvoisie & de Madere, & se vend 100 pistoles la pipe. Celui qui est sec, ne coûte que 6 ou 700 livres,

& trouve son principal débouché en Angleterre. Les qualités inférieures, & qui ne passent pas 4 ou 500 livres, sont destinées pour les Indes orientales, pour quelques îles & le continent septentrional de l'Amérique.

Les récoltes s'élevent communément à 30 mille pipes. Treize ou quatorze des meilleures vont abreuver une grande partie du globe; le reste est bu dans le pays même, ou converti en vinaigre & en eau-de-vie pour la consommation du Brésil.

Ce que les habitans de Madere reçoivent plus volontiers, en échange de leur vin, c'est la farine, le bœuf, le fromage, le beurre, le sel, l'huile, le hareng, du papier, des meubles, des chapeaux, des perruques, des bas, des chemises, de grosses étoffes, des draps fins, surtout des noirs, couleur pour laquelle les Portugais de cette île ont une prédilection particulière.

On fait à Madere quantité de confitures très-estimées, & spécialement du sucket composé de citron, dont il part tous les ans quelques petits vaisseaux pour la France. La banane y est si délicieuse, que les habitans la prennent pour le fruit défendu, source des maux du genre humain. La superstition qui se plaît à créer des crimes absurdes, sans utilité pour les mœurs, condamne celui qui couperait une banane avec un couteau; parce que l'on croit voir dans ce fruit, quelque ressemblance avec l'image de Jesus crucifié.

Un avantage de cette île, c'est de ne produire

aucun animal vénimeux. On croit même que si l'on y portait de ces dangereux reptiles, ils mourraient en peu de jours. On y voit néanmoins un grand nombre de lézards, qui nuisent beaucoup aux raisins & aux autres fruits. L'île abonde d'ailleurs en bestiaux, en perdrix, en faisans & en de beaux pigeons.

Sur le sol de Madere, qui a 25 milles de long & 10 de large, les Portugais ont, selon le dénombrement de 1768, formé une population de 63,913 personnes, de tout âge & de tout sexe, distribuées dans 43 Paroisses, sept bourgades, & la ville de Funchal. Le Docteur Heberden a observé, dans le LVII^e Volume des *Transactions philosophiques de Londres*, qu'il ne mourait annuellement dans cette île qu'une personne sur cinquante; que la probabilité de la vie d'un enfant nouveau né, est de 39 ans; que les deux tiers de ces enfans vivent jusqu'après avoir été mariés, & que la population y avait doublé en 84 ans; tandis qu'à Londres, à Paris, dans toutes les grandes Villes de l'Europe, la population va toujours en décroissant si elle n'est recrutée; qu'il y meurt au moins deux fois plus d'habitans; & que la plupart des nouveaux-nés n'y passent pas l'âge de l'enfance. Malheureusement, la diminution de la culture des grains, les préjugés absurdes sur la stérilité de certaines terres, l'imperfection de l'agriculture, l'incontinence générale, les abus de l'autorité ecclésiastique, ont arrêté, à Madere, cette heureuse progression de la population.

FUNCHAL est la Capitale de l'île, le siège d'un Evêque-Suffragant de Lisbonne, & la résidence du Gouverneur. Cette Ville a été construite sans beaucoup de goût sur la côte méridionale, dans un vallon fertile, au pied de quelques montagnes, dont la pente douce est couverte de jardins & de maisons de campagnes très-agréables. Sept ou huit ruisseaux, plus ou moins considérables, la traversent. Sa rade, la seule où il soit permis de charger ou décharger les bâtimens, & la seule par conséquent où l'on ait établi des Douanes, est très-sûre durant presque toute l'année. Quand, ce qui est infiniment rare, les vents viennent d'entre le Sud-Est & l'Ouest Nord-Ouest, en passant par le Sud, il faut appareiller. Heureusement on peut prévoir le mauvais tems 24 heures avant que de l'éprouver.

Le caractère des habitans de l'île de Madere paraît être le même dans toutes les conditions; passion défordonnée pour les plaisirs des sens, extrême frugalité dans les repas, gravité dans les dehors, simplicité dans les maisons, fierté insupportable dans l'une & l'autre fortune, penchant violent au meurtre; tels sont leurs vices & leurs vertus. Ce n'est que par une extrême sobriété qu'ils corrigent les effets de leur libertinage. Les femmes, autorisées par l'exemple des hommes, ne se refusent point à l'occasion de satisfaire leurs inclinations voluptueuses, particulièrement avec les Etrangers. Ce peuple flétrit d'ailleurs ses vertus par l'affectation ou la puérité. Tel qui n'oserait uriner dans

les rues, de crainte d'être accusé d'intempérance, se glorifie hautement d'un meurtre commis au pied des Autels. Le droit d'asyle, qui y dérobe la plupart des scélérats au glaive de la Loi, rend les crimes très-fréquents. Aussi est-on toujours armé d'une longue épée & d'un poignard. Les laquais vous servent, l'affiette à la main & l'épée au côté.

A 12 lieues au Nord-Est de Madere est la petite île de *PORTO-SANTO*, qui en dépend. Elle comprend environ 800 habitans. Le terrain, très-fertile, suffit pour leur subsistance, & les maintenir dans l'indépendance de leurs voisins. Le vin, que leurs vignes produisent, quoique fort inférieur à celui de Madere, n'est pourtant pas mauvais. La cire y est très-belle, le miel d'une qualité délicieuse, mais en petite quantité. L'île fourmille de lapins. Parmi les arbres qu'elle nourrit, on distingue le dragon, dont le fruit jaune & semblable à la cerise, est d'un très-bon goût. Sa seve épurée, forme le sang de dragon, employé dans la pharmacie. Les côtes de cette île sont très-poissonneuses.

A 6 lieues de Madere, du côté de l'Est, sont les îles *SERTERES*. Entre Madere & Ténérife, on en trouve deux autres qu'on appelle *SELVAGÈS*. Les unes & les autres sont nues, stériles & hérissées de rochers. On les comprend néanmoins dans le Gouvernement de l'île, quoiqu'elles ne soient habitées que dans le tems de la pêche.

Cette Colonie est gouvernée par un chef qui tient ses pouvoirs de la Cour de Lisbonne. On ne donne à cet Officier, pour la défense d'un si bel établissement, que 100 hommes de troupes régulières; mais il dispose de 3000 hommes de milice, qu'on assemble & qu'on exerce un mois chaque année. Officiers & Soldats, tout dans ce corps sert sans solde, sans que les places en soient moins recherchées. Elles procurent quelques distinctions, dont on est plus avide dans cette île que dans aucun lieu du monde.

Le revenu public est formé par les dîmes généralement perçues sur toutes les productions; par un impôt de 10 pour 100 sur ce qui entre dans l'île, & de 12 pour 100 sur ce qui en sort. Ces objets réunis rendent près de 3,000,000 livres. Tels sont cependant les vices de l'Administration, que, d'une somme si considérable, il ne revient presque rien à la Métropole.



XIII.

POSSESSIONS PORTUGAISES
DANS LES ISLES DU CAP VERD.

LES îles du Cap-Verd, découvertes, en 1460, par le Génois Noli, employé au service du Portugal, sont situées à l'occident de la Nigritie, vis-à-vis l'embouchure du Sénégal. On les appelle ainsi, à cause de la quantité d'herbes dont l'Océan est couvert dans cet endroit-là. Peut-être aussi les Portugais se déterminèrent-ils à les nommer ainsi, à cause du cap vis-à-vis duquel elles sont placées, & qui, comme on l'a dit, est constamment couvert de verdure. Ces îles sont au nombre de dix, savoir, celles de St. Antoine, de Ste. Lucie, de Sel, de St. Vincent, de St. Nicolas, de Buona-Vista, de Feu, de May, de Brava & de Sant-Yago.

SANT-YAGO. Cette dernière est la plus grande, la plus considérable, la mieux cultivée & la plus fertile de ces îles. Elle peut avoir 80 lieues de circonférence; la plupart de ses habitans sont noirs; & l'on n'y trouve de blancs, que le Gouverneur, l'Evêque & quelques marchands. Les prêtres même sont des Negres, souvent affranchis, dont le plus grand nombre ignorent jusqu'aux éléments de la Religion dont

ils sont les Ministres. La ville de *Zibeira-grande*, est la capitale de l'île. C'est-là qu'habite le Gouverneur général des îles du cap Verd. On y compte quatre ou cinq cents maisons, qui renferment une population d'environ quatre mille habitans, tous misérables, paresseux, & d'un orgueil insupportable. Le port, situé au nord de la ville, est la douane des vaisseaux Portugais qui vont commercer en Guinée. Dans la partie occidentale de l'île, est la ville de *Praya*. Elle a un très-bon port; & les vaisseaux Français, Anglais & Hollandais, destinés pour les Indes ou pour la Guinée, y relâchent ordinairement pour y prendre de l'eau & des rafraîchissements. A leur arrivée, les habitans vont en foule leur offrir les productions de l'île, qui sont des cochons, de l'orseille, des bœufs, de la volaille, qu'ils troquent pour des chemises, des caleçons, des chapeaux & divers autres vêtements sur-tout de toile.

Mai. L'île de *Mai*, découverte, dit-on, le premier du mois de ce nom, peut avoir sept lieues de circuit. Dans les hautes marées, l'eau de la mer passe à travers un banc de sable, & va remplir une grande saline, où elle se convertit en sel. Au milieu de cette saline croît un arbrisseau tendre, qui jete un coton foyeux, mais trop court & trop fin, pour être aisément mis en œuvre. L'île de *Mai* produit aussi le vrai cotonnier. Son terroir n'est qu'un sable mouvant, sans autre source qu'un petit ruisseau, pour l'arroser. On y trouve des fruits,

quelques quadrupèdes, des oiseaux assez curieux, tels que les *flamingos*, dont la langue forme un mets très-délicat. La mer qui l'environne, abonde en poisson. Toute la population de cette île ne monte pas au-delà de douze à quinze cents personnes, distribuées dans *Pinose*, *St. Jean*, *Lagoa*, misérables villages, composés de quelques cabanes, & que l'orgueil Portugais appelle des villes.

FEUGO. L'île de Feu ou Feugo, tire son nom d'un volcan, qu'elle renferme dans ses entrailles, & qui vomit sans cesse des flammes & des rochers. Son terroir, quoique privé d'eau douce en bien des endroits, serait peut-être assez fertile, s'il était cultivé par des mains aussi laborieuses que celles de ses misérables habitans sont lâches & indolentes. On y trouve une mauvaise bicoque & quelques villages, où végètent environ deux mille âmes.

BRAVA. Le terrain de cette île, quoique couvert de montagnes, qui s'élevent les unes sur les autres en forme de pyramide, est assez fertile. On y recueille d'excellent vin. Ses petites vallées produisent du maïs, du riz, des bananes, des courges, des melons d'eau, des patates & des fruits. Les bœufs, les porcs, les chevaux & les ânes, y sont très-communs. On y trouve aussi beaucoup de chèvres : mais telle est l'oppression dans laquelle gémissent les habitans, qu'ils ne peuvent, ni en tuer, ni en vendre sans la permission du Gouverneur. Ro-

bert dit y avoir trouvé une mine d'or ; mais il ne paraît pas que la Couronne de Portugal en ait encore tiré le moindre parti. Ses côtes abondent en poissons. Il y a plusieurs rades , dont la meilleure est celle de *Fuerno*. C'est-là que les Portugais & les Hollandais relâchent quelquefois en allant aux Indes.

BUONA-VISTA n'a presque que du coton , du sel & de l'indigo. Ses indolents habitans ne méritent pas d'occuper un terrein plus fertile.

L'île de *SEL* n'est , pour ainsi dire , qu'une grande saline , où les eaux de la mer se métamorphosent continuellement en sel. On n'y voit que quelques petits arbrisseaux. La Croix dit qu'un nombre prodigieux de tortues , y vont pondre leurs œufs. Elle n'a aujourd'hui pour habitans que des chevres & des ânes.

SAINTE-NICOLAS. Les côtes de cette île sont absolument stériles. Les vallées intérieures nourrissent du bois de chauffage & quelques vignes , qui produisent d'assez mauvais vin. Les Insulaires , qui montrent peut-être un peu plus d'énergie que dans les autres îles , cultivent le maïs , les plantins , les melons d'eau , les courges , les oranges & les limons. La ville de *St. Nicolas* est l'une des mieux bâties & des plus peuplées de cet Archipel. L'île offre plusieurs rades qui ne sont fréquentées que par les Portugais.

SAINTE-LUCIE abonde en eau douce & en bois. On ignore si son terroir est fertile. Les Portugais n'ont pas encore pensé à la peupler.

SAINTE-VINCENT Entre les nombreuses montagnes qui couronnent cette île, sont des vallées couvertes de petits tamarins, d'arbustes de coton, d'espurges à branches *d'abrotan-cummas*, d'une odeur & d'une verdure admirables, de *palma christi*, &c. On y pêche quelquefois de l'ambre gris. Ses rades sont fort bonnes, mais d'un difficile accès.

SAINTE-ANTOINE. Cette dernière île du cap Verd, est la plus occidentale & la plus septentrionale de tout l'Archipel. On y remarque une montagne dont le sommet est toujours couvert de neige. Ses vallées arrosées par de nombreux ruisseaux, produisent beaucoup de maiz, de bananes, de plantins, de courges, d'oranges, de melons, de grenades & de cannes à sucre. On y voit des palmiers. Le marquis des Minhas, propriétaire de l'île, y fit autrefois transporter une cargaison de Negres de Guinée, qui, instruits par les habitans des procédés de l'agriculture, se multiplièrent considérablement. La capitale de l'île contient aujourd'hui environ 5 mille ames, y compris les esclaves.

L'air des îles du Cap Verd est, en général, fort chaud & très-mal-sain. Le terroir, haché, montueux & peu arrosé, nourrit à peine & fort mal le petit nombre de Noirs, la plupart

libres
La pé
crut
tion,
à leur
à ven
vraim
expire
Lisbo
Mais
langu
qui fr
porta
sent-c
à une
& q
écarl
à que
friqu
peu c

libres, échappés à quatre siècles de vexations. La pesanteur des fers qui les écrasaient, s'accrut encore lorsqu'on les livra à une association, qui, seule avoit le droit de pourvoir à leurs besoins, & d'acheter ce qu'ils avoient à vendre. Heureusement ce privilège exclusif, vraiment funeste à ces infortunés habitans, est expiré; & il ne paraît pas que la Cour de Lisbonne soit dans l'intention de le renouveler. Mais tels sont les maux qu'il a faits, qu'une langueur mortelle régné encore dans la région qui fut le théâtre de sa prospérité. Aussi les exportations de ce sol assez étendu, se réduisent-elles encore actuellement, pour l'Europe, à une herbe connue sous le nom d'Orseille, & qui est employée dans les teintures en écarlates; pour l'Amérique, à quelques bœufs, à quelques mulets; & pour la partie de l'Afrique, soumise à la Cour de Lisbonne, à un peu de sucre, à beaucoup de pagnes de coton.



XIV.

POSSESSIONS PORTUGAISES
DANS LES ISLES DE ST. THOMAS
ET DU PRINCE.

L'ILE de St. Thomas est placée dans le golfe de Guinée, dans la mer d'Ethiopie. Elle fut découverte en 1495, par les Portugais, qui depuis cette époque, en ont toujours conservé la possession. L'air y est très-mal-sain & la chaleur excessive. Quoiqu'elle soit traversée par la ligne, on y voit une montagne dont le sommet est toujours couvert de neige. La terre y est d'ailleurs très-fertile; elle abonde sur-tout en belles cannes de sucre. On y trouve aussi quelques canneliers. Les étrangers y admirent une espece de raisin qui est mûr, en fleurs & en verjus, dans toutes les saisons de l'année. Avant la découverte du Brésil, & lorsque les Portugais étaient encore puissans dans les Indes, ces peuples faisaient un commerce considérable à St. Thomas : mais depuis long-temps cette branche d'industrie y est sans presque aucune activité. Ici comme dans toutes les possessions Espagnoles & Portugaises, on ne voit qu'Eglises, Moines, Prêtres & Couvents. Les Ministres des Autels sont, ainsi qu'aux îles du cap Verd, des Nègres qui n'entendent pas même les premiers principes

de

de la l
gés d
L'île
de St.
est de
porte,
en 147
l'air d
autant
la fan
Lisbon
Episco
vant c
défene
qui v
ordina
ce. L
saine;
savon
l'eau
rivier
les ve
duit
du m
qui s
popul
& l'o
de tr

T

de la Religion chrétienne, qu'ils font chargés d'apprendre à leurs fideles.

L'île du Prince, située à 17 lieues de celle de St. Thomas, avoisine le Congo au sud-est de la Guinée. Elle doit le nom qu'elle porte, au Prince royal de Portugal, auquel, en 1471, on en abandonna les revenus. Autant l'air de St. Thomas est mauvais & mal-sain, autant celui de l'île du Prince est favorable à la santé. C'est ce qui détermina la Cour de Lisbonne à y transférer, en 1756, le siège Episcopal & le Gouvernement, fixé auparavant dans la première. L'entrée de cette île est défendue par un assez bon fort. Tous les vaisseaux qui viennent de la côte de Guinée, relâchent ordinairement à St. Thomas, ou à l'île du Prince. L'eau de celle-ci est très-bonne & fort saine; celle de St. Thomas au contraire, est favonneuse & très-mauvaise. A l'île du Prince, l'eau se fait en toute sûreté, dans une grande riviere, où les vaisseaux sont à l'abri de tous les vents. Le terroir en est très-fertile. Il produit abondamment des ananas, des bananes, du manioc, des patates & divers autres objets qui suffisent à la subsistance des habitans. La population n'y est pas d'ailleurs très-considérable; & l'on ne présume pas qu'il puisse y avoir plus de trois à quatre mille ames.



XV.

POSSESSIONS ANGLAISES
EN AFRIQUE.

Ce fut en 1552, que le pavillon Anglais parut pour la première fois, sur les côtes occidentales de l'Afrique. Les négocians qui y trafiquaient, formerent, 38 ans après, une association que, suivant un usage alors général, on gratifia d'un privilège exclusif. Cette société & celles qui la suivirent, virent leurs vaisseaux souvent confisqués par les Portugais, & ensuite par les Hollandais, qui se prétendaient Souverains de ces contrées; mais, à la fin, la paix de Breda mit pour toujours un terme à ces tyranniques persécutions.

Les îles Anglaises du nouveau monde commençaient alors à demander un grand nombre d'esclaves, pour l'exploitation de leurs terres. C'était un moyen infaillible de prospérité pour les corps chargés de fournir ces cultivateurs. Cependant, ces compagnies qui se succédaient avec une extrême rapidité, se ruinaient toutes, & retardaient par leur indolence ou leur infidélité, les progrès des colonies, dont la Nation s'était promis de si grands avantages.

L'indignation publique, contre un pareil désordre, se manifesta en 1697, d'une manière si violente, que le Gouvernement se vit

forcé
l'Afr
qu'i
pour
régie
la su
vert
& c'
déper

Fo
cap
seule
sur
dont
des
préc
Souv
été f
petit
mée
bouc
d'Al
dans
de l
flanc
assez
cour
ques
envi
ques
Lé t
fader

forcé d'autoriser les particuliers à fréquenter l'Afrique occidentale, mais sous la condition qu'ils donneraient 10 pour 100 au monopole pour l'entretien des forts élevés dans cette région. Le privilège lui-même fut anéanti dans la suite. Depuis 1749, ce commerce est ouvert sans frais à tous les navigateurs Anglais; & c'est le fisc qui s'est chargé lui-même des dépenses de Souveraineté.

FORT ST. JAMES. Le fort St. James & le cap Corse sont, à proprement parler, les seules possessions qui appartiennent aux Anglais sur la côte occidentale de l'Afrique. Celles dont nous avons parlé plus haut, ne sont que des comptoirs, des loges, des établissemens précaires & subordonnés à la volonté des Souverains, dans le territoire desquels ils ont été fixés. Le fort St. James est situé dans une petite île, d'un mille de circonférence, formée par la Gambra, à 10 lieues de son embouchure, & vis-à-vis le comptoir français d'Albreda. Il n'a que 70 toises ou environ dans sa plus grande longueur, sur 40 ou 50 de largeur. Les angles des fortifications sont flanqués de tourelles, qui lui donnent un air assez formidable. Les faces, les flancs & les courtines, privés de fossés, sont revêtus de briques & de pierres de taille. Toute l'île est environnée d'une palissade, protégée par quelques batteries assez bien fournies de canons. Le terrain qui reste entre le fort & les palissades, est occupé par des magasins, par les

Cafes d'un petit nombre de Nègres soumis aux Anglais, & par les corps-de-gardes. La garnison commandée par un Gouverneur, est communément composée de 2 ou 300 hommes. La situation avantageuse de cette forteresse, la rendrait fort importante, si elle avait de l'eau & du bois, & si ses magasins & ses citernes étaient à l'épreuve de la bombe.

Le Roi de Barra retire un tribut de l'île de St. James; & les Anglais, en entrant dans la Gambia sont obligés de saluer respectueusement, une touffe d'arbres décorés du nom magnifique du Pavillon du Roi. La plupart des soldats qu'on y envoie d'Angleterre, périssent par l'usage excessif des liqueurs fortes. La garnison tire une partie de ses provisions du Royaume de Kumbo, par le moyen du comptoir que les Anglais ont construit, pour cet objet, sur la rivière de *Kabata*. *Jilfray*, autre comptoir Anglais, placé sur la rive gauche du fleuve, lui fournit des légumes. C'est là que l'on paie les droits qu'exige le Roi de Barra. Le comptoir de *Bintam*, situé sur la rivière du même nom, à six lieues du fort St. James, fournit de la cire, de l'ivoire & des cuirs. Celui de *Jereja* donne de la cire médiocre en abondance. Cette marchandise est aussi le principal objet de l'établissement de *Tankroval*: mais les Anglais n'ont pas ici de meilleur comptoir, que celui de *Joar*, au nord; parce que c'est à la pointe de *Rumbo*, voisine de cette petite ville, que les marchands Mandengos apportent les richesses de *Galam*

& de Tombuto. La compagnie a encore des loges à *Yani-Marrow*, à *Vallia*, à *Yancgamakonda*, & à *Fatatenda*. Elle y achete principalement de l'ivoire & des esclaves.

CAP CORSE. Le cap Corse est situé sur la côte d'or, à quatre lieues à l'est de la ville d'Anamabo, & sous le 4°. degré 49 minutes de latitude septentrionale. Sur le cap est le village de *Manfro*, habité par des Nègres, dont les occupations sont la pêche, l'agriculture & la fabrication du sel. Le fort Anglais, bâti au pié même du village, qu'il commande, est l'un des plus considérables & des mieux fortifiés de la côte. Il y avait autrefois dans cet établissement, une école destinée à l'instruction des jeunes Nègres : mais nous présumons qu'elle ne subsiste plus. L'édifice que l'on entretient avec le plus grand soin, c'est la prison des esclaves, taillée dans le roc, éclairée par une ouverture grillée au haut de la voûte, & partagée en cellules très-bien distribuées pour prévenir les conspirations & les révoltes. Les maladies ravageraient bientôt ce honteux tombeau des vivans, s'il n'arrivait sans cesse des navires qui les retirent de ces gouffres, pour les précipiter dans de nouveaux abîmes.

La traite des Nègres fait sur-tout l'objet de l'ambition des Anglais sur toutes ces côtes; & l'on a lieu de présumer que, sans cette branche de commerce, il y a peut-être déjà long-tems qu'ils cesseraient de les fréquenter. Il paraît certain que, depuis la paix de 1763,

la Grande Bretagne a envoyé assez régulièrement, tous les ans, aux côtes de la Guinée, 195 navires, formant ensemble 23000 tonneaux, & montés de 7 ou 8000 hommes. Liverpool en a expédié un peu plus de la moitié; le reste est parti de Londres, de Bristol, & de Lancaſtre. Ils ont traité 40000 esclaves. La plus grande partie a été vendue aux îles Anglaises, des Indes occidentales, & dans l'Amérique septentrionale. Ce qui n'a pas trouvé un débouché dans ces marchés a été introduit en fraude ou publiquement dans les colonies des autres Nations.

Ce grand commerce n'a pas été conduit sur des principes uniformes. La partie de la côte qui commence au cap Blanc & finit au cap Rouge, fut mise en 1765, sous l'inspection immédiate du Ministère. Depuis cette époque jusqu'en 1778, les dépenses civiles & militaires de cet établissement, ont monté à 4,050,000 livres: somme que la Nation a jugé trop forte pour les avantages qu'elle a retirés.

C'est un Comité, choisi par les Négocians eux-mêmes, & formé par neuf députés, trois de Liverpool, trois de Londres, & trois de Bristol, qui doit prendre soin des loges répandues depuis le cap Rouge, jusqu'à la ligne; quoique le Parlement ait annuellement accordé 4 ou 5,000,000 livres pour l'entretien de ces petits forts, ils sont la plupart en ruine: mais il s'en défend par la difficulté du débarquement.

Il n'y a point de comptoir Anglois sur le reste de l'Afrique occidentale. Chaque Armateur s'y conduit de la maniere qu'il juge la plus convenable à ses intérêts, sans gêne & sans protection particuliere. Comme la concurrence est plus grande dans ces ports que dans les autres, les Navigateurs de la Nation s'en sont éloignés peu-à-peu; & à peine traitent-ils annuellement 2000 esclaves dans des marchés où autrefois ils en achetaient 12 à 15000.

XVI.

POSSESSIONS ANGLAISES
DANS L'ISLE DE SAINTE-HELENE.

Pour entretenir ses liaisons avec ses établissemens d'Asie, la Compagnie Angloise a formé un lieu de relâche à Ste. Héleene. Cette île qui n'a qu'environ 28 milles de circonférence, est située au milieu de l'océan atlantique, à 400 lieues des côtes d'Afrique, & à 600 de celles d'Amérique. C'est un amas informe de rochers & de montagnes, où l'on trouve à chaque pas, les traces évidentes d'un volcan éteint. Il fut découvert au XVI^e siècle, par les Portugais, qui le dédaignerent. Les Hollandais y formerent dans la suite un petit établissement, mais ils en furent chassés par les Anglois qui y sont fixés depuis 1693.

L'air de cette île est fort sain, & souvent

il arrive, comme au cap de Bonne-Espérance, que les malades qu'on y transporte, y recouvrent promptement la santé. Les eaux y sont aussi fort salubres. Elles descendent des montagnes en plusieurs ruisseaux, qui se précipitent en torrents dans la mer. Le sol de cette île, sans être stérile ni sauvage, comme la représente M. l'Abbé Raynal, ne produit guere qu'un certain nombre d'arbres & d'arbustes qui lui sont propres. Tels sont les citronniers, les orangers & les figuiers. A l'exception du pêcher, aucuns des arbres fruitiers qu'on y a porté de nos contrées, n'y a prospéré. La vigne n'y a pas eu une destinée plus heureuse. Les légumes ont été constamment la proie des insectes. Peu de grains échappent aux souris. Il a fallu se borner à l'éducation des bêtes à cornes; & ce n'est même qu'après en avoir vu périr un grand nombre, qu'on est parvenu à les multiplier.

Le climat dévorait les diverses especes de gramen que semait le cultivateur. On imagina de planter des arbustes, qui ne craignissent ni la chaleur ni la sécheresse, & bientôt naquit à leur ombre un gazon frais & sain. Cette herbe cependant n'a jamais pu nourrir à-la-fois plus de 3000 bœufs, nombre insuffisant pour les besoins de l'habitant & des Navigateurs. Pour obtenir ce qui manque, il suffirait peut-être de recourir aux prairies artificielles que des Voyageurs intelligents trouvent praticables, dans l'état actuel des choses. Mais ce moyen sera difficilement employé, à moins que la Com-

pagne ne se détache des meilleurs terrains qu'on a réservés en apparence pour son service, & réellement pour l'utilité & le service de ses employés. Cette île fournit encore quelques chevres, des sangliers, des perdrix blanches & rouges, des pigeons ramiers, des poules d'Inde, des faisans, & quelques autres animaux moins importants.

La population de Sainte-Hélène monte à environ 20000 hommes libres ou esclaves. Il y naît, ainsi qu'au cap de Bonne-Espérance, un beaucoup plus grand nombre de filles que de garçons. S'il était prouvé, par des calculs exacts, que la nature suit la même marche dans tous les pays chauds, cette connaissance donnerait la raison des mœurs publiques & des usages domestiques des peuples qui les habitent.

Le port de Saint-Hélène est assez commode. Les maisons qui l'entourent, donnent plutôt l'idée d'un Camp que d'une Ville. Les fortifications qui les entourent sont peu considérables, & la garnison chargée de les défendre n'est que de 550 hommes. La Colonie n'a que peu de rafraichissements, & quelques bœufs à donner aux navires, en échange des denrées & des marchandises qu'ils lui portent d'Europe & d'Asie. Aussi le poisson est-il la nourriture ordinaire des Noirs, & entre-r-il pour beaucoup dans celle des Blancs.

Tous les bâtimens qui reviennent des Indes en Angleterre, relâchent dans le port de Sainte-Hélène, où, en tems de guerre, ils trouvent des

vaisseaux d'escorte. Les vents & les courans en écartent communément ceux qui vont d'Angleterre aux Indes. Plusieurs d'entre eux, pour éviter les inconvénients d'un si long voyage, fait sans s'arrêter, relâchent au cap de Bonne-Espérance. Les autres, particulièrement ceux qui sont destinés pour le Malabar, vont prendre les rafraîchissements aux îles de Comore.

XVII.

POSSESSIONS ANGLAISES
DANS LES ISLES DE COMORE.

QUOIQUE nous placions ici ces îles parmi les possessions Anglaises en Afrique, on ne doit les considérer que comme un lieu de relâche, où, par la permission du Souverain, la Compagnie d'Angleterre entretient une espece de Comptoir. Situées dans le canal de Mosambique, entre la côte de Zanguebar & de Madagascar, elles sont au nombre de quatre; *Comore*, qui en est la Capitale, & qui a donné son nom à ce petit Archipel, est peu connu. Les Portugais, qui dans leur première expédition la découvrirent, y firent tellement détester par leurs cruautés le nom des Européens, que tous ceux qui ont osé s'y montrer depuis, ont été ou massacrés ou fort mal reçus; aussi l'a-t-on entièrement perdu de vue. Celles de *Mayotte* & de *Moely*,

quoiqu'occupées par des habitans honnêtes, généreux & très-civilisés, ne sont pas plus fréquentées, parce que les approches en sont difficiles, & que le mouillage n'y est pas sûr. Les Anglais ne relâchent qu'à l'île d'*Anjouan*; c'est là qu'ils ont fixé leur établissement.

Cette île, qui n'a que 30 lieues de circonférence, offre aux yeux des Navigateurs, toutes les richesses de la nature avec leur agréable simplicité. Des côtes toujours verts, des vallées toujours riantes, y forment par-tout des paysages variés & délicieux. Trente mille habitans, distribués en 82 villages, en partagent les productions. Leur Langue est l'Arabe; & leur Religion un Mahométisme corrompu. On leur trouve des principes de morale, plus épurés qu'ils ne le sont communément dans cette partie du globe. L'habitude qu'ils ont contractée de vivre de lait & de végétaux, leur a donné une aversion insurmontable pour le travail. De cette paresse est née un certain air de grandeur, qui consiste, pour les gens distingués, à laisser croître excessivement leurs ongles. Pour se faire une beauté de cette négligence, ils les teignent d'un rouge tirant sur le jaune, que leur fournit un arbrisseau. Les Voyageurs ont observé que la jalousie, si commune en Asie & Afrique, était absolument inconnue dans ces îles, & que les femmes, qui y sont communément assez belles, jouissent d'une liberté presque indéfinie.

Ce peuple, très-estimable malgré l'indolence qu'on lui reproche, a perdu la liberté

qu'il était sans doute venu chercher d'un continent voisin, dont il doit être originaire. Un Négociant Arabe, il n'y a pas un siècle, ayant tué au Mosambique un Gentilhomme Portugais, se jeta dans un bateau que le hasard conduisit à Anjouan. Cet Etranger se servit si bien de la supériorité de ses lumieres, & du secours de quelques-uns de ses compatriotes, qu'il s'empara d'une autorité absolue que son petit-fils exerce encore aujourd'hui. Cette révolution dans le Gouvernement ne diminua rien de la liberté & de la sûreté que trouvaient les Anglais qui abordaient dans l'île. Ils continuaient à mettre paisiblement leurs malades à terre, où la salubrité de l'air, l'excellence des fruits, des vivres & de l'eau, les rétablissaient bientôt. On fut seulement réduit à payer plus cher les provisions dont on avait besoin, & voici pour-quoi.

Les Arabes ont pris la route d'une île où régnaît un Arabe. Ils y ont porté le goût des Manufactures des Indes; & , comme des cauris, des noix de cocos, & les autres denrées qu'ils y prenaient en échange, ne suffisoient pas pour payer ce luxe, les Insulaires ont été réduits à exiger de l'argent pour leurs bœufs & leurs volailles, qu'ils livraient auparavant pour des grains de verre, ou d'autres bagatelles d'un aussi vil prix. Cette nouveauté n'a pas cependant dégoûté les Anglais d'un lieu de relâche, qui n'a d'autre défaut que celui d'être éloigné de nos parages.

XVIII.

POSSESSIONS DANOISES
SUR LA COTE D'AFRIQUE.

LE bruit des expéditions des Portugais en Afrique, s'étant répandu dans toute l'Europe, la plupart des Puissances pensèrent à partager les travaux de ce peuple & ses succès. Le Danemarck, qui était pour ainsi dire inconnu dans nos contrées, se mit les premiers sur les rangs, & fit quelques tentatives pour porter son pavillon dans des parages d'où l'on rapportait tant de trésors. En 1448, un Gentilhomme Danois, nommé Ballarte, ayant obtenu de son Roi la permission de servir dans les flottes de Portugal, vint offrir ses services au Prince Henri. Ferdinand Alonso partait alors, revêtu du caractère d'Ambassadeur, pour la Cour du Roi du cap Verd. Le Prince Portugais voulut que le Ministre fût accompagné de Ballarte, dans lequel il avait apperçu beaucoup de talents & une ardeur extraordinaire. En abordant au cap, ils trouverent les habitans du pays armés pour s'opposer à leur descente. Mais les ayant fait assurer par deux Negres qu'ils venaient avec des intentions pacifiques, & que leur dessein n'était que d'entretenir des liaisons de commerce avec leur Nation, ils furent reçus avec beaucoup de civilité. Le Gouverneur de la

Province, les pria seulement d'attendre sur la côte, jusqu'à ce qu'il eût communiqué au Roi la nouvelle de leur arrivée; &, dans l'intervalle, on commença paisiblement à faire les échanges. Parmi les différents objets qu'apportèrent les Negres, il y avait plusieurs dents d'éléphants. Elles fixèrent toute l'attention de Ballarte, &, curieux de voir des éléphants vivans, il témoigna l'envie qu'il avait d'aller dans les endroits où on les trouvait. Un Negre s'offrit de lui procurer cette satisfaction; mais à peine le Danois se fut éloigné d'un mille du rivage que son conducteur perfide le massacra.

Cette lâche trahison, qui força les Portugais de se retirer, ne rallentit pas l'envie que les Danois avaient depuis longtems de se montrer en Afrique. La renommée dont le propre est d'exagérer les grands événements, publia en Danemarck la fortune immense qu'eût pu faire Ballarte, s'il n'eût pas eul'imprudence de confier ses jours à la perfidie des Negres. Une foule d'aventuriers de cette région voulut courir la même carrière; & plusieurs de ces armateurs ayant fait dans ce commerce des profits considérables, le Gouvernement jugea enfin à propos d'y prendre part; & il établit une compagnie qui n'eut pour objet que le commerce de l'Afrique.

Long-tems cependant les Danois fréquentèrent les côtes de cette Péninsule, sans y former d'établissements solides. Il n'y a pas plus d'un siècle qu'ils se sont enfin déterminés à s'y fixer; mais leurs possessions sont fort médiocres,

n'offrent encore qu'une confiance précaire. De cinq comptoirs que cette Nation y possède, *Christiansbourg* & *Fraderisbourg*, placés sur la côte d'or, sont les seuls un peu fortifiés. Les autres ne sont que de simples loges. Pour la somme de 53,160 livres, la Couronne entretient dans ces cinq établissemens, 62 hommes, dont quelques-uns sont noirs. Si les magasins étaient convenablement approvisionnés, il serait facile de traiter tous les ans 2000 esclaves. Dans l'état actuel des choses, on n'en achete que 1200, livrés la plupart aux Nations étrangères, parce qu'il ne se présente pas des Navigateurs Danois pour les enlever.

Une compagnie exclusive exerçait autrefois ses droits, avec cette barbarie dont les Européens les plus policés ont si souvent donné l'exemple dans ces malheureux climats. Un seul de ses agents eut le courage de renoncer à des atrocités, que l'habitude faisait regarder comme légitimes. Telle était la réputation de sa bonté, la confiance en sa probité, que les noirs venaient de 100 lieues pour le voir. Un Souverain d'une contrée éloignée, lui envoya sa fille avec de l'or & des esclaves, pour obtenir un petit-fils de *Schilderop*; c'était le nom de cet Européen, révéré sur routes les côtes de la Nigritie.

En 1754, le commerce de Guinée fut ouvert à tous les citoyens, à condition qu'ils paieraient 12 livres au fisc, pour chaque Negre qu'ils introduiraient dans les îles Danoises du nouveau Monde. Cette liberté se réduisit,

année commune, à l'achat de 500 esclaves. Une pareille inaction détermina le Gouvernement à écouter, en 1765, les propositions d'un étranger qui offrait de donner à ce commerce, l'extension convenable, & on le déchargea de l'impôt dont il avait été grevé. La nouvelle expérience fut tout-à-fait malheureuse, parce que l'auteur du projet ne pût jamais réunir au-delà de 170,000 écus, pour l'exécution de ses entreprises. En 1776, il fallut revenir au système abandonné 11 ans auparavant.

X I X.

*POSSESSIONS HOLLANDAISES
SUR LA CÔTE D'AFRIQUE.*

Ce fut au commencement du dernier siècle, que les Hollandais pensèrent sérieusement à s'établir en Afrique, sur les ruines de la puissance Portugaise. En 1617, Biram, Roi du cap Verd, leur céda l'île de Gorée. Ils y bâtirent le fort Nassau, sur le sommet d'un roc escarpé; mais, comme il ne leur parut pas ensuite propre à la défense de la rade, ils éleverent le fort d'Orange dans un endroit qui commandait le lieu du débarquement. La politique des Portugais les avait éloignés de la côte d'or, où, en 1595, Bernard Erikz avait disposé les Negres à commercer avec la République. Par

des négociations secrètes, ils obtinrent du Roi de Salo, la permission de se fortifier à Mawri, à 3 lieues à l'est du cap Corfe. Leur ouvrage fut achevé en 1621. Ils tâchaient ainsi d'étendre leur puissance de la côte d'or à celle de Benin & d'Angola; mais leur projet était de s'assurer une place pour se rendre maîtres de l'océan & du passage des Indes orientales. Dans cette vue, ils attaquèrent, en 1625, le fort de la *Mina*, dont la situation paraissait répondre à leur projet. Leur Vice-Amiral Jean Dirklamb descendit dans le pays de Comodo, avec 1200 hommes de sa nation, & 150 Negres de Sabo dévoués à ses ordres. Les Negres de Mina se chargerent seuls de lui faire tête: En effet, ayant surpris l'armée Hollandaise au pié d'une montagne, avant qu'elle fût rassemblée en corps, ils tuèrent plus de 400 soldats ou matelots, sans compter les Negres de Sabo & les Officiers. Lamb dangereusement blessé ne dut la vie qu'au secours qu'il reçut des Negres du petit Comodo.

Cet échec, qui força les Hollandais à se retirer, ne leur fit cependant pas perdre entièrement l'espoir de s'établir irrévocablement, dans une région où ils pouvaient exercer un commerce avantageux. La conquête qu'ils n'avaient pu faire en 1625, fut pleinement exécutée 12 ans après. En 1637, Nicolas Van-yren commandant du fort Nassau à Mawri, ayant gagné plusieurs Princes Negres par ses intrigues & par ses présents, à favoriser ses entreprises, & fait naître des divisions jusques dans le fort Portugais, se hâta de donner au

Comte Jean Maurice de Nassau, alors occupé de la conquête du Brésil, avis de l'occasion qui se présentait de soumettre toute la côte d'or à la compagnie Hollandaise. Le Comte lui envoya aussi-tôt le Colonel Hans-Coine, avec neuf vaisseaux de guerre, & tous les secours propres à faire réussir cette expédition. Les troupes débarquèrent au cap Corse. Là se forma une armée de 800 soldats & de 500 matelots, sans y comprendre les Negres auxiliaires. On essaya d'abord de s'emparer de la colline qui commande le fort de Mina. Cette premiere tentative n'eut aucun succès. Coine y perdit un détachement considérable. Mais le Major Bongarçon vint à bout de s'établir dans ce poste, d'où les Portugais tenterent en vain de le chasser. Au premier feu des Hollandais, à la premiere sommation de Van-ypren, le Gouverneur Portugais fit battre la chamade & capitula. Le vainqueur trouva dans le fort 30 belles pièces de canon de fonte & beaucoup de munitions.

Le village de Mina, qui environne le fort Hollandais, est assez élégamment bâti en pierre dure. Il renfermait autrefois 6000 habitans; mais le Gouvernement oppressif de la Compagnie, la petite vérole & les guerres de Comodo, en ont enlevé les neuf dixiemes. Ce peuple, lorsqu'il était libre, sous l'administration de ses propres officiers, était brave, fier & généreux. Il est lâche & craintif depuis qu'il est esclave. Ces Negres sont cependant encore assez industrieux; ils savent fondre & travailler les métaux, polir & tailler le verre, exercer di-

vers métiers, avec autant d'adresse que leur misere leur permet d'en acquérir. Les Portugais avoient étendu les Arts de ces peuples, enrichi leur Agriculture, agrandi leur trafic, mais dans l'intention de s'en approprier tout le bénéfice. Les Hollandais exigent de ces infortunés, la cinquieme partie de leur pêche.

Le fort de Mina, qui porte aussi le nom de château St. George, est incontestablement l'un des plus beaux forts de la côte. Le village qu'il commande est baigné par la Benja, d'où les habitans tirent une prodigieuse quantité de sel. M. Focquenbergh assure que ses eaux sont dix fois plus salées, dans les tems de sécheresse, que les plus fortes saumures; & que dans les mois pluvieux de Mai & de Juin, elles sont aussi douces & aussi fraîches que l'eau de pluie.

Le fort St. George est le principal entrepôt des Hollandais en Guinée. La Compagnie en possède encore plusieurs autres de moindre importance, sur la même côte, & qui dépendent du Gouvernement de Mina. Elle a, par exemple au village de Mourec, le fort Nassau, dont les habitans presque tous pêcheurs, lui paient, pour tribut, la cinquieme partie de leur pêche. L'air de cet établissement n'est pas fort sain; & c'est pour cela qu'on l'appelle communément le cimetiére des Hollandais. Ces Républicains ont encore deux forts sur la même ligne, dont l'un est situé au petit Cormantin, village environné d'un terroir excellent; & l'autre, au grand Cormantin, lieu très-sain;

abondant en grains & en fruits, & habité par 12 ou 15 cents Negres, négocians ou pêcheurs.

Aussi-tôt que les Hollandais eurent dépouillé les Portugais d'une partie des Provinces que ce peuple occupait sur la côte d'Afrique, ils en abandonnerent la propriété à la Compagnie des Indes occidentales. Cette Société puissante construisit de nouveaux forts; elle leva d'énormes tributs; elle s'attribua la connoissance de tous les différends; elle osa punir de mort tout ce qu'elle jugait contraire à ses intérêts; elle se permit même de traiter en ennemis, tous les Navigateurs Européens qu'elle trouvait dans les parages dont elle s'attribuait exclusivement le commerce. Une conduite aussi imprudente ruina absolument ce Corps privilégié; & en 1730, il se vit réduit à renoncer aux expéditions qu'il avait faites sans concurrent, jusqu'à cette époque. Il se réserva seulement la propriété des forts, dont la défense & l'entretien lui coutent régulièrement 280,100 florins, ou 616,000 livres. Pour leur approvisionnement, il expédie tous les ans un vaisseau, à moins que les navires marchands qui fréquentent ces parages, ne veulent se charger de voiturer les munitions pour un fret modique. Quelquefois même il use du droit qu'il s'est réservé d'envoyer 12 soldats sur tout bâtiment en payant 79 livres 4 sols, pour le passage & la nourriture de chacun d'eux.

Les Directeurs des différens Comptoirs peuvent acheter des esclaves, en donnant 44 liv.

par tête à la Société dont ils dépendent; mais ils sont obligés de les vendre en Afrique même, & la Loi leur défend de les envoyer pour leur compte dans le nouveau monde.

Ces régions sont actuellement ouvertes à tous les sujets de la République. Leurs obligations envers la Compagnie se réduisent à lui payer 46 livres 14 sols pour chacun des tonneaux que contiennent leurs navires, & 3 pour 100 de toutes les denrées qu'ils rapportent d'Amérique en Europe.

Dans les premiers tems de la liberté, le commerce de l'or, de l'ivoire, de la cire, du bois rouge, de l'espece de poivre, connu sous le nom de malaguette, occupait plusieurs bâtimens. On n'en expédie plus aucun pour ces objets, dont quelques parties sont chargées sur les navires envoyés pour acheter des Noirs.

Le nombre de ces navires, la plupart de 200 tonneaux, & depuis 28 jusqu'à 36 hommes d'équipage, s'élevait autrefois chaque année à 25 ou 30 qui traitaient 6 ou 7000 esclaves. Il est fort diminué, depuis que la diminution du café a mis les Colonies hors d'état de payer ces cargaisons. La Province de Hollande prend quelque part à ce honteux trafic; mais c'est la Zélande qui le fait principalement.

Les déplorables victimes de cette avidité cruelle sont dispersées dans les divers établissemens que les Provinces-Unies ont formés aux Isles ou dans le continent de l'Amérique. On devrait les y exposer publiquement & les débiter en détail; mais ce réglemeut n'est pas tou-

jours observé. Il arrive même assez souvent qu'un Armateur, en faisant sa vente, convient du prix auquel il livrera les esclaves, au voyage suivant.

X X.

POSSESSIONS HOLLANDAISES
AU CAP DE BONNE-ESPÉRANCE.

AU milieu du dernier siècle, les Hollandais, couverts de gloire & de succès, s'aperçurent bientôt qu'il leur manquait un lieu de relâche, où ceux de leurs vaisseaux qui allaient aux Indes, ou qui en revenaient, pussent trouver des rafraîchissements. On était embarrassé du choix, lorsque le Chirurgien Van-Riebeck proposa, en 1650, le cap de Bonne-Espérance, qui avait été méprisé mal-à-propos par les Portugais. Un séjour de quelques semaines avait mis cet homme judicieux en état de voir qu'une colonie serait bien placée à cette extrémité méridionale de l'Afrique, pour servir d'entrepôt au commerce de l'Europe avec l'Asie. On lui confia le soin de former cet établissement. Ses vues furent dirigées sur un bon plan. Il fit régler qu'il serait donné un terrain convenable à tout homme qui s'y voudrait fixer. On devait avancer des grains, des bestiaux & des ustensiles, à ceux qui en auraient besoin. Des jeunes femmes tirées des maisons de charité,

leur seraient associées pour adoucir leurs fatigues & les partager. Il était libre à tous ceux qui, dans trois ans, ne pourraient se faire au climat, de revenir en Europe, & de disposer de leurs possessions comme ils le voudraient. Ces arrangements pris, on mit à la voile.

La grande contrée qu'on se proposait de mettre en valeur, était habitée par les Hottentots, peuples divisés en plusieurs hordes, dont chacune forme une petite république indépendante. Des cabanes couvertes de peaux, dans lesquelles on n'entre qu'en rampant, & qui sont distribuées sur une ligne circulaire, composent leurs bourgades. Ces huttes ne servent guere qu'à ferrer quelques denrées, quelques ustensiles de ménage. Hors les tems de pluie, l'Hottentot n'y entre jamais. On le voit toujours couché à sa porte. C'est-là, qu'aussi peu touché de l'avenir que du passé, il dort, il fume, il s'enivre.

La conduite des bestiaux est l'unique occupation de ces Sauvages. Comme il n'y a qu'un troupeau pour chaque village, & qu'il est commun à tous, chacun est chargé de le garder à son tour. Cette fonction doit être accompagnée d'une vigilance continuelle, parce que le pays est rempli de bêtes féroces & voraces. Chaque jour le berger envoie à la découverte. Si un léopard, si un tigre s'est montré dans le voisinage, la bourgade entière prend les armes. On vole à l'ennemi; & il est bien rare qu'il échappe à une multitude de fleches empoisonnées, ou de pieux aiguifés & durcis au feu.

Les Hottentots n'ayant ni richesses, ni signes de richesses, & leurs moutons qui font tout leur bien, étant en commun, il doit y avoir parmi eux, peu de sujets de division. Aussi sont-ils unis entr'eux par les liens d'une concorde inaltérable : jamais même ils n'auraient de guerres avec leurs voisins, sans les querelles que le bétail égaré ou enlevé, occasionne entre les bergers.

Ils sont, comme tous les peuples pasteurs, remplis de bienveillance ; & ils tiennent quelque chose de la mal-propreté, de la stupidité des animaux qu'ils conduisent. Ils ont institué un ordre, dont on honore ceux qui ont vaincu quelques-uns des monstres destructeurs de leurs bergeries. L'apothéose d'Hercule n'eut pas une autre origine.

On ne parviendrait que difficilement à décrire la langue de ces Sauvages avec nos caractères. C'est une espèce de ramage, composé de sifflements & de sons bizarres, qui n'ont presque point de rapport avec les nôtres.

La fable, qui donnait aux femmes de cette nation un tablier de chair, tombant du milieu du ventre, jusqu'aux parties naturelles, est enfin dé créditée. On a vérifié que ces femmes sont à peu-près conformées comme on en voit beaucoup d'autres dans les climats chauds, où les organes extérieurs de la volupté, tant supérieurs qu'environnans, prennent plus de volume & d'étendue que dans les contrées tempérées.

Riebeck, se conformant aux idées malheureusement

reusement reçues chez les Européans, commença par s'emparer du territoire qui était à sa bienfiance, & il songea ensuite à s'y affermir. Cette conduite déplut aux Naturels du pays. *Pourquoi, dit leur envoyé à ces étrangers, pourquoi avec vous semé nos terres? Pourquoi les employez-vous à nourrir vos troupeaux? De quel ail verriez-vous usurper vos champs? Vous ne vous fortifiez que pour réduire par degrés les Hottentots à l'esclavage.* Ces représentations furent suivies de quelques hostilités. Les Hollandais, qui étaient encore faibles, calmerent les esprits par beaucoup de promesses & quelques présens. Tout fut pacifié, & ils continuerent depuis assez paisiblement, leurs usurpations.

Il est prouvé que la Compagnie dépensa, dans l'espace de 20 ans, 46 millions de livres pour élever la Colonie à l'état où elle est aujourd'hui. C'est le plus bel établissement du monde, si l'on en croit la plupart des Navigateurs, qui, fatigués d'une longue traversée, sont aisément séduits par les commodités qu'ils trouvent dans cette relâche si renommée. Une description succincte du territoire qu'y occupent les Hollandais, suffira pour nous apprendre si ces brillans éloges lui conviennent.

Le cap de Bonne-Espérance, dont les parages sont si orageux, termine la pointe la plus méridionale de l'Afrique. A 16 lieues de cette fameuse montagne, est une Péninsule formée au nord par la baie de la Table, & au sud par

Falfe-baie. C'est à la première des deux baies qui ne sont séparées que par une distance de 9000 toises, qu'abordent tous les bâtimens durant la plus grande partie de l'année; mais depuis le 20 Mai jusqu'au 20 Septembre, la rade est si dangereuse, on y a éprouvé de si grands malheurs, qu'il est défendu aux vaisseaux Hollandois d'y mouiller. Ils se rendent tous à l'autre baie, où, dans cette saison, on n'a rien à craindre.

Le ciel du Cap serait agréable, si les vents n'y étaient presque continuels, & communément violents. On est dédommagé de l'espece d'incommodité qu'ils causent, par la délicieuse température dont ils font jouir un climat, qui, par sa latitude, devait être embrasé. L'air de ce séjour est si pur, qu'on le regarde comme un remède presque souverain, pour la plupart des maladies apportées d'Europe, & qu'il n'est pas sans utilité pour les maladies contractées aux Indes. Peu d'infirmités affligent les Colons. La petite vérole même n'y a pénétré que tard. Cette contagion apportée, dit-on, par un bâtiment Danois, y fit d'abord, & y fait encore par intervalle, de très-grands ravages.

Le sol de cet établissement ne répond pas à sa réputation. Les Hollandais n'y virent à leur arrivée, que d'immenses bruyeres, une espece d'oignon, qui, lorsqu'il est cuit, a le goût de la châtaigne, & qu'on a nommé pain des Hottentots. Par-tout où la chute périodique de ces plantes, n'avait pas déposé un sédiment gras,

la terre n'était qu'un sable stérile. On n'est pas encore parvenu à la féconder, même dans le voisinage de la capitale, où les encouragemens n'ont pas manqué. A l'exception de quelques vallées, où les eaux ont entraîné le peu de terre qui couvrait les montagnes, l'intérieur du pays n'est pas plus fertile; & il est encore moins arrosé que les côtes, où rien n'est pourtant si rare qu'un ruisseau ou une fontaine. De-là vient que, quoique la Colonie ne soit pas nombreuse, ses habitans sont dispersés sur 150 lieues le long des rivages de la mer, & sur près de 50 dans les terres.

La *ville du Cap*, la seule qui soit dans la Colonie, est composée d'environ 1000 maisons, bâties de briques; &, à cause de la violence des vents, couvertes de chaume. Les rues sont larges & coupées à angles droits. Dans la principale, est un canal bordé des deux côtés d'un plan d'arbres. Dans un quartier plus écarté, on voit encore un canal; mais la pente des eaux y est si rapide, que les écluses se touchent presque les unes les autres. A l'extrémité de la ville, est le jardin si renommé de la Compagnie. Il a 8 à 900 toises de long. Un ruisseau l'arrose. Pour en défendre les plantes continuellement agitées par les vents, on a entouré chaque carré de chênes taillés en palissade, à l'exception de l'allée du milieu, où on les laisse croître à toute leur hauteur. Ces arbres, quoique médiocrement élevés, forment un spectacle délicieux, dans une contrée où il

n'y a que peu de bois, même taillis, & où l'on est réduit à tirer de Batavia, tous ceux que l'on emploie à la charpente. Les légumes occupent la plus grande partie du terrain. Le petit espace consacré à la Botanique, n'a que peu de plantes. La Ménagerie qui joint le jardin, est également déchue de son ancien état. Elle renfermait autrefois un plus grand nombre d'oiseaux & de quadrupèdes inconnus dans nos climats.

Ce sont les vignes qui couvrent principalement les campagnes voisines de la Capitale. Leur produit est presque assuré, dans un climat où la grêle & la gelée ne sont pas à craindre. Il semble que, sous un ciel si pur, dans un terrain sablonneux, avec la facilité de choisir les meilleures expositions, on devrait obtenir une boisson exquise. Cependant, soit vice du climat, soit négligence de la part du Cultivateur, elle est d'une qualité fort inférieure, à l'exception d'un vin sec, aigrelet, & assez agréable, qui tire son origine de Madere, & que consomment les plus riches habitans de la Colonie. Celui que l'Europe connaît sous le nom de Constance, se cultive sur un coteau éloigné de deux lieues de la ville. Ce petit territoire qui n'a que quinze arpens d'étendue, a reçu des ceps apportés autrefois de Perse. Le vin qu'il produit est partie blanc, & partie rouge. Pour en augmenter la quantité, on y mêle un vin muscat assez bon, que produisent des coteaux voisins. Une partie est livrée à la Compagnie, au prix qu'elle même a fixé. Le

ÉTAT DE L'AFRIQUE 269
 reste est vendu, à raison de 1200 liv. la barrique à tous ceux qui se présentent pour l'acheter.

Les grains se cultivent à une plus grande distance du Cap. Ils sont toujours abondans & à un prix modique, à cause de la facilité des défrichements, de l'abondance des engrais, & de la faculté de laisser reposer les terres. A 40 ou 50 lieues du port, s'arrêtent les cultures. Dans un plus grand éloignement, il ne serait pas possible de voiturier les denrées avec avantage. Les campagnes ne sont plus couvertes que de nombreux troupeaux, qui, deux ou trois fois l'année, sont conduits au chef-lieu de la Colonie. Ils y sont échangés contre quelques marchandises apportées d'Europe & des Indes, ou absolument nécessaires, ou seulement agréables. Les paisibles habitans de ces lieux écartés connaissent peu le pain, & se nourrissent assez généralement de viandes fraîches ou salées, mêlées avec des légumes qui n'ont pas moins de goût à cette extrémité de l'Afrique que dans nos contrées. Nos fruits, qui la plupart n'ont pas dégénérés, sont une autre de leurs ressources. Ils tirent moins d'utilité des végétaux d'Asie, qui viennent mal, dont quelques-uns même, tels que le sucre & le café, n'ont jamais pu s'y naturaliser.

L'histoire naturelle du Cap présente aux curieux divers phénomènes assez intéressans. La montagne de la Perle, placée à quelques lieues des terres, mérite sur-tout d'être observée. C'est l'une des plus hautes des environs du Cap. Elle n'est composée que d'un seul

bloc de granit crevassé en plusieurs endroits. La nature a pratiquée près du sommet, différentes grottes, plusieurs bassins, où l'on trouve du cristal de roche blanc & jaune.

Ce pays offre des eaux minérales chaudes, auxquelles on attribue diverses propriétés. On y voit deux ruisseaux, dont l'un coule à 30 lieues de la ville, & l'autre à 60. Les eaux du premier, tachent le linge d'une manière indélébile, & redonnent la première fraîcheur aux herbes déjà flétries. Quand on retire celles-ci, on croirait qu'elles viennent d'être arrachées de leurs tiges. Les eaux du second joignent à la même propriété celle de blanchir parfaitement le linge, sans qu'il soit même besoin de le savonner.

Cette contrée produit les animaux les plus rares. On y trouve des cames-léopards, des boucs sauteurs, des zébrés, des rhinocéros à deux cornes, des buffles de la plus grande espèce, dont la base des cornes est d'un poids énorme, des lions, des tigres, des éléphants, des élans, des coudouks, des loups, des chats sauvages, des cerfs, des gazelles, des hypopotames, des petits boucs, dont les cornes sont faites en vis de pressoir, des phoques, connus vulgairement sous le nom de loups marins, & différentes espèces d'oiseaux de la plus grande beauté, dont la plupart n'ont été décrits par aucun voyageur. La côte est fort poissonneuse & abondante en coquillages, de même qu'en plantes marines.

Lorsque la Compagnie Hollandaise forma

son établissement du Cap, elle assigna gratuitement à chacun des premiers Colons, un terrain d'une lieue en carré. Ces concessions suffisoient sans doute pour leur procurer une honnête subsistance. Malheureusement on imagina de les grever d'un impôt à chaque mutation; & cette redevance, qui n'est pas encore le seul reproche que les habitans du Cap aient à faire à leurs maîtres, diminua considérablement le prix du bienfait. Cependant leur fort mérite d'autant plus l'attention du Gouvernement, que leur maniere de vivre est plus intéressante. Les mœurs de ces généreux Colons sont encore simples, même dans la Capitale. On n'y connaît aucun genre de spectacles; on n'y joue point, on n'y fait que rarement des visites; on y parle peu. Les plaisirs des femmes se bornent à rendre heureux leurs époux, leurs enfans, leurs serviteurs, leurs esclaves même. Tandis qu'elles se livrent à ces soins touchans, les hommes s'occupent tout entier des affaires extérieures. Sur le soir, lorsque les vents sont tombés, chaque famille réunie va jouir de l'exercice de la promenade, de la douceur de l'air. La vie d'un jour est celle de toute l'année, & l'on ne s'aperçoit pas que cette uniformité nuise au bonheur.

La Colonie, qui n'a que 700 hommes de troupes régulières pour sa défense, compte 15000 Européens Hollandais, Allemands & Français, dont la quatrième partie est en état de porter les armes. Ce nombre se ferait accru, si de funestes préjugés de Religion n'eussent

repoussé une infinité de malheureux, disposés à aller chercher la paix & l'abondance sous ces heureux climats. On ne comprend pas comment une république qui admet avec tant de succès tous les cultes dans ses Provinces, a pu souffrir qu'une Compagnie formée dans son sein, portât une odieuse intolérance au-delà des mers. Si le Gouvernement a jamais la force de réprimer un abus si opposé à ses principes, la Colonie se peuplera en raison de ses subsistances; & alors on pourra, sans inconvénient, abolir la servitude, qui, quoique moins pesante que par-tout ailleurs, est toujours une dégradation de l'espece humaine.

Les esclaves sont au nombre de 40 ou 50000. Les uns ont été achetés aux côtes d'Afrique ou à Madagascar, les autres viennent des îles Malaises. Ils sont nourris comme leurs maîtres & ne sont condamnés qu'aux mêmes travaux. De tous les établissemens que l'Europe a formés dans les autres parties du monde, c'est le seul peut-être où les Blancs aient daigné partager avec les noirs les occupations heureuses, nobles & vertueuses de la paisible Agriculture.

Si les Hottentots avaient pu adopter ce goût, c'eût été un grand avantage pour la Colonie; mais les faibles hordes de ces Africains qui étaient restés dans les limites des établissemens Hollandais, périrent tous dans une épidémie en 1713. Il n'échappa aux horreurs de cette contagion, qu'un très-petit nombre de familles, qui sont de quelque utilité pour la

garde des troupeaux & pour le service domestique. Les tribus plus puissantes & qui occupaient les bords des rivières, le voisinage des bois, les terres abondantes en pâturages, obligées d'abandonner successivement les tombeaux & la demeure de leurs pères, se font toutes éloignées des frontières de leurs oppresseurs. L'injustice qu'elles éprouvaient a beaucoup ajouté à l'éloignement qu'elles avaient naturellement pour tous nos travaux. La vie oisive & indépendante que ces sauvages mènent dans leurs déserts, a pour eux des charmes inexprimables, rien ne peut les en détacher. Un d'entre eux fut pris au berceau. On l'éleva dans nos mœurs, & dans notre croyance. Il fut envoyé aux Indes & utilement employé dans le Commerce. Les circonstances l'ayant ramené dans sa patrie, il alla visiter ses parents dans leur cabane. La singularité de ce qu'il vit le frappa. Il se couvrit d'une peau de brebis, & alla reporter au fort ses habits Européens. « Je viens, dit-il au Gouverneur, » je viens renoncer pour toujours au genre » de vie que vous m'aviez fait embrasser. Ma » résolution est de suivre jusqu'à la mort la » Religion & les usages de mes ancêtres. Je » garderai pour l'amour de vous le collier & » l'épée que vous m'avez donnés. Trouvez bon » que j'abandonne tout le reste ». Il n'attendit point la réponse, & se déroba par la fuite, on ne le revit jamais.

Quoique le caractère des Hottentots ne soit pas tel que l'avarice Hollandaise le désirerait,

la Compagnie tire des avantages solides de sa Colonie. A la vérité la dîme du bled & du vin qu'elle perçoit, ses douanes & ses autres droits ne lui rendent pas au-delà de 100 mille écus. Elle ne gagne pas 100 mille livres sur les draps, les toiles, la clincaillerie, le charbon de terre, & quelques autres objets peu importants quelle y débite. Les frais inféparables d'un si grand établissement & ceux que la corruption y ajoute, absorbe au-delà de ces profits réunis. Aussi son utilité a-t-elle une autre base.

Les vaisseaux Hollandais qui vont aux Indes ou qui en reviennent, trouvent au Cap un asyle sûr, un ciel agréable, pur & tempéré, les nouvelles importantes des deux mondes. Ils y prennent du beurre, du fromage, du vin, des farines, une grande abondance de légumes salées pour leur navigation & pour leurs établissements d'Asie, même depuis quelque tems, deux ou trois cargaisons de bled pour l'Europe. Les commodités & les ressources augmenteraient encore, si la Compagnie abdi-quaient enfin les funestes préjugés qui n'ont cessé de l'égarer.

Jusqu'à nos jours les productions du Cap ont eu si peu de valeur, que leurs Cultivateurs ne pouvaient ni se vêtir, ni se procurer aucune des commodités que le sol ne leur donnait pas. La raison de cet avilissement des denrées, était qu'on défendait aux Colons de les vendre aux Navigateurs étrangers, que la position, la guerre ou d'autres raisons attiraient dans leurs

ports. La jalousie du commerce, l'un des plus
grands fléaux qui affligent l'humanité, avait
inspiré cette funeste interdiction. Le but de ce
système était de dégoûter des Indes des autres
Nations commerçantes. Elles ne pouvaient at-
tendre des secours que de l'administration, qui,
pour ne pas s'écarter de son plan, les mettait
toujours à un prix excessif. Depuis même que
l'expérience d'un siècle entier a fait abandonner
des vues si chimériques, & qu'on a perdu
l'espoir d'éloigner de l'Asie les autres peuples,
les habitans du Cap n'ont pas été autorisés à
un commerce libre de toutes leurs denrées.
A la vérité Tulbagh & quelques autres chefs
éclairés se sont montrés plus faciles; & cette
condescendance a répandu un peu plus d'aïsan-
ce. Mais on a toujours été réduit à endormir
ou à corrompre les agents de la Compagnie.



Cap ont
ivateurs
aucune
ait pas.
es, était
dre aux
on, la
ns leurs

Entre on d'autres nations existait dans leurs
Navigations, que la position, la
du'on défendait aux Colons de les vendre aux
La raison de cet établissement des denrées, était
des commodités que le Roi ne leur donnait pas.
ne pouvaient se voir, ni le procurer aucune
en si peu de valeur, que leurs Cultivateurs
Jusqu'à nos jours les productions du Cap ont
de l'égaler.

*Articles préliminaires de Paix, entre la
France & l'Angleterre, du 20 Janvier
1783.*

Au nom de la Très-Sainte-Trinité.

LE Roi Très-Chrétien & le Roi de la Grande-Bretagne, animés d'un desir égal de faire cesser les calamités d'une guerre destructive, & de rétablir entr'eux l'union & la bonne intelligence, aussi nécessaires pour le bien del'humanité en général, que pour celui de leurs Royaumes, Etats & Sujets respectifs, ont nommé à cet effet: savoir, de la part de Sa Majesté Très-Chrétienne, le sieur Charles Gravier, Comte de Vergennes, Conseiller en tous ses Conseils, Commandant de ses Ordres, Conseiller d'Etat d'épée, Ministre & Secrétaire d'Etat, & des Commandemens & Finances de Sa dite Majesté, ayant le département des affaires étrangères: Et de la part de Sa Majesté Britannique, le sieur Alleyne Fitz-Herbert, Ministre plénipotentiaire de Sa dite Majesté le Roi de la Grande-Bretagne.

Lesquels, après s'être dûment communiqué leurs pleins pouvoirs en bonne forme, sont convenus des articles préliminaires suivans.

ARTICLE PREMIER.

Aussi-tôt que les préliminaires seront signés & ratifiés, l'amitié sincere sera rétablie entre

Sa Majesté Très-Chrétienne & Sa Majesté Britannique, leurs Royaumes, Etats & Sujets, par mer & par terre, dans toute les parties du monde : il sera envoyé des ordres aux armées & escadres, ainsi qu'aux sujets des deux Puissances, de cesser toute hostilité, & de vivre dans la plus parfaite union, en oubliant le passé, dont leurs Souverains leur donnent l'ordre & l'exemple; & pour l'exécution de cet article, il sera donné, de part & d'autre, des passeports de mer aux vaisseaux qui seront expédiés pour en porter la nouvelle dans les possessions desdites Puissances.

I I.

Sa Majesté le Roi de la Grande-Bretagne, conservera la propriété de l'île de Terre-Neuve & des îles adjacentes, ainsi que le tout lui a été cédé par l'article XIII du Traité d'Utrecht, sauf les exceptions qui seront stipulées par l'article V du présent Traité.

I I I.

Sa Majesté le Roi de France, pour prévenir les querelles qui ont eu lieu jusqu'à présent entre les deux Nations Françaises & Anglaises, renonce au droit de pêche qui lui appartient en vertu du même article du Traité d'Utrecht, depuis le cap Bonavista, jusqu'au cap Saint-Jean, situé sur la côte orientale de Terre-Neuve, par les cinquante degrés de latitude Nord; au moyen de quoi la pêche Française commencera audit cap Saint-Jean, passera par

Nord, & descendant par la côte occidentale de l'île de Terre-Neuve, aura pour limites l'endroit appelé *Cap Raye*, situé au quarante-septième degré cinquante minutes de latitude.

I V.

Les Pêcheurs Français jouiront de la pêche qui leur est assignée par l'article précédent, comme ils ont droit d'en jouir en vertu du Traité d'Utrecht.

V.

Sa Majesté Britannique cédera en toute propriété à Sa Majesté Très-Chrétienne, les îles de Saint-Pierre & Miquelon.

V I.

A l'égard du droit de pêche dans le golfe de Saint-Laurent, les Français continueront à en jouir, conformément à l'article V du Traité de Paris.

V I I.

Le Roi de la Grande-Bretagne restituera à la France l'île de Sainte-Lucie, & lui cédera & garantira celle de Tabago.

V I I I.

Le Roi Très-Chrétien restituera à la Grande-Bretagne, les îles de la Grenade & les Grenadins, Saint-Vincent, la Dominique, Saint-Christophe, Nevis & Montserrat; & les places de ces îles conquises par les armes de la France

& par celles de la Grande-Bretagne, seront rendues dans le même état où elles étaient quand la conquête en a été faite : bien entendu qu'un terme de dix-huit mois, à compter de la ratification du Traité définitif, sera accordé aux sujets respectifs des Couronnes de France & de la Grande-Bretagne, qui se seraient établis dans lesdites îles & autres endroits qui seront restitués par le Traité définitif, pour vendre leurs biens, recouvrer leurs dettes, emporter leurs effets, & se retirer eux-mêmes, sans être gênés à cause de leur Religion, ou pour quelque autre raison que ce puisse être, excepté pour les cas de dettes ou de procès criminels.

I X.

Le Roi de le Grande-Bretagne cédera & garantira en toute propriété à Sa Majesté Très-Chrétienne, la riviere de Sénégal & ses dépendances, avec les forts de Saint-Louis, Podor, Galam, Arguin & Portendick. Sa Majesté Britannique restituera aussil'île de Gorée, laquelle sera rendue dans l'état où elle se trouvait lorsque les armes Britanniques s'en sont emparées.

X.

Le Roi Très-Chrétien garantira de son côté, à Sa Majesté le Roi de la Grande-Bretagne, la possession du fort James & de la riviere de Cambie.

X I.

Pour prévenir toute discussion dans cette

partie du monde, les deux Cours conviendront, soit par le Traité définitif, soit par un acte séparé, des limites à fixer à leurs possessions respectives. Le commerce de la gomme se fera à l'avenir comme les Nations Française & Anglaise le faisaient avant l'année 1755.

X I I.

Pour ce qui est du reste des côtes de l'Afrique, les sujets des deux Puissances continueront à les fréquenter selon l'usage qui a eu lieu jusqu'à présent.

X I I I.

Le Roi de la Grande-Bretagne restituera à Sa Majesté Très-Chrétienne, tous les établissemens qui lui appartenaient au commencement de la guerre présente, sur la côte d'Orisa & dans le Bengale, avec la liberté d'entourer Chandernagor d'un fossé pour l'écoulement des eaux; & Sa Majesté Britannique s'engage à prendre les mesures qui seront en son pouvoir pour assurer aux sujets de la France, dans cette partie de l'Inde, comme sur les côtes d'Orisa, de Coromandel & de Malabar, un commerce sûr, libre & indépendant, tel qu'il le faisait l'ancienne Compagnie Française des Indes orientales, soit qu'ils le fassent individuellement ou en corps de compagnie.

X I V.

Pondichery sera également rendu & garanti à la France, de même que Karikal, & Sa Ma-

jesté Britannique procurera, pour servir d'arrondissement à Pondichery, les deux districts de Valanour & de Bahour; & à Karikal, les quatre Magans qui l'avoisinent.

X V.

La France rentrera en possession de Mahé, ainsi que de son Comptoir à Surate, & les Français feront le commerce dans cette partie de l'Inde, conformément aux principes établis dans l'article XIII de ce Traité.

X V I.

Dans le cas que la France ait des alliés dans l'Inde, ils seront invités, ainsi que ceux de la Grande-Bretagne, à accéder à la présente pacification; & à cet effet, il leur sera accordé, à compter du jour que la proposition leur en sera faite, un terme de quatre mois, pour se décider; & en cas de refus de leur part, Leurs Majestés Très-Chrétienne & Britannique conviennent de ne leur donner aucune assistance directe ou indirecte contre les possessions Françaises ou Britanniques, ou contre les anciennes possessions de leurs Alliés respectifs; & Leurs dites Majestés leur offriront leurs bons offices pour un accommodement entr'eux.

X V I I.

Le Roi de la Grande-Bretagne, voulant donner à Sa Majesté Très-Chrétienne une preuve sincère de réconciliation & d'amitié, & con-

282 ÉTAT DE L'AFRIQUE.

tribuer à rendre solide la paix, prête à être rétablie, consentira à l'abrogation & suppression de tous les articles relatifs à Dunkerque, à compter du Traité de Paix conclu à Utrecht en 1713 inclusivement jusqu'à ce jour.

X V I I I.

On renouvellera & on confirmera par le Traité définitif, tous ceux qui ont subsisté jusqu'à présent entre les deux hautes parties contractantes, & auxquelles il n'aura pas été dérogé, soit par ledit Traité préliminaire; & les deux Cours nommeront des Commissaires pour travailler sur l'état du commerce entre les deux Nations, afin de convenir de nouveaux arrangements de commerce sur le fondement de la réciprocité & de la convenance mutuelle. Lesdites deux Cours fixeront amiablement entre elles un terme compétent pour la durée de ce travail.

X I X.

Tous les pays & territoires qui pourraient avoir été conquis, ou qui pourraient l'être, dans quelque partie du monde que ce soit, par les armes de Sa Majesté Très-Chrétienne, ou par celles de Sa Majesté Britannique, & qui ne sont pas compris dans les présents articles, seront rendus sans difficulté, & sans exiger de compensation.

X X.

Comme il est nécessaire d'assigner une époque

fixe pour les restitutions & évacuations à faire par chacune des hautes parties contractantes, il est convenu, que le Roi de la Grande-Bretagne fera évacuer les îles de Saint-Pierre & Miquelon, trois mois après la ratification du Traité définitif, ou plus tôt, si faire se peut: Sainte-Lucie aux Antilles, & Gorée en Afrique, trois mois après la ratification du Traité définitif, ou plus tôt, si faire se peut.

Le Roi de la Grande-Bretagne rentrera également en possession, au bout de trois mois, après la ratification du Traité définitif, ou plus tôt, si faire se peut, des îles de la Grenade, les Grenadins, Saint-Vincent, la Dominique, Saint-Christophe, Névis & Montserrat.

La France fera mise en possession des Villes & Comptoirs qui lui sont restitués aux Indes orientales, & des territoires qui lui sont procurés, pour servir d'arrondissement à Pondichery & à Karikal, six mois après la ratification du traité définitif, ou plus tôt, si faire se peut.

La France remettra au bout du même terme de six mois, les Villes & territoires dont les armes se seraient emparées sur les Anglais, ou sur leurs alliés dans les Indes orientales; en conséquence de quoi les ordres nécessaires seront envoyés par chacune des hautes parties contractantes, avec des passe-ports réciproques pour les vaisseaux qui les porteront immédiatement après la ratification du Traité définitif.

Les prisonniers faits respectivement par les armes de Sa Majesté Très-Chrétienne & Sa Majesté Britannique par terre & par mer, seront d'abord après la ratification du Traité définitif, réciproquement & de bonne-foi, rendus sans rançon, & en payant les dettes qu'ils auront contractées dans leur captivité; & chaque Couronne soldera respectivement les avances qui auront été faites pour la subsistance & l'entretien de ses prisonniers, par le Souverain du pays où ils auront été détenus, conformément aux reçus & aux états constatés, & autres titres authentiques qui seront fournis de part & d'autre.

Pour prévenir tous les sujets de plainte & de contestation qui pourraient naître à l'occasion des prises qui pourraient être faites en mer depuis la signature de ces articles préliminaires, on est convenu réciproquement, que les vaisseaux & effets qui pourraient être pris dans la Manche & dans les mers du Nord, après l'espace de douze jours, à compter depuis la ratification des présents articles préliminaires, seront de part & d'autre restitués; que le terme fera d'un mois, depuis la Manche & les mers du Nord jusqu'aux îles Canaries inclusivement, soit dans l'Océan ou dans la Méditerranée; de deux mois depuis lesdites îles Canaries jusqu'à la ligne équinoxiale ou l'équateur; & enfin de

cinq mois dans tous les autres endroits du monde, sans aucune exception ni autre distinction plus particuliere de tems & de lieux.

X X I I I.

Les ratifications des présents articles préliminaires, seront expédiées en bonne & dñe forme, & échangées dans l'espace d'un mois, ou plus tôt, si faire se peut, à compter du jour de la signature des présents articles.

En foi de quoi, nous soussignés Ministres plénipotentiaires de Sa Majesté Très-Chrétienne & de Sa Majesté Britannique, en vertu de nos pleins pouvoirs respectifs, avons signé les présents articles préliminaires, & y avons fait apposer le cachet de nos armes.

Fait à Versailles le vingtieme jour de Janvier mil sept cent quatre-vingt-trois.

Signé } GRAVIER DE VERGENNES.
 } ALLEYNE FITZ-HERBERT.



*Articles préliminaires de Paix, entre
l'Espagne & l'Angleterre, du 20
Janvier 1783.*

Au nom de la Très-Sainte-Trinité.

LE Roi d'Espagne & le Roi de la Grande-Bretagne également animés du desir de mettre fin aux calamités d'une guerre destructive, & de rétablir l'union & la bonne intelligence entre eux, aussi nécessaire au bien du genre humain en général, qu'à celui de leurs Royaumes, Etats & Sujets respectifs, ont nommé à cet effet; savoir, de la part de Sa Majesté le Roi d'Espagne, Don Pierre-Paul Abarea de Bolea Ximenes d'Urnea, &c. Comte d'Aranda & de Castel Florido, Marquis de Torres, de Villanan & de Rupit, Vicomte de Rueda & de Yoch, Baron des Baronies de Gavin Sietano, Clamofa, Eripol, Trazmoz, la Mata de Castil-Viego, Antillon, la Almolda, Cortis, Jorva, St. Genis, Robovillet, Oreau, & St. Colme de Farnès; Seigneur-foncier & d'honneur d'Alcalaten, de la Vallée de Rodellar, des Châteaux & Villes de Maella, Mesones, Tieurana de Villaplana, Tardell & Viladran, &c. Rico-hombre en Aragon par sa naissance, Grand-d'Espagne de la premiere classe, Chevalier de la Toison d'Or & du St. Esprit, Gentilhomme actuel de la Chambre du Roi, Capitaine général de ses armées, & son Ambassadeur auprès de Sa

Majesté Très-Chrétienne; & de la part de Sa Majesté le Roi de la Grande-Bretagne, M. Alleyne Fitz-Herbert, Ministre plénipotentiaire de Sadite Majesté;

Lesquels, après s'être dûment communiqué leurs pleins pouvoirs en bonne forme, sont convenus des articles préliminaires suivans :

ARTICLE PREMIER.

Aussi-tôt que les préliminaires seront signés & ratifiés, une amitié sincère sera rétablie entre Sa Majesté Catholique & Sa Majesté Britannique, leurs Royaumes, Etats & Sujets, par mer & par terre, dans toutes les parties du monde. Les deux Puissances, enverront les ordres nécessaires à leurs armées, escadres & sujets respectifs, de cesser toutes hostilités, & vivre dans la plus parfaite union, oubliant le passé, & dont leurs Souverains leur donnent l'ordre & l'exemple. Et pour l'exécution de cet article, des passe-ports seront délivrés de part & d'autre pour la protection des vaisseaux qui seront expédiés pour en porter la nouvelle aux possessions desdites Puissances.

I I.

Sa Majesté Catholique gardera l'île de Minorque.

I I I.

Sa Majesté Britannique cédera à Sa Majesté Catholique la Floride orientale, & Sa Majesté Catholique gardera la Floride occidentale, à

condition qu'il sera accordé un terme de dix-huit mois, à compter du jour de la ratification du Traité définitif, aux sujets de Sa Majesté Britannique qui sont établis, tant dans l'île de Minorque, que dans les deux Florides, pour vendre leurs biens, recouvrer leurs dettes actives, & transporter leurs effets & leurs personnes, sans être gênés à cause de leur Religion, ou sous quelque prétexte que ce soit, excepté en cas de dettes ou de procès criminels. Et Sa Majesté Britannique pourra retirer de la Floride orientale tous les effets qui pourront lui appartenir, soit artillerie ou autres choses.

I V.

Sa Majesté Catholique ne permettra point dorénavant que les sujets de Sa Majesté Britannique, ou leurs ouvriers, soient troublés ni molestés, en quelque maniere ou sous quelque prétexte que ce soit, dans leur travail en coupant, chargeant & emportant le bois de teinture, dans un district dont les limites seront fixées; & pour lequel sujet il leur sera permis de bâtir & d'occuper sans interruption, les maisons & magasins qui leur seront nécessaires pour eux, leurs familles & leurs effets, dans un lieu dont on conviendra dans le Traité définitif, ou dans les six mois de la ratification des présents articles; & Sa Majesté Catholique leur assure par cet article, l'entiere & parfaite jouissance de ce qui est ci-dessus stipulé, pourvu que ces stipulations ne soient pas considérées
comme

comme dérogoires en aucune façon aux droits de la Souveraineté.

V.

Sa Majesté Catholique rendra à la Grande-Bretagne les îles de Providence & de Bahama, sans exception, dans le même état où elles étaient lorsqu'elles furent conquises par les armes du Roi d'Espagne.

V I.

Tous les pays & territoires qui sont ou pourront être conquis en quelque partie du Monde que ce soit, par les armes de Sa Majesté Catholique, & qui ne sont point compris dans les présents articles, seront rendus sans difficulté, & sans exiger des compensations.

V I I.

Par le Traité définitif, tous ceux qui ont existé jusqu'à celui-là entre les deux hauts contractans, & auxquels ils ne dérogeront point par ledit Traité, ou par le présent Traité préliminaire, seront renouvelés & confirmés; & les deux Cours nommeront des Commissaires pour s'instruire de l'état de commerce entre les deux Nations, afin de prendre de nouveaux arrangements de commerce sur le pied de la réciprocité & d'un avantage mutuel; & lesdites deux Cours fixeront entre elles à l'amiable, un terme pour la durée de cette affaire.

Tome II.

N

Étant nécessaire de fixer une époque pour les restitutions & évacuations à faire par chacune des Hautes Parties contractantes, il est accordé que le Roi de la Grande-Bretagne évacuera la Floride orientale trois mois après la ratification du Traité définitif, & même plus tôt s'il est possible.

Le Roi de la Grande-Bretagne rentrera paisiblement en possession des îles de Bahama sans exception, dans l'espace de trois ans après la ratification du Traité définitif.

Aux fins que dessus, les Hautes Parties contractantes enverront les ordres nécessaires, avec des passe-ports réciproquement pour les vaisseaux qui les porteront, immédiatement après la ratification du Traité définitif.

I X.

Les prisonniers faits respectivement par les armes de Sa Majesté Britannique & par celles de Sa Majesté Catholique, tant en mer qu'à terre, seront, immédiatement après la ratification du Traité définitif, réciproquement rendus & *bona fide*, sans rançon & seulement à la charge de payer les dettes qu'ils pourront avoir contractées durant leur détention; & chaque Couronne remboursera respectivement les sommes qui auront été avancées pour la subsistance & l'entretien de ses prisonniers, par le Souverain du pays où ils auront

été détenus, suivant les quittances & les comptes affirmés, & les titres authentiques qui seront produits de l'une & de l'autre part.

Afin de prévenir tout sujet de plainte & de disputes qui pourraient avoir lieu au sujet des prises faites en mer après la signature des articles préliminaires, il est réciproquement accordé que les vaisseaux ou navires & effets qui pourront être pris dans la Manche, ou dans les mers du Nord après l'espace de 12 jours, à compter de la ratification des présents articles préliminaires, seront rendus de part & d'autre.

Que le terme sera d'un mois, depuis la Manche & les mers du Nord, jusqu'aux îles Canaries inclusivement, soit dans l'Océan ou dans la Méditerranée; deux mois depuis lesdites îles Canaries, jusqu'à la ligne équinoxiale, ou l'Equateur; & enfin, cinq mois dans toutes les autres parties du Monde, sans exception ou autre description plus particulière de tems & de lieu.

Les ratifications des présents articles préliminaires seront expédiées en bonne & due forme, & échangées dans l'espace d'un mois ou plutôt s'il est possible, à compter du jour de la signature des présents articles.

En foi de quoi, Nous soussignés Minis-

tres plénipotentiaires de Sa Majesté Catholique & de Sa Majesté Britannique, en vertu de nos pleins pouvoirs respectifs, avons signé les présents articles préliminaires, & y avons fait apposer le cachet de nos armes.

Fait à Versailles le vingtième jour de Janvier mil sept cent quatre-vingt-trois.

Signé } ALLEYNE FITZ-HERBERT.
LE COMTE D'ARANDA.

On trouvera à la fin de l'*Almanach Américain*, de l'année 1784, les articles préliminaires de Paix, conclus entre l'Angleterre & les treize États-Unis de l'Amérique.

Fin du second & dernier Volume.

N iii
 Bengale t. I. p. 124
 Arts des Chinois t. I. p. 227
 Indes de Ceylan t. I. p. 202
 Arabie t. I. p. 24
 Arabes t. I. p. 24
 Agria t. II. p. 201
 Baie de Gambia t. II. p. 108
 Alger t. II. p. 22
 Alexandrie t. I. p. 28
 Architecture des Indes
 Architecture des Indes
 Arabes t. I. p. 24
 Arabes t. II. p. 202
 Arabes t. I. p. 24
 Arabes t. II. p. 202
 Arabes t. I. p. 24
 Arabes t. II. p. 202
 Arabes t. I. p. 24
 Arabes t. II. p. 202
 Arabes t. I. p. 24
 Arabes t. II. p. 202

**T A B L E
DES MATIERES.**

Fait à Versailles le vingt-huitième jour de Janvier
l'an sept cent quatre-vingt-neuf.

A	Arts de Guinée, t. II. p. 87.
ADGI-ALI-BEY, t. II. p. 29.	Asham, t. I. p. 131.
Afrique, t. II. p. 1.	Astracan, t. I. p. 19.
Agriculture des Indiens, t. I. p. 24.	Asie en général, t. I. p. 1.
Ahoni, t. II. p. 109.	Autruches, t. II. p. 16.
Aigles d'Afrique, t. II. p. 15.	Ava, t. I. p. 136.
Alep, t. I. p. 10.	B
Alexandrie, t. II. p. 33.	BABAR, t. I. p. 75.
Alger, t. II. p. 55, 58.	Badagry, t. II. p. 109.
Angra, t. II. p. 201.	Baie de Gabinde, t. II. p. 113.
Arabes, t. I. p. 54.	Baillarderes de Surate, t. I. p. 104.
Architecture des Chinois, t. I. p. 27.	Barbarie, t. II. p. 39.
— des Indiens, t. I. p. 80.	Barmans, t. I. p. 137.
Arrache, t. II. p. 75.	Bassora, t. I. p. 14.
Arsew, t. II. p. 64.	Batavia, t. I. p. 263.
Artabat, t. I. p. 12.	Bedas de Ceylan, t. I. p. 227.
Arts des Chinois, t. I. p. 26.	Bengale, t. I. p. 124.

- Benguela, t. II. p. 212.
 Benin, t. II. p. 110.
 Bequies, t. II. p. 34.
 Bijnapore, t. I. p. 126.
 Bizerte, t. II. p. 53.
 Bays d'Egypte, t. II.
 p. 26.
 Bone, t. II. p. 63.
 Bramines, t. I. p. 90.
 Brava de la côte d'A-
 jan, t. II. p. 218.
 — du cap Verd. t. II.
 p. 236.
 Buffles d'Afrique, t.
 II. p. 7.
 Bugie, t. II. p. 63.
- C**
- CALBARI**; t. II. p.
 110.
 Calcutta, t. I. p. 205.
 Calicut, t. I. p. 111.
 Canara, t. I. p. 110.
 Cap Apollonie, t. II.
 p. 106.
 — Segundo, t. II. p.
 112.
 — Corse, t. II. p. 245.
 — de Bonne-Esperan-
 ce, t. II. p. 262.
 Caractere des Negres,
 t. II. p. 117.
- Castes de l'Inde, t. I.
 p. 75.
 Cavite, t. I. p. 276.
 Chameaux, t. I. p. 58.
 t. II. p. 7.
 Chandernagor, t. I. p.
 179.
 Charigan, t. I. p. 206.
 Chevaux d'Afrique,
 t. II. p. 7.
 Chinchurat, t. I. p.
 234.
 Chine, t. I. p. 21.
 Chingulais, t. I. p.
 228.
 Christiansbourg, t. II.
 p. 255.
 Chimar d'Afrique, t.
 II. p. 3.
 Cochîn, t. I. p. 112.
 Cochinchine, t. I. p.
 155.
 Code des Brames, t.
 I. p. 91.
 Commerce de la Chi-
 ne, t. I. p. 31.
 — des Français à la
 Chine, t. I. p. 38,
 306.
 — du Japon, t. I. p. 46.
 — de Perse, t. I. p. 51.
 — des Arabes, t. I.
 p. 61.

Commerce de Surate, t. I. p. 107.
 — des Européens en Asie, t. I. p. 160.
 — du Coromandel, t. I. p. 118.
 — du Bengale, t. I. p. 129, 207.
 — d'Achem, t. I. p. 142.
 — de Siam, t. I. p. 150.
 — de la Cochinchine, t. I. p. 157.
 — de Ceylan, t. I. p. 230.
 — de la Nouvelle-Guinée, t. I. p. 250.
 — des Suédois dans les Indes, t. I. p. 300.
 — de l'Egypte, t. II. p. 35.
 — d'Alger, t. II. p. 65.
 — de Maroc, t. II. p. 72, 78.
 — de Guinée, t. II. p. 98.
 — des Esclaves, t. II. p. 101.

Comm. de la gomme, t. II. p. 137.
 — de Madère, t. II. p. 228.
 Compagnie Danoise, t. I. p. 294.
 — Suédoise, t. I. p. 302.
 Coptes, t. II. p. 24.
 Côtes de Malabar, t. I. p. 101.
 — de Coromandel, t. I. p. 117.
 — d'Or, t. II. p. 106.
 — des grains, des dents & des quinquas, t. II. p. 106.
 — Orientales de l'Afrique, t. II. p. 19.
 Crocodiles, t. II. p. 11.
D
 Daimos du Japon, t. I. p. 41.
 Daman, t. I. p. 216.
 Damiette, t. II. p. 34.
 Despotisme de l'Inde, t. I. p. 77.
 — de Siam, t. I. p. 148.
 Niv

- Diarbeck, t. I. p. 14.
 Diu, t. I. p. 216.
 Divicote, t. I. p. 188.
 Dubbah, t. II. p. 9.
E
 EBENE, t. II. p. 6.
 Egypte, t. II. p. 21.
 Elephans, t. II. p. 7.
 Epée, t. II. p. 108.
 Etablissement Anglais
 dans l'île de Suma-
 tra, t. I. p. 211.
 — Hollandais dans la
 même île, t. I. p.
 254.
 — à Borneo, t. I. p.
 252.
 Etat des Negres en
 Amérique, t. II. p.
 101.
F
 FAOIRS de l'Inde,
 t. I. p. 88.
 Femmes Indiennes, t.
 I. p. 79, 97.
 — du Sénégal, t. II.
 p. 90, 142.
 Fez, t. II. p. 70.
 Figuiers d'Afrique, t.
 II. p. 6.
 Fort Farine, t. II. p.
 54.
 — d'Arguin, t. II. p.
 133.
 — de St. James, t. II.
 p. 243.
 — de St. George de
 La Mina, t. II. p.
 259.
 Frederisbourg, t. II.
 p. 255.
G
 GABON, t. II. p.
 110.
 Gazelles, t. II. p. 8.
 Gedda, t. I. p. 65.
 Georgie, t. I. p. 13.
 Goa, t. I. p. 217.
 Goudelour, t. I. p.
 188.
 Gouvernement d'E-
 gypte, t. II. p. 25.
 Guinée, t. II. p. 79.
 Guzurate, t. I. p. 102.
H
 HIPPOPOTAME, t.
 II. p. 12.
 Hispahan, t. I. p. 49.
 Hottentots, t. II. p.
 263.

II. p.

II. p.

s, t. II.

orge de

t. II. p.

t. II.

II. p.

p. 8.

65.

p. 13.

7.

I. p.

d'E-

p. 25.

79.

p. 102.

IE, t.

p. 49.

II. p.

I

Ile de Guam, t. I.

p. 288.

de Baharem, t.

I. p. 68.

Maldives, t. I.

p. 114.

Salcete, t. I.

p. 184.

de Bombaye, t.

I. p. 185.

Marianes, t. I.

p. 287.

de Ceylan, t. I.

p. 225.

Moluques, t. I.

p. 239.

de Timor, t. I.

p. 246.

de Célebes, t. I.

p. 247.

de la Nouvelle-

Guinée, t. I.

p. 250.

de Borneo, t. I.

p. 252.

de Sumatra, t. I.

p. 211, 254.

de Java, t. I. p.

258.

Philippines, t.

I. p. 273.

Ile de Luçon, t. I.

p. 276.

de Panay, t. I. p.

284.

de Mendoro, t.

I. p. 284.

de Mindanao,

t. I. p. 285.

de Galite, t. II.

p. 54.

d'Arguin, t. II.

p. 133.

de St. Louis, t.

II. p. 139.

de Gorée, t. II.

p. 143.

de Bourbon, t.

II. p. 153.

de France, t. II.

p. 157.

de Madagascar,

t. II. p. 166.

des Canaries t.

II. p. 193, 197.

de Ténérife, t.

II. p. 98.

de Gomera, t.

II. p. 202.

de Palma, t. II.

p. 202.

de Fer, t. II. p.

203.

de Lancerota,

t. II. p. 203.

- Ile de Fuenté-Ventur
 ra, t. II. p. 204.
 — de Fercere, t. II.
 p. 219.
 — de St. Michel,
 t. II. p. 221.
 — de Fayal, t. II.
Ibid.
 — de St. George,
 t. II. p. 225.
 — Gracieuse, t. II.
Ibid.
 — du Pic, t. II.
Ibid.
 — de Flores & de
 Corvo, t. II.
 p. 226.
 — de Madere, t.
 II. p. 227.
 — de Porto-Santo,
 t. II. p. 232.
 — de Serteres, t.
 II. *Ibid.*
 — Selvages, t. II.
Ibid.
 — du cap Verd, t.
 II. p. 234.
 — de Sant-Yago,
 t. II. *Ibid.*
 — de Mai, t. II.
 p. 235.
 — de Feugo, t. II.
 p. 239.
- Ile de Brava, t. II.
 236.
 — de Buona-Vista,
 t. II. p. 237.
 — de Sel, *ibid.*
 — de St. Nicolas,
ibid.
 — de Ste. Lucie,
 t. II. p. 238.
 — de St. Vincent,
Ibid.
 — de St. Antoine,
Ibid.
 — de St. Thomas,
 t. II. p. 240.
 — du Prince, t. II.
 p. 241.
 — de Ste. Helene,
 t. II. p. 247.
 — de Comore, t.
 II. p. 250.
 — d'Anjouan, t.
 II. p. 251.
- Indoftan, t. I. p. 70.
- J**
- JAPON**, t. I. p. 40.
Judée, t. I. p. 12.
Juida, t. II. p. 108.
Juthia, t. I. p. 150.

- K**
- K**ARAIKAL, t. I. p. 116.
 KARURIS, t. I. p. 116.
 KELA, t. II. p. 107.
 KUBA du Japon, t. I. p. 42.
LAGUNA, t. II. p. 201.
 LAMA, t. I. p. 18.
 LAMANTIN, t. II. p. 14.
 LANGUE des Cochinchinois, t. I. p. 157.
 LETTRÉS de la Chine, t. I. p. 29.
 LIONS, t. I. p. 9.
 LOANGO, t. II. p. 112.
 LOUPS d'Afrique, t. II. p. 10.
MALAIS, t. I. p. 147.
 MAMMELUS, t. II. p. 27.
 MANILLES, t. I. p. 277.
 MANUFACTURES du Pégu, t. I. p. 145.
 MARATES, t. I. p. 109.
 MAROC, t. II. p. 66, 70.
 MASCARÉ, t. I. p. 67.
 MASULIPATAN, t. I. p. 189.
 MAZAGAN, t. II. p. 76.
 MÉDECINE des Indiens, t. I. p. 81.
 MÉQUINEZ, t. II. p. 69.
 MÉTAUX d'Afrique, t. II. p. 4.
 MÉTEMPYCOSE des Indiens, t. I. p. 87.
 — de Guinée, t. II. p. 95.
 MÉTIERS des Indiens, t. I. p. 81.
 MINES de la Chine, t. I. p. 22.
 — de Tombuto, t. II. p. 99.
 MOGODOR, t. II. p. 77.
 MOKA, t. I. p. 63.
 MOLEMO, t. II. p. 113.
 MOLOUQUÉS, t. I. p. 239.

- Monnoies des Chinois, t. I. p. 30.
 — de l'Inde, t. I. p. 304.
 Mosambique, t. II. p. 215.
 Moutons d'Afrique, t. II. p. 215.
 Musique des Chinois, t. I. p. 29.
 — des Indiens, t. I. p. 80.
 N
 NATOLIE, t. I. p. 9.
 Navires Chinois, t. I. p. 28.
 Negapatnam, t. I. p. 233.
 O
 OISEAUX à 4 ailes, t. II. p. 19.
 Or de Bambouck, t. II. p. 99.
 P
 PALMIERS d'Afrique, t. II. p. 5.
 Paon, t. II. p. 17.
 Parane, t. I. p. 74.
 Pegouins, t. I. p. 137.
 Pégu, t. I. p. 136.
 Peinture des Chinois, t. I. p. 26.
 Pélicans, t. II. p. 16.
 Perles de Baharem, t. I. p. 69.
 Perroquets, t. II. p. 18.
 Perse, t. I. p. 48.
 Petit-Popo, t. II. p. 107.
 Phénicie, t. I. p. 11.
 Pian des Negres, t. II. p. 128.
 Pic d'Adam, t. I. p. 227.
 — de Ténérife, t. II. p. 201.
 Poissons volans, t. II. p. 14.
 Pondichery, t. I. p. 176.
 Portendic, t. II. p. 136.
 Porto-Novo, t. II. p. 108.
 Possessions des Turcs en Asie, t. I. p. 8.
 — Françaises dans les Indes, t. I. p. 167.
 — au Malabar, t. I. p. 171.

DES MATIÈRES. 301

- Possessions au Coromandel, t. I. p. 174.
 — au Bengale, t. I. p. 179.
 — Anglaïses dans l'Inde, t. I. p. 181.
 — au Malabar, t. I. p. 183.
 — au Coromandel, t. I. p. 188.
 — au Bengale, p. 194.
 — Portugaïses dans l'Inde, t. I. p. 213.
 — Hollandaises dans les Indes, t. II. p. 219.
 — au Malabar, t. I. p. 223.
 — dans l'île de Ceylan, t. I. p. 225.
 — au Coromandel, t. I. p. 233.
 — à Malaca, t. I. p. 236.
 — à Timor & à Célebes, t. I. p. 246.
 — à Java, t. I. p. 252.
- Possessions Espagnoles dans les Indes, t. I. p. 271.
 — aux Philippines, t. I. p. 273.
 — aux Mariânes, t. I. 287.
 — Danoïses dans l'Inde, t. I. p. 291.
 — Françaises en Afrique, t. II. p. 131.
 — sur la côte occidentale d'Afrique, t. II. p. 133.
 — Espagnoles en Afrique, t. II. p. 190.
 — aux îles Canaries, t. II. p. 193.
 — Portugaïses en Afrique, t. II. p. 206.
 — sur la côte d'Afrique, t. II. p. 208.
 — dans les Açores, t. II. p. 219.
 — à Madere, t. II. 227.

- Possessions aux îles du cap Verd, t. II. p. 1234.
- de St. Thomas & du Prince, t. II. p. 240.
- Anglaïses en Afrique, t. II. p. 242.
- dans l'île de Ste. Hélène, t. II. p. 247.
- dans les îles de Comore, t. II. p. 250.
- Danoïses sur la côte d'Afrique, t. II. p. 253.
- Hollandaises sur la côte d'Afrique, t. II. p. 255.
- au cap de Bonne-Espérance, t. II. p. 262.
- Préliminaires de Paix, entre la France & l'Angleterre, t. II. p. 276.
- entre l'Espagne & l'Angleterre, t. II. p. 286.
- Productions des Moluques, t. I. p. 243.
- de Luçon, t. I. p. 282.
- R**ELIGION de l'Asie, t. I. p. 702.
- des Chinois, t. I. p. 24.
- du Japon, t. I. p. 43.
- des Persans, t. I. p. 50.
- des Brames, t. I. p. 84.
- du Pégu, t. I. p. 138.
- du Tonquin, t. I. p. 153.
- des Bedas, t. I. p. 227.
- des Chingulais, t. I. p. 228.
- de Guinée, t. II. p. 54.
- de Canaries, t. II. p. 196.
- Requins, t. II. p. 132.
- Revenus du Bengale, t. I. p. 200.
- Rosette, t. II. p. 34.

SALE, t. II. p. 75.

Safy, t. II. p. 77.

Sainte-Croix de Barbarie, t. II. *Ibid.*

— de Ténérife, t. II. p. 200.

Saint-Paul de Loanda, t. II. p. 212.

Samarcande, t. I. p. 20.

Samorin de Calicut, t. I. p. 111.

Sculpture des Chinois, t. I. p. 27.

— des Indiens, t. I. p. 80.

Serpents d'Afrique, t. II. p. 11.

Serra-Leona, t. II. p. 105.

Serfelles, t. II. p. 64.

Siam, t. I. p. 146.

Singes d'Afrique, t. II. p. 10.

Smyrne, t. I. p. 9.

Sofala, t. II. p. 214.

Sourie, t. I. p. 107.

Surate, t. I. p. 103.

Suza, t. II. p. 51.

Fin de la Table des deux Volumes.

TALLICHERY, t. I.

Tanger, t. II. p. 74.

Tartarie, t. I. p. 17.

Tédélis, t. II. p. 63.

Tetuan, t. II. p. 74.

Travancor, t. I. p. 13.

Tripoli de Syrie, t. I. p. 12.

— de Barbarie, t. II. p. 43.

Trinquebar, t. I. p. 299.

Tonquin, t. I. p. 153.

Tunis, t. II. p. 46.

Turcomanie, t. I. p. 12.

VER solitaire, t. II.

p. 95.

YANAON, t. I. p.

174.

A P P R O B A T I O N .

J'AI lu par ordre de Monseigneur le Garde de Sceaux, le *Tableau du Commerce, & des possessions des Européens en Asie & en Afrique.* Je n'y ai rien trouvé qui m'ait paru devoir en empêcher l'impression. Fait à Paris, le 27 Avril 1783.

B R E T.

P R I V I L E G E D U R O I .

LOUIS par la grace de Dieu, Roi de France &c. A tous ceux qui ces Présentes verront, &c. Notre amé le sieur PONCELIN nous ayant fait exposer qu'il desireroit faire imprimer & donner au Public ses Œuvres; nous lui avons permis par ces Présentes, de les faire imprimer, faire vendre & débiter par tout notre Royaume, pour en jouir par lui & ses ayant-cause, à perpétuité, pourvu qu'il ne les rétrocede à personne, sinon que la durée du Privilège sera réduite à celle de la vie de l'exposant, &c. Fait défenses de les contrefaire à peine de six mille livres d'amende, &c. Car tel est notre plaisir. Donné à Paris, le 13 Mars 1782.

*Registré sur le Registre XXI de la Chambre Royale & Syndicale de Paris, N°. 2602, le 18 Mars 1782.
Signé, LECLERC, Syndic.*

De l'Imprimerie de GUEFFIER, rue de la Harpe.